



**Autorité  
des marchés  
financiers**



2023

# Rapport annuel

sur les institutions financières  
et les agents d'évaluation du crédit

Ce rapport a été produit par la Direction principale de l'encadrement et de la résolution, en collaboration avec la Direction principale de la surveillance prudentielle et de la Direction principale de la solvabilité et de la valorisation des données de l'Autorité des marchés financiers.

Ce document est disponible sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-97705-6 (PDF)



**Autorité  
des marchés  
financiers**

Québec, le 28 mai 2024

Monsieur Éric Girard  
Ministre des Finances  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2023. Ce rapport est conforme aux dispositions de la *Loi sur les assureurs* (art. 483), de la *Loi sur l'assurance automobile* (art. 182), de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (art. 597), de la *Loi sur les sociétés de fiducie et des sociétés d'épargne* (art. 275) ainsi que de la *Loi sur les agents d'évaluation du crédit* (art. 64).

Ce rapport annuel recense les données quantitatives permettant d'apprécier la situation financière et l'envergure des opérations des institutions financières opérant au Québec. L'information consignée provient essentiellement des registres tenus par l'Autorité ainsi que des divulgations statutaires que doit transmettre chaque institution financière autorisée à exercer ses activités au Québec. De même, le rapport fait état des pratiques commerciales et des pratiques de gestion des agents d'évaluation du crédit désignés par l'Autorité.

En outre, l'Autorité y présente ses principales réalisations de l'année 2023, en matière d'encadrement et de surveillance des pratiques de gestion saine et prudente et des saines pratiques commerciales des institutions financières.

Il est possible que des renseignements contenus dans ce rapport puissent être subséquemment modifiés à la suite de travaux de surveillance effectués par le personnel de l'Autorité relativement aux activités de certaines institutions financières. Au moment de sa rédaction, aucun fait connu ne permet cependant de mettre en doute l'information publiée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Yves Ouellet  
Président-directeur général

**Québec**  
Place de la Cité, tour PwC  
2540, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1

Téléphone : 418 525-0337  
Télocopieur : 418 525-9512

**Montréal**  
800, rue du Square-Victoria,  
bureau 2200  
Montréal (Québec) H3C 0B4

Téléphone : 514 395-0337  
Télocopieur : 514 873-3090

# Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>6</b>	<b>Le secteur des assurances</b>	<b>78</b>
<b>Statistiques sommaires de l'évolution du secteur Québécois des institutions financières</b>	<b>7</b>	2.1 L'assurance de personnes	81
<b>Réalisations de l'année 2023 en matière d'encadrement et de surveillance des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit</b>	<b>9</b>	2.1.1 Portrait du secteur	81
Une prévisibilité accrue pour les institutions financières	9	2.1.2 Données détaillées par institution	90
Pratiques de gestion saine et prudente – Encadrement	9	2.2 L'assurance de dommages	122
Saines pratiques commerciales - Encadrement	14	2.2.1. Portrait du secteur	122
Saines pratiques commerciales - Surveillance	16	2.3 La tarification en assurance automobile	192
Surveillance des pratiques de gestion et gouvernance des institutions financières	18	2.3.1 Portrait du secteur	195
Autres activités liées aux pratiques de gestion saine et prudente et aux saines pratiques commerciales	20	2.3.2 Rentabilité de l'assurance automobile	207
Activités liées à l'assurance-dépôts et à la résolution	22	2.3.3 Évolution des tarifs et portrait du marché de l'assurance de remplacement	218
Activités en matière de droit d'exercice	23	<b>Les agents d'évaluation du crédit</b>	<b>226</b>
<b>Le secteur des institutions de dépôts</b>	<b>28</b>	3.1 Encadrement des AEC	228
1.1 Les coopératives de services financiers	30	3.2 Travaux de surveillance des AEC	228
1.1.1 Le mouvement Desjardins	30	3.3 Nombre de demandes par droit	229
1.1.2 Portrait des parts de marché au Québec selon le type d'institution de dépôts	36	<b>Annexes</b>	<b>230</b>
1.1.3 Caisse Ma Financière Prêts et Placements	40	Abréviations	232
1.2 Les sociétés de fiducie et sociétés d'épargne	52	Liste des avis 2023 concernant l'encadrement prudentiel applicable aux institutions financières et liés aux activités de surveillance de l'autorité	234
1.2.1 Portrait du secteur	53		
1.2.2 Portrait financier	56		
1.2.3 Données détaillées par institution	64		



# Préambule

L'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) est mandatée par le gouvernement du Québec afin d'administrer les différentes lois relatives au secteur financier. L'Autorité a notamment pour mission de veiller à ce que les institutions financières et autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que les lois leur imposent en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et les utilisateurs de services financiers.

Les renseignements requis en vertu des lois régissant les institutions financières autorisées et les agents d'évaluation du crédit<sup>1</sup> sont rendus publics par la publication du *Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2023*. Les renseignements statistiques<sup>2</sup> publiés sont propres aux secteurs des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie, des sociétés d'épargne, des assureurs de personnes et de dommages, incluant l'assurance automobile, et des agents d'évaluation du crédit.

Ce rapport présente également des données concernant les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), l'Autorité étant responsable de la délivrance des autorisations aux personnes morales qui désirent offrir un tel régime.

La partie du rapport précédant les statistiques mentionnées ci-dessus présente les principaux travaux de l'Autorité réalisés au cours de l'année 2023 en matière d'encadrement et de surveillance des pratiques de gestion saine et prudente et de saines pratiques commerciales applicables aux institutions financières et aux agents d'évaluation du crédit.

---

1 *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, art. 483, *Loi sur l'assurance automobile*, RLRQ, c. A-25, art. 182, *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3, art. 597, *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02, art. 275 et la *Loi sur les agents d'évaluation du crédit*, RLRQ, c. A-8.2, art. 64.

2 Sauf indication contraire, les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur les divulgations annuelles des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit déposées auprès de l'Autorité et sont arrêtés au 31 décembre 2023.

# Statistiques sommaires de l'évolution du secteur Québécois des institutions financières

Secteur	2014	2023	Variation sur 10 ans
<b>Assurances</b>			
Nombre d'assureurs	273	233	-14,7 %
Part de marché des sociétés à charte du Québec			
• assurance de personnes	52,2 %	58 %	+5,8 points de pourcentage
• assurance de dommages	44,5 %	42,9 %	-1,6 point de pourcentage
Montant des primes directes souscrites			
• assurance de personnes	14,9 G\$	24,2 G\$	+62,4 %
• assurance de dommages	8,7 G\$	17,6 G\$	+102,3 %
<b>Assurance automobile</b>			
Nombre de véhicules souscrits dans la catégorie « voiture de tourisme »	4 969 442	5 527 255	+11,2 %
Part de marché des assureurs à charte du Québec	55,3 %	58,5 %	+3,2 points de pourcentage
Prime annuelle moyenne <sup>3</sup> pour la catégorie « voiture de tourisme »	525 \$	897 \$	+70,9 %
<b>Coopératives de services financiers</b>			
Nombre de coopératives de services financiers au Québec	347	210	-39,5 %
Total des dépôts des particuliers au Québec <sup>4</sup>	84,6 G\$	143,9 G\$	+70,1 %
Total des prêts hypothécaires au Québec <sup>5</sup>	100,2 G\$	172,7 G\$	+72,4 %
<b>Sociétés de fiducie</b>			
Nombre de sociétés de fiducie	37	39	+5,4 %
Total des dépôts au Québec	13,5 G\$	18,2 G\$	+34,8 %
Total des prêts hypothécaires au Québec	1,4 G\$	1,8 G\$	+28,6 %
<b>Sociétés d'épargne</b>			
Nombre de sociétés d'épargne	8	7	-12,5 %
Total des dépôts au Québec	11,0 G\$	16,6 G\$	+50,9 %
Total des prêts hypothécaires au Québec	7,5 G\$	10,0 G\$	+33,3 %

3 Les primes annuelles moyennes présentées dans ce tableau n'incluent pas la cotisation au régime d'assurance publique administré par la Société de l'assurance automobile du Québec.

4 Institut de la statistique du Québec.

5 Institut de la statistique du Québec.

	<b>Bénéfices nets et rendement des capitaux propres</b>			
	Bénéfices nets au 31 décembre 2023	Capitaux propres et avoir au 31 décembre 2022	Capitaux propres et avoir au 31 décembre 2023	Rendement des capitaux propres au 31 décembre 2023
<b>Assurances</b>				
Assureurs de personnes	14,1 G\$	159,0 G\$	147,6 G\$	9,2 %
Assureurs de dommages	10,3 G\$	62,6 G\$	69,3 G\$	15,6 %
<b>Coopératives de services financiers</b>				
Mouvement Desjardins	2,3 G\$	32,4 G\$	34,4 G\$	6,8 %
Caisse Ma Financière Prêts et Placements	229 K\$	5,0 M\$	5,2 M\$	4,5 %
<b>Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne</b>				
Sociétés de fiducie	1,5 G\$	13,9 G\$	14,4 G\$	10,3 %
Sociétés d'épargne	1,8 G\$	21,1 G\$	22,8 G\$	8,2 %

# Réalisations de l'année 2023<sup>6</sup> en matière d'encadrement et de surveillance des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit

## Une prévisibilité accrue pour les institutions financières

Vous trouverez dans cette section les principales réalisations en matière d'encadrement et de surveillance des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit, lesquelles découlent notamment de l'énoncé annuel des priorités, du calendrier des initiatives de la Surintendance des institutions financières ou en réponse aux différents enjeux découlant de l'actualité.

L'objectif de ces publications est d'offrir aux institutions financières une meilleure prévisibilité quant aux initiatives envisagées qui requiert, dans certains cas, une rétroaction de leur part. Tel que mentionné dans son Plan stratégique 2021-2025, cela s'inscrit dans la volonté de l'Autorité d'exercer un fort leadership de réflexion et d'action sur des enjeux actuels et émergents.

## Pratiques de gestion saine et prudente – Encadrement

### Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt

Le contexte des récentes hausses de taux d'intérêt a mis en évidence la nécessité d'actualiser l'encadrement de l'Autorité en lien avec l'accroissement des risques liés aux taux d'intérêt. En conséquence, l'Autorité a mis à jour la *Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt*. Cet encadrement s'appuie sur la norme du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), ainsi que sur les encadrements applicables aux institutions financières de juridiction fédérale. Cette ligne directrice s'applique aux assureurs, coopératives de services financiers, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne.

Elle a fait l'objet d'une consultation publique du 27 juillet 2023 au 8 septembre 2023 et la publication finale a eu lieu le 17 novembre 2023 avec prise d'effet immédiate.

<sup>6</sup> Les réalisations présentées dans cette section couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Sauf avis contraire, l'ensemble des documents qui émanent de l'Autorité et qui sont mentionnés dans cette partie sont disponibles sur le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

## Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques

L'Autorité a élaboré un projet de *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*. En plus des attentes générales de gouvernance et de gestion des risques, cette ligne directrice a la particularité d'apporter un éclairage en matière de saines pratiques commerciales, plus précisément à l'égard du traitement équitable des clients. Cette ligne directrice s'appliquera aux assureurs, coopératives de services financiers, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne.

La consultation publique relative à ce nouveau projet de ligne directrice s'est déroulée du 30 novembre 2023 au 9 février 2024. La publication finale se fera au cours du premier semestre de 2024.

Toujours au chapitre des changements climatiques, l'Autorité participe aux travaux du *Governance Working Group* de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) pour la révision du document de mise en œuvre intitulé *Application Paper on the Supervision of Climate-Related Risks in the Insurance Sector*. Ce document initialement publié en 2021, considérera désormais les risques climatiques et guidera les régulateurs lors de leurs travaux de surveillance portant sur ces risques. Cette publication est prévue pour la fin de 2024.

Par le biais de cette même organisation, l'Autorité est impliquée dans les travaux du *Market Conduct Working Group*, notamment dans la rédaction d'un document de mise en œuvre intitulé *Application Paper on Climate Risk Market Conduct Issues in the Insurance Sector*. À terme, ce document visera à soutenir les régulateurs dans leurs efforts pour identifier les cas de traitement potentiellement inéquitable de consommateurs en ce qui concerne les risques climatiques et le développement de produits financiers. Cette publication est prévue pour la fin de 2024.

## Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation

La *Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation* a fait l'objet d'une consultation publique, du 21 septembre 2023 au 20 octobre 2023. Il s'agissait d'une mise à jour permettant d'assurer la concordance avec la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital - Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées*. La modification visait plus particulièrement les critères d'éligibilité pour les titrisations dites « simples, transparentes et comparables », lesquels ont été retirés de la ligne directrice précitée.

La version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation* a été publiée le 19 février 2024, avec une prise d'effet immédiate.

## Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes

Le 14 décembre 2023, l'Autorité a publié la version finale de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de personnes*, pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce projet de modifications de la ligne directrice a fait l'objet d'une consultation publique du 21 septembre 2023 au 20 octobre 2023.

La mise à jour proposée visait à intégrer des clarifications et ajustements qui avaient déjà été communiqués par le biais d'un avis<sup>7</sup> de l'Autorité, de réviser le traitement des filiales d'assurance de dommages<sup>8</sup>, d'effectuer des modifications visant à bonifier la clarté et la cohérence du texte et, lorsque pertinent, de veiller à l'harmonisation de cette ligne directrice avec les modifications effectuées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) dans sa ligne directrice, lesquelles visaient des bonifications de texte sans nouvelles exigences de capital.

7 [Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes 2023, 30 mars 2023 – vol. 20, n° 12.](#)

8 La révision visant le traitement des filiales d'assurance de dommages concerne seulement les assureurs de personnes à charte du Québec.

## Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages, Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation, Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques

Le 21 décembre 2023, l'Autorité a publié la version finale de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages*, pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce projet de modifications de la ligne directrice a fait l'objet d'une consultation publique du 21 septembre 2023 au 20 octobre 2023. Les principales modifications visaient à reconnaître l'utilisation d'un modèle interne comme approche d'évaluation du risque d'assurance et à intégrer les ajustements découlant des avis de clarification visant à faciliter l'application des dispositions de la nouvelle norme internationale d'information financière (IFRS) 17 – Contrats d'assurance, cette dernière norme ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

À l'exception des modifications relatives aux modèles internes qui ne s'appliquent pas aux organismes d'autoréglementation et aux unions réciproques, des modifications de concordance ont été apportées à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance de capital – Organismes d'autoréglementation* et à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance de capital – Unions réciproques*. Ces projets de modifications aux lignes directrices ont également fait l'objet de la consultation publique pendant la même période. Les versions finales ont été publiées le 21 décembre 2023 et leur prise d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées

L'Autorité a publié pour consultation, du 23 novembre 2023 au 22 décembre 2023, le projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées*. Les principales modifications portaient sur l'arrimage entre cette ligne directrice et la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation*, sur des éléments de clarification pour les petites et moyennes institutions de dépôts et sur des rehaussements des exigences à l'égard des prêts hypothécaires à taux variable et à paiements fixes. Certaines modifications de concordance avec la réglementation des pairs fédéraux y sont également apportées.

La ligne directrice modifiée a été publiée le 22 février 2024.

## Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

L'Autorité a publié pour consultation, du 14 septembre 2023 au 16 octobre 2023, le projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ces travaux avaient comme objectif d'apporter des modifications de concordance afin de refléter les mises à jour effectuées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées*, dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* ainsi que dans le Relevé des normes de fonds propres à l'intention des coopératives de services financiers. Une harmonisation avec les pratiques de l'industrie a également été effectuée.

La version finale de cette ligne directrice a été publiée le 14 décembre 2023 pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités

L'Autorité a publié pour consultation, du 21 décembre 2023 au 2 février 2024, le projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités*. Les modifications visent principalement à intégrer des références au dispositif consolidé de Bâle. Certaines modifications de concordance avec les autres lignes directrices existantes au sein de l'Autorité y sont également apportées.

La ligne directrice a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2024.

## Ligne directrice sur les exigences de capital et de liquidité relatives aux expositions aux cryptoactifs

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, l'Autorité a publié la *Ligne directrice sur les exigences de capital et de liquidité relative aux expositions aux cryptoactifs*, laquelle établit les exigences de l'Autorité en matière de capital et de liquidité devant être respectées par les institutions financières selon leur exposition aux cryptoactifs<sup>9</sup>. Cette nouvelle ligne directrice s'inspire principalement des normes internationales en matière d'encadrement proposées par le CBCB. Elle s'applique aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne, aux assureurs, aux organismes d'autoréglementation et aux unions réciproques.

## Rehaussement des exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de capital, de fonds propres, de levier et de liquidité

Dans un souci de procurer à l'Autorité l'assurance nécessaire que les données contenues dans les formulaires de divulgation représentent correctement les dispositions des lignes directrices en vigueur, le rehaussement des exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de capital, de fonds propres, de levier et de liquidité s'appliquant à toutes les institutions financières a été divisé en trois blocs distincts, soit :

- Obtenir une opinion d'un auditeur externe sur les principaux ratios réglementaires;
- Fournir une attestation de la haute direction à l'égard des principaux relevés réglementaires, après examen interne de ces relevés;
- Obtenir une opinion de l'auditeur interne sur les principaux relevés réglementaires, y compris les contrôles et les processus qui s'y rattachent.

9 La ligne directrice ne couvre pas les monnaies numériques émises par une banque centrale, connues sous l'appellation anglaise *Central Bank Digital Currencies*.

Le rehaussement proposé par l’Autorité vise à augmenter le degré de confiance accordé aux principaux ratios réglementaires. La consultation publique sur le rehaussement de ces exigences s’est tenue dans le cadre des consultations portant sur chacune des lignes directrice visées par ces modifications et la publication finale de ces nouvelles exigences s’effectuera au même moment que la publication finale de chacune des lignes directrices concernées. Les lignes directrices visées par ces travaux sont les suivantes :

- *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes;*
- *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages;*
- *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance de capital – Organismes d’autoréglementation;*
- *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance de capital – Unions réciproques;*
- *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d’un réseau, caisses non membres d’une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d’épargne et autres institutions de dépôts autorisées;*
- *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités.*

## Règlement d’application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Le 27 avril 2023, le *Règlement d’application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*<sup>10</sup> (RALIDPD) a été modifié pour tenir compte de l’évolution des activités de dépôts et harmoniser la protection des dépôts de l’Autorité à celle de la Société d’assurance-dépôts du Canada (SADC). Des changements aux catégories de protection ont été apportés afin d’inclure une catégorie pour les dépôts admissibles faits dans un compte d’épargne libre d’impôt pour l’achat d’une première propriété.

Les modifications apportées au RALIDPD visent également à préciser le taux de change à appliquer pour établir la valeur des dépôts d’argent en devises étrangères aux fins de la déclaration annuelle des dépôts garantis des institutions de dépôts autorisées. Ce taux doit être celui publié au 30 avril de chaque année par la Banque du Canada. Le règlement précise les modalités applicables dans l’éventualité où ce taux ne serait pas publié à cette date par la Banque du Canada.

En août 2023, une consultation publique a été menée dans le but d’augmenter la prime annuelle des institutions de dépôts autorisées, modifiant celle-ci de 5 à 7,5 points de base des dépôts protégés. Il s’agissait d’une modification visant à harmoniser cette prime avec la prime minimale payée par les institutions financières membres de la SADC. De plus, cette augmentation de prime visait à atteindre la cible de capitalisation du fonds d’assurance-dépôts, de 1,3 % à 1,5 % des dépôts protégés par l’Autorité, d’ici 2029-2030.

---

<sup>10</sup> RLRQ, c. I-13.2.2, r. 1.

# Saines pratiques commerciales - Encadrement

## Ligne directrice sur la gestion des incitatifs

Après avoir fait l'objet d'une consultation publique au cours de l'année 2022, la version finale de la nouvelle *Ligne directrice sur la gestion des incitatifs* a été publiée le 16 mars 2023 avec une prise d'effet immédiate. Parmi les attentes qui y sont énoncées, l'Autorité s'attend à ce qu'une institution financière conçoive des mécanismes incitatifs qui lui permettent de traiter équitablement les clients et de mettre en place des procédures de gestion des risques et des mécanismes de contrôle afin de respecter son obligation à cet égard. Cette ligne directrice est complémentaire à la *Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales*.

## Ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit

En février 2023, l'Autorité a publié une mise à jour de la *Ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit*. Les modifications visaient essentiellement à harmoniser les attentes en matière de traitement des plaintes avec celles prévues dans la *Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales*.

## Règlement sur l'interdiction d'exiger certains frais d'un titulaire de contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts

Le *Règlement sur l'interdiction d'exiger certains frais d'un titulaire de contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023. Cette réglementation vise l'interdiction d'exiger certains frais d'un titulaire de contrat lors d'un retrait ou d'un transfert de fonds distincts, de même que lors d'un changement d'option de souscription. Ce règlement a également pour objectif de renforcer le traitement équitable du client lors de la vente d'un contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts.

## Règlement sur les renseignements à fournir à un titulaire d'un contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts

Le 20 avril 2023, l'Autorité a publié un communiqué de presse annonçant la publication, par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), de nouvelles obligations d'information visant, entre autres, la divulgation complète des coûts liés aux fonds d'investissement et aux contrats individuels à capital variable afférents à des fonds distincts (CICV). À cet égard, les ACVM ont apporté des modifications au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* et à l'instruction générale connexe et le CCRRA a établi la *Directive sur l'information continue relative aux contrats individuels à capital variable* (la « Directive »).

Le projet de *Règlement sur les renseignements à fournir à un titulaire d'un contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts* de l'Autorité vise à transposer dans un règlement québécois, avec les adaptations nécessaires, les attentes énoncées dans la Directive. Il s'appliquera aux assureurs autorisés en vertu de la *Loi sur les assureurs* (LASS) qui ont souscrit un CICV de même qu'à ceux qui ont souscrit un contrat individuel d'assurance sur la vie comportant une clause stipulant que les participations aux termes de ce contrat sont affectées à des fonds distincts.

Le règlement exigera des assureurs de transmettre aux titulaires de CICV, sur une base annuelle, un relevé contenant notamment des renseignements sur tous les frais liés à leur CICV (incluant entre autres les frais du fonds, les frais sur opérations et divers ratios), leurs rendements et les garanties qui y sont prévues. Ces nouvelles exigences visent à assurer une meilleure compréhension du produit par le consommateur, à favoriser des discussions optimales avec le représentant en assurance de personnes et à permettre aux consommateurs de prendre des décisions éclairées.

Ce projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique du 2 novembre 2023 au 2 décembre 2023. L'Autorité entend publier la version finale de ce règlement au cours de l'année 2024 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier

Au cours des dernières années, le projet de *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* (le « Règlement ») a fait l'objet de deux consultations publiques. Le Règlement s'inspire des meilleures pratiques adoptées sur le plan canadien et international et établit des règles, pratiques et obligations communes à l'ensemble du secteur financier. Le Règlement introduit une définition précise de la notion de plainte qui devra être utilisée par l'ensemble du secteur financier québécois, ce qui constitue la pierre angulaire du Règlement. Parmi les obligations prévues au Règlement, on retrouve entre autres celle de traiter une plainte dans les 60 jours de sa réception, sauf exceptions. De même, le secteur financier devra rédiger tout document d'information portant sur le traitement des plaintes et le règlement de différends dans une forme claire, lisible, précise et non trompeuse.

L'entrée en vigueur du Règlement est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit

En décembre 2023, l'Autorité a publié pour consultation, le projet de *Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit* (le « Projet de règlement »). Le Projet de règlement propose un encadrement pour la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information pouvant survenir chez une institution financière, un agent d'évaluation du crédit ou un tiers à qui est confié l'exercice de toute partie d'une activité. Il vise à ce que les assujettis aient de saines pratiques de gestion de façon à prévenir et gérer les incidents pouvant leur porter préjudice, nuire à leur réputation ou encore mettre en péril leur solvabilité. Le Projet de règlement prévoit aussi l'obligation d'établir et de mettre en œuvre une politique de gestion des incidents de même de tenir un registre des incidents. L'analyse des commentaires reçus dans le cadre de la consultation est en cours. L'Autorité apportera au besoin des modifications au Projet de règlement.

À l'égard de ce même thème, l'Autorité dirige le groupe de travail pancanadien du CRRRA, soit le *Fintech Working Group*, qui voit au développement de recommandations portant sur le signalement des incidents de sécurité de l'information à l'attention des différentes juridictions canadiennes. L'objectif du projet est de contribuer à une plus grande harmonisation des exigences existantes de signalement d'incidents et de production d'information au Canada auxquelles sont soumises les assureurs, tout en permettant de réduire les enjeux et les défis rencontrés par ceux-ci.

## Participation de l'Autorité au sein de différents comités de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance

### Traitement équitable des consommateurs

L'Autorité est impliquée dans les travaux du *Market Conduct Working Group* de l'AICA, lequel se penche sur les concepts d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). L'Autorité participe à l'élaboration d'un document de mise en œuvre nommé *Application Paper on How to Achieve Fair Treatment for Diverse Consumers*, lequel fournira des orientations sur la façon dont les régulateurs, intermédiaires et assureurs peuvent utiliser l'EDI pour favoriser un traitement équitable des consommateurs.

Il est prévu que ce document soit publié au début de l'année 2025.

### Travaux sur l'équité, la diversité et l'inclusion

L'Autorité est aussi active dans les travaux du *Governance Working Group* de l'AICA visant l'élaboration d'un document de mise en œuvre intitulé *Application Paper on Supervising Diversity, Equity and Inclusion : The Governance, Risk Management and Culture Perspective*. Ce document a pour objectif de fournir aux régulateurs des conseils, recommandations et exemples de bonnes pratiques en matière d'EDI.

La publication de ce document est prévue pour la fin de l'année 2024.

# Saines pratiques commerciales - Surveillance

Conformément au cadre de surveillance des institutions financières, l'Autorité a effectué des travaux auprès de 60 institutions afin de veiller au respect des lois et des lignes directrices qu'elle est chargée de faire appliquer. À la suite de ses travaux de surveillance, l'Autorité a émis plusieurs recommandations visant plus particulièrement :

- l'amélioration de l'information destinée aux clients;
- l'encadrement, la formation et la supervision des réseaux de distribution;
- la gestion des incitatifs;
- la mise en place d'une culture et d'une gouvernance axées sur le traitement équitable de la clientèle et la mise en œuvre de celles-ci au sein de l'institution financière;
- le traitement des plaintes et le règlement des différends.

## Formulaire de divulgation en matière de pratiques commerciales pour les institutions de dépôts

En 2023, l'Autorité a déployé le formulaire d'évaluation des pratiques commerciales au sein de l'ensemble des institutions de dépôts. La collaboration de ces dernières a permis à l'Autorité de collecter des données importantes quant aux pratiques commerciales afin d'assurer le traitement équitable des clients. L'Autorité poursuit ses travaux entourant ce formulaire dans le but de maximiser l'utilisation qui en est faite et de valoriser pleinement les données détenues et assurer une planification optimale des travaux de surveillance.

## Divulgation annuelle des pratiques commerciales des assureurs du CCRRA et le rôle de l'Autorité

L'Autorité a été choisie par les membres du CCRRA afin de coordonner la divulgation annuelle relative aux pratiques commerciales des assureurs. À ce titre, elle soutient la démarche harmonisée permettant de recueillir annuellement des renseignements auprès de tous les assureurs afin d'évaluer le marché de l'assurance et la conduite des assureurs au Canada. Ces renseignements permettent notamment d'établir le profil détaillé de chaque assureur ou d'un groupe en termes de pratiques commerciales et de planifier les prochains travaux de surveillance de l'Autorité, ou encore ceux mis de l'avant par ses pairs canadiens et auxquels elle participe activement. À cet effet, le CCRRA a publié en décembre 2023 le rapport intitulé *Déclaration annuelle sur les pratiques commerciales de 2022 – Rapport public*<sup>11</sup>. Cette initiative du CCRRA s'inscrit dans un objectif d'optimisation de la charge de conformité faisant en sorte que l'industrie bénéficie d'un « guichet unique » harmonisé pour leur divulgation obligatoire en matière de pratiques commerciales et permet aux régulateurs canadiens de jouer leur rôle avec efficacité.

## Assurances collectives offertes aux membres d'associations étudiantes

Au terme de plusieurs mois d'une importante consultation publique, l'Autorité a rendu public, le 29 janvier 2024, le *Rapport sur les assurances offertes aux membres d'associations étudiantes*<sup>12</sup>. Cette consultation a permis de connaître la position des principales parties prenantes sur la question des assurances complémentaires de soins de santé offertes aux étudiantes et étudiants par l'obtention de près de 300 réponses. Le rapport a également été remis au ministre des Finances, à qui l'Autorité a offert sa pleine collaboration afin de mettre en œuvre les recommandations qui nécessitent son apport.

<sup>11</sup> CCRRA, *Déclaration annuelle sur les pratiques commerciales de 2022 – Rapport public*.

<sup>12</sup> *Les assurances collectives offertes aux membres d'associations étudiantes - Rapport au ministre des Finances (lautorite.qc.ca)*.

Au terme d'un exercice rigoureux d'analyse des réponses reçues, l'Autorité énonce les recommandations suivantes :

- Maintenir le processus actuel d'adhésion automatique aux régimes d'assurance avec droit de retrait offerts aux membres d'associations étudiantes;
- Réviser, en collaboration avec le ministère des Finances, la portée des obligations applicables aux assureurs en régularisant de manière non équivoque le processus d'adhésion automatique aux régimes d'assurance offerts aux membres d'associations étudiantes, sous réserve du respect de certaines règles prescrites (par exemple, par voie de modifications législatives, réglementaires ou autres). Ces règles pourraient concerner, entre autres, certaines exigences minimales relatives à la divulgation des informations à l'étudiante ou à l'étudiant et le processus de droit de retrait;
- Mettre en place une table de discussion afin d'échanger avec les parties prenantes sur les exigences minimales qui pourraient être requises dans le cadre d'un processus d'adhésion automatique à l'assurance avec droit de retrait, et sur les éléments pouvant être harmonisés pour tous les régimes, notamment au sujet de l'information à transmettre à l'étudiante ou à l'étudiant, du processus de traitement des plaintes, du processus de retrait et des modalités de paiement ou de remboursement de la prime d'assurance à l'étudiante ou à l'étudiant.

## Travaux de surveillance transversale pancanadienne liés au mandat de gouvernance du traitement équitable des clients

À la suite de travaux de surveillance quant à la gouvernance et la culture en termes de traitement équitable des clients réalisés au cours de la dernière année, l'Autorité a transmis des rapports à 27 assureurs. Ces travaux ont été effectués en collaboration avec d'autres régulateurs canadiens faisant partie du comité de supervision concerté de la conduite sur le marché du CCRRA. L'Autorité agit à titre de régulateur responsable de la coordination de l'intervention. Un rapport public présentant les principaux constats et les meilleures pratiques sera publié sur le site du CCRRA.

## Travaux sur les taux de refus des produits sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur

En matière de distribution sans représentant, l'Autorité a poursuivi ses travaux relativement aux taux de refus des produits sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur. L'Autorité s'est intéressée tout particulièrement aux mécanismes en place chez les assureurs afin de suivre les taux de refus et d'apporter les correctifs requis lorsque la conception d'un produit ou l'offre de celui-ci seraient susceptibles de porter atteinte au traitement équitable des clients. À la suite de l'analyse des réponses reçues, l'Autorité constate que des améliorations devraient être apportées aux pratiques d'affaires et, en ce sens, continue ses démarches auprès des assureurs afin que ces derniers assurent un suivi de ces taux et établissent des seuils déclenchant une vérification plus approfondie des raisons sous-jacentes à ces refus.

## Interventions dans le marché des concessionnaires automobiles

L'Autorité a également poursuivi ses travaux de surveillance et ses interventions visant la vente de produits et services financiers par le biais de concessionnaires automobiles afin de s'assurer que les assureurs qui souscrivent le *F.P.Q. n° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré – Assurance de remplacement* ainsi que les produits d'assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur par l'entremise de concessionnaires automobiles suivent de saines pratiques commerciales. De plus, un rapport<sup>13</sup> rendu public en septembre 2023 dresse le bilan des années 2020 à 2022 et démontre que les enjeux identifiés dans les rapports précédents, pour ce secteur d'activité, sont toujours présents.

## Trois rapports issus de FinCoNet

L'Autorité a participé aux travaux de l'*International Financial Consumer Protection Organization* (FinCoNet) en collaborant à trois rapports publiés sur le site Web de FinCoNet. Le premier rapport, intitulé *Impact of COVID-19 on Market Conduct Supervision*<sup>14</sup>, fait état des impacts qu'a eus la pandémie de 2020 sur le rôle des régulateurs à travers les différentes juridictions. Le second rapport, *Mortgage Distribution – Sales Incentives, Consumer Outcomes and Supervisory Approaches*<sup>15</sup>, brosse le portrait des pratiques commerciales en matière de financement hypothécaire. Finalement, le troisième rapport, *Market Conduct Supervisory Implications of Non-traditional Financial Entities Offering Financial Services, Especially Payments*<sup>16</sup>, explore l'impact des entités financières non traditionnelles œuvrant dans l'écosystème financier.

<sup>13</sup> [Offre de produits d'assurance par l'entremise de concessionnaires d'automobiles, de véhicules récréatifs et de véhicules de loisirs au Québec - Rapport d'analyse des divulgations 2020-2021-2022 des assureurs.](#)

<sup>14</sup> [FinCoNet, Impact of COVID-19 on Market Conduct Supervision, March 2023.](#)

<sup>15</sup> [FinCoNet, Mortgage Distribution – Sales Incentives, Consumer Outcomes and Supervisory Approaches, November 2023.](#)

<sup>16</sup> [FinCoNet, Market Conduct Supervisory Implications of Non-traditional Financial Entities Offering Financial Services, Especially Payments, November 2023.](#)

# Surveillance des pratiques de gestion et gouvernance des institutions financières

## Rôles et responsabilités des instances de gouvernance

La stabilité et l'efficacité d'une institution financière passent en premier lieu par une gestion responsable de la part des administrateurs et de la haute direction. L'Autorité considère qu'une attention particulière doit donc être portée à la qualité de la supervision et du contrôle exercés par la haute direction et par le conseil d'administration, là où les politiques sont élaborées et les décisions stratégiques sont prises.

Au cours de la dernière année, des rencontres ont été tenues entre l'Autorité et les conseils d'administration d'institutions financières afin de discuter de gouvernance, notamment des rôles et responsabilités des administrateurs et des membres de la haute direction ainsi que de leur implication dans la pérennité des pratiques de gestion saine et prudente et des saines pratiques commerciales. Ces rencontres ont été positives tant pour l'Autorité que pour les institutions financières. Ainsi, l'Autorité poursuivra ces échanges avec comme objectif de renforcer ses messages auprès des administrateurs et de la haute direction des institutions financières. L'Autorité s'attend également à ce qu'il y ait une relation transparente avec ces instances décisionnelles et que toute information pertinente qui pourrait affecter le profil de risque d'une institution financière lui soit promptement communiquée.

## Fonctions de supervision

Une gouvernance efficace et efficiente nécessite des dispositifs de gestion de risques et de contrôle répartis entre plusieurs secteurs et niveaux de l'organisation. Le modèle des trois lignes de défense constitue une approche pouvant convenir à tous les types d'institutions financières en tenant compte de la taille, la nature et la complexité des activités. Dans cette perspective, l'Autorité a effectué au cours de la dernière année des travaux de surveillance sur les fonctions de supervision des institutions financières. Les travaux ont notamment porté sur l'indépendance des fonctions de deuxième et de troisième ligne de défense.

## Gestion intégrée des risques

En ce qui a trait à la gestion intégrée des risques, la prise de décision adéquate à cet égard passe par l'identification, l'évaluation, la quantification, l'atténuation et le suivi des risques importants. Cette prise de risques et la gestion de ceux-ci sont des éléments intrinsèques à toutes les institutions financières. L'Autorité s'attend donc à ce que les institutions financières effectuent une gestion intégrée de leurs risques qui soit soutenue par des stratégies, politiques et procédures adéquates.

À cet effet, au cours de la dernière année, l'Autorité a poursuivi ses travaux de surveillance des institutions financières en lien avec la gestion intégrée des risques. L'Autorité considère que la promotion d'une solide culture de gestion des risques est un des éléments essentiels à la solidité financière des institutions financières ainsi qu'à la protection des clients.

## Gestion des risques de technologies de l'information et des communications

Les rapports d'évaluation indépendante de la maturité en matière de cybersécurité sont des éléments importants de suivi de la posture de la sécurité de l'information des institutions financières ainsi que de leurs pratiques de gestion de la sécurité des technologies de l'information et des communications.

Au cours de l'année 2023, l'Autorité a analysé les signalements d'incidents opérationnels rapportés par les institutions financières, lesquels touchaient principalement la disponibilité des systèmes, de même que l'intégrité et la confidentialité des données. Ces incidents sont le plus souvent causés par des pannes de systèmes, des vulnérabilités, de l'hameçonnage et des rançongiciels. L'Autorité a également remarqué que près de la moitié des incidents opérationnels sont survenus chez des tiers auxquels les institutions financières avaient confié certaines responsabilités.

À cet effet, les signalements des incidents opérationnels majeurs ont fait l'objet de suivis rigoureux, notamment en lien avec la vulnérabilité qui a affecté l'application de transfert de fichier MOVEit<sup>17</sup>, utilisée par un grand nombre d'institutions financières. L'Autorité s'est assurée que les institutions financières ont offert une réponse appropriée à la situation tant sur le plan des clients touchés qu'en matière de renforcement de leurs postures de sécurité.

## Gestion du capital

L'Autorité s'attend à ce que les institutions financières établissent leur niveau cible interne de capital de façon prudente et prospective, en mettant en place un dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité<sup>18</sup> basé sur une méthodologie robuste. Au cours de la dernière année, des travaux de surveillance ont porté sur les cibles internes de plusieurs institutions financières.

## Association des superviseurs prudents des caisses

Dans le cadre de sa participation au sein de cette association canadienne et suivant l'objectif d'améliorer la surveillance des risques systémiques par les régulateurs canadiens, l'Autorité a entrepris des travaux afin d'accroître la capacité des régulateurs canadiens à collecter des données financières. Ainsi, l'Autorité a pris en charge l'établissement d'un standard pour la divulgation canadienne et a livré une plateforme d'hébergement et de consultation des données des coopératives de crédit provenant des régulateurs provinciaux. Cette plateforme favorise, en outre, le partage des données granulaires de tous les régulateurs provinciaux et l'échange d'expériences sur le travail statistique. Cette plateforme permet également des analyses détaillées des risques et des vulnérabilités ayant un impact sur le secteur canadien des coopératives de crédit, en s'appuyant sur les données actuelles du marché. Enfin, diverses informations s'y retrouvent et permettent d'identifier les domaines qui nécessitent une attention particulière et de constituer un outil de supervision pour évaluer et pour comparer la solidité du niveau de capitalisation et de liquidité des coopératives de crédit.

<sup>17</sup> La vulnérabilité MOVEit désigne des failles de sécurité, notamment des vulnérabilités d'injection SQL, qui ont permis un accès non autorisé, une escalade des privilèges et l'exfiltration de données par des acteurs malveillants.

<sup>18</sup> Pour les assureurs, ce processus est souvent mentionné en tant que dispositif *Own Risk and Solvency Assessment*, tandis que pour les institutions de dépôts il s'agit de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process*.

# Autres activités liées aux pratiques de gestion saine et prudente et aux saines pratiques commerciales

## Cadre de surveillance

En 2023, l'Autorité a amorcé une révision exhaustive de son cadre de surveillance des institutions financières. Le 16 octobre 2023, l'Autorité a publié un avis<sup>19</sup> sur son site Web, afin d'informer l'industrie de l'étendue des travaux envisagés. L'Autorité prévoit publier son nouveau cadre au courant de l'année 2024.

## Comité consultatif sur les risques associés aux tremblements de terre

Au cours de la dernière année, le comité consultatif sur les risques associés aux tremblements de terre, dont le mandat est de favoriser les échanges et de canaliser les efforts de différentes parties prenantes pour que le gouvernement, la population et l'industrie de l'assurance de dommages soient mieux outillés pour faire face aux conséquences financières d'un important séisme, a poursuivi ses travaux.

Les membres du comité se sont rencontrés à trois reprises au cours de l'année et des actions de sensibilisation proposées par le comité ont été réalisées par l'Autorité, dont une mise à jour de la section portant sur les risques associés aux tremblements de terre qui se trouve sur le site Web de l'Autorité. Le comité a également identifié et rencontré certaines parties prenantes pouvant améliorer la résilience du Québec face à ce risque.

## Comité consultatif portant sur l'impact potentiel des véhicules automatisés et connectés sur l'assurance automobile au Québec

Au cours de l'année 2023, l'Autorité a mis en place et a tenu des rencontres du *comité consultatif portant sur l'impact potentiels des véhicules automatisés et connectés sur l'assurance automobile au Québec*. Ce comité a comme mandat de favoriser les échanges, de bénéficier de l'intelligence collective et d'explorer des idées et pistes de solutions visant à s'assurer que les consommateurs québécois soient adéquatement protégés advenant l'utilisation d'un véhicule automatisé et connecté (VAC). Il permettra également à l'Autorité, au gouvernement et à l'industrie de l'assurance automobile d'être mieux outillés pour faire face aux différents enjeux découlant de la présence accrue de ces véhicules sur les routes du Québec.

Ce comité constitué de professionnels de divers horizons a d'ores et déjà commencé la réflexion sur les changements que va connaître le marché de l'assurance automobile avec l'arrivée progressive des VAC au sein du parc automobile québécois.

## Travaux de surveillance transversale en matière de transformation numérique et sur les risques associés aux technologies de l'information

Au cours de l'année 2023, l'Autorité a réalisé des travaux de surveillance transversale portant sur la transformation numérique et les risques associés aux technologies de l'information. Ces travaux, effectués par le biais d'un questionnaire transmis à certaines institutions financières, avait comme objectif de brosser un portrait de l'évolution de la transformation numérique et des pratiques associées afin d'identifier les risques qui en découlent tant pour les institutions financières que pour les consommateurs de produits et services financiers.

Plus spécifiquement, les travaux visaient :

- La gouvernance de la transformation numérique et le risque de désuétude;
- L'intelligence artificielle et les outils numériques innovants;
- Les cyberrisques et la cyberassurance.

19 <https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/assurances-inst-depot/2023/avis-relatif-revision-cadre-surveillance.pdf>.

## Enquête de sensibilisation sur la résilience opérationnelle

En septembre 2023, l'Autorité a procédé à une enquête de sensibilisation à l'égard de la résilience opérationnelle auprès des institutions financières. Cette enquête faisait suite au déploiement du webinaire sur la résilience opérationnelle de février 2023 et avait pour objectif d'engager le dialogue avec les institutions financières afin de recenser et partager les meilleures pratiques utilisées pour contribuer au rehaussement de la résilience opérationnelle dans le contexte actuel de la croissance des perturbations opérationnelles. L'Autorité rendra public un rapport faisant état des réponses et commentaires obtenus à l'automne de 2024.

De plus, l'Autorité a collaboré à la mise en place d'un nouveau groupe de travail, soit l'*Operational Resilience Working Group* de l'AICA, afin de participer aux travaux portant sur la résilience opérationnelle. À ce titre, l'Autorité a contribué à la rédaction du *Issues Paper on Insurance Sector Operational Resilience*, lequel porte sur les enjeux en matière de résilience opérationnelle dans le secteur de l'assurance. Ce document a été publié en mai 2023.

## Exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques

Les risques climatiques sont au centre de plusieurs travaux de l'Autorité en raison de leur impact potentiel sur les institutions financières, sur les consommateurs et sur le système financier en général. L'Autorité a travaillé conjointement avec le BSIF à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques afin d'aider les institutions financières dans leur analyse et leur gestion des risques climatiques. Les principaux objectifs visés par cet exercice consistent à accroître la compréhension des institutions financières quant à leur exposition potentielle aux risques climatiques, à renforcer la capacité des institutions financières à mener des analyses de scénarios climatiques et des évaluations des risques, et à mesurer l'exposition financière potentielle des institutions aux risques liés au climat. Cet exercice permettra aux institutions financières d'être encore mieux préparées à gérer les risques climatiques de même qu'à l'Autorité de poser les gestes nécessaires pour favoriser la stabilité des marchés financiers et la protection des consommateurs québécois. Ces travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2024.

## Leçons apprises à la suite des crises financières de 2023

Dans un paysage financier qui connaît peu de frontières, l'Autorité ajuste sa surveillance selon des vigies nationales et internationales. La faillite de la Silicon Valley Bank aux États-Unis, qui a découlé d'enjeux de liquidité, a mené l'Autorité à réaliser divers travaux d'analyses. Un bilan sur les causes de cet événement permet à l'Autorité de conclure que le contexte réglementaire qui a contribué à la faillite de la Silicon Valley Bank n'est pas présent au Québec. De plus, les activités de surveillance visant l'évaluation des risques financiers donnent plusieurs outils efficaces à l'Autorité. Ceux-ci devraient permettre à l'Autorité de détecter de façon précoce une situation similaire chez les institutions financières assujetties. Néanmoins, l'Autorité demeure proactive et identifie plusieurs axes de rehaussement à explorer sur le plan de l'encadrement de la gestion des risques et de sa surveillance.

# Activités liées à l'assurance-dépôts et à la résolution

## Travaux d'opérationnalisation de la résolution d'un groupe coopératif d'importance systémique

Au cours de l'année 2023, l'Autorité a poursuivi ses travaux relatifs à la constitution et à l'opérationnalisation d'un régime de résolution effectif pour traiter la défaillance d'un groupe coopératif d'importance systémique.

À cet effet, dans l'objectif de bonifier les outils en place, l'Autorité a développé un cadre d'évaluation d'entreprise, qui est l'une des composantes clés du régime de résolution. Ce cadre permet notamment d'apprécier les conditions de déclenchement d'une résolution et l'impact des mesures de résolution prises par l'Autorité.

En marge de l'élaboration du cadre d'évaluation d'entreprise, l'Autorité a développé de nouvelles exigences de données en matière de résolution. Ces exigences permettront à l'Autorité d'obtenir des données fiables et utiles à la planification de la résolution et à son opérationnalisation en cas de défaillance d'un groupe coopératif. Une consultation publique sur ces nouvelles exigences a été lancée en décembre 2023.

## Sensibilisation à la protection des dépôts

Au cours de l'année 2023, l'Autorité a mené diverses campagnes de sensibilisation pour informer les déposants de la protection des dépôts d'argent offerte en cas de faillite d'une institution de dépôts autorisée. En continuité avec les deux années précédentes, l'Autorité a collaboré avec la SADC à la réalisation d'une campagne conjointe sous le thème « Protéger vos dépôts, c'est notre but ». L'Autorité a par ailleurs poursuivi ses campagnes individuelles sous le thème « Vivez en toute quiétude ».

La réalisation de campagnes de sensibilisation des déposants constitue un élément clé pour promouvoir le régime de protection des dépôts de l'Autorité et pour favoriser la stabilité financière. Ces campagnes permettent d'accroître le pourcentage des Québécois qui sont au fait que leurs dépôts d'argent sont protégés en cas de faillite de leur institution financière. Ce pourcentage a été de 68 % en moyenne dans les sondages trimestriels effectués par l'Autorité en 2023.

## Forum des assureurs-dépôts des Amériques organisé par l'Autorité

Les 25 et 26 avril 2023, l'Autorité a été l'hôte du 7<sup>e</sup> Forum des assureurs-dépôts des Amériques, accueillant à Montréal des membres de trois comités régionaux de l'*International Association of Deposit Insurers* (IADI), à savoir le *Regional Committee of North America*, présidé par l'Autorité, le *Caribbean Regional Committee* et le *Latin America Regional Committee*. Sous le thème « Pour le renforcement de la confiance du public et la résilience », le Forum a notamment favorisé une mise à niveau des connaissances du domaine de l'assurance-dépôts. Plus de 150 participants provenant d'une soixantaine de juridictions étaient présents.

En ouverture du Forum, l'Autorité a souligné l'importance d'assurer la confiance des consommateurs et des investisseurs envers les systèmes d'assurance-dépôts, particulièrement dans le contexte financier actuel et en réaction à la crise bancaire du printemps 2023.

## Participation de l'Autorité au sein de différents comités de l'International Association of Deposit Insurers

### Rapport sur les défaillances bancaires

Depuis septembre 2023, l'Autorité est de nouveau membre de l'*Executive Council* de l'IADI, après avoir agi à ce titre de novembre 2016 à novembre 2022. En outre, l'Autorité a contribué à la publication en décembre 2023 du rapport de l'IADI portant sur les leçons apprises des défaillances bancaires américaines et européennes du printemps 2023. Intitulé *The 2023 Banking Turmoil and Deposit Insurance Systems : Potential implications and Emerging Policy Issues*<sup>20</sup>, ce rapport identifie notamment les enjeux et les défis entourant la résolution d'institutions financières, la mise en place de régimes d'assurance-dépôts efficaces ainsi que la coordination des interventions des partenaires du filet de sécurité financier en cas de crise.

### Révision des principes fondamentaux

L'Autorité est demeurée très impliquée au cours de la dernière année dans la révision, qui a cours au sein de l'IADI, des principes fondamentaux à appliquer pour disposer de systèmes d'assurance-dépôts efficaces. Cette implication active permet notamment à l'Autorité de promouvoir les spécificités du secteur financier québécois à l'égard des coopératives de services financiers.

## Travaux sur les coopératives financières

L'Autorité préside un comité de travail au sein de l'IADI qui traite de sujets ayant un impact sur les assureurs-dépôts et les autorités de résolution de coopératives financières. Créé en 2014 à l'initiative de l'Autorité, ce comité a obtenu officiellement le statut de « comité permanent » lors de la *78th Executive Council* de l'IADI, un statut rarissime pour un tel comité.

Ce nouveau statut constitue une grande marque de reconnaissance pour les travaux réalisés par ce comité au cours des dernières années et souligne l'importance que les coopératives financières ont dans le système financier.

## Activités en matière de droit d'exercice

Au cours de l'année 2023, l'Autorité a traité 61 dossiers concernant les autorisations des institutions financières à exercer leurs activités au Québec. Les dossiers se regroupent en six catégories de traitement touchant les droits d'exercice des institutions financières ainsi que le dépôt des statuts juridiques auprès du Registraire des entreprises.

Catégorie de traitement	Total
Autorisation pour l'exercice d'activité d'institution financière	4
Autorisation octroyée pour étendre l'activité d'institution financière	2
Réexamen d'autorisation pour l'exercice d'activité d'institution financière	10
Révocation volontaire d'autorisation	4
Approbatons et autorisations diverses (prise de contrôle, participation notable, autorisation en vertu de lignes directrices)	29
Demandes concernant les statuts juridiques (modification, fusion, etc.)	12
<b>Total</b>	<b>61</b>

<sup>20</sup> IADI, *The 2023 banking turmoil and deposit insurance systems : Potential implications and emerging policy issues*, December 2023.

Les tableaux suivants présentent les modifications qui ont eu lieu au cours de l'année 2023 pour le secteur des institutions de dépôts.

Nouveau détenteur de permis	
Date d'émission	Raison sociale officielle
2023-02-13	FIDUCIE ODYSSEY

Fusions		
Date de fusion	Résultante	Composante de la fusion
2023-01-01	CAISSE DESJARDINS DE SAINT-BONIFACE	LA CAISSE POPULAIRE DE NOTRE DAME DU MONT CARMEL
		CAISSE DESJARDINS DE SAINT-BONIFACE
	CAISSE DESJARDINS DES TECHNOLOGIES	CAISSE DESJARDINS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
2023-01-01	CAISSE DESJARDINS DES TECHNOLOGIES	CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYÉS EN TÉLÉCOMMUNICATION
		CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCOUATA
2023-01-01	CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCOUATA	CAISSE DESJARDINS TRANSCONTINENTAL-PORTAGE
		CAISSE DESJARDINS DES LACS DE TÉMISCOUATA
2023-07-01	CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON	LA CAISSE POPULAIRE DE ST-THÉODORE D'ACTON

Changements de nom légal		
Date du changement	De	À
2023-09-11	CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUÉBEC)	CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUÉBEC)
2023-09-11	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU BASSIN-DE-CHAMBLY	CAISSE DESJARDINS DU BASSIN-DE-CHAMBLY
2023-09-11	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ALMA	CAISSE DESJARDINS D'ALMA
2023-09-11	CAISSE POPULAIRE DE LA PRAIRIE	CAISSE DESJARDINS DE LA PRAIRIE

Les tableaux suivants présentent les modifications qui ont eu lieu au cours de l'année 2023 pour le secteur des assureurs.

Nouveau détenteur d'autorisation d'exercer l'activité d'assureur	
Date d'émission	Raison sociale officielle
2023-01-01	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SWISS RE CORPORATE SOLUTION D'AMÉRIQUE
2023-07-01	UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC (URASQ)
2023-12-19	COMPAGNIE D'ASSURANCE GPIC

Nouveau détenteur d'autorisation d'exercer l'activité d'institution de dépôts	
Date d'émission	Raison sociale officielle
2023-01-01	BENEVA INC.

Modification du nom utilisé au Québec		
Date du changement	De	À
2023-01-01	LA CAPITALE ASSURANCE GÉNÉRALES INC.	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE BENEVA INC.

Fusions		
Date de fusion	Résultante	Composante
2023-01-01	OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.	OPTIMUM ASSURANCE AGRICOLE INC.

#### Fusions dans le Groupe Beneva inc.

2023-01-01 (Fusions 1, 2 et 3)	BENEVA INC.	LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE INC. SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.
-----------------------------------	-------------	---

**Fusion 1.** Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, La Capitale assureur de l'administration publique inc., « un assureur de personnes à charte du Québec », a fusionné avec sa filiale Beneva inc., « un courtier en épargne collective ». La société issue de cette fusion a poursuivi son existence sous le nom de Beneva inc., « un assureur de personnes à charte du Québec ».

**Fusion 2.** Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, immédiatement après la fusion 1, SSQ, Société d'assurance-vie inc., « assureur de personnes et dommages à charte du Québec », a fusionné avec sa filiale SSQ Distribution inc., cabinet inscrit auprès de l'Autorité. L'entité issue de cette opération a poursuivi son existence sous le nom de SSQ, Société d'assurance-vie inc., « assureur de personnes et dommages à charte du Québec ».

**Fusion 3.** Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, immédiatement après les fusions 1 et 2, les sociétés issues de ces deux fusions se sont fusionnées, soit Beneva inc. et SSQ, Société d'assurance-vie inc. L'entité issue de cette opération a poursuivi son existence sous le nom de Beneva inc. « assureur de personnes à charte du Québec ».

### Révocation de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur

Date d'annulation	Raison sociale officielle
2023-03-07	LE CONSEIL SUPRÊME DE L'ARCANE ROYAL
2023-09-06	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNITED AMERICAN
2023-12-08	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE WESTPORT
2023-12-19	ASSURANCE GMS

### Ajout de catégories d'activités à l'égard d'une autorisation

Date de l'ajout	Raison sociale officielle	Catégorie
2023-01-01	BENEVA INC.	Assurance protection de crédit
2023-06-28	HDI GLOBAL ASSURANCE SPÉCIALITÉ SE	Assurance crédit
2023-11-03	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EVEREST DU CANADA	Assurance aviation

## Régime volontaire d'épargne-retraite

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le RVER est offert dans les entreprises québécoises aux employés qui choisissent d'y adhérer. Les travailleurs autonomes, ainsi que toute personne désireuse d'épargner en vue de la retraite, peuvent aussi y souscrire de manière indépendante.

L'Autorité est responsable de la délivrance des autorisations aux personnes morales (assureurs, sociétés de fiducie et gestionnaires de fonds d'investissement) qui souhaitent offrir un tel régime et elle maintient, à cet effet, un registre RVER pouvant être consulté sur son site Web.

Au cours de l'année 2023, l'Autorité n'a pas délivré de nouvelle autorisation, maintenant ainsi à neuf le nombre de personnes morales pouvant agir à titre d'administrateurs.

En date du 31 décembre 2023<sup>21</sup>, ces neuf administrateurs détiennent un régime enregistré auprès de Retraite Québec. Ainsi, 12 277 employeurs offrent un RVER à leurs employés, pour un total de 102 704 participants. L'actif total de ces régimes est de 425,9 M\$<sup>22</sup>.

21 Les données (participation, nombre d'employeurs et actif) sont basées sur celles présentées dans les plus récentes déclarations annuelles de renseignements reçues au 31 décembre de chaque année.

22 Sources : Retraite Québec et l'Autorité. Pour plus d'informations sur les données financières des régimes, consultez le rapport annuel de Retraite Québec, disponible au [www.retraitequebec.gouv.qc.ca](http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca).



# Le secteur des institutions de dépôts



# 1.1 Les coopératives de services financiers

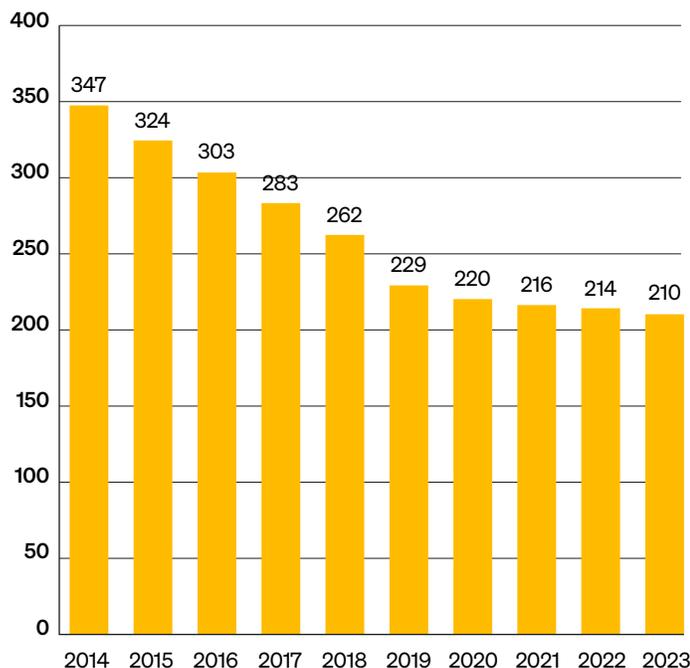
En vertu de l'article 1 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, toute caisse et toute fédération de caisses constituent des coopératives de services financiers. Au Québec, le secteur des coopératives de services financiers est composé presque exclusivement des caisses membres du Mouvement Desjardins.

**Note : Aux fins de simplification de la présentation, les données présentées dans les graphiques ont été arrondies, tandis que les pourcentages et variations présentés dans les textes sont exprimés sur la base des données complètes non arrondies. Considérant ce choix méthodologique, des différences pourraient être observées entre les données des graphiques et les pourcentages et variations calculés dans les textes.**

Au Québec, ce sont 210 coopératives de services financiers qui étaient en opération au 31 décembre 2023. De ce nombre, 208 constituent le réseau des caisses du Mouvement Desjardins, auquel s'ajoutent la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) et la Caisse Ma Financière Prêts et Placements.

## Graphique 1

Évolution du nombre de coopératives de services financiers



## 1.1.1 Le mouvement Desjardins<sup>23</sup>

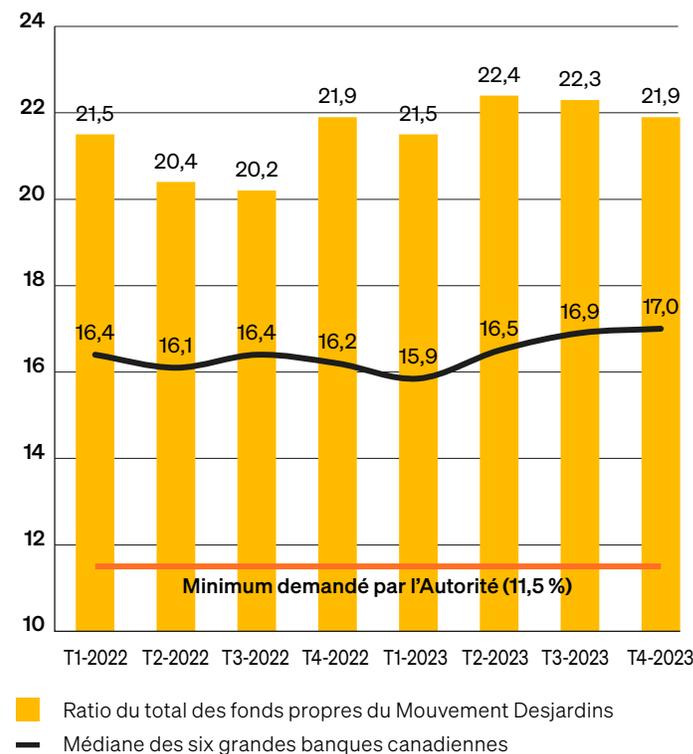
Le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins est demeuré le même au cours de la dernière année, se situant à 21,9 % au quatrième trimestre de 2023, soit le même qu'à la fin de l'exercice de 2022.

Cette situation s'explique notamment par la progression des excédents réalisée au cours de l'année 2023, combiné à l'impact positif au niveau du cumul des autres éléments du résultat global qui ont été contrebalancés par la croissance des portefeuilles du secteur bancaire ainsi que par l'acquisition d'entités de Guardian Capital Group.

Les niveaux de capitalisation enregistrés par le Mouvement Desjardins lui permettent de maintenir des écarts favorables par rapport aux six grandes banques canadiennes. Les évolutions observées témoignent de sa solidité financière et lui permettent de rencontrer amplement les exigences minimales de l'Autorité.

## Graphique 2

Évolution du ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à la médiane des six grandes banques canadiennes (pourcentage)<sup>24</sup>



<sup>23</sup> Les graphiques présentés dans cette section incluent les données du Mouvement Desjardins dans sa globalité, soit celles du réseau des caisses Desjardins du Québec, de la FCDQ et ses filiales, celles du Fonds de sécurité, ainsi que celles de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

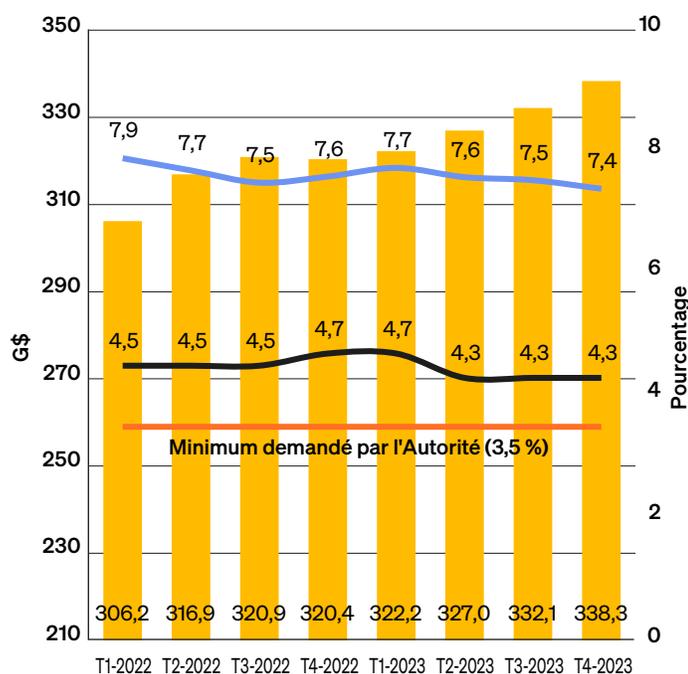
<sup>24</sup> Sources : Rapports annuels 2022 et 2023 de chacune des six grandes banques canadiennes et l'Autorité. À noter que les dates correspondant aux trimestres de l'exercice financier du Mouvement Desjardins (fin d'année au 31 décembre) et des banques (fin d'année au 31 octobre) sont différentes.

Le Mouvement Desjardins conclut l'exercice 2023 avec un ratio de levier de 7,4 %, soit une diminution de 0,2 point de pourcentage en comparaison avec la fin de l'exercice 2022. L'évolution des expositions (dénominateur du ratio) explique cette variation, bien que contrebalancée par la progression du niveau des fonds propres de la catégorie 1 (numérateur du ratio).

Le ratio de levier du Mouvement Desjardins demeure supérieur au ratio moyen des six grandes banques canadiennes, lequel se situe à 4,3 % à la fin de l'exercice 2023. Le Mouvement Desjardins respecte amplement le seuil de 3,5 % demandé par l'Autorité.

### Graphique 3

Évolution du ratio de levier du Mouvement Desjardins par rapport à la moyenne des six grandes banques canadiennes<sup>25</sup>

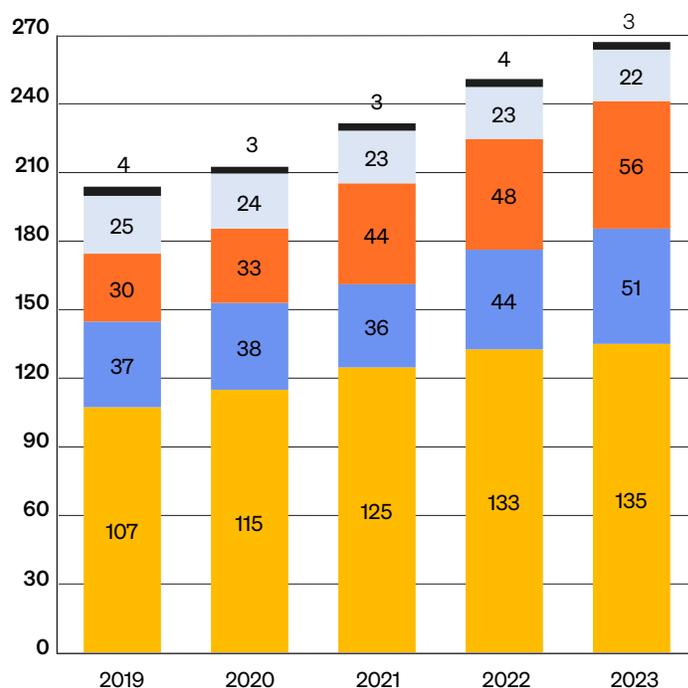


- Actif du Mouvement Desjardins à l'exception des dérivés et des opérations de financement par titre (G\$)
- Ratio de levier du Mouvement Desjardins (%)
- Ratio moyen des six grandes banques canadiennes (%)

Comme présentée au graphique 4, la répartition du portefeuille du Mouvement Desjardins demeure similaire aux années précédentes avec une prédominance des prêts hypothécaires aux particuliers, lesquels ont augmenté de 1,8 % en 2023. Les prêts hypothécaires aux entreprises, quant à eux, ont augmenté de 15,2 %. Pour ce qui est des prêts à la consommation, ceux-ci ont connu une baisse, pour une quatrième année consécutive, avec une diminution de 1,3 %. Les prêts aux institutions financières et administrations publiques ont, pour leur part, diminué de 3,7 % en 2023, tandis que les prêts aux entreprises du secteur privé augmentent de 16 %.

### Graphique 4

Répartition du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins par type de produits (milliards)



- Hypothèques - Particuliers
- Aux entreprises du secteur privé
- Hypothèques - Entreprises
- À la consommation et autres
- Aux institutions financières et administrations publiques

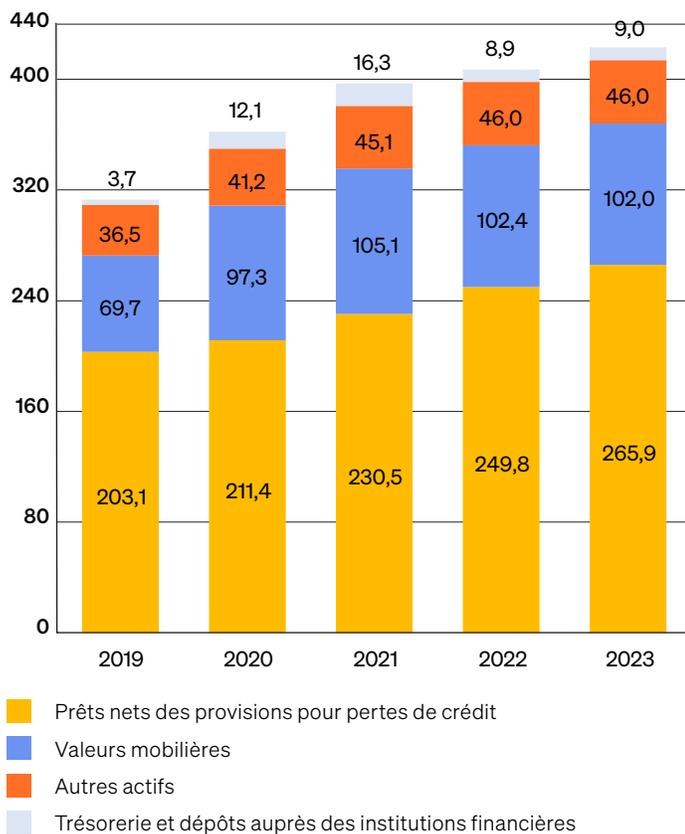
<sup>25</sup> Sources : Rapports annuels 2022 et 2023 de chacune des six grandes banques canadiennes et l'Autorité. À noter que les dates correspondant aux trimestres du Mouvement Desjardins (fin d'année au 31 décembre) et des banques (fin d'année au 31 octobre) sont différentes.

Au cours de l'année 2023, l'actif du Mouvement Desjardins a progressé de 3,9 % atteignant ainsi 422,9 G\$. Il s'agit d'une hausse de 15,8 G\$ par rapport à 2022, comme illustré au graphique 5.

Cette progression s'explique principalement par une hausse de 16,1 G\$ des prêts nets des provisions pour pertes de crédit. Les valeurs mobilières ont, quant à eux, diminué de 0,4 G\$, soit de 0,4 % en 2023. Pour ce qui est de la trésorerie et dépôts auprès des institutions financières, l'augmentation en 2023 est de 0,1 G\$, soit de 1 %, tandis que les autres actifs demeurent au même niveau qu'e 2022.

### Graphique 5

Évolution de l'actif du Mouvement Desjardins (milliards)



Tel que le présente le graphique 6, les passifs et capitaux propres du Mouvement Desjardins ont enregistré une croissance de 3,9 % en 2023. Cette augmentation est notamment attribuable aux capitaux propres et aux dépôts qui présentent des hausses respectives de 6 % et de 7,5 % en 2023.

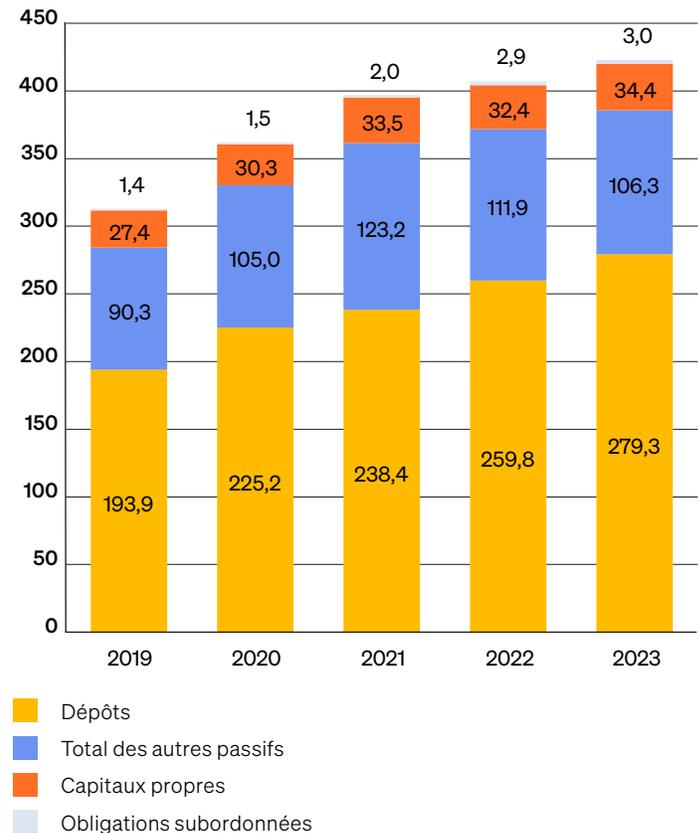
En ce qui a trait aux dépôts, ces derniers sont passés de 259,8 G\$ en 2022 à 279,3 G\$ en 2023, soit une hausse de 19,5 G\$. Cette variation s'explique par l'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements de 11,4 %, lesquels ont atteint 127,8 G\$ à la fin de l'année 2023. Également, les dépôts aux particuliers, représentant 54,2 % du total des dépôts du Mouvement Desjardins, ont également suivi la même tendance et se situent maintenant à 151,5 G\$.

La diminution des autres passifs est due en grande partie à la baisse enregistrée au niveau des engagements relatifs aux valeurs mobilières, prêtées ou vendues, en vertu des conventions de rachat de 10,7 G\$.

En 2023, les capitaux propres ont atteint 34,4 G\$ comparativement à 32,4 G\$ en 2022, soit une hausse de 6 %.

### Graphique 6

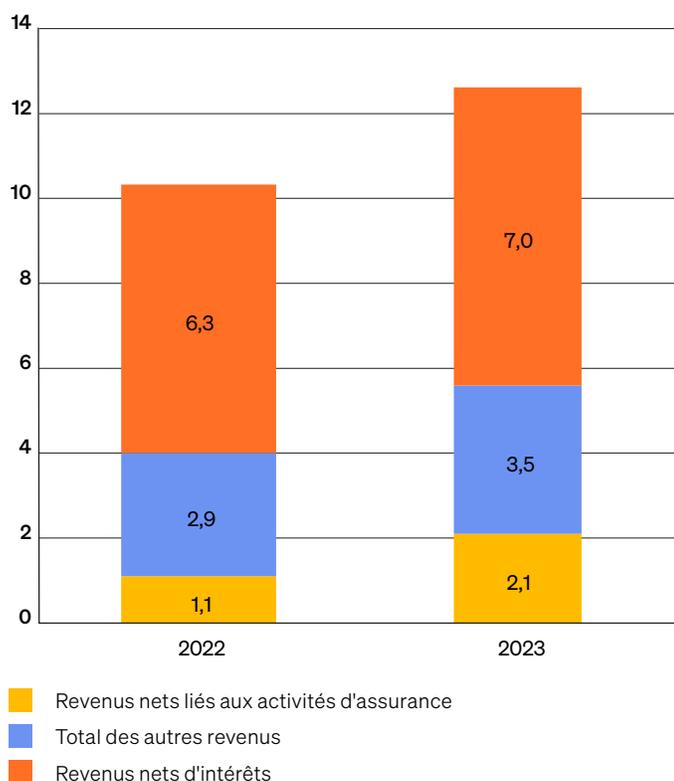
Évolution du passif et des capitaux propres du Mouvement Desjardins (milliards)



Comme illustré au graphique 7, le Mouvement Desjardins conclut l'année 2023 avec un revenu total de 12,6 G\$, représentant une hausse de 22,3 % par rapport à 2022.

### Graphique 7

Évolution des composantes du revenu total du Mouvement Desjardins (milliards)<sup>26</sup>

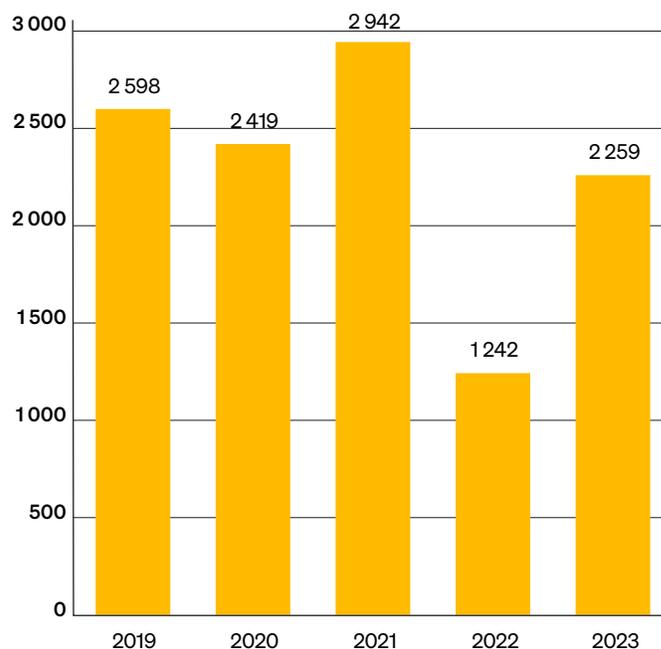


De leur côté, les revenus nets liés aux activités d'assurance ont enregistré une hausse de 93 % en 2023, faisant en sorte qu'ils se situent maintenant à 2,1 G\$. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des affaires du secteur des assurances de dommages, lequel a enregistré une hausse 0,8 G\$.

Par ailleurs, les revenus nets d'intérêts ont enregistré une hausse de 0,7 G\$ en 2023, soit une augmentation de 11,1 % comparativement à 2022. Cette variation est en grande partie attribuable aux revenus d'intérêts générés par le portefeuille de prêts qui représente 83 % de l'actif portant intérêt.

### Graphique 8

Évolution de l'excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins (millions)<sup>27</sup>



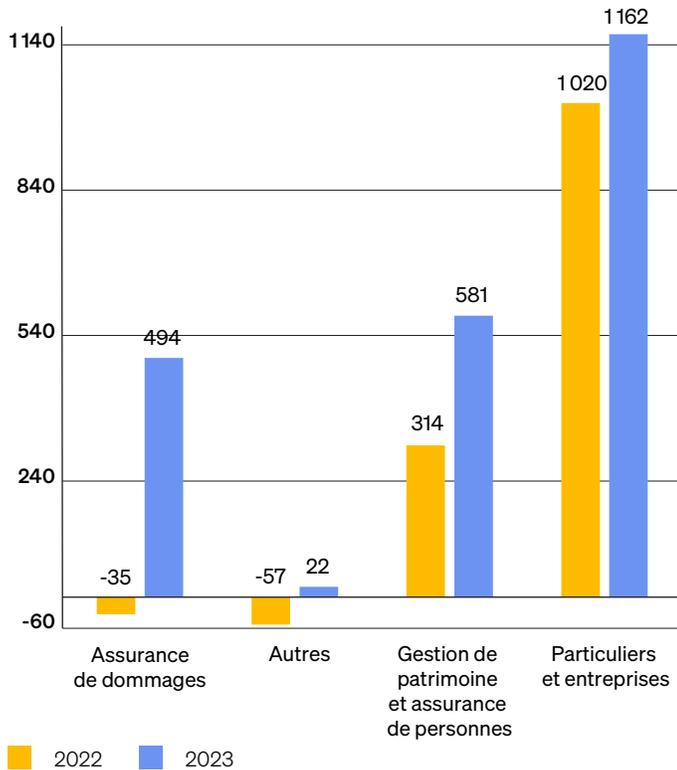
Les excédents avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins ont connu une hausse en 2023. Ceux-ci se sont établis à près de 2,3 G\$, soit une augmentation de 1 G\$ par rapport à 2022. Cette variation représente une hausse de 81,9 %. La hausse des excédents est en grande partie attribuable à une hausse de plus de 529 M\$ des excédents liés au secteur d'assurance de dommages par rapport à un déficit de 35,3 M\$ en 2022.

<sup>26</sup> En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique ne sont disponibles que pour les années 2022 et 2023.

<sup>27</sup> Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour les années 2019 à 2021 sont calculés selon la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance. Calculé sur la même base, les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$. Comme le permet la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

### Graphique 9

Excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins par secteur d'affaires (millions)



En 2023, le secteur « particuliers et entreprises » a contribué à la réalisation de 51,4 % des excédents avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins, soit une somme de près de 1,2 G\$. Il s'agit ainsi d'une hausse de 142 M\$ par rapport à 2022, expliquée principalement par la hausse du revenu net d'intérêts.

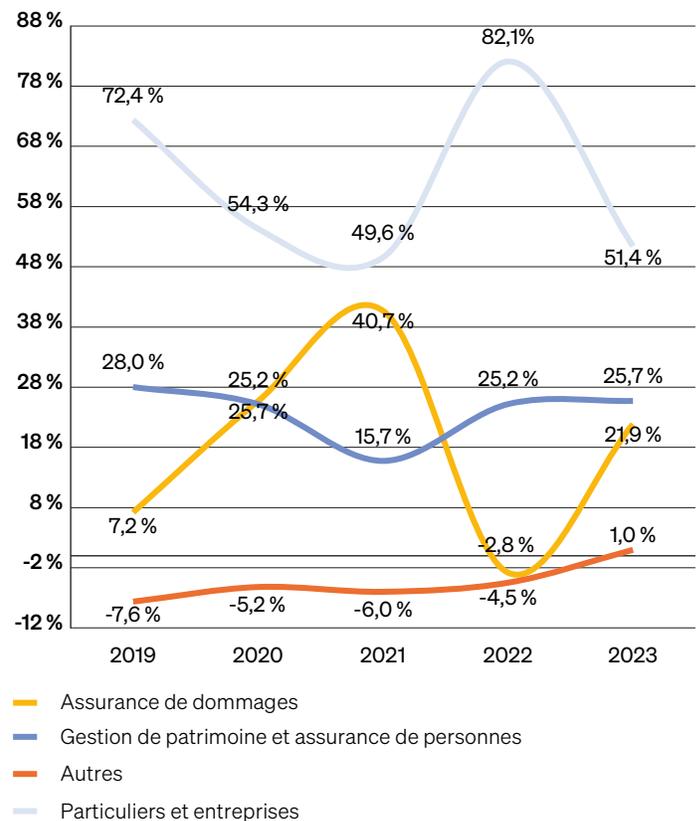
En ce qui a trait au secteur « gestion de patrimoine et assurance de personnes », ce dernier a enregistré des excédents de 581 M\$ en 2023, soit une hausse de 268 M\$ ou de 85,3 % par rapport à 2022. La variation des excédents de ce secteur s'explique par la hausse du résultat financier d'assurance net et de la hausse du résultat des activités d'assurance, entre autres, les gains réalisés sur un portefeuille immobilier et l'ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.

Finalement, les excédents avant ristournes provenant du secteur de l'assurance de dommages se sont établis à 494 M\$ comparativement à un déficit de 35 M\$ en 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du résultat financier et à la hausse des revenus en assurance de biens et automobile, des gains sur actions comparé à des pertes en 2022, et par des revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux de 2022.

Le graphique 10 illustre la contribution de chaque secteur d'affaires du Mouvement Desjardins aux excédents avant ristournes aux membres.

### Graphique 10

Évolution de chacun des secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins qui contribuent aux excédents avant ristournes aux membres (pourcentage)

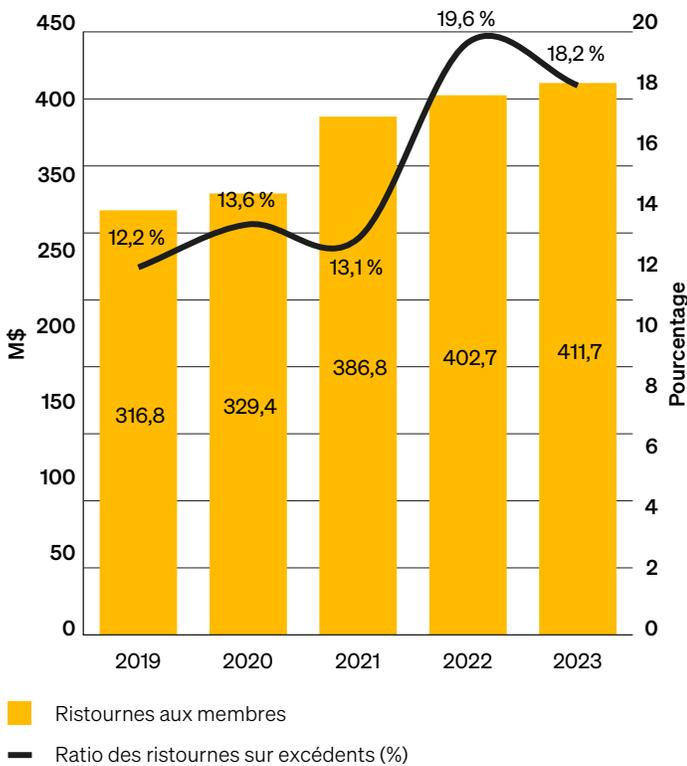


Le secteur « particuliers et entreprises » a offert une contribution de 51,4 % des excédents avant ristournes aux membres au cours de l'année 2023.

Le secteur « gestion de patrimoine et assurance de personnes » a légèrement augmenté sa contribution en 2023 par rapport à 2022. En effet, sa contribution est passée de 25,2 % en 2022 à 25,7 % en 2023. L'apport du secteur de l'assurance de dommages a également connu une augmentation en 2023 atteignant 21,9 %. Sa contribution était un déficit de 2,8 % en 2022.

### Graphique 11

Évolution des ristournes aux membres du Mouvement Desjardins et évolution du ratio des ristournes sur excédents

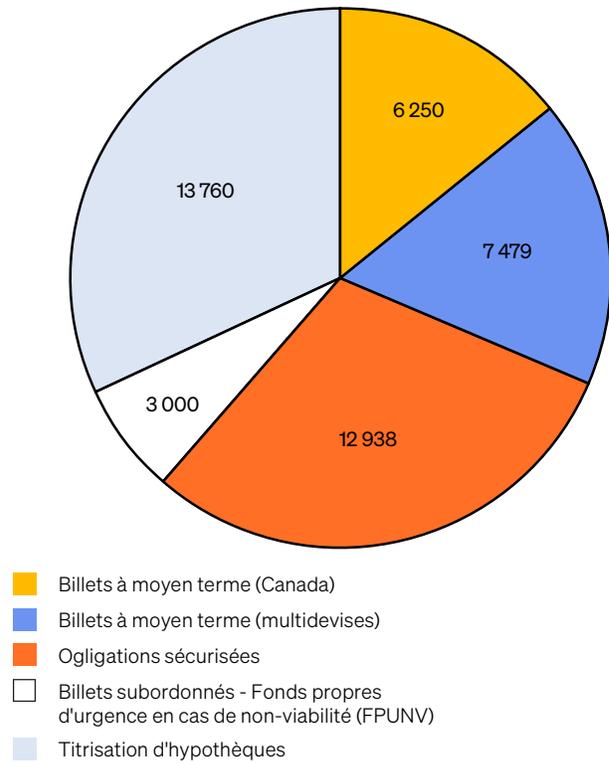


Le montant des ristournes versées aux membres a connu une progression 8,9 M\$ en 2023 pour s'établir à 411,7 M\$, soit une hausse de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Établie en fonction de la capacité financière et la capitalisation du Mouvement Desjardins, la ristourne versée aux membres, en 2023, représente 18,2 % des excédents avant ristournes du Mouvement Desjardins.

### Graphique 12

Sources de financement à long terme du Mouvement Desjardins (millions)



Le Mouvement Desjardins dispose de quatre principaux programmes de financement à moyen terme en utilisation à la fin de 2023<sup>28</sup>, soit le programme de billets à moyen terme (Canada), le programme de billets à moyen terme (multidevises), le programme d'obligations sécurisées et le programme de dette subordonnée-Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Par ailleurs, le Mouvement Desjardins titrise des hypothèques dans le cadre du programme d'émission d'obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Au niveau du programme de billets de dépôts à moyen terme (Canada), il y a eu deux nouvelles émissions pendant l'année 2023 pour un total de 1 750 M\$. Les deux sont sujets au régime de recapitalisation interne et une des émissions était une émission durable « ESG ». Par ailleurs, 800 M\$ d'émissions sont arrivés à échéance, ce qui fait en sorte que le solde du programme est en hausse et se situe maintenant à 6 250 M\$.

À l'égard du programme de billets de dépôts à moyen terme (multidevises), l'équivalent de presque 3 G\$ de nouvelles émissions a été effectué en 2023 (en \$US, en euros et en yen). Seule l'émission en euros n'était pas sujette au régime de recapitalisation interne. Il n'y a pas eu d'échéance pour ce programme au cours de la dernière année et le solde de ce programme est en hausse pour atteindre 7 479 M\$.

28 Financement avec échéance initiale d'un an et plus.

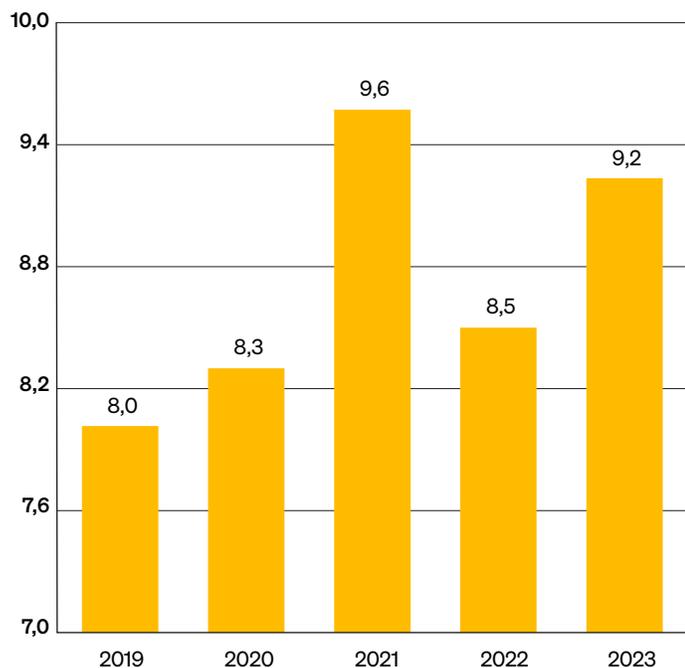
Pour ce qui est du programme d'obligations sécurisées, l'équivalent de plus de 4 G\$ de nouvelles émissions a été effectué en 2023 (en \$US, en euros, en livres britanniques, en francs suisses et en couronnes norvégiennes). Le montant des nouvelles émissions a dépassé le montant arrivant à échéance, ce qui porte le solde de ce programme à 12 938 M\$.

Concernant la dette subordonnée FPUNV, aucune émission n'a eu lieu en 2023 et le solde de ce programme est demeuré stable à 3 G\$.

Enfin, concernant la titrisation d'hypothèques, le Mouvement Desjardins participe au programme d'obligations hypothécaires du Canada de la SCHL. La participation nette a été positive en 2023 (plus de nouvelles participations que d'échéances) et le solde, à la fin de l'année 2023, était de 13 760 M\$.

### Graphique 13

Évolution des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins (milliards)



Les frais autres que d'intérêts ont connu une hausse de 8,6 % en 2023, soit une augmentation de 0,7 G\$.

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des salaires et des avantages sociaux de l'ordre de 308 M\$, lesquels totalisent 58,8 % des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins.

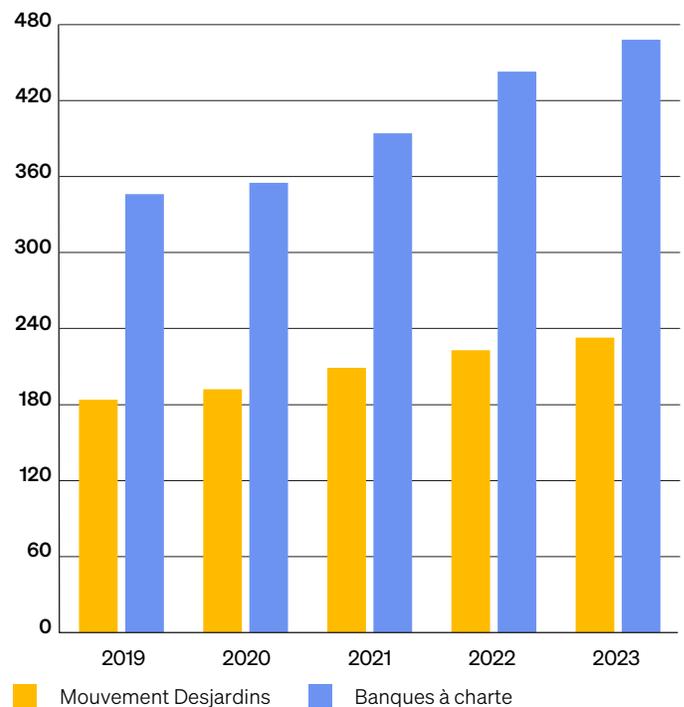
## 1.1.2 Portrait des parts de marché au Québec selon le type d'institution de dépôts

Le portrait du secteur des institutions de dépôts sera tracé par la présentation sommaire des coopératives de services financiers (Mouvement Desjardins<sup>29</sup>) et des banques à charte au Québec.

### Prêts

#### Graphique 14

Parts de marché des prêts au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)



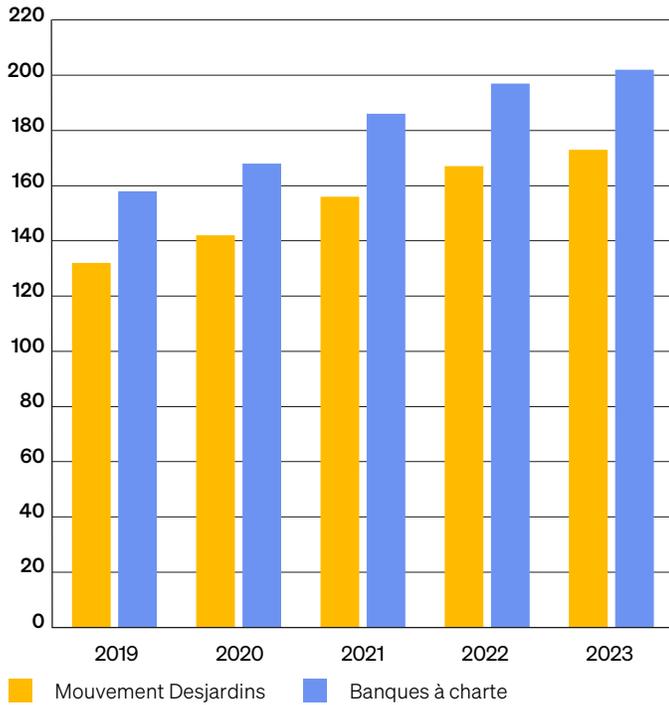
En fin d'année 2023, les prêts accordés par les institutions de dépôts au Québec s'élevaient à plus de 701 G\$, soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2022. Les banques à charte en détiennent 66,8 %, soit une somme d'un peu plus de 468 G\$ comparativement à 33,2 % pour le Mouvement Desjardins, totalisant des prêts de près 233 G\$. Au cours des cinq dernières années, les prêts octroyés par les banques à charte ont augmenté de 35,5 %, soit une progression supérieure à celle du Mouvement Desjardins qui est de 26,7 % au cours de la même période.

<sup>29</sup> Source : Institut de la statistique du Québec. Les graphiques présentés dans cette section incluent seulement les données québécoises du Mouvement Desjardins, soit celles de la FCDQ et ses filiales, celles du réseau des caisses Desjardins du Québec ainsi que celles du Fonds de sécurité Desjardins.

## Prêts hypothécaires

### Graphique 15

Parts de marché des prêts hypothécaires au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)

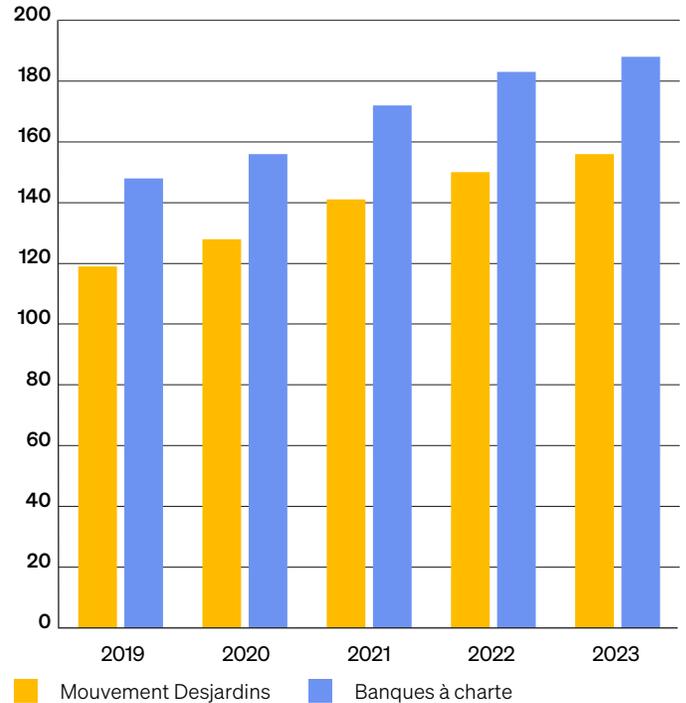


Les prêts hypothécaires représentent 53,4 % des prêts accordés par les institutions de dépôts au Québec au 31 décembre 2023. Les prêts hypothécaires des banques à charte ont progressé de 2,6 % pour atteindre près de 202 G\$ en 2023, tandis que le portefeuille de prêts hypothécaires du Mouvement Desjardins a enregistré une hausse de 3,7 % pour atteindre près de 173 G\$. Au total, les prêts hypothécaires ont augmenté de 3,1 % au Québec en 2023 et atteignent un solde de 375 G\$.

Les banques à charte détiennent 53,9 % des prêts hypothécaires détenus par les institutions de dépôts au Québec comparativement à 46,1 % pour le Mouvement Desjardins. Les banques à charte ont graduellement perdu du terrain au profit du Mouvement Desjardins, au cours des cinq dernières années. En effet, elles détenaient 54,6 % du marché en 2019, tandis que le Mouvement Desjardins en détenait 45,4 %.

### Graphique 16

Parts de marché des prêts hypothécaires résidentiels au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)



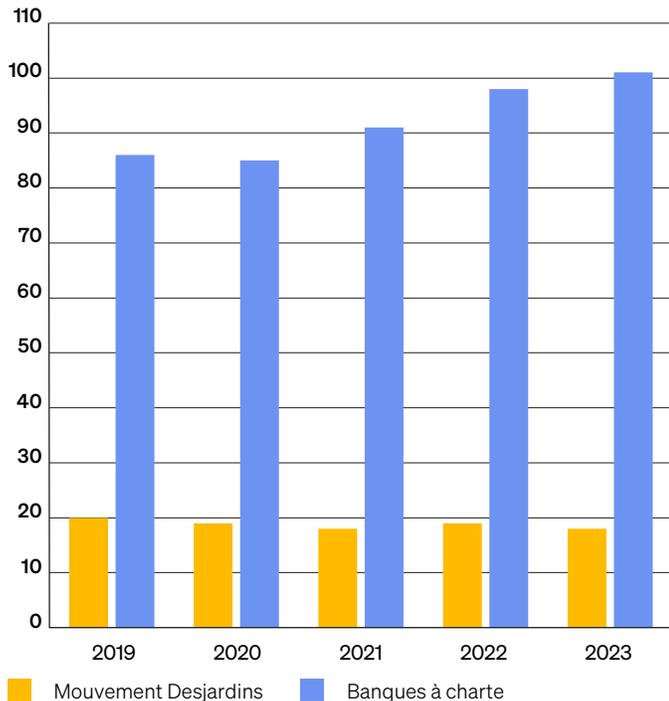
Les prêts hypothécaires résidentiels représentent 49 % des prêts accordés par les institutions de dépôts au Québec au 31 décembre 2023 et sont de l'ordre d'un peu plus de 343 G\$. Les prêts hypothécaires résidentiels des banques à charte ont progressé de 3 %, en 2023, pour atteindre 188 G\$, tandis que le Mouvement Desjardins a vu son volume de prêts de la même catégorie augmenter de 3,5 %. Les prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins sont maintenant d'un peu plus de 155 G\$.

À la fin de l'année 2023, le Mouvement Desjardins détenait 45,3 % des parts de marché des prêts hypothécaires résidentiels comparativement à 54,7 % pour les banques à charte. Ce type de prêt constitue la majorité des prêts hypothécaires du marché des institutions de dépôts avec 91,7 % des prêts hypothécaires totaux.

## Prêts personnels

### Graphique 17

Parts de marché des prêts personnels au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)



Les prêts personnels représentent 17,1 % des prêts consentis par les institutions de dépôts au Québec pour un total d'un peu plus de 119 G\$, représentant une augmentation de 2,4 % par rapport à 2022. Le marché des prêts personnels au Québec est dominé par les banques à charte avec 84,6 % des parts de marché comparativement à 15,4 % pour le Mouvement Desjardins.

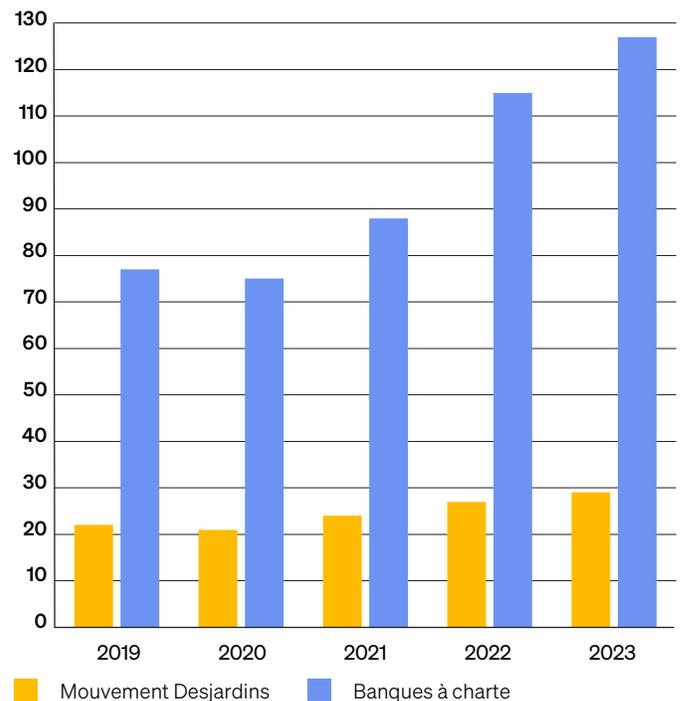
Au cours des cinq dernières années, les banques à charte ont conservé une part de marché variant entre 81,4 % et 84,6 %. La part de marché du Mouvement Desjardins a, quant à elle, varié entre 15,4 % et 18,6 % au cours de la même période. Au cours de l'année 2023, le volume de prêts des banques à charte a augmenté de 2,9 % comparativement à une diminution de 0,4 % pour le Mouvement Desjardins.

À la fin de l'année 2023, les banques à charte détiennent 101 G\$ des prêts personnels octroyés par les institutions de dépôts au Québec, soit une augmentation de 14,8 G\$ sur cinq ans comparativement au Mouvement Desjardins qui a vu les prêts personnels émis diminuer de 1,2 G\$ au cours de la même période. Le Mouvement Desjardins dispose d'un portefeuille de prêts personnels de 18,5 G\$ au 31 décembre 2023.

## Prêts aux entreprises

### Graphique 18

Parts de marché des prêts non hypothécaires aux entreprises, au Québec, selon le type d'institution de dépôts (milliards)



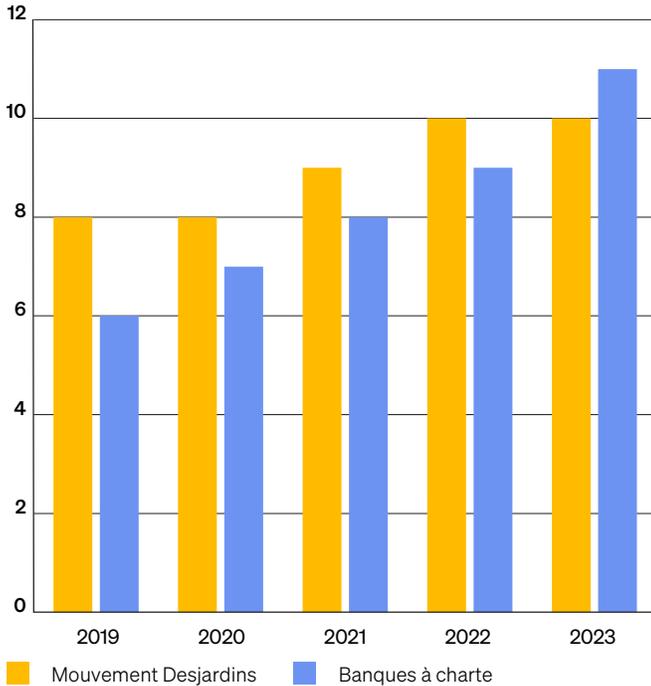
Les prêts non hypothécaires aux entreprises représentent 22,3 % des prêts accordés par les institutions de dépôts au Québec au 31 décembre 2023, soit un total de 156 G\$. Le volume de prêts non hypothécaires aux entreprises sur le territoire québécois, octroyés par les institutions de dépôts, a augmenté de 10,4 % par rapport à 2022. En fin d'année 2023, les parts de marché des banques à charte sont de 81,1 % comparativement à 18,9 % pour le Mouvement Desjardins. Les banques à charte ont vu cette catégorie de prêts progresser de 64,9 %, au cours des cinq dernières années, comparativement à une augmentation de 31,8 % pour le Mouvement Desjardins au cours de la même période.

À la fin de l'année 2023, 12,7 % des prêts détenus par le Mouvement Desjardins au Québec sont des prêts non hypothécaires aux entreprises. Pour les banques à charte, cette catégorie de prêts représente 27,1 % de leur portefeuille global de prêts. Ces proportions étaient respectivement de 12 % et 25,9 % en 2022.

## Prêts agricoles

### Graphique 19

Parts de marché des prêts agricoles au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)



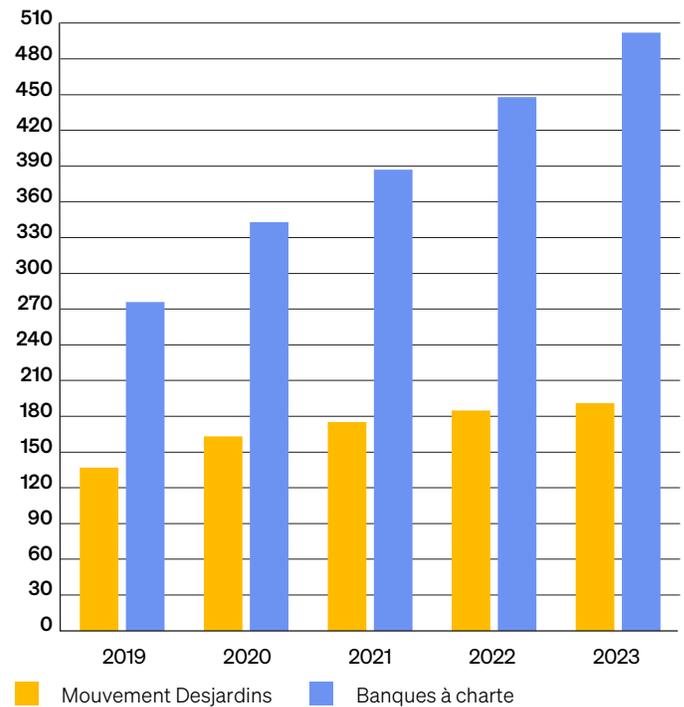
Les prêts agricoles accordés par les institutions de dépôts au Québec sont de l'ordre de 20,6 G\$, au 31 décembre 2023, comparativement à 18,9 G\$ à la même date en 2022, soit une progression de 8,8 %. Au cours de la dernière période quinquennale, la répartition des prêts agricoles détenus par les institutions de dépôts au Québec a varié entre 40,9 % et 51,6 % pour les banques à charte et entre 48,4 % et 59,1 % pour le Mouvement Desjardins.

En fin d'année 2023, 4,3 % des prêts détenus par le Mouvement Desjardins au Québec sont des prêts agricoles comparativement à 2,3 % pour les banques à charte. Ces proportions étaient respectivement de 4,3 % et 2,1 % en 2022.

## Dépôts

### Graphique 20

Parts de marché des dépôts au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)



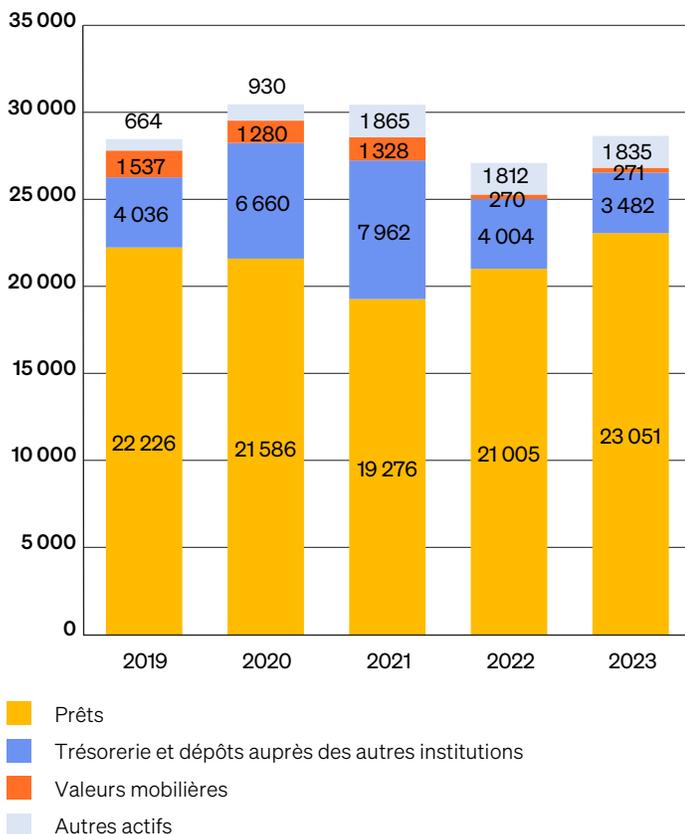
À la fin de l'année 2023, les institutions de dépôts au Québec détiennent 693 G\$ de dépôts, soit une augmentation de 9,5 % par rapport à 2022. Les banques à charte ont connu une hausse de 81,4 % au cours des cinq dernières années, alors que le Mouvement Desjardins affichait une progression de 39,3 %. L'augmentation des dépôts de 12 % des banques à charte, en 2023, a d'ailleurs dépassé celle du Mouvement Desjardins qui était de 3,5 %.

Les banques à charte détiennent 72,4 % des dépôts au Québec comparativement à 27,6 % pour le Mouvement Desjardins. Depuis 2019, le Mouvement Desjardins a conservé une part de marché des dépôts au Québec variant entre 27,6 % et 33,2 % comparativement à une part qui variait entre 66,8 % et 72,4 % pour les banques à charte.

## 1.1.3 Caisse Ma Financière Prêts et Placements

### Graphique 21

Évolution de l'actif de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)



L'actif de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements a connu une hausse de 5,7 % en 2023 et son actif se situe maintenant à 28,6 M\$.

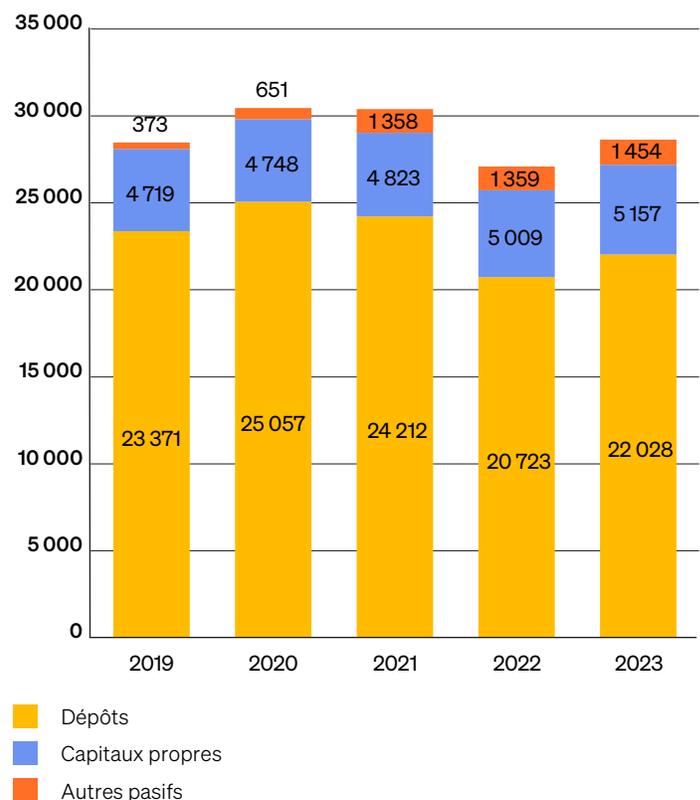
Avec un poids de plus de 80 % du total de l'actif de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements, les prêts se sont accrus de 9,7 % en 2023. Cette hausse est essentiellement attribuable à la stratégie de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements, d'accroître les prêts personnels afin de diversifier son portefeuille de prêts. La part des prêts particuliers pour des fins personnelles dans le portefeuille a augmenté passant de 42,8 % en 2022 à 52,3 % en 2023 et celle des prêts hypothécaires a baissé, passant de 55,2 % à 46,8 % au cours de la même période. Les autres prêts à des fins d'affaires ont légèrement baissé pour atteindre 1 % à la fin de l'exercice 2023.

La trésorerie et les dépôts auprès des autres institutions ont diminué de 13,1 % au cours de l'année 2023. Cette baisse est essentiellement attribuable à la variation nette des dépôts des membres et à la hausse des prêts nets de provisions découlant de la stratégie d'augmenter les prêts personnels et des partenariats pour offrir des financements en magasins.

En ce qui a trait aux valeurs mobilières et aux autres actifs, ils ont présenté une légère progression de 0,3 % et de 1,3 % respectivement au cours de l'année 2023. Pour les valeurs mobilières, cette variation s'explique notamment par une variation de la juste valeur d'un placement à taux fixe, tandis que pour les autres actifs, cette augmentation provient principalement de la hausse des intérêts courus et des impôts à recouvrer.

### Graphique 22

Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)



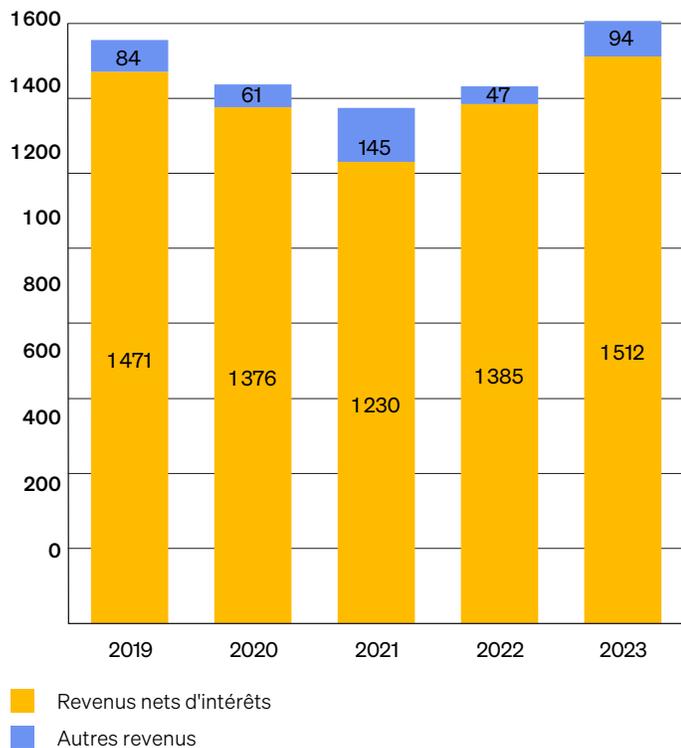
Le total des passifs et des capitaux propres de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements a connu une progression de 5,7 % 2023, pour se situer à 28,6 M\$.

En 2023, les dépôts ont augmenté de 1,3 M\$, soit de 6,3 %. Les dépôts à terme non rachetables ont augmenté de 3,1 M\$, soit de 18,9 %. Cette hausse s'explique en partie par la migration des dépôts à terme rachetables et des dépôts à demande vers des dépôts à taux fixes, soit respectivement une augmentation de 1,5 M\$ et 0,3 M\$.

Finalement, les capitaux propres ont progressé de 3 % en 2023 notamment en raison de la hausse des excédents à répartir et des réserves en cours d'année.

### Graphique 23

Évolution des composantes du revenu total de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)

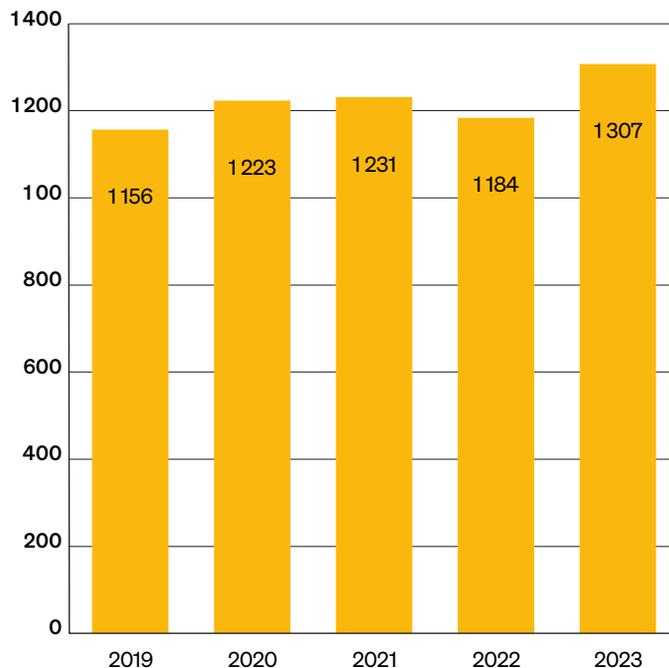


Les revenus de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements ont augmenté de 12,2 % pour l'année 2023 et se situent maintenant à 1,6 M\$.

Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de 9,2 % au cours de la dernière année. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des prêts bruts et du contexte des taux d'intérêt plus élevés par rapport à l'exercice précédente. La hausse des dépôts portant des frais d'intérêt plus élevé par rapport à l'année 2022 ont atténué la progression de la marge d'intérêt du portefeuille de prêts. Les choix stratégiques de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements d'augmenter la part des prêts personnels et de réduire la concentration en prêts hypothécaires dans le portefeuille ont eu des conséquences positives sur les revenus nets d'intérêts.

### Graphique 24

Évolution des frais autres que d'intérêts de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)



Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 10,4 % en 2023. Cette augmentation est attribuable à l'effet combiné de la hausse des autres frais d'opérations de 63,5 K\$, soit 30,6 %, et d'une croissance des salaires et charges sociales de 54,9 K\$, soit 7,4 %. Ces variations sont dues aux effets de la restructuration de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements et des frais d'exploitation plus élevés dans un contexte d'inflation.

### Excédents d'exploitation et résultat global – Caisse Ma Financière Prêts et Placements

Les excédents avant impôts et ristournes ont connu une baisse de 3,9 % sous l'influence, notamment, de la hausse des frais d'opération de 10,4 % et de l'augmentation de la provision pour pertes sur crédit de 60,6 K\$.

Les excédents à répartir ont baissé de 1,3 % passant de 213,2 K\$ au 30 septembre 2022 à 210,4 K\$ au 30 septembre 2023.

## Tableau 1

Bilan combiné du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2023 (milliers)

<b>ACTIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 986 895	8 913 151
<b>Valeurs mobilières</b>		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627 686	33 987 308
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 691 980	51 257 902
Titres au coût amorti	45 682	50 475
<b>Total valeurs mobilières</b>	<b>88 365 348</b>	<b>85 295 685</b>
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678 032	17 023 708
<b>Prêts</b>		
Aux particuliers		
Hypothèques	134 968 636	132 591 634
À la consommation et autres	22 430 296	22 562 914
Aux entreprises		
Hypothèques	55 770 053	48 431 049
Secteur privé	50 558 103	43 599 621
Institutions financières et administration publiques	3 388 423	3 519 777
Immeubles repris	1 166	1 226
<b>Total prêts</b>	<b>267 116 677</b>	<b>250 706 221</b>
<b>Autres prêts</b>	0	0
<b>Provision pour pertes de crédit</b>	1 180 130	1 034 645
<b>Prêts nets des provisions pour pertes de crédit</b>	<b>265 936 547</b>	<b>249 671 576</b>
<b>Actif net des fonds distincts</b>	24 753 676	21 355 320
<b>Autres placements dans la Fédération</b>	0	0
<b>Participation dans des entreprises associées et des coentreprises</b>	1 476 724	1 465 316
<b>Autres actifs</b>		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	0	25 000
Instruments financiers dérivés	5 860 506	5 722 509
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 800 531	3 485 665
Actifs des contrats de réassurance	1 676 037	1 621 956
Immeubles de placement	974 008	928 854
Immobilisations corporelles	1 548 959	1 586 530
Goodwill	563 162	157 109
Immobilisations incorporelles	1 186 495	662 887
Actifs au titre de droits d'utilisation	475 822	542 866

Actifs d'impôt exigible	360 307	799 404
Actifs d'impôt différé	1 244 070	1 267 032
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	45 988	679 191
Frais payés d'avance et frais reportés	466 826	390 415
Autres éléments d'actif	2 522 537	2 338 061
<b>Total des autres éléments d'actif</b>	<b>19 725 248</b>	<b>20 207 479</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente	17 077	11 336
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>422 939 547</b>	<b>403 943 571</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Dépôts</b>		
Particuliers	151 518 986	145 377 120
Entreprises et gouvernements	127 219 090	114 172 367
Institutions de dépôt	590 890	286 514
<b>Total des dépôts</b>	<b>279 328 966</b>	<b>259 836 001</b>
Passifs des contrats d'assurance	32 960 655	30 201 860
<b>Emprunts</b>		
Hypothèques à payer	0	0
Autres emprunts	767	14 016
<b>Total des emprunts</b>	<b>767</b>	<b>14 016</b>
Instrument financiers dérivés	6 626 178	6 690 855
<b>Autres éléments du passif</b>		
Acceptations	0	25 000
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686 472	9 858 896
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 031 642	24 565 072
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867 276	653 965
Montants courus à l'égard des régimes de pension des employés	0	0
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	9 349 479	8 977 739
Passifs des contrats de réassurance	37 544	35 570
Passifs d'impôt différé	252 460	222 596
Passifs d'impôt exigible	277 570	157 402
Intérêts courus à payer	1 924 955	1 237 036
Obligations locatives	553 243	621 583
Autres passifs	8 465 147	7 685 378
<b>Total des autres éléments du passif</b>	<b>45 445 788</b>	<b>54 040 237</b>

Obligations subordonnées	2 954 492	2 927 611
Passifs détenus en vue de la vente	0	0
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233 116	17 825 858
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>388 549 962</b>	<b>371 536 438</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 023</b>	<b>2022</b>
Capital social		
Parts de qualification	26 570	26 070
Parts permanentes	0	0
Parts privilégiées	0	0
Parts de ristournes	0	0
Parts de placement	0	0
Parts de capital	4 704 976	4 759 953
Total du capital social	4 731 546	4 786 023
Capital-actions		
Actions privilégiées	0	0
Excédents non répartis	2 667 892	8 982 247
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	(708 363)	(2 057 966)
Réserves	26 783 513	19 801 867
<b>Total des capitaux propres - Part revenant au Groupe</b>	<b>33 474 588</b>	<b>31 512 171</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	914 997	894 962
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>34 389 585</b>	<b>32 407 133</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>422 939 547</b>	<b>403 943 571</b>

**Tableau 2**

État combiné du résultat du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2023 (milliers)

<b>REVENUS NETS D'INTÉRÊTS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Revenus d'intérêts</b>		
Portefeuille de prêts	11 899 567	8 277 752
Valeurs mobilières	2 067 350	1 107 519
<b>Total des revenus d'intérêts</b>	<b>13 966 917</b>	<b>9 385 271</b>
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>		
Particuliers	2 583 679	1 193 485
Entreprises et gouvernements	3 704 634	1 588 244
Institutions de dépôts	167 206	42 948
Hypothèques à payer	0	0
Autres emprunts	0	0
Obligations subordonnées	138 853	77 585
Autres frais d'intérêts	339 350	152 641
<b>Total des frais d'intérêts</b>	<b>6 933 722</b>	<b>3 054 903</b>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>7 033 195</b>	<b>6 330 368</b>
Provision pour pertes de crédit	0	0
<b>Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts</b>	<b>7 033 195</b>	<b>6 330 368</b>
<b>RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>		
Revenus des activités d'assurance	10 429 274	9 725 270
Charges afférentes aux activités d'assurance	(8 934 103)	(8 611 968)
Revenus (charges) net(te) des activités de réassurance	(129 292)	(55 616)
<b>Total des activités d'assurance</b>	<b>1 365 879</b>	<b>1 057 686</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIER D'ASSURANCE NET</b>		
Revenus (pertes) net(te) de placements d'assurance	2 971 057	(4 371 387)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance net(te)s	(2 382 900)	4 594 137
Revenus financiers (charges financières) de réassurance net(te)s	102 524	(214 717)
<b>Total des résultats financier d'assurance net</b>	<b>690 681</b>	<b>8 033</b>
<b>REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>2 056 560</b>	<b>1 065 719</b>

<b>AUTRES REVENUS</b>		
<b>Revenus tirés des activités de négociation</b>	0	0
<b>Revenu net (perte) sur immeubles</b>		
Immeubles pour propre usage	0	0
Immeubles de placement	(385)	(80)
Immeubles repris	674	908
<b>Total du revenu net (perte) sur immeubles</b>	<b>289</b>	<b>828</b>
<b>Revenu net (perte) sur valeurs mobilières</b>		
Revenus (pertes) de placement hors activités d'assurance	(484 367)	(499 314)
Gains (pertes) découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti	0	0
Gains (pertes) découlant du reclassement d'un actif financier au coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
La juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
<b>Total du revenu net (perte) sur valeurs mobilières</b>	<b>(484 367)</b>	<b>(499 314)</b>
<b>Parts des revenus (pertes) des entreprises associées et des coentreprises</b>	<b>54 255</b>	<b>32 029</b>
<b>Honoraires et commissions</b>		
Cotisations	0	0
Autres revenus	0	0
Administration des dépôts	483 327	447 574
Distribution des produits et services Desjardins	0	0
Administration des autres services	0	0
Commissions sur prêts et cartes de crédit	951 166	965 398
Services de courtage et de fonds de placement	1 338 426	989 483
Honoraires de gestion et de services de garde	750 690	661 636
Autres	0	0
<b>Total des honoraires et commissions</b>	<b>3 523 609</b>	<b>3 064 091</b>
Revenus (pertes) de change	191 743	119 386
Autres revenus autres que d'intérêts	203 088	228 628
<b>Total des autres revenus</b>	<b>3 488 617</b>	<b>2 945 648</b>
<b>REVENU NET TOTAL</b>	<b>12 578 372</b>	<b>10 341 735</b>
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES</b>	<b>529 237</b>	<b>277 350</b>

<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>		
Rémunération et autres versements	0	0
Cotisations aux composantes du Mouvement	0	0
Salaires et avantages sociaux	5 385 745	5 089 066
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	1 058 837	930 130
Ententes de services et impartition	394 189	357 016
Communications	307 432	335 911
Honoraires professionnels	817 130	1 084 349
Commissions	696 420	324 240
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	122 705	118 292
Amortissement des immobilisations incorporelles	151 069	77 180
Autres frais en personnel	172 146	129 623
Commandites et dons	125 836	114 656
Opérations inter-Caisses	0	0
Autres	986 177	966 454
<b>Total des frais autres que d'intérêts bruts</b>	<b>10 217 686</b>	<b>9 526 917</b>
Frais autres que d'intérêts afférents aux activités d'assurance	(984 587)	(1 023 797)
<b>Total des frais autres que d'intérêts</b>	<b>9 233 099</b>	<b>8 503 120</b>
<b>EXCÉDENTS D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS, ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET RISTOURNES</b>	<b>2 816 036</b>	<b>1 561 265</b>
<b>Impôts sur les excédents</b>		
Exigibles	660 941	753 061
Différés	(26 043)	(364 471)
Recouvrement des impôts relatifs à la rémunération sur le capital social	(77 757)	(69 329)
<b>Total</b>	<b>557 141</b>	<b>319 261</b>
<b>EXCÉDENTS AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET RISTOURNES</b>	<b>2 258 895</b>	<b>1 242 004</b>
Activités abandonnées	0	0
<b>EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES</b>	<b>2 258 895</b>	<b>1 242 004</b>
Provision pour ristournes aux membres ou caisses membres	411 675	402 749
Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres ou caisses membres	107 391	105 681
<b>EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE</b>	<b>1 954 611</b>	<b>944 936</b>
Part revenant:		
Au Groupe	1 883 498	926 259
Aux Participations ne donnant pas le contrôle	71 113	18 677

### Tableau 3

Bilan de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2023 (milliers)

<b>ACTIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Encaisse</b>	<b>3 482</b>	<b>4 004</b>
<b>Placements</b>		
Dépôts à terme		
Obligations du Canada et du Québec		
Autres obligations	271	270
Bons du trésor		
Autres		
<b>Total des placements</b>	<b>271</b>	<b>270</b>
<b>Prêts</b>		
Prêts hypothécaires		
Résidentiels	10 684	11 469
Non-résidentiels	291	332
<b>Total des prêts hypothécaires</b>	<b>10 975</b>	<b>11 801</b>
<b>Prêts non hypothécaires</b>		
Particuliers à des fins personnelles - Prêts à terme	12 188	9 047
Particuliers à des fins personnelles - Marges de crédit	76	113
Particuliers et autres à des fins d'affaires	231	430
<b>Total des prêts non hypothécaires</b>	<b>12 495</b>	<b>9 590</b>
<b>Total des prêts hypothécaires et non hypothécaires</b>	<b>23 470</b>	<b>21 391</b>
Provision pour pertes de crédit	(418)	(385)
<b>Total des prêts (net)</b>	<b>23 052</b>	<b>21 006</b>
<b>PROPRIÉTÉS REPRISES</b>		
Propriétés reprises	0	0
Provision pour pertes de crédit sur propriétés reprises	0	0
<b>Total des propriétés reprises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>731</b>	<b>731</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>		
Intérêts à recevoir sur les prêts	126	99
Intérêts à recevoir sur les placements	1	1
Actifs au titre de droits d'utilisation	855	902
Autres	121	78
Total des autres éléments d'actif	1 103	1 080
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>28 639</b>	<b>27 091</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2 023</b>	<b>2022</b>
<b>DÉPÔTS</b>		
Dépôts à demande	2 705	2 983
Dépôts à terme non-rachetables	19 232	16 170
Dépôts à terme rachetables	91	1 570
<b>Total des dépôts</b>	<b>22 028</b>	<b>20 723</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF</b>		
Intérêts à payer sur dépôts	418	204
Obligations locatives	905	937
Autres	131	218
<b>Total des autres éléments de passif</b>	<b>1 454</b>	<b>1 359</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>23 482</b>	<b>22 082</b>

<b>AVOIR</b>		
<b>Parts de qualification</b>	<b>86</b>	<b>84</b>
<b>Excédents à répartir</b>		
Solde au début de l'exercice	213	101
Excédents de l'exercice	210	213
Redressement afférent aux exercices antérieurs	0	0
Affectation à la réserve générale	(138)	(50)
Affectation au Fonds d'aide au développement du milieu	(75)	(25)
Autres affectations	0	(26)
<b>Total des excédents à répartir</b>	<b>210</b>	<b>213</b>
<b>RÉSERVE GÉNÉRALE</b>	<b>4 738</b>	<b>4 600</b>
<b>FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU</b>	<b>63</b>	<b>52</b>
<b>AUTRE(S) RÉSERVE(S)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
<b>CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'AVOIR</b>	<b>5 157</b>	<b>5 009</b>
<b>TOTAL PASSIF ET AVOIR</b>	<b>28 639</b>	<b>27 091</b>

## Tableau 4

État des résultats de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2023 (milliers)

<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Intérêts sur prêts	1980	1762
Intérêts sur placement	242	87
<b>Total des revenus d'intérêts</b>	<b>2222</b>	<b>1849</b>
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>		
Intérêts sur dépôts	710	464
Intérêts sur emprunts	0	0
<b>Total des frais d'intérêt</b>	<b>710</b>	<b>464</b>
<b>REVENUS NETS D'INTÉRÊTS</b>	<b>1512</b>	<b>1385</b>
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>		
Pertes de crédit sur prêts	49	(12)
Pertes de crédit sur propriétés reprises	0	0
Pertes de crédit sur placements	0	0
<b>Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit</b>	<b>49</b>	<b>(12)</b>
<b>REVENUS NETS D'INTÉRÊTS APRÈS PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>	<b>1463</b>	<b>1397</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>	<b>93</b>	<b>118</b>
<b>REVENU NET (PERTE) SUR PLACEMENTS</b>		
Revenus (pertes) de placement	1	(71)
Gains (pertes) découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti	0	0
Gains (pertes) découlant du reclassement d'un actif financier au coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
Gains (pertes) découlant du reclassement d'un actif financier classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
<b>Total du revenu (perte) sur placements</b>	<b>1</b>	<b>(71)</b>

<b>FRAIS D'OPÉRATION</b>		
Salaire et charges sociales	801	746
Coût des locaux	196	185
Services professionnels	39	45
Autres frais	271	208
<b>Total des frais d'opération</b>	<b>1307</b>	<b>1184</b>
<b>EXCÉDENTS (DÉFICIT) AVANT IMPÔTS ET RISTOURNES</b>	<b>250</b>	<b>260</b>
Impôts sur le revenu	21	28
<b>EXCÉDENTS (DÉFICIT) AVANT RISTOURNES</b>	<b>229</b>	<b>232</b>
Ristournes aux membres	18	21
Impôts récupérés relatifs aux ristournes	0	(3)
Virement provenant de la réserve générale	0	0
<b>EXCÉDENTS (DÉFICIT) À RÉPARTIR</b>	<b>211</b>	<b>214</b>

## 1.2 Les sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Les sociétés de fiducie et sociétés d'épargne (SFSE) exerçant au Québec sont constituées, soit en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (LSFSE), de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*<sup>30</sup> (loi fédérale) ou d'une loi d'une autre province.

Le tableau 5 démontre la répartition des sociétés selon leur type, la charte qui les régit ainsi que l'autorisation de recevoir ou non des dépôts. Ce tableau indique que 46 SFSE sont autorisées, en date du 31 décembre 2023, à exercer au Québec.

**Tableau 5**

Ventilation du nombre de SFSE autorisées à exercer au Québec

Type de société selon la charte	Autorisées à recevoir des dépôts <sup>31</sup>		Non autorisées à recevoir des dépôts <sup>32</sup>		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>Société de fiducie</b>						
Québec	1	1	3	3	4	4
Canada	20	21	13	13	33	34
Alberta	0	0	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>38</b>	<b>39</b>
<b>Société d'épargne</b>						
Québec	0	0	0	0	0	0
Canada	7	7	0	0	7	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Grand Total</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>45</b>	<b>46</b>

30 L.C. 1991, ch.45.

31 En vertu de la LSFSE et de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c.I-13.2.2.

32 En vertu de la LSFSE.

## 1.2.1 Portrait du secteur

Cette section met en perspective la concentration du marché et le type d'activités exercées par les SFSE. L'ensemble des données utilisées provient de divulgations statutaires requises par l'Autorité.

**Note : Aux fins de simplification de la présentation, les données présentées dans les graphiques ont été arrondies, tandis que les pourcentages et variations présentés dans les textes sont exprimés sur la base des données complètes non arrondies. Considérant ce choix méthodologique, des différences pourraient être observées entre les données des graphiques et les pourcentages et variations calculés des textes.**

## Types d'activités et concentration du marché

Les sociétés de fiducie fournissent un vaste choix de produits, notamment des produits d'épargne, des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation, des fonds communs de placement, des services de gestion privée, des mandats fiduciaires aux particuliers ainsi que des services institutionnels.

Les sociétés d'épargne offrent principalement des services d'intermédiation financière aux particuliers, dont des produits d'épargne, des prêts hypothécaires et, dans une moindre mesure, du crédit à la consommation.

Prendre note que l'Autorité a accordé une exemption de divulgation pour l'année 2023 à une société de fiducie. Ainsi, ce sont les données de 45 SFSE qui sont incluses dans les tableaux et graphiques présentés dans cette section.

**Tableau 6**

Répartition du nombre de SFSE en fonction de la taille des actifs pour l'exercice de 2023

Groupe d'actifs	Nombre de sociétés	Actif (milliers)	Groupe d'actifs en % de l'actif total
<b>Sociétés de fiducie</b>			
≥ 10 G\$	6	146 974 956	68,2 %
≥ 5 G\$ et < 10 G\$	7	50 524 024	23,4 %
≥ 1 G\$ et < 5 G\$	8	15 964 929	7,4 %
≥ 0,5 G\$ et < 1 G\$	1	562 951	0,3 %
< 0,5 G\$	16	1 485 702	0,7 %
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>215 512 562</b>	<b>100 %</b>
<b>Sociétés d'épargne</b>			
≥ 10 G\$	3	278 308 695	94,9 %
≥ 5 G\$ et < 10 G\$	1	7 014 768	2,4 %
≥ 1 G\$ et < 5 G\$	2	6 863 578	2,3 %
≥ 0,5 G\$ et < 1 G\$	1	974 218	0,3 %
< 0,5 G\$	0	---	---
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>293 161 259</b>	<b>100 %</b>
<b>Grand total</b>	<b>45</b>	<b>508 673 821</b>	

Au 31 décembre 2023, les 45 SFSE détenaient près de 509 G\$ d'actifs. Il s'agit d'une progression de 19,4 G\$ par rapport à 2022. Cette augmentation représente une croissance des actifs de 4 % pour l'année 2023.

En 2023, les actifs des sociétés de fiducie ont enregistré une croissance de 3,5 %, passant de 208,2 G\$ en 2022 à 215,5 G\$ en 2023. Ceux-ci représentent 42,4 % des actifs totaux des SFSE comparativement à 42,6 % en 2022.

Les sociétés d'épargne détiennent, quant à elles, 293,2 G\$ d'actifs au 31 décembre 2023 par rapport à 281,1 G\$ en 2022. Il s'agit d'une progression de 4,3 % au cours de la dernière année. En 2023, ces actifs représentent 57,6 % des actifs totaux des SFSE comparativement à 57,4 % en 2022.

Les actifs détenus par les sociétés de fiducie sont concentrés dans un groupe restreint d'entités. Comme illustré au tableau 6, six sociétés de fiducie détiennent 68,2 % des actifs totaux des sociétés de fiducie pour un montant de près de 147 G\$. La Compagnie Trust CIBC, la Compagnie Trust CIBC Mellon, la Fiducie RBC Services aux Investisseurs, la Compagnie Trust Royal, la Société Canada Trust et la Compagnie Home Trust composent ce groupe.

Pour les sociétés d'épargne, les trois acteurs en importance sont la Société Hypothécaire Banque de Montréal, la Société d'hypothèques de la Banque Royale et la Société d'hypothèques TD. Elles détiennent 94,9 % des actifs des sociétés d'épargne avec 278,3 G\$.

L'actif de ces neuf sociétés représente 83,6 % de l'actif total des 45 SFSE en activité.

## Présence au Québec

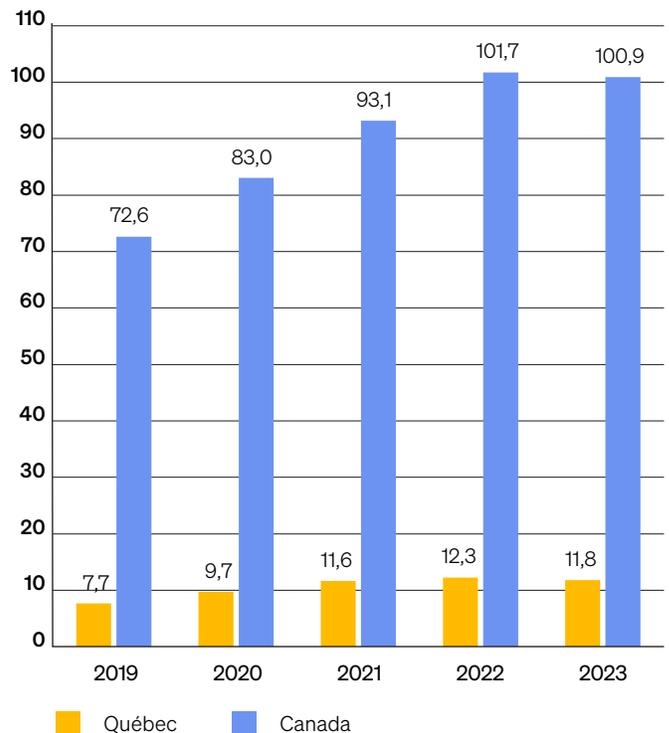
L'analyse de la présence des SFSE au Québec porte, d'une part, sur leurs activités d'intermédiation, soit de dépôts et de prêts et d'autre part, sur l'administration et la gestion de biens pour autrui.

## Prêts

Le graphique 25 illustre l'évolution des prêts pour l'ensemble des SFSE au Canada et au Québec pour la période de 2019 à 2023.

### Graphique 25

Prêts totaux des SFSE (milliards)



Le volume de prêts détenus par les SFSE, dans l'ensemble du Canada, a connu une baisse de 0,8 G\$ en 2023, soit une diminution de 0,8 % par rapport à 2022. Les prêts totaux sont composés majoritairement de prêts hypothécaires, lesquels représentent 93,3 % des prêts des SFSE. Les hausses des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires en 2023 et l'augmentation des prix de l'immobilier au cours des dernières années expliquent une partie du ralentissement du taux de croissance pour l'ensemble des emprunteurs des SFSE.

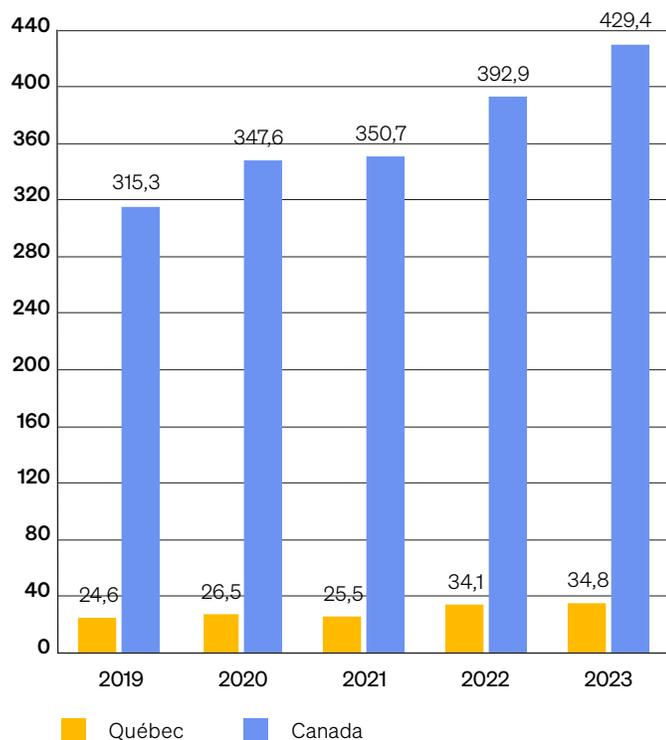
En 2023, les prêts totaux au Québec sont de l'ordre de 11,8 G\$, soit 11,7 % du total des prêts détenus par les SFSE à l'échelle canadienne. Au Québec, les prêts hypothécaires représentent la quasi-totalité de l'ensemble des prêts octroyés par les SFSE. Les prêts au Québec, détenus par les SFSE, ont diminué de 0,5 G\$ ou de 4 % en 2023 par rapport à 2022.

## Dépôts

Le graphique 26 illustre l'évolution des dépôts pour l'ensemble des SFSE au Canada et au Québec pour la période de 2019 à 2023.

### Graphique 26

Dépôts des SFSE (milliards)



Les dépôts des SFSE au Canada ont affiché une progression de 9,3 %, en 2023, pour s'établir à 429,4 G\$.

Cette variation s'explique en partie par la hausse des taux d'intérêt offerts sur les produits de placements d'épargne garantis et par la migration des déposants vers des termes à taux d'intérêt plus élevés par rapport à des dépôts à demandes.

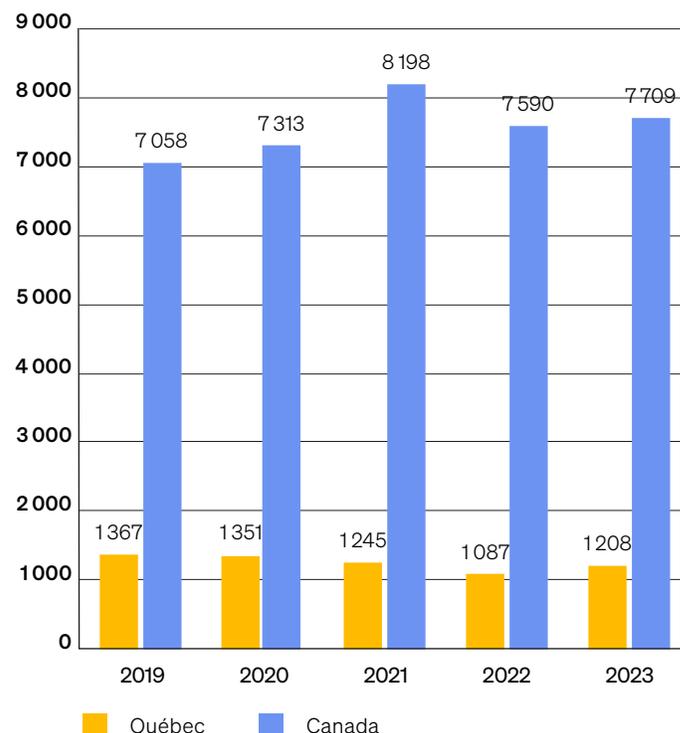
Les dépôts recueillis par les SFSE au Québec comptent pour 8,1 % des dépôts totaux des SFSE à l'échelle canadienne. Cette mesure représente une baisse par rapport au niveau de 2022 qui était de 8,7 %. Au Québec, les dépôts des SFSE affichent une hausse de 0,7 G\$ en 2023, soit une augmentation de 2,1 % passant de 34,1 G\$ en 2022 à 34,8 G\$ en 2023.

## Biens sous administration et sous gestion

L'administration et la gestion des biens sont des activités exclusivement liées au modèle d'affaires des sociétés de fiducie, puisque les sociétés d'épargne ne sont pas autorisées à entreprendre des activités fiduciaires. Le graphique 27 illustre l'évolution des biens sous administration et sous gestion depuis 2019.

### Graphique 27

Biens administration et sous gestion des sociétés de fiducie (milliards)



Au Canada, le volume de biens sous administration et sous gestion a connu une progression de 1,6 % passant de 7 590 G\$ en 2022 à 7 709 G\$ en 2023. Cette augmentation s'explique en partie par la hausse des marchés boursiers canadiens, soit une hausse de 8,1 % de l'indice S&P/TSX en 2023.

Malgré la baisse enregistrée en 2022, les biens sous administration et sous gestion au Canada ont progressé de 9,2 % depuis 2019, soit une augmentation de 650,8 G\$. Les sociétés State Street Trust Company Canada, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et Compagnie Trust CIBC Mellon sont les principales sociétés détenant les biens sous administration et sous gestion au Canada. Ce groupe en détient 83,2 %, démontrant une concentration du marché de ces trois fiducies. Au Québec, les biens sous administration et sous gestion sont passés de 1 087 G\$ en 2022 à 1 208 G\$ en 2023, soit une hausse de 11,1 %.

Fiducie Desjardins Inc. demeure la société ayant le plus gros volume de biens sous administration et sous gestion au Québec avec un montant total de 417,6 G\$, soit 34,6 % des parts de marché. Il s'agit d'une hausse de 8,6 % par rapport à 2022. La deuxième fiducie en importance, en termes de parts de marché au Québec, est la State Street Trust Company Canada avec un total de biens sous administration et sous gestion de 271 G\$, soit 22,4 % du marché québécois. Les biens gérés pour autrui par la State Street Trust Company Canada ont présenté une augmentation de 1,3 % comparativement à 2022.

## Honoraires et commissions des SFSE

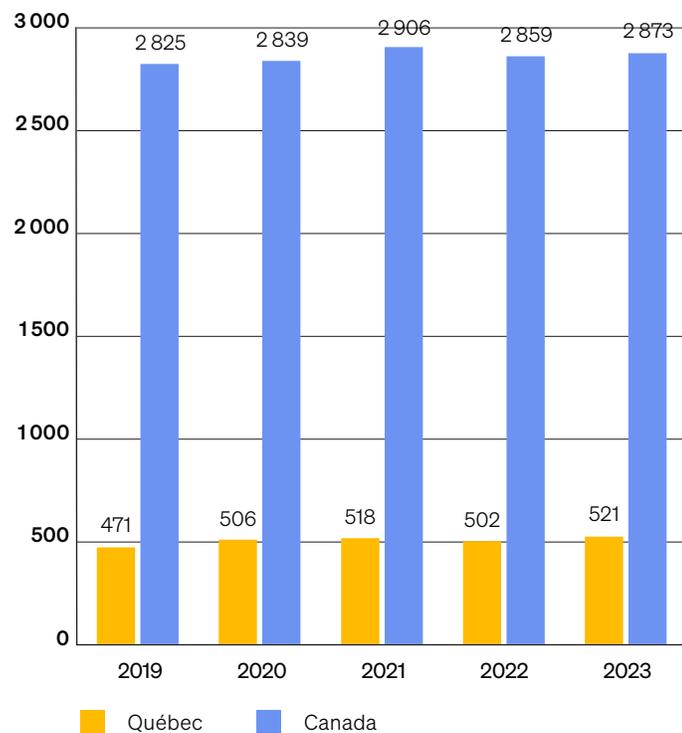
L'évolution des honoraires et commissions des SFSE pour la période de 2019 à 2023 est illustrée au graphique 28.

Les honoraires et commissions des SFSE au Canada ont connu une hausse de 0,5 % en 2023. Ils sont maintenant de 2,9 G\$. Étant principalement composée de revenus fiduciaires, cette catégorie de revenus représente 33 % des revenus totaux des SFSE en 2023.

Au Québec, les honoraires et commissions des SFSE représentent 18,1 % du volume total canadien. Au cours des cinq dernières années, cette catégorie de revenus a augmenté de 10,4 % au Québec, tandis qu'elle a progressé de 1,7 % à l'échelle canadienne.

### Graphique 28

Honoraires et commissions des SFSE (millions)



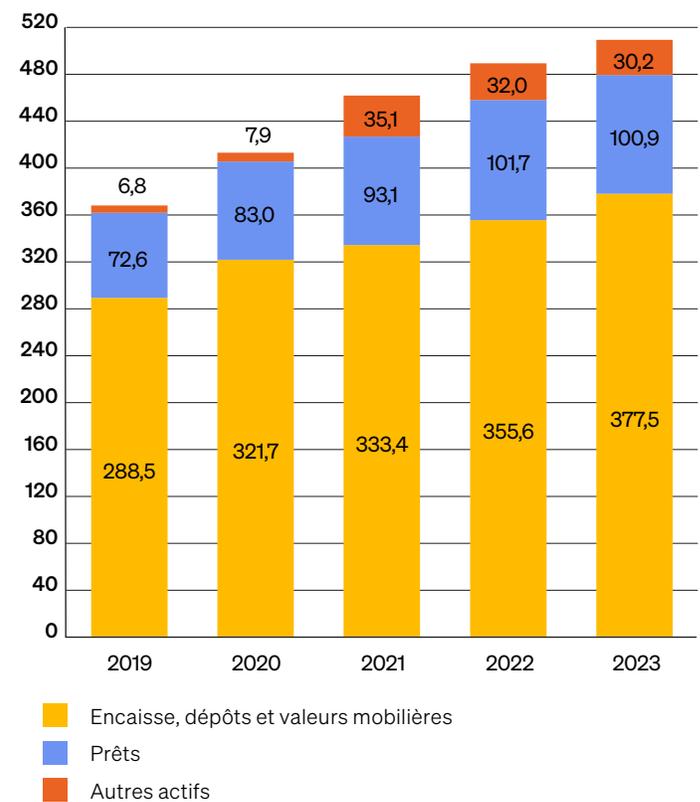
## 1.2.2 Portrait financier

L'ensemble des chiffres et des analyses présentés dans cette partie s'appuie principalement sur l'examen des bilans et des états des résultats cumulés ainsi que sur diverses mesures financières permettant d'apprécier la performance des SFSE détenant une autorisation au Québec.

## Bilan des SFSE

### Graphique 29

Évolution de l'actif des SFSE (milliards)



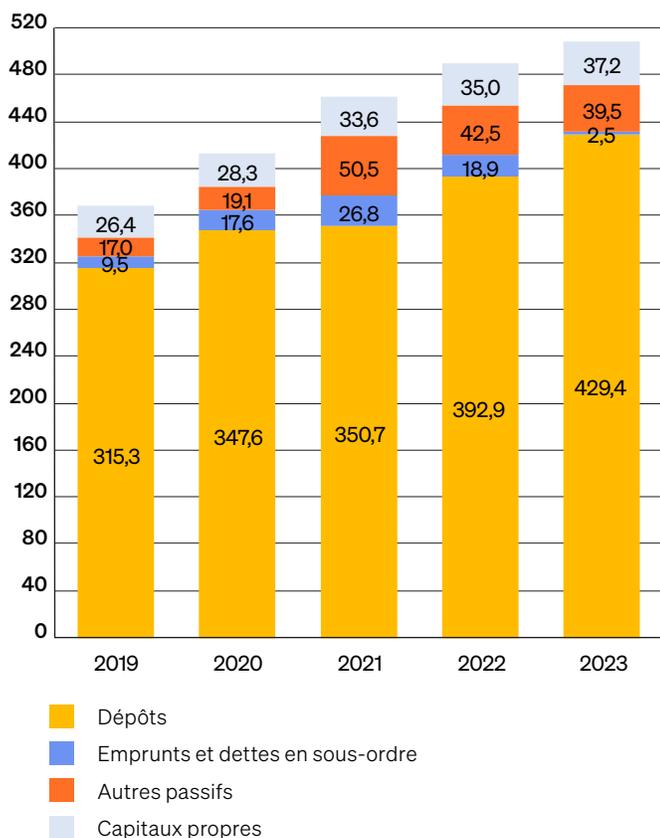
L'actif cumulé des SFSE se situe à 508,7 G\$ au 31 décembre 2023, soit une progression de 4 % comparativement à 2022. L'actif des SFSE est composé à 74,2 % d'encaisse, de dépôts et de valeurs mobilières, comme des titres à court terme et des titres à revenus fixes gouvernementaux.

Pour 2023, les prêts comptabilisés à l'actif des SFSE ont diminué de 0,8 %, baisse principalement attribuable à la part des prêts hypothécaires résidentiels non assurés. Au 31 décembre 2023, les prêts se chiffrent à 100,9 G\$ et ils représentent 19,8 % de l'actif des SFSE. Dans une proportion moindre, les autres actifs totalisant 30,2 G\$ représentent 5,9 % du total des actifs des SFSE.

Les quatre sociétés de fiducie à charte québécoise, soit Trust Banque Nationale Inc., Trust Éterna Inc., Fiducie Raymond James (Québec) Ltée et Fiducie Blue Bridge ont un actif combiné de 2,7 G\$, soit 1,3 % des actifs totaux des sociétés de fiducie détenant une autorisation au Québec. L'actif de Trust Banque Nationale Inc. représente 99,3 % de l'ensemble de l'actif des sociétés de fiducie à charte du Québec.

### Graphique 30

Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres des SFSE (milliards)



Les dépôts constituent la principale source de financement des activités des SFSE. Représentant 84,4 % du passif total en 2023, ceux-ci ont augmenté de 36,5 G\$, soit une progression de 9,3 % par rapport à 2022. L'augmentation des dépôts est notamment liée à la hausse des taux d'intérêt offerts sur les produits d'épargne en 2023.

Les autres passifs ont, quant à eux, affiché une décroissance de 7,2 %, pour terminer l'année à 39,5 G\$.

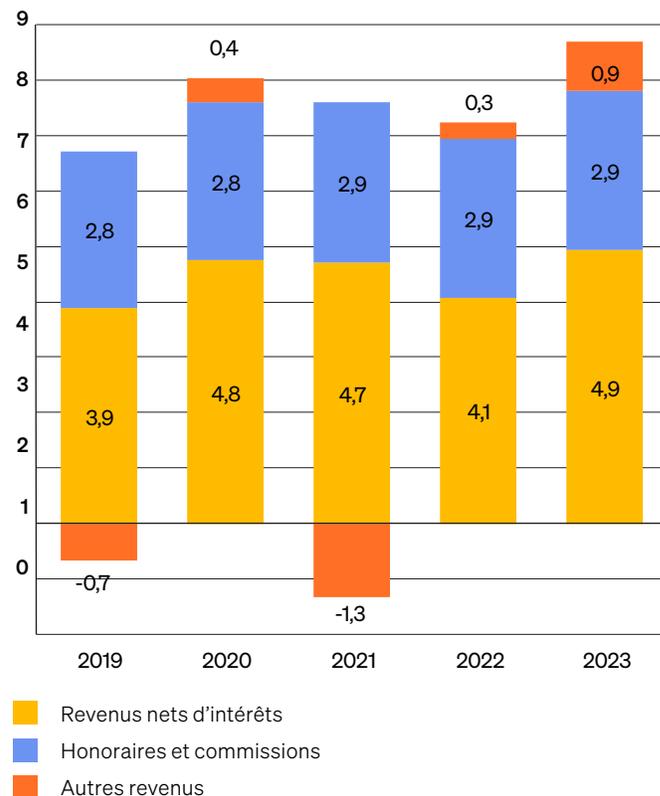
Pour leur part, les emprunts et dettes en sous-ordre sont passés de 18,9 G\$ en 2022 à 2,5 G\$ en 2023, soit une baisse de 86,7 %. La Société hypothécaire Banque de Montréal détient en grande partie les emprunts et dettes en sous-ordre avec 70,3 % du montant total des SFSE au 31 décembre 2023.

Les capitaux propres sont passés de 35 G\$ en 2022 à 37,2 G\$ en 2023, soit une croissance de 6,5 %. Les bénéfices non répartis représentent 55,9 % des capitaux propres.

## État des résultats des SFSE

### Graphique 31

Évolution des composantes du revenu total des SFSE (milliards)



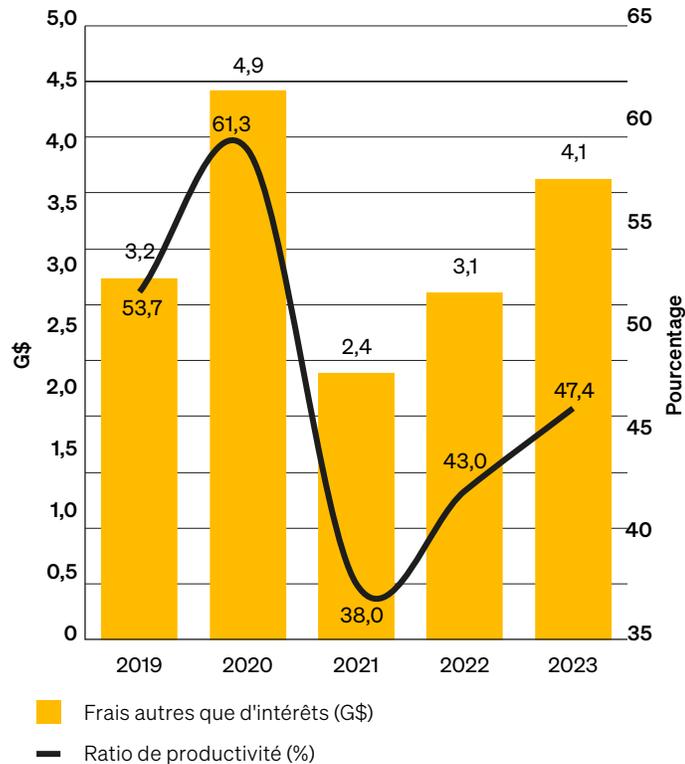
Les revenus des SFSE sont principalement composés de revenus nets d'intérêts, d'honoraires et commissions ainsi que d'autres revenus provenant de gains en capital réalisés sur les titres financiers. Les revenus totaux des SFSE ont connu une hausse en 2023 pour atteindre 8,7 G\$, soit une augmentation de 1,5 G\$ par rapport à 2022.

Les revenus nets d'intérêts, représentant 56,8 % du revenu total des SFSE, ont enregistré une hausse de 21 %, soit de 0,9 G\$ par rapport à 2022. De leur côté, les honoraires et commissions ont connu une hausse de 10 M\$, soit 0,4 % au cours de la dernière année.

Les autres revenus ont terminé l'année 2023 à 0,9 G\$ par rapport à 0,3 G\$ en 2022. Cette hausse s'explique principalement par le gain de 0,7 G\$, comptabilisé par une société d'épargne, sur la fluctuation de la juste valeur de la partie associée aux dérivés incorporés aux produits d'épargne ayant un rendement variable lié aux indices boursiers, comparativement à 0,1 G\$ enregistrée en 2022 par cette même société.

### Graphique 32

Évolution des frais autres que d'intérêts des SFSE



Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 1 G\$ au cours de la dernière année, passant de 3,1 G\$ en 2022 à 4,1 G\$ en 2023. Cette variation s'explique notamment par la hausse de 0,9 G\$, comptabilisée en frais de gestion par une société, contrebalançant ainsi le gain comptabilisé aux autres revenus en lien avec les produits d'épargne ayant un rendement variable lié aux indices boursiers.

La hausse des frais autres que d'intérêts s'est reflétée par une dégradation du ratio de productivité. L'augmentation de ce ratio signifie une gestion des coûts moins performante, ce qui se traduit par une baisse de la productivité. Ainsi, le ratio de productivité est passé de 43 % en 2022 à 47,4 % en 2023. Ce résultat s'explique par un écart défavorable entre la hausse des frais autres que d'intérêts de 32,6 %, combinée à une hausse du revenu total de 20,2 %.

Le résultat net total des SFSE a connu une augmentation de 0,2 G\$ en 2023. En effet, il est passé de 3,1 G\$ en 2022 à 3,3 G\$ en 2023, ce qui représente une progression de 6,7 % par rapport à 2022. Cette variation s'explique principalement par l'effet net de la hausse du revenu total de 1,5 G\$ ainsi que la hausse des frais autres que d'intérêts de 1 G\$.

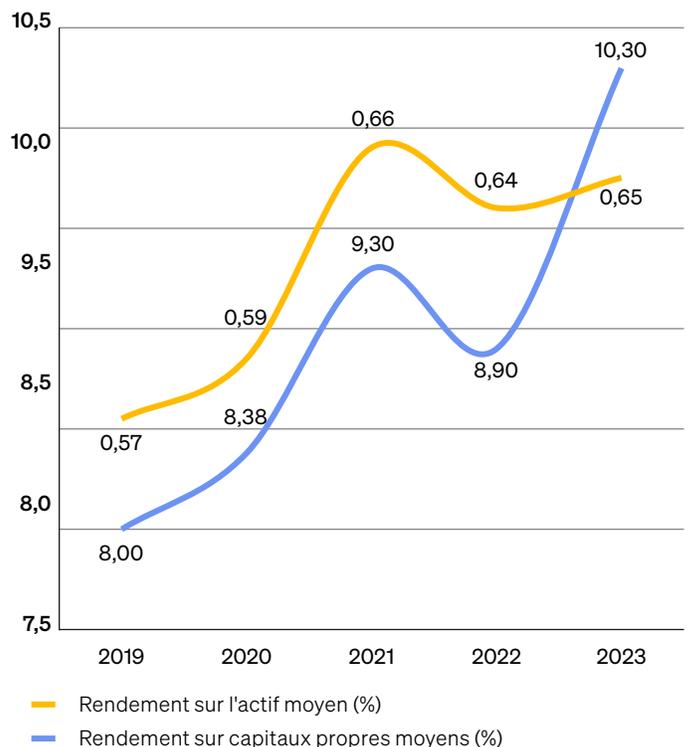
En 2023, les 38 sociétés de fiducie et les sept sociétés d'épargne ont eu une contribution similaire sur le cumulatif des bénéfices des SFSE. Cependant, c'est l'impact de la progression des sociétés de fiducie qui a fait grimper le bénéfice net cumulatif des SFSE en 2023. En effet, les sociétés de fiducie ont affiché une hausse de 0,2 G\$ par rapport à 2022. Cette hausse explique 96,6 % de la variation du résultat cumulé des SFSE.

Le bénéfice net des sociétés d'épargne a, pour sa part, augmenté de 0,4 % au cours de la dernière année.

Le graphique 33 illustre l'évolution des ratios de rendement des SFSE depuis 2019. Ces ratios sont des outils de mesure de la rentabilité du capital investi et de l'utilisation des actifs des SFSE.

### Graphique 33

Évolution du rendement sur capitaux et actif moyen des SFSE (pourcentage)



Le graphique 33 démontre que le taux de rendement des capitaux propres moyens des SFSE a progressé entre les années 2019 à 2023, passant de 8 % à 10,3 % au cours de cette période. Le taux de rendement des actifs moyens des SFSE a, quant à lui, suivi la même tendance avec une progression passant de 0,57 % en 2019 à 0,65 % en 2023. En 2023, la légère hausse de ces deux ratios de rendement s'explique par une variation annuelle relativement stable des bénéfices cumulés, de l'actif et des capitaux propres des SFSE.

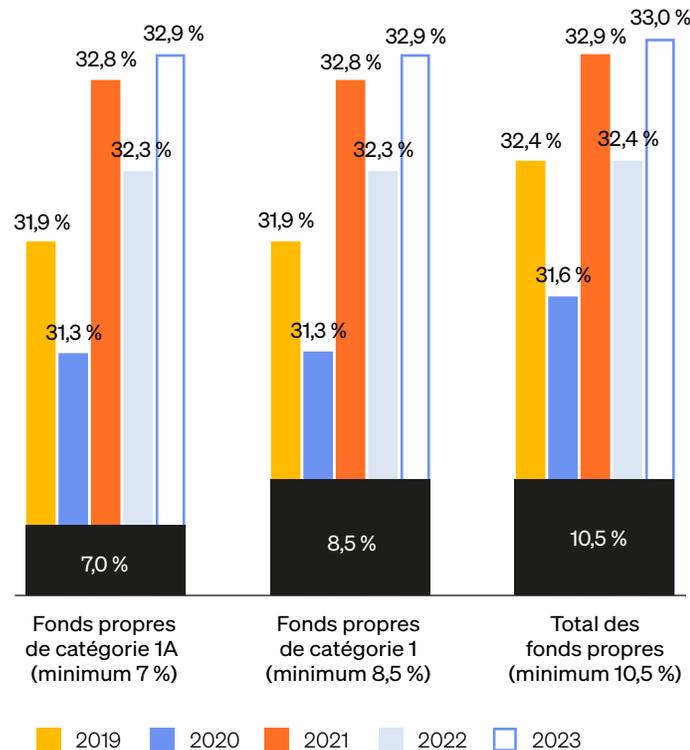
## Capitalisation

La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'Autorité est applicable aux caisses non-membres d'une fédération et aux SFSE.

Le graphique 34 illustre l'évolution du ratio des fonds propres pour la période de 2019 à 2023. Les SFSE démontrent une stabilité dans la saine gestion de leur capitalisation, au cours des dernières années, dépassant largement les exigences de fonds propres de l'Autorité. En effet, au 31 décembre 2023, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 se situent, tous les deux, à 32,9 %. Pour sa part, le ratio de fonds propres total est passé de 32,4 % en 2022 à 33 % en 2023. Ces ratios représentent la moyenne pondérée des SFSE.

### Graphiques 34

Moyenne pondérée des ratios de fonds propres des SFSE (pourcentage)

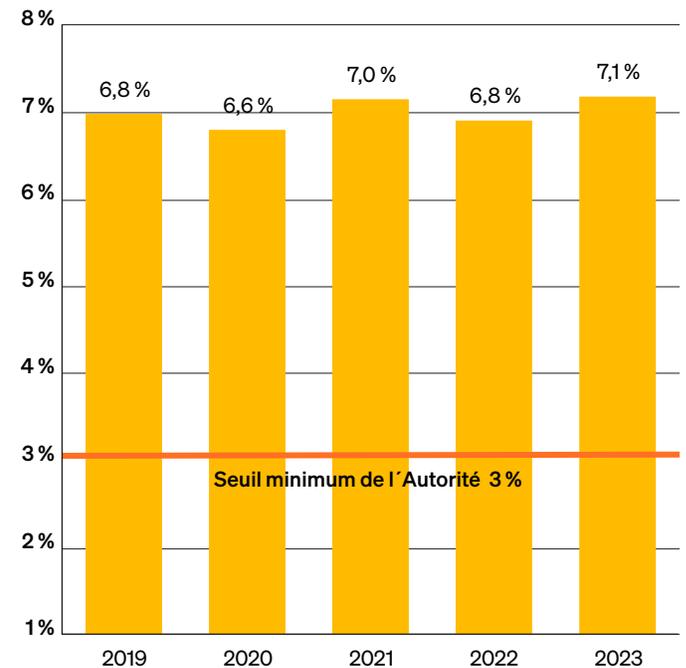


Le graphique 35 illustre le ratio de levier des SFSE. Le ratio de levier mesure les fonds propres des institutions financières par rapport au total de leurs expositions au bilan, sur dérivés, aux opérations de financement par titre et les éléments hors bilan. Ce ratio vise à plafonner l'accumulation de l'effet de levier afin de prévenir les effets déstabilisateurs pour le système financier et l'économie.

Depuis sa prise d'effet en 2015, ce ratio est demeuré relativement stable. Au 31 décembre 2023, il est de 7,1 %.

### Graphiques 35

Moyenne pondérée des ratios de levier des SFSE



## Sommaire de la situation financière

**Tableau 7**

Liste des sociétés de fiducie détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2023<sup>33</sup>

	Raison sociale officielle	Charte	Municipalité	Autorisée à recevoir des dépôts du public	Fin d'exercice	Autorisation d'administrateur de RVER
1	B2B TRUSTCO	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
2	BLC TRUST	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Non
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	Canada	VANCOUVER	Oui	Décembre	Non
4	COMPAGNIE HOME TRUST	Canada	TORONTO	Oui	Décembre	Non
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
6	COMPAGNIE TRUST BNY CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
7	COMPAGNIE TRUST CIBC	Canada	VANCOUVER	Oui	Octobre	Non
8	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	Canada	TORONTO	Non	Octobre	Non
9	COMPAGNIE TRUST NATIONAL	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
10	COMPAGNIE TRUST ROYAL	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Oui
11	COMPAGNIE TRUST TSX	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
12	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	Canada	WATERLOO	Oui	Décembre	Non
13	FIDUCIE DESJARDINS INC.	Canada	MONTRÉAL	Oui	Décembre	Non
14	FIDUCIE ÉQUITABLE	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
15	FIDUCIE ODYSSEY	Canada	CALGARY	Non	Décembre	Non
16	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE	Québec	MONTRÉAL	Non	Septembre	Non
17	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
18	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	Canada	QUÉBEC	Oui	Décembre	Non
19	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	Canada	WINNIPEG	Oui	Décembre	Non
20	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
21	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
22	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	Canada	SASKATOON	Non	Octobre	Non
23	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
24	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FNB	Canada	SASKATOON	Non	Octobre	Non
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	Québec	MONTRÉAL	Non	Septembre	Non
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non

33 Pour plus de détails sur ces sociétés, consultez le registre «Institutions de dépôts» sur le site Web de l'Autorité.

	Raison sociale officielle	Charte	Municipalité	Autorisée à recevoir des dépôts du public	Fin d'exercice	Autorisation d'administrateur de RVER
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	Canada	EDMONTON	Non	Octobre	Non
28	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
29	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA)	Canada	VANCOUVER	Oui	Décembre	Non
30	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	Canada	WATERLOO	Oui	Décembre	Non
31	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Non
32	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	Alberta	CALGARY	Non	Décembre	Non
33	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PRIVÉE MD	Canada	OTTAWA	Non	Octobre	Non
34	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT	Canada	EDMONTON	Non	Octobre	Non
35	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	Canada	TORONTO	Non	Octobre	Non
36	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
37	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	Québec	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Oui
38	TRUST ÉTERNA INC.	Québec	QUÉBEC	Non	Septembre	Non
39	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Non

## Tableau 8

Liste des sociétés d'épargne détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2023<sup>34</sup>

	Raison sociale officielle	Charte	Municipalité	Fin d'exercice
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	Canada	TORONTO	Octobre
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	Canada	TORONTO	Octobre
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	Canada	TORONTO	Décembre
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	Canada	TORONTO	Octobre
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	Canada	CALGARY	Octobre
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA)	Canada	VANCOUVER	Décembre
7	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	Canada	TORONTO	Octobre

34 Pour plus de détails sur ces sociétés, consultez le registre « Institutions de dépôts » sur le site Web de l'Autorité.

## Tableau 9

Bilan, résultats et biens sous administration cumulés des sociétés de fiducie exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2023 (milliers)

### Bilan

ACTIF	2023	2022	VARIATION
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	171 347 555	168 517 020	1,68 %
Prêts	35 227 181	32 638 349	7,93 %
Autres Actifs	8 937 826	7 062 270	26,56 %
<b>Total</b>	<b>215 512 562</b>	<b>208 217 639</b>	<b>3,50 %</b>

### PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Dépôts	182 882 437	177 668 903	2,93 %
Emprunts et dettes en sous-ordre	229 476	756 440	-69,66 %
Autres Passifs	17 964 783	15 914 972	12,88 %
Capitaux Propres	14 435 865	13 877 324	4,02 %
<b>Total</b>	<b>215 512 562</b>	<b>208 217 639</b>	<b>3,50 %</b>

### État des résultats

Revenus d'intérêts	9 019 230	4 189 315	115,29 %
Frais d'intérêts	6 931 850	2 572 272	169,48 %
Provision pour pertes sur prêts	89 996	33 154	171,45 %
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>1 997 384</b>	<b>1 583 889</b>	<b>26,11 %</b>
Honoraires et commissions	2 607 821	2 618 956	-0,43 %
Autres revenus	144 615	99 348	45,56 %
<b>Revenus totaux</b>	<b>4 749 820</b>	<b>4 302 193</b>	<b>10,40 %</b>
Frais autres qu'intérêts	2 700 705	2 643 775	2,15 %
<b>Bénéfices (perte) avant impôts</b>	<b>2 049 115</b>	<b>1 658 418</b>	<b>23,56 %</b>
Impôts	587 012	441 815	32,86 %
Gains (pertes) sur activités abandonnées	-	8 195	
<b>Bénéfice (perte) net</b>	<b>1 462 103</b>	<b>1 224 798</b>	<b>19,38 %</b>
Rendement sur l'actif moyen (%)	0,7	0,6	
Rendement sur l'avoir moyen (%)	10,3	8,8	
<b>Actifs gérés pour autrui / bien sous administration</b>	<b>7 703 297 368</b>	<b>7 582 751 434</b>	<b>1,59 %</b>

**Tableau 10***Bilan, résultats cumulés des sociétés d'épargne exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2023 (milliers)***Bilan**

<b>ACTIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>VARIATION</b>
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	206 188 898	187 033 311	10,24 %
Prêts	65 684 620	69 088 354	-4,93 %
Autres Actifs	21 287 741	24 977 352	-14,77 %
<b>Total</b>	<b>293 161 259</b>	<b>281 099 017</b>	<b>4,29 %</b>

**PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**

Dépôts	246 560 824	215 260 003	14,54 %
Emprunts et dettes en sous-ordre	2 286 538	18 131 580	-87,39 %
Autres Passifs	21 511 363	26 612 120	-19,17 %
Capitaux Propres	22 802 534	21 095 314	8,09 %
<b>Total</b>	<b>293 161 259</b>	<b>281 099 017</b>	<b>4,29 %</b>

**État des résultats**

Revenus d'intérêts	9 729 951	4 885 941	99,14 %
Frais d'intérêts	6 777 522	2 390 260	183,55 %
Provision pour pertes sur prêts	12 160	(133)	-9 242,86 %
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>2 940 269</b>	<b>2 495 814</b>	<b>17,81 %</b>
Honoraires et commissions	264 740	240 473	10,09 %
Autres revenus	742 461	196 738	277,39 %
<b>Revenus totaux</b>	<b>3 947 470</b>	<b>2 933 025</b>	<b>34,59 %</b>
Frais autres qu'intérêts	1 425 614	467 006	205,27 %
<b>Bénéfices (perte) avant impôts</b>	<b>2 521 856</b>	<b>2 466 019</b>	<b>2,26 %</b>
Impôts	726 295	638 146	13,81 %
Gains (pertes) sur activités abandonnées	-	-	
<b>Bénéfice (perte) net</b>	<b>1 795 561</b>	<b>1 827 873</b>	<b>-1,77 %</b>
Rendement sur l'actif moyen (%)	0,6	0,7	
Rendement sur l'avoir moyen (%)	8,2	9,0	
<b>Actifs gérés pour autrui / bien sous administration</b>	<b>6 438 530</b>	<b>7 165 660</b>	<b>-10,15 %</b>

## 1.2.3 Données détaillées par institution

**Tableau 11**

États annuels des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)

BILAN				
	Nom des sociétés de fiducie	Actif	Passif	Capitaux Propres
1	B2B TRUSTCO	1 440 344	1 243 676	196 668
2	BLC TRUST	1 980 929	1 870 195	110 734
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	7 753 976	7 332 319	421 657
4	COMPAGNIE HOME TRUST	23 012 149	21 666 449	1 345 700
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA	6 489 227	6 172 899	316 328
6	COMPAGNIE TRUST BNY CANADA	156 136	11 411	144 725
7	COMPAGNIE TRUST CIBC	19 657 573	18 426 068	1 231 505
8	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	17 629 759	16 612 590	1 017 169
9	COMPAGNIE TRUST NATIONAL	6 259 112	5 961 968	297 144
10	COMPAGNIE TRUST ROYAL	21 892 827	20 526 120	1 366 707
11	COMPAGNIE TRUST TSX	245 576	27 361	218 215
12	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	1 014 673	898 763	115 910
13	FIDUCIE DESJARDINS INC.	2 869 279	2 634 923	234 356
14	FIDUCIE ÉQUITABLE	1 772 341	1 681 300	91 041
15	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE	6 694	340	6 354
16	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	17 151 023	15 732 928	1 418 095
17	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	256 941	156 834	100 107
18	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	9 162	320	8 842
19	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	47 631 625	45 470 178	2 161 447
20	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	8 496 080	7 920 838	575 241
21	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	24 802	1 932	22 870
22	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	82 929	5 655	77 274
23	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FNB	5 841	701	5 140
24	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	4 393	492	3 901
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	6 262 413	5 733 032	529 381
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	6 551 473	6 123 991	427 482
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	180 035	37 625	142 410
28	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA)	562 951	445 239	117 712
29	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	2 338 903	1 972 526	366 377

ÉTAT DES RÉSULTATS								
Marge Bénéficiaire	Honoraires et Comissions	Autres Revenus	Frais autres qu'intérêts	Impôts	Gains sur Activités Abandonnées	Bénéfices (perte) net	Résultat Global (perte)	
21 521	1 736		4 586	5 029		13 642	13 642	1
9 923	695		2 000	2 284		6 334	6 334	2
1 338	103 241	83 285	162 155	10 206		15 503	15 503	3
495 243	59 272	(1 103)	263 936	78 694		210 782	211 654	4
25 830		(481)	8 706	5 650		10 993	10 993	5
6 560	22 466	(267)	7 697	5 657		15 405	15 405	6
138 321	803 475		739 122	56 327		146 347	145 930	7
150 940	11 206	(2 436)	5 467	40 875		113 368	256 654	8
27 083		1 691	7 549	7 410		13 815	13 815	9
213 226	46 492		41 233	62 318		156 167	152 162	10
47 821	60 924	2 060	89 580	5 640		15 585	15 585	11
20 913	1 722	(1 064)	4 201	4 622		12 748	17 368	12
22 124	144 809	(853)	134 210	8 564		23 306	27 434	13
(333)		17 272	1 787	2 237		12 915	10 067	14
281	165		756	(71)		(239)	(239)	15
239 670	501 940		622 200	34 215		85 195	78 998	16
1 848	1 699	1 130	2 147	653		1 877	6 860	17
452	594		528	140		378	378	18
63 078	131 695	1 376	7 606	61 010		127 533	122 416	19
71 396	80 768	3 793	70 770	31 913		53 274	53 274	20
490	10 525		7 869	910		2 236	2 236	21
2 837	14 739	(168)	15 175	410		1 823	1 823	22
260	1 033		1 202			91	91	23
162	5 209		5 043	74		254	254	24
39 334	117 781		43 752	32 683		80 680	80 680	25
68 315	14 181		41 135	10 657		30 704	31 757	26
63 917	91 740	7 147	75 115	23 035		64 654	64 654	27
9 043	1 073	1	698	2 533		6 886	7 142	28
32 401	1 834		5 255	8 132		20 848	20 848	29

<b>BILAN</b>				
	<b>Nom des sociétés de fiducie</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Capitaux Propres</b>
30	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	8 711 743	8 096 078	615 665
31	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	42 726	8 231	34 495
32	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PRIVÉE MD	23 354	4 139	19 215
33	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT	162 367	152 830	9 537
34	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	31 767	3 971	27 796
35	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	244 181	51 055	193 126
36	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	2 698 361	2 354 195	344 166
37	TRUST ÉTERNA INC.	8 798	2 297	6 501
38	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	1 850 099	1 735 227	114 872
	TOTAL	215 512 562	201 076 696	14 435 865

**Tableau 12**

États annuels des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)

<b>BILAN</b>				
	<b>Nom des sociétés d'épargne</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Capitaux Propres</b>
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	2 122 228	1 892 874	229 354
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	158 118 626	146 460 666	11 657 960
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	4 741 350	4 209 506	531 844
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	29 537 012	23 260 025	6 276 987
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	90 653 057	87 287 744	3 365 313
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA)	974 218	909 819	64 399
7	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	7 014 768	6 338 091	676 677
	TOTAL	293 161 259	270 358 725	22 802 534

ÉTAT DES RÉSULTATS								
Marge Bénéficiaire	Honoraires et Comissions	Autres Revenus	Frais autres qu'intérêts	Impôts	Gains sur Activités Abandonnées	Bénéfices (perte) net	Résultat Global (perte)	
105 956	33 236		30 827	31 108		77 257	77 257	30
50 880	37 515	441	60 342	6 920		21 574	21 574	31
920	19 642		17 266	1 377		1 919	1 953	32
510			206	70		234	1 627	33
880	35 500		39 255			(2 875)	(2 875)	34
6 147	203 809	32 743	144 496	26 024		72 179	72 182	35
47 306	42 464		32 185	16 833		40 752	40 752	36
144	4 640	48	2 777	547		1 508	1 484	37
10 647	1		1 871	2 326		6 451	6 451	38
1 997 384	2 607 821	144 615	2 700 705	587 012	-	1 462 103	1 604 123	

ÉTAT DES RÉSULTATS								
Marge Bénéficiaire	Honoraires et Comissions	Autres Revenus	Frais autres qu'intérêts	Impôts	Gains sur Activités Abandonnées	Bénéfices (perte) net	Résultat Global (perte)	
13 501	95		256	3 554		9 786	3 320	1
1 313 100	216 309	712 900	1 228 178	298 385		715 746	710 629	2
93 554	12 004	28 227	55 559	728		77 498	77 772	3
1 034 178	311		93 884	267 326		673 279	673 279	4
412 601	1 141		23 560	115 038		275 144	275 144	5
9 177	45		288	2 412		6 522	6 996	6
64 158	34 835	1 334	23 889	38 852		37 586	37 586	7
2 940 269	264 740	742 461	1 425 614	726 295	-	1 795 561	1 784 726	

**Tableau 13**

Répartition de l'actif et du passif des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)

ACTIF					
	Nom des sociétés de fiducie	Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	Prêts	Autres actifs	Total de l'actif
1	B2B TRUSTCO	1 437 370		2 974	1 440 344
2	BLC TRUST	1 395 808		585 121	1 980 929
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	1 211 817	5 580 226	961 933	7 753 976
4	COMPAGNIE HOME TRUST	1 365 230	21 271 787	375 132	23 012 149
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA	6 453 557		35 670	6 489 227
6	COMPAGNIE TRUST BNY CANADA	134 310		21 826	156 136
7	COMPAGNIE TRUST CIBC	19 145 894		511 679	19 657 573
8	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	15 978 505	1 542 641	108 613	17 629 759
9	COMPAGNIE TRUST NATIONAL	6 221 862		37 250	6 259 112
10	COMPAGNIE TRUST ROYAL	21 416 648	23 240	452 939	21 892 827
11	COMPAGNIE TRUST TSX	103 386		142 190	245 576
12	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	683 062	306 846	24 765	1 014 673
13	FIDUCIE DESJARDINS INC.	2 786 564		82 715	2 869 279
14	FIDUCIE ÉQUITABLE	52 727	1 650 491	69 123	1 772 341
15	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE	5 863		831	6 694
16	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	13 108 959	147 189	3 894 875	17 151 023
17	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	251 477	1 480	3 984	256 941
18	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	1 669	6 825	668	9 162
19	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	47 025 560	519 089	86 976	47 631 625
20	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	8 409 167	14 201	72 712	8 496 080
21	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	23 020		1 782	24 802
22	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	74 327		8 602	82 929
23	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FNB	4 894		947	5 841
24	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	3 795		598	4 393
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	6 106 325		156 088	6 262 413
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	2 701 652	3 806 835	42 986	6 551 473
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	63 873		116 162	180 035
28	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA)	209 531	333 516	19 904	562 951
29	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	2 290 813	22 815	25 275	2 338 903
30	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	8 664 877		46 866	8 711 743

PASSIF					
Dépôts	Emprunts et dettes en sous-ordre	Autres passifs	Total du passif	Actifs gérés pour autrui / biens sous administration	
1 235 943		7 733	1 243 676	1 235 943	1
1 826 732		43 463	1 870 195	760 370	2
4 069 949		3 262 370	7 332 319	17 764 184	3
16 799 866		4 866 583	21 666 449	6 319 682	4
6 046 321		126 578	6 172 899		5
		11 411	11 411	3 125 220	6
17 978 026		448 042	18 426 068	67 228 838	7
16 018 144		594 446	16 612 590	2 317 561 116	8
5 827 119		134 849	5 961 968		9
20 215 082		311 038	20 526 120	12 128 845	10
		27 361	27 361	2 361 746	11
731 242	2 019	165 502	898 763	44 399 208	12
698 360		1 936 563	2 634 923	417 589 979	13
1 299 954		381 346	1 681 300		14
		340	340	14 965	15
11 152 099	27 427	4 553 402	15 732 928	2 428 057 545	16
154 585		2 249	156 834	57 194 951	17
		320	320	9 782 719	18
44 805 108	200 000	465 070	45 470 178	6 438 530	19
7 862 161		58 677	7 920 838	66 845 812	20
292		1 640	1 932	36 800 083	21
		5 655	5 655	145 019 364	22
		701	701		23
	30	462	492	2 206 564	24
5 594 789		138 243	5 733 032	47 148 091	25
6 057 758		66 233	6 123 991	15 521 756	26
7 847		29 778	37 625	13 787 969	27
424 302		20 937	445 239		28
1 957 346		15 180	1 972 526	2 184 198	29
8 018 525		77 553	8 096 078	214 250 048	30

ACTIF					
	Nom des sociétés de fiducie	Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	Prêts	Autres actifs	Total de l'actif
31	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	8 157		34 569	42 726
32	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PRIVÉE MD	19 172		4 182	23 354
33	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT	158 990		3 377	162 367
34	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	28 149		3 618	31 767
35	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	78 933		165 248	244 181
36	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	2 547 227		151 134	2 698 361
37	TRUST ÉTERNA INC.	7 167		1 631	8 798
38	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	1 167 218		682 881	1 850 099
	<b>TOTAL</b>	<b>171 347 555</b>	<b>35 227 181</b>	<b>8 937 826</b>	<b>215 512 562</b>

#### Tableau 14

Répartition de l'actif et du passif des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)

ACTIF					
	Nom des sociétés de fiducie	Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	Prêts	Autres actifs	Total de l'actif
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	2 061 643		60 585	2 122 228
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	157 456 658	522 017	139 951	158 118 626
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	253 003	4 325 934	162 413	4 741 350
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	9 306 405	52	20 230 555	29 537 012
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	35 099 658	54 907 425	645 974	90 653 057
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA)	195 337	760 496	18 385	974 218
7	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	1 816 194	5 168 696	29 878	7 014 768
	<b>TOTAL</b>	<b>206 188 898</b>	<b>65 684 620</b>	<b>21 287 741</b>	<b>293 161 259</b>

PASSIF					
Dépôts	Emprunts et dettes en sous-ordre	Autres passifs	Total du passif	Actifs gérés pour autrui / biens sous administration	
		8 231	8 231	11 042 338	31
		4 139	4 139	1 816 334	32
150 308		2 522	152 830		33
		3 971	3 971	7 103 843	34
		51 055	51 055	1 664 318 563	35
2 256 742		97 453	2 354 195	82 155 350	36
		2 297	2 297	1 127 702	37
1 693 837		41 390	1 735 227	5 512	38
<b>182 882 437</b>	<b>229 476</b>	<b>17 964 783</b>	<b>201 076 696</b>	<b>7 703 297 368</b>	

PASSIF					
Dépôts	Emprunts et dettes en sous-ordre	Autres passifs	Total du passif	Actifs gérés pour autrui / biens sous administration	
1 539 989		352 885	1 892 874		1
144 812 488	200 000	1 448 178	146 460 666	6 438 530	2
2 157 261	66 538	1 985 707	4 209 506		3
8 574 288		14 685 737	23 260 025		4
83 819 929	1 770 000	1 697 815	87 287 744		5
894 527		15 292	909 819		6
4 762 342	250 000	1 325 749	6 338 091		7
<b>246 560 824</b>	<b>2 286 538</b>	<b>21 511 363</b>	<b>270 358 725</b>	<b>6 438 530</b>	

## Tableau 15

Intermédiation financière des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)

	Nom des sociétés de fiducie
1	B2B TRUSTCO
2	BLC TRUST
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES
4	COMPAGNIE HOME TRUST
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA
6	COMPAGNIE TRUST CIBC
7	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON
8	COMPAGNIE TRUST NATIONAL
9	COMPAGNIE TRUST ROYAL
10	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.
11	FIDUCIE DESJARDINS INC.
12	FIDUCIE ÉQUITABLE
13	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS
14	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.
15	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE
16	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST
17	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
18	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA
19	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO
20	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST
21	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA
22	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA)
23	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE
24	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT
26	TRUST BANQUE NATIONALE INC.
27	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.

### TOTAL

(1) Excluant les intérêts courus

(2) Après la provision pour pertes et excluant les intérêts courus

Dépôts <sup>(1)</sup>			Prêts <sup>(2)</sup>			
Québec	Total	% au Québec	Québec	Total	% au Québec	
---	1 235 943	---	---	---	---	1
788 381	1 826 732	43,2 %	---	---	---	2
---	4 069 949	---	510 245	5 580 226	9,1 %	3
---	16 799 866	---	1 162 766	21 271 787	5,5 %	4
340 329	6 046 321	5,6 %	---	---	---	5
1 066 322	17 978 026	5,9 %	---	---	---	6
---	16 018 144	---	---	1 542 641	---	7
325 315	5 827 119	5,6 %	---	---	---	8
2 751 273	20 215 082	13,6 %	19 564	23 240	84,2 %	9
128 726	731 242	17,6 %	4 857	306 846	1,6 %	10
673 616	698 360	96,5 %	---	---	---	11
445 884	1 299 954	34,3 %	62 120	1 650 491	3,8 %	12
839 644	11 152 099	7,5 %	3 597	147 189	2,4 %	13
45 648	154 585	29,5 %	985	1 480	66,6 %	14
---	---	---	1 436	6 825	21,0 %	15
669 151	44 805 108	1,5 %	4 270	519 089	0,8 %	16
983 157	7 862 161	12,5 %	541	14 201	3,8 %	17
---	292	---	---	---	---	18
301 781	5 594 789	5,4 %	---	---	---	19
1 463	6 057 758	0,0 %	---	3 806 835	---	20
---	7 847	---	---	---	---	21
4 701	424 302	1,1 %	---	333 516	---	22
180 409	1 957 346	9,2 %	7 429	22 815	32,6 %	23
6 181 903	8 018 525	77,1 %	---	---	---	24
---	150 308	---	---	---	---	25
1 717 088	2 256 742	76,1 %	---	---	---	26
732 884	1 693 837	43,3 %	---	---	---	27
<b>18 177 675</b>	<b>182 882 437</b>	<b>9,9 %</b>	<b>1 777 810</b>	<b>35 227 181</b>	<b>5,0 %</b>	

## Tableau 16

Intermédiation financière des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)

	Nom des sociétés d'épargne	Dépôts <sup>(1)</sup>			Prêts <sup>(2)</sup>		
		Québec	Total	% au Québec	Québec	Total	% au Québec
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	7 133	1 539 989	0,46 %	---	---	---
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	3 554 456	144 812 488	2,45 %	4 550	522 017	0,87 %
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	894 165	2 157 261	41,45 %	10 584	4 325 934	0,24 %
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	915 332	8 574 288	10,68 %	---	52	---
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	10 907 730	83 819 929	13,01 %	8 590 465	54 907 425	15,65 %
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA)	53 441	894 527	5,97 %	201	760 496	0,03 %
7	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	282 079	4 762 342	5,92 %	1 377 597	5 168 696	26,65 %
	<b>TOTAL</b>	<b>16 614 336</b>	<b>246 560 824</b>	<b>6,74 %</b>	<b>9 983 397</b>	<b>65 684 620</b>	<b>15,20 %</b>

(1) Excluant les intérêts courus

(2) Après la provision pour pertes et excluant les intérêts courus

## Tableau 17

Biens sous administration et sous gestion des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)

	Nom des sociétés de fiducie	Biens sous administration et biens sous gestion		
		Québec	Total	% au Québec
1	B2B TRUSTCO	81 020	1 235 943	6,6 %
2	BLC TRUST	760 370	760 370	100,0 %
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	4 947 492	17 764 184	27,9 %
4	COMPAGNIE HOME TRUST	1 530 817	6 319 682	24,2 %
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA	---	---	---
6	COMPAGNIE TRUST BNY CANADA	19 212	3 125 220	0,6 %
7	COMPAGNIE TRUST CIBC	6 536 219	67 228 838	9,7 %
8	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	136 276 698	2 317 561 116	5,9 %
9	COMPAGNIE TRUST NATIONAL	---	---	---
10	COMPAGNIE TRUST ROYAL	1 845 909	12 128 845	15,2 %
11	COMPAGNIE TRUST TSX	12 619	2 361 746	0,5 %
12	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	4 459 285	44 399 208	10,0 %
13	FIDUCIE DESJARDINS INC.	417 589 979	417 589 979	100,0 %
14	FIDUCIE ÉQUITABLE	---	---	---

## Biens sous administration et biens sous gestion

	Nom des sociétés de fiducie	Québec	Total	% au Québec
15	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE	14 965	14 965	100,0 %
16	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	106 862 937	2 428 057 545	4,4 %
17	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	14 955 501	57 194 951	26,1 %
18	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	1 107 293	9 782 719	11,3 %
19	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	308 721	6 438 530	4,8 %
20	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	7 692 098	66 845 812	11,5 %
21	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	146	36 800 083	0,0 %
22	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	9 045 511	145 019 364	6,2 %
23	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FNB	---	---	---
24	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	2 139 750	2 206 564	97,0 %
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	8 671 910	47 148 091	18,4 %
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	5 212	15 521 756	0,0 %
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	8 762 095	13 787 969	63,5 %
28	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA)	---	---	---
29	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	1 072 675	2 184 198	49,1 %
30	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	121 594 881	214 250 048	56,8 %
31	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	548 579	11 042 338	5,0 %
32	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PRIVÉE MD	451 976	1 816 334	24,9 %
33	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT	---	---	---
34	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	59 905	7 103 843	0,8 %
35	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	271 041 333	1 664 318 563	16,3 %
36	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	78 923 870	82 155 350	96,1 %
37	TRUST ÉTERNA INC.	1 127 702	1 127 702	100,0 %
38	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	5 510	5 512	100,0 %
	<b>TOTAL</b>	<b>1 208 452 190</b>	<b>7 703 297 368</b>	<b>15,7 %</b>

## Tableau 18

Biens sous administration et sous gestion des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)

		Biens sous administration et biens sous gestion		
	Nom des sociétés d'épargne	Québec	Total	% au Québec
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	---	---	---
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	308 721	6 438 530	4,8 %
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	---	---	---
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	---	---	---
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	---	---	---
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA)	---	---	---
7	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	---	---	---
	<b>TOTAL</b>	<b>308 721</b>	<b>6 438 530</b>	<b>4,8 %</b>



# Le secteur des assurances

2

**Tableau 19**

Ventilation du nombre d'assureurs autorisés à exercer au Québec au 31 décembre 2023

Type de charte	Société par actions	Société de secours mutuels	Société mutuelle	Société mutuelle membre d'une fédération	Union réciproque	Organisme d'autoréglementation	Compagnie d'assurance funéraire	TOTAL
<b>Assureur de personnes</b>								
Charte du Québec	8	1	1	0	0	0	2	12
Charte d'une autre province ou territoire	3	0	1	0	0	0	0	4
Charte du Canada	29	5	1	0	0	0	0	35
Charte d'un état ou pays étranger	17	3	1	0	0	0	0	21
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>72</b>
<b>Assureur de dommages</b>								
Charte du Québec	11	0	5	16	1	8	0	41
Charte d'une autre province ou territoire	4	0	1	0	2	0	0	7
Charte du Canada	57	0	1	0	0	0	0	58
Charte d'un état ou pays étranger	51	0	1	0	0	0	0	52
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>158</b>
<b>Assurances de personnes et de dommages</b>								
Charte du Québec	2	0	0	0	0	0	0	2
Charte d'une autre province ou territoire	0	0	0	0	0	0	0	0
Charte du Canada	0	0	0	0	0	0	0	0
Charte d'un état ou pays étranger	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>233</b>

## 2.1 L'assurance de personnes<sup>35</sup>

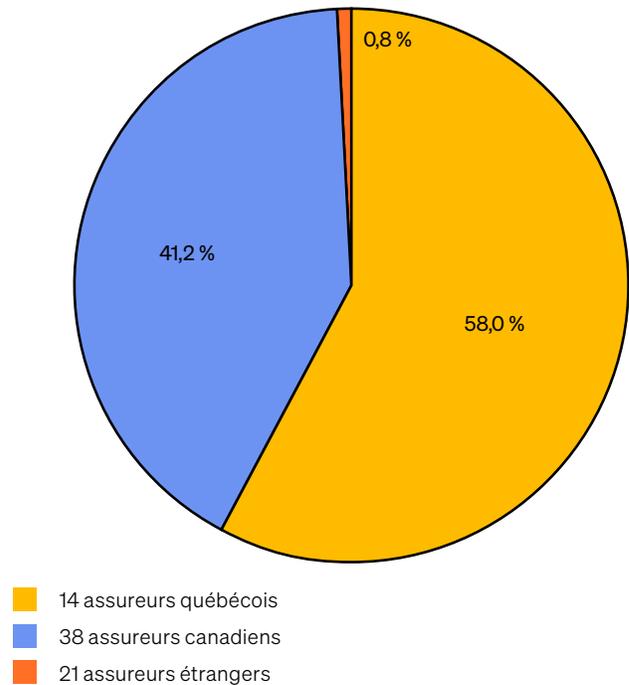
### 2.1.1 Portrait du secteur

#### L'offre d'assurance

En date du 31 décembre 2023, 75 assureurs sont autorisés à exercer en assurance de personnes au Québec. Toutefois, deux assureurs autorisés par l'Autorité à exercer en assurance de personnes complètent pour les fins d'une autre autorité de réglementation, un formulaire de divulgation d'assureurs de dommages<sup>36</sup>. Puisque l'Autorité accepte ces divulgations, cela explique donc que ce sont les données de 73 assureurs qui sont incluses dans les tableaux et graphiques présentés dans cette section. Parmi ces 73 assureurs de personnes, 38 d'entre eux détiennent une charte canadienne ou d'une autre province. Ces assureurs regroupés sous le vocable «assureurs canadiens» dans les graphiques suivants, détiennent 41,2 % des parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec, il s'agit d'une diminution de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2022. Bien que 21 assureurs étrangers soient présents (deux de moins qu'en 2022), leur part de marché au Québec se limite à 0,8 % en 2023. Elle était de 0,9 % en 2022.

#### Graphique 36

Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte



Les assureurs à charte québécoise, au nombre de quatorze et regroupés sous le vocable «assureurs québécois», continuent d'occuper plus de la moitié du marché québécois avec 58 % des parts de marché, soit une augmentation de 1,7 point de pourcentage par rapport à celle observée en 2022.

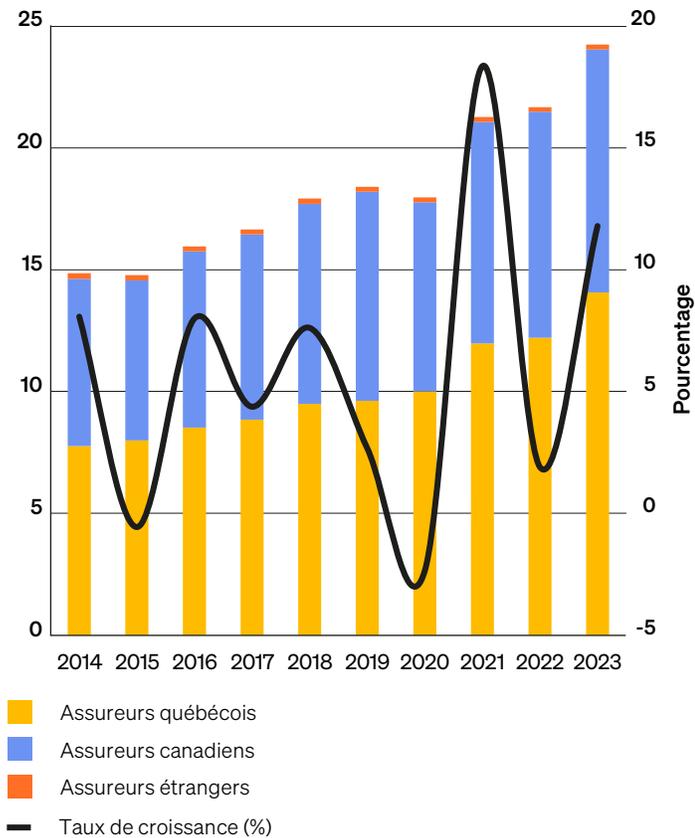
35 Pour cette section, lorsqu'il est question du nombre d'assureurs et de parts de marché, les assureurs dont les activités se limitent à la réassurance sont inclus dans les calculs.

36 Depuis le 31 décembre 2019, les données des deux assureurs de personnes suivants : Le Bouclier Vert du Canada et la Compagnie d'assurance Triton sont incluses dans les tableaux et graphiques des assureurs de dommages alors qu'elles étaient présentées dans la section des assureurs de personnes auparavant. Ces deux assureurs sont considérés comme des assureurs de dommages par leur organisme de réglementation principal. Ils remplissent donc un formulaire de divulgation des assureurs de dommages.

Comme illustré au graphique 37, les primes directes souscrites au Québec, après avoir augmenté de 1,9 % en 2022, ont aussi augmenté en 2023, soit de 11,8 %. Il s'agit d'une huitième augmentation observée au cours des dix dernières années.

### Graphique 37

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte (milliards)



En 2023, les assureurs québécois ont enregistré une croissance de leurs primes directes souscrites au Québec de 15,3 % comparativement à une hausse de 2 % en 2022. Pour ces assureurs, il s'agit d'une dixième hausse consécutive. En ce qui concerne les assureurs canadiens, après avoir présenté une augmentation de leurs primes directes souscrites au Québec de 1,9 % en 2022, ceux-ci présentent une hausse de 7,6 % en 2023. Les assureurs étrangers, quant à eux, présentent une cinquième diminution consécutive de leurs primes directes souscrites au Québec. En 2023, cette baisse est de 0,9 %, tandis qu'elle était de 2,7 % en 2022. Ainsi, bien que les assureurs étrangers présentent une diminution de leurs primes directes souscrites au Québec, la hausse présentée par les assureurs québécois et canadiens a entraîné une augmentation globale des primes directes souscrites au Québec de 11,8 % en 2023, comme illustré au graphique 37.

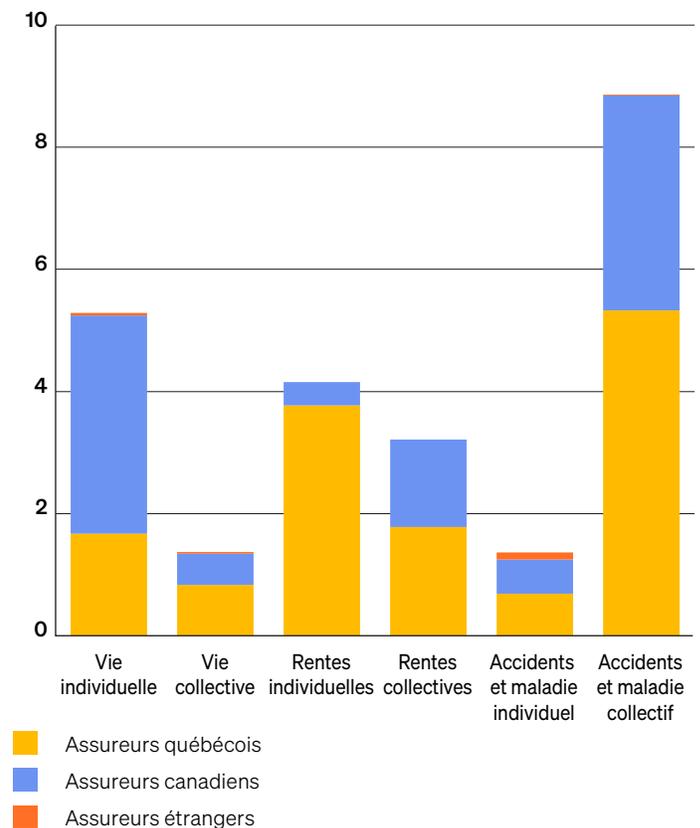
## La demande d'assurance

Les assureurs de personnes commercialisent une vaste gamme de produits destinés à garantir la sécurité financière des individus. Ceux-ci sont traditionnellement regroupés selon trois grands secteurs d'activité, soit l'assurance vie, l'assurance accidents et maladie et les rentes. Ces produits sont conçus et vendus selon deux types de contrat, soit individuel ou collectif.

Dans le but de mieux comprendre le marché, il est intéressant de faire ressortir l'évolution des primes directes souscrites au Québec en fonction de ces éléments. À cet égard, les graphiques et tableaux suivants illustrent certains aspects qui peuvent être d'intérêt à la fois pour les consommateurs, les intermédiaires et les assureurs. Cette présentation permet également de brosser un portrait pertinent du secteur et de ses tendances.

### Graphique 38

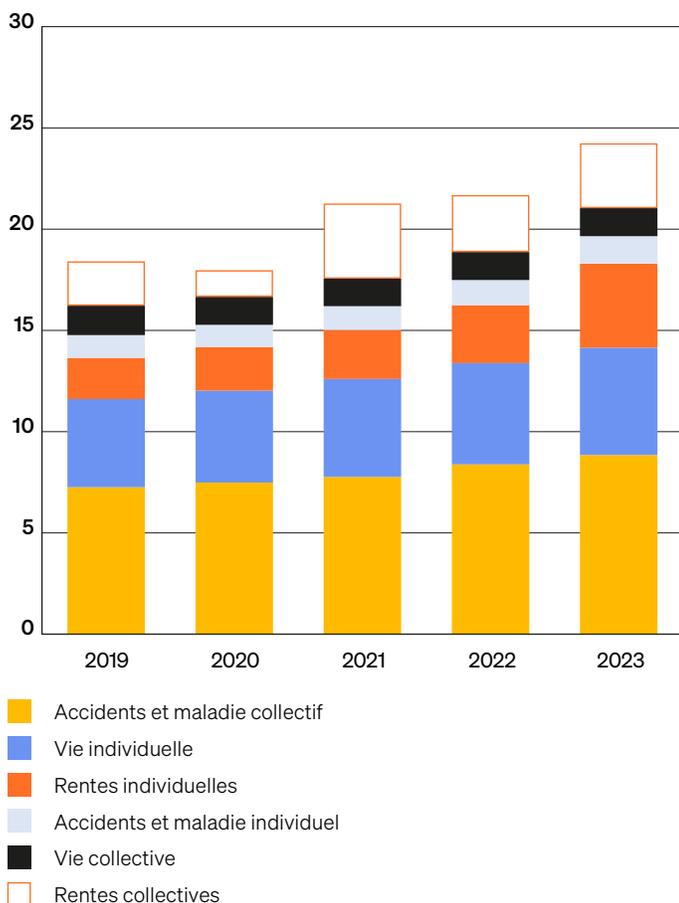
Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité selon la charte (milliards)



Le graphique 38 présente les primes directes souscrites au Québec selon les différents secteurs d'activité, le tout ventilé en fonction du type de contrat et subdivisé selon le type de charte des assureurs. Ainsi, le secteur de l'assurance accidents et maladie collectif est dominé par les assureurs québécois avec 60,1 % des parts de marché au Québec. Ces derniers dominent également le secteur de l'assurance vie collective, le secteur des rentes individuelles, des rentes collectives et celui de l'assurance accidents et maladie individuel avec des parts de marché respectives de 60,8 %, 90,8 %, 55,5 % et 50,6 %. Pour leur part, les assureurs canadiens dominent le secteur de l'assurance vie individuelle avec 67,6 % des parts de marché au Québec. Les secteurs de l'assurance vie individuelle et de l'assurance accidents et maladie collectif représentent 58,3 % des primes directes souscrites au Québec en 2023.

### Graphique 39

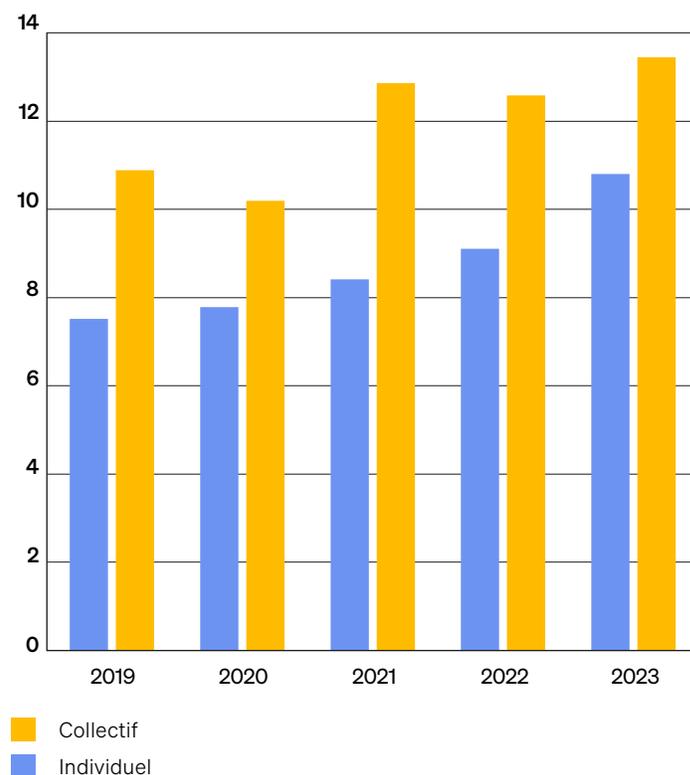
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité (milliards)



Le graphique 39 permet de suivre l'évolution des primes directes souscrites au Québec par secteur d'activité. Ainsi, à l'exception du secteur de l'assurance vie collective, tous les autres secteurs présentent des hausses de leurs primes directes souscrites au Québec en 2023. Ces hausses sont respectivement de 5,5 %, 5,8 %, 44,8 %, 10,1 % et 14,3 % pour le secteur de l'assurance accidents et maladie collectif, le secteur de l'assurance vie individuelle, le secteur des rentes individuelles, le secteur de l'assurance accidents et maladie individuel et celui des rentes collectives. Ainsi, étant donné que cinq des six secteurs de l'assurance de personnes présentent des hausses en 2023, cela entraîne une hausse globale de 11,8 % des primes directes souscrites au Québec en 2023.

### Graphique 40

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par type de contrat (milliards)



Le graphique 40 permet d'observer que les primes directes souscrites au Québec pour les contrats en assurance collective ont enregistré une augmentation de 6,9 % en 2023. Les primes directes souscrites au Québec pour les contrats en assurance individuelle ont, quant à elles, augmenté pour une cinquième année consécutive. L'augmentation est de 18,7 % en 2023. Le graphique 40 démontre également que les primes des contrats collectifs demeurent plus élevées que les primes des contrats individuels. Les primes des contrats collectifs représentent 55,4 % de toutes les primes directes souscrites au Québec.

## La concentration du marché dans le secteur de l'assurance de personnes

Le tableau 20 présente les parts de marché détenues par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché québécois de l'assurance de personnes.

**Tableau 20**

*Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)*

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs			
	1	4	7	10
2021	23,5	68,8	88,7	92,8
2022	22,4	68,1	88,8	92,7
2023	25,7	68,9	87,9	93,0

Les données de ce tableau indiquent que les dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le secteur de l'assurance de personnes au Québec, en 2023, recueillent 93 % des 24,2 G\$ de primes directes souscrites au Québec. Pour l'année 2023, la part de marché du plus important assureur ou groupe d'assureurs a augmenté par rapport à 2022 passant de 22,4 % à 25,7 %. Notons que les quatre assureurs ou groupes d'assureurs les plus importants détiennent 68,9 % de ce marché.

Le tableau 21 présente l'évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché québécois de l'assurance de personnes.

**Tableau 21**

*Évolution des parts<sup>37</sup> de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché de l'assurance de personnes au Québec (pourcentage)*

	Part de marché (%)		
	2021	2022	2023
IA GROUPE FINANCIER	23,5	22,4	25,7
BENEVA*	15,9	16,0	15,7
MOUVEMENT DESJARDINS	14,4	15,4	14,1
SUN LIFE*	15,0	14,4	13,3
GREAT-WEST*	9,0	10,0	8,3
MANUVIE*	8,2	8,7	8,2
BMO*	0,7	0,7	2,6
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,8	2,0	2,0
MEDAVIE	1,4	1,5	1,5
EMPIRE VIE	1,5	1,5	1,5

\* Pour ces groupes d'assureurs, les primes directes souscrites au Québec de toutes les institutions faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

37 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites au Québec, non consolidées.

Le tableau 22 présente les parts de marché détenues par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes.

## Tableau 22

*Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs, pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes (pourcentage)*

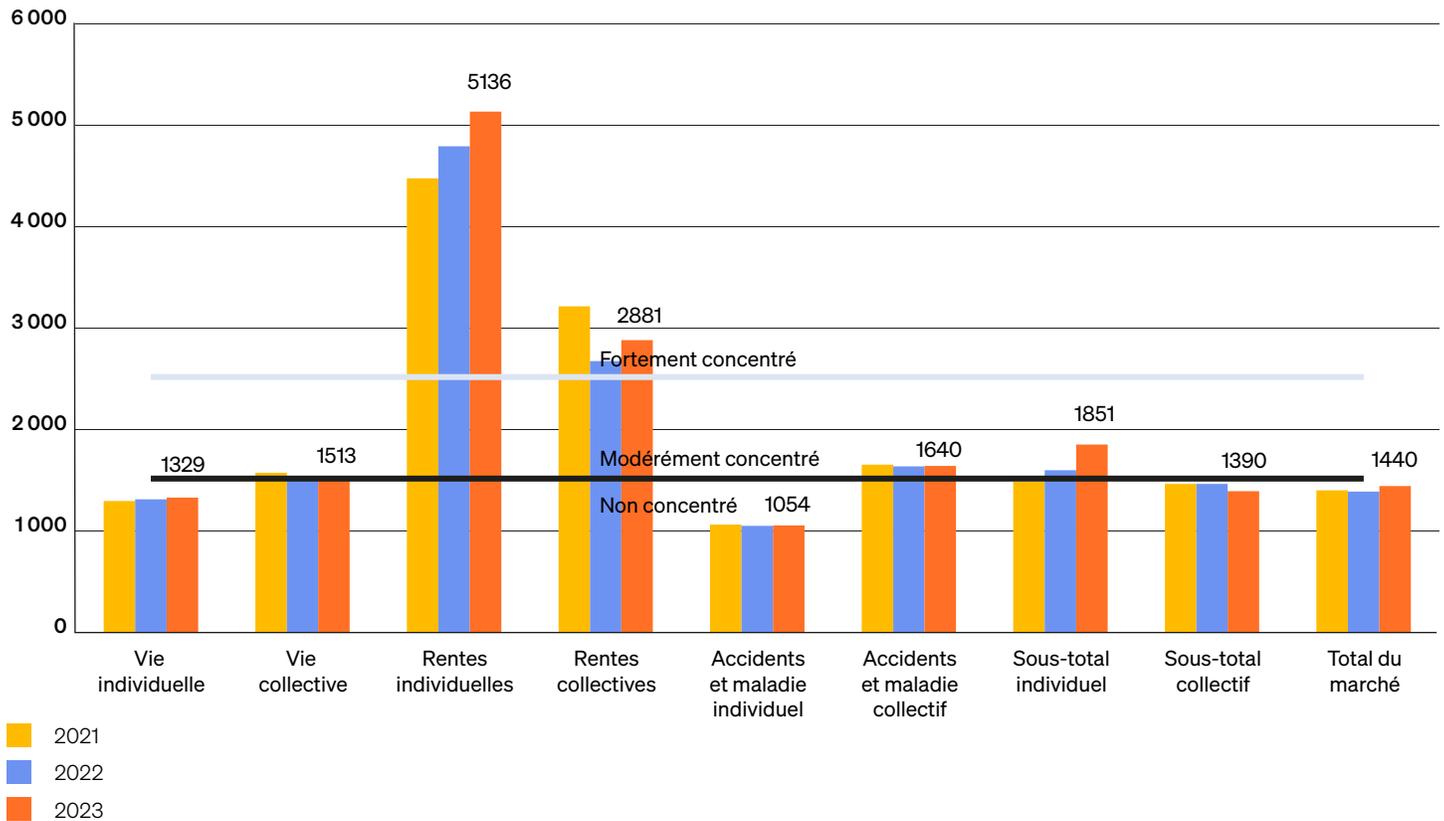
Ligne d'affaires	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs											
	1			4			7			10		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
<b>Vie individuelle</b>	18,7	19,6	20,7	66,8	67,4	67,8	85,3	85,6	86,0	94,0	94,0	94,0
<b>Vie collective</b>	29,3	28,4	28,9	68,0	67,0	66,1	91,4	91,1	89,1	96,4	96,0	95,1
<b>Accidents et maladie individuel</b>	15,3	15,3	15,0	52,9	52,3	51,8	80,6	80,0	79,2	97,1	96,1	96,9
<b>Accidents et maladie collectif</b>	27,3	27,1	27,4	71,9	71,9	71,8	93,0	92,7	92,2	96,9	96,7	96,3
<b>Rentes individuelles</b>	60,0	65,1	69,0	95,6	94,9	94,9	98,4	97,9	97,4	99,4	99,2	99,2
<b>Rentes collectives</b>	48,0	41,7	45,8	91,2	87,3	90,6	99,7	99,6	99,8	100,0	100,0	100,0

Ce tableau permet de constater que, de façon générale, le secteur de l'assurance collective est un peu plus concentré que celui de l'assurance individuelle. En 2023, le plus important assureur ou groupe d'assureurs détient 28,9 % du marché de l'assurance vie collective, comparativement à 20,7 % pour le plus important assureur ou groupe d'assureurs pour le marché de l'assurance vie individuelle. Il en va de même pour le marché de l'assurance accidents et maladie collectif, où le plus important assureur ou groupe d'assureurs détient 27,4 % du marché en comparaison à 15 % pour le plus important assureur ou groupe d'assureurs pour le marché de l'assurance accidents et maladie individuel. Toutefois, pour le marché des rentes, le plus important assureur ou groupe d'assureurs détient 69 % du marché pour le secteur des rentes individuelles, tandis que 45,8 % du secteur des rentes collectives est détenu par le plus important assureur ou groupe d'assureurs.

Le graphique 41 présente une autre mesure de concentration du marché considérée par l'Autorité, soit l'indice de concentration d'Herfindahl-Hirschman (HHI) pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes et aussi pour l'ensemble de ce marché.

### Graphique 41

Indice de concentration HHI pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes



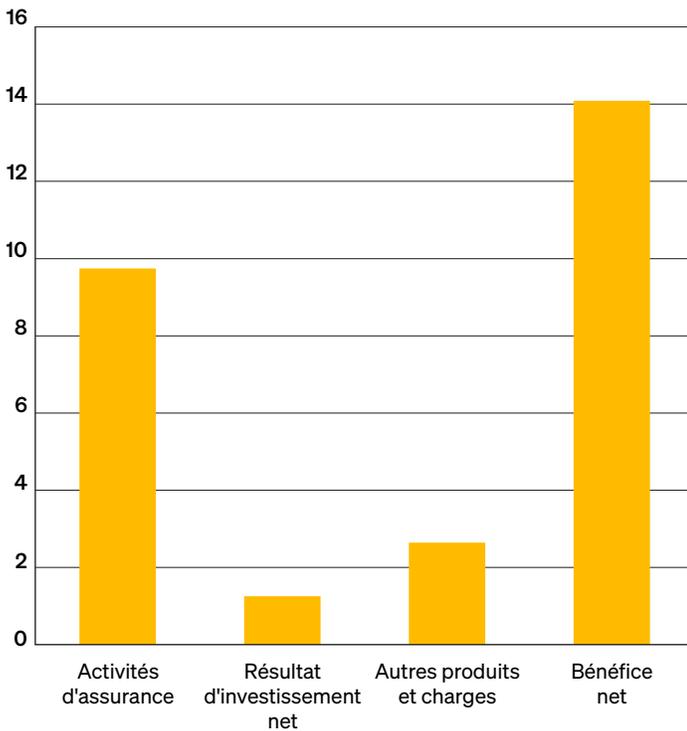
En 2023, les marchés de l'assurance vie individuelle et de l'assurance accidents et maladie individuel peuvent être qualifiés de non concentrés selon cet indice puisqu'ils ont un indice HHI inférieur à 1500. De leur côté, les marchés des rentes individuelles et des rentes collectives sont fortement concentrés puisque leur indice HHI est respectivement de 5 136 et de 2 881, donc supérieur à 2 500. Les marchés de l'assurance vie collective et de l'assurance accidents et maladie collectif, quant à eux, présentent une concentration modérée avec des indices HHI respectifs de 1 513 et de 1 640 en 2023. Le marché de l'assurance individuelle peut être qualifié, selon cet indice, de modérément concentré, tandis que celui de l'assurance collective est non concentré. Le marché de l'assurance de personnes, dans son ensemble, peut être qualifié de non concentré.

## Les résultats financiers

Le graphique 42 vise à présenter quelques éléments clés de l'état des résultats pour l'ensemble des assureurs faisant affaire au Québec. Ces données financières proviennent de l'état des résultats de chacun de ces assureurs et elles reflètent l'ensemble de leurs opérations tant canadiennes, étrangères, que québécoises.

### Graphique 42

Principaux éléments de l'état des résultats pour l'année 2023 – non consolidés (milliards)<sup>38,39</sup>

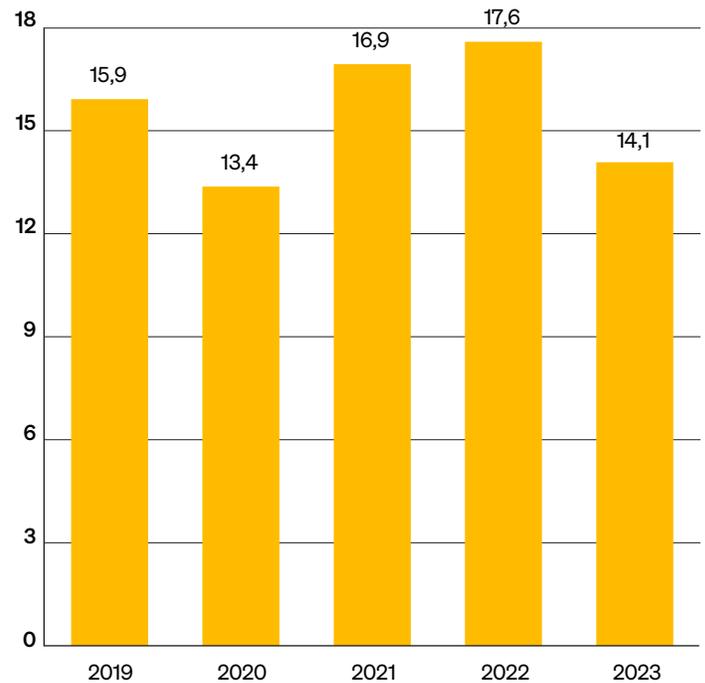


Ce graphique permet de constater que le résultat des activités d'assurance est de 9,8 G\$, tandis que le résultat d'investissement net est de plus de 1,3 G\$, et ce, pour l'ensemble des assureurs de personnes. Les autres produits et charges, quant à eux, présentent un montant de 2,6 G\$ en 2023. Cette combinaison fait en sorte que l'industrie de l'assurance de personnes présente un bénéfice net de 14,1 G\$ en 2023.

Le graphique 43 présente l'évolution des bénéfices nets de l'ensemble des assureurs de personnes faisant affaire au Québec.

### Graphique 43

Évolution des bénéfices nets - non consolidés (milliards)<sup>40</sup>



38 En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique sont seulement disponibles pour l'année 2023.

39 Prendre note que le bénéfice net présenté dans ce graphique tient aussi compte des assureurs ayant divulgués leurs états financiers selon la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance. En effet, ces assureurs devaient effectuer leur divulgation selon cette norme étant donné que leur année financière débutait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17. Toutefois, pour ce qui est du résultat des activités d'assurance, le résultat d'investissement net et les autres produits et charges présentés dans ce graphique, ces derniers n'incluent pas les données des assureurs ayant effectué leur divulgation sous la norme IFRS 4.

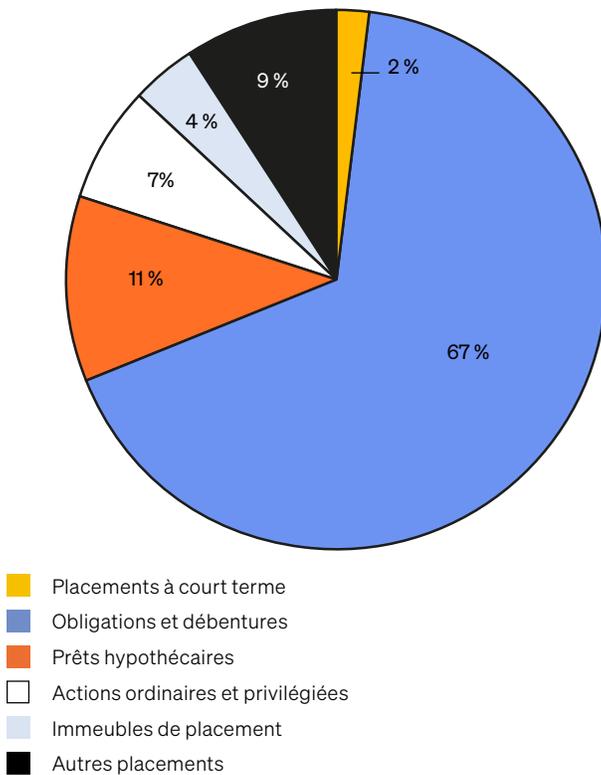
40 Les bénéfices nets pour les années 2019 à 2022 sont calculés selon la norme IFRS 4, tandis que le bénéfice net de l'année 2023 est calculé selon la norme IFRS 17. Cela a pour effet de l'imiter la comparabilité avec les années précédentes.

## Les placements

Le graphique 44 montre la composition du portefeuille de placement des assureurs de personnes en 2023, qui s'élève à 956 G\$.

### Graphique 44

Composition du portefeuille de placement par catégorie - consolidé

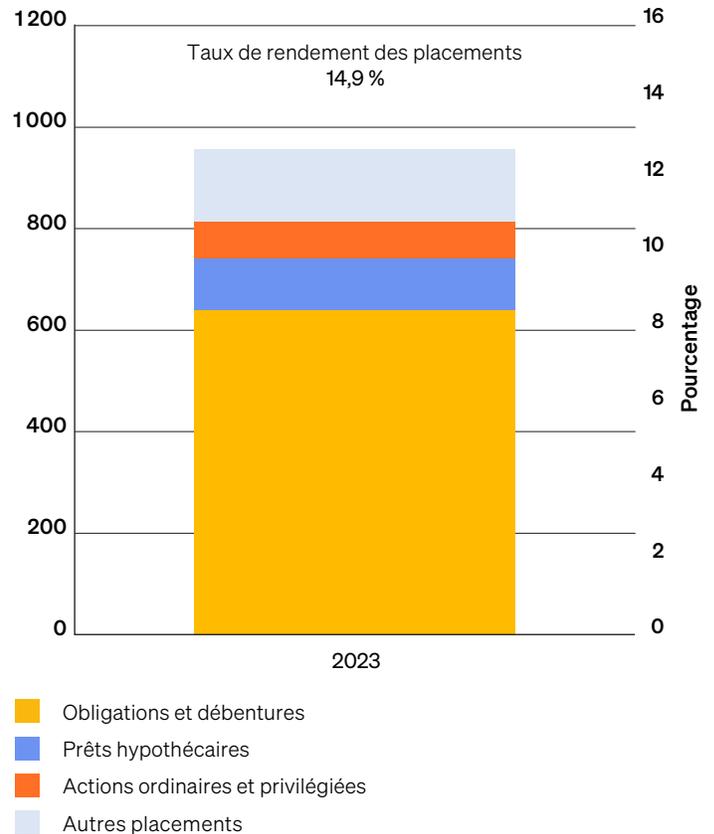


Les proportions des composantes du portefeuille de placement des assureurs de personnes sont demeurées sensiblement les mêmes que celles de 2022. Ainsi, la part des obligations et débetures se situe à 67 %, alors que celle des actions ordinaires et privilégiées est de 7 %. Pour ce qui est des placements dans les prêts hypothécaires, ces derniers représentent 11 % de la composition du portefeuille de placement des assureurs de personnes.

Le graphique 45 présente la composition, en dollars, du portefeuille de placement, selon la catégorie ainsi que le taux de rendement global de l'industrie réalisé au cours de la dernière année. On observe ainsi que le rendement global du portefeuille de placement des assureurs de personnes est de 14,9 % en 2023.

### Graphique 45

Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (milliards)<sup>41</sup>



41. En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique sont maintenant présentes sur une base consolidée alors que pour les années précédentes elles étaient présentées sur une base non consolidée. Par conséquent, il n'est pas possible d'effectuer un comparatif avec les années précédentes.

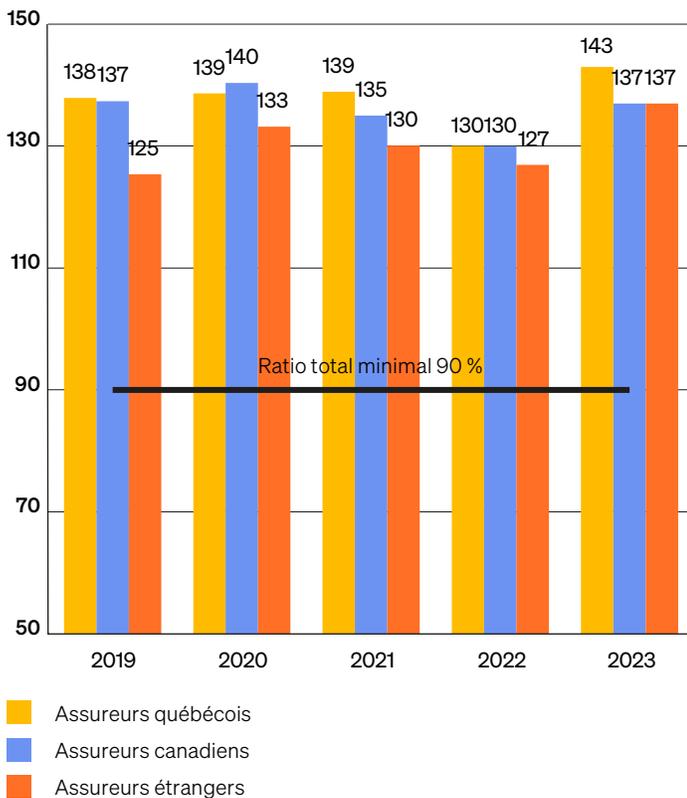
## La solvabilité

Tout assureur détenant une autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec doit respecter la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance de capital – assurance de personnes*. Cette ligne directrice définit les attentes de l'Autorité en matière de suffisance de capital essentiel à une gestion saine et prudente. Elle prévoit également le niveau de capital qu'un assureur devrait maintenir, déterminé par la division du montant disponible par le montant du coussin de solvabilité (le « ratio total »). Ainsi, les assureurs de personnes devraient, en tout temps, maintenir un ratio total égal ou supérieur à 90 %. Toutefois, dans le cadre de ses activités de surveillance, l'Autorité s'attend à ce que chaque assureur de personnes maintienne un ratio total d'au moins 100 %.

Le graphique 46 présente l'évolution du ratio total de capital moyen pour les cinq dernières années. Ce ratio est nettement supérieur au ratio minimal de 90 % et il permet de constater que les assureurs de personnes exerçant au Québec demeurent bien capitalisés. Le ratio total de chaque assureur est divulgué au tableau 25 du présent rapport.

### Graphique 46

Évolution du ratio total de capital moyen - consolidé, selon la charte (pourcentage)

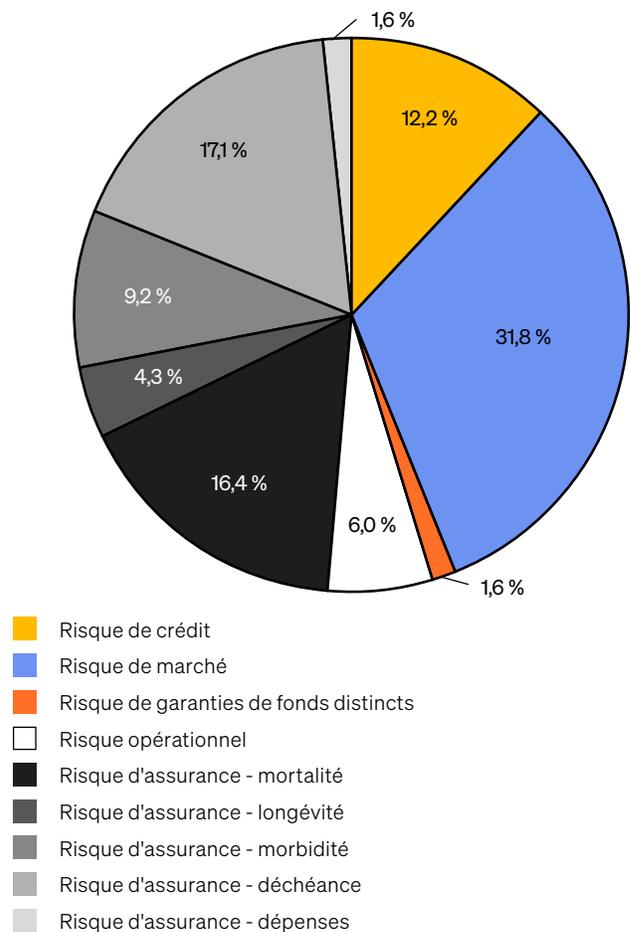


## Les risques

Le graphique 47 présente la composition des exigences de capital par type de risque en 2023. À peu de chose près, les proportions de ces risques sont sensiblement les mêmes que celles observées en 2022. Tout comme l'année dernière, ce sont les exigences liées aux risques d'assurance qui représentent la principale proportion avec 48,5 % des exigences totales, bien que la proportion des exigences liées aux risques de crédit et de marché reste encore importante avec 44 % des exigences totales.

### Graphique 47

Composition des exigences de capital – consolidé, par type de risque en 2023



## 2.1.2 Données détaillées par institution

**Tableau 23**

Liste des assureurs de personnes autorisés à exercer au Québec, au 31 décembre 2023<sup>42</sup>

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle
1	ACTRA	LA SOCIETE FRATERNELLE ACTRA
2	AETNA-VIE	AETNA-VIE
3	ALLIANZ D'AMÉRIQUE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD
4	AMÉRICAIN - VIE REVENU <sup>(1)</sup>	L'AMÉRICAIN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ET REVENU
5	AMERICAN BANKERS - VIE	AMERICAN BANKERS COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE DE LA FLORIDE
6	AMERICAN-MALADIE	AMERICAN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ET D'ASSURANCE-MALADIE
7	ASSOMPTION	ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE
8	ASSURANCE VIE MD <sup>(5)</sup>	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE VIE MD
9	AWP	AWP SANTÉ ET VIE
10	BANQUE NATIONALE <sup>(5)</sup>	ASSURANCE-VIE BANQUE NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
11	BENEVA <sup>(7)</sup>	BENEVA INC.
12	BMO ASSURANCE-VIE <sup>(2) (5)</sup>	BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
13	BMO SOCIÉTÉ VIE <sup>(5)</sup>	BMO SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE
14	BOUCLIER VERT <sup>(6)</sup>	LE BOUCLIER VERT DU CANADA
15	BROOKFIELD	LA COMPAGNIE DE RENTES BROOKFIELD
16	CANADA SUR LA VIE <sup>(3)</sup>	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE (CANADA VIE)
17	CANADA-VIE DU CANADA	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADA-VIE DU CANADA
18	CANASSURANCE	CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE
19	CANASSURANCE HOSP.	ASSOCIATION D'HOSPITALISATION CANASSURANCE
20	CAPITALE SÉC. FINAN.	LA CAPITALE SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
21	CHEVALIERS DE COLOMB	CHEVALIERS DE COLOMB
22	CHUBB ASSURANCE-VIE	CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
23	CIBC <sup>(5)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE
24	CIGNA DU CANADA - VIE	CIGNA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
25	COMBINED D'AMÉRIQUE	COMPAGNIE D'ASSURANCE COMBINED D'AMÉRIQUE
26	CONNECTICUT GÉNÉRAL - VIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE CONNECTICUT GÉNÉRAL
27	CO-OPERATORS VIE	CO-OPERATORS COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
28	CROATE <sup>(4)</sup>	UNION FRATERNELLE CROATE
29	CROIX BLEUE	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROIX BLEUE DU CANADA

42 Pour plus de détails sur ces assureurs, consultez le registre – Assureurs sur le site Web de l'Autorité.

Catégories d'assurance				
Ville	Type de charte	Type d'institution	Vie	Accidents et maladie
TORONTO	Can.	S.S.M.	X	X
HARTFORD	Étr.	S.A.	X	X
MINNEAPOLIS	Étr.	S.A.	X	X
INDIANAPOLIS	Étr.	S.A.	X	X
MIAMI	Étr.	S.A.	X	X
FORT WORTH	Étr.	S.A.	X	
MONCTON	Aut.prov.	S.M.	X	X
OTTAWA	Can.	S.A.	X	
TORONTO	Étr.	S.A.	X	X
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X
QUÉBEC	Qué.	S.A.	X	X
TORONTO	Can.	S.A.	X	X
TORONTO	Can.	S.A.	X	X
WINDSOR	Can.	S.A.		X
TORONTO	Can.	S.A.	X	
WINNIPEG	Can.	S.A.	X	X
TORONTO	Can.	S.A.	X	X
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X
MONTRÉAL	Qué.	S.S.M.		X
QUÉBEC	Qué.	S.A.	X	X
NEW HAVEN	Étr.	S.S.M.	X	X
TORONTO	Can.	S.A.	X	X
TORONTO	Can.	S.A.	X	X
SCARBOROUGH	Can.	S.A.	X	X
CHICAGO	Étr.	S.A.	X	X
BLOOMFIELD	Étr.	S.A.	X	X
REGINA	Can.	S.A.	X	X
PITTSBURGH	Étr.	S.S.M.	X	X
MONCTON	Can.	S.A.	X	X

	<b>Nom abrégé de l'assureur</b>	<b>Raison sociale officielle</b>
30	DESJARDINS FINANCIÈRE <sup>(3)</sup>	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
31	EMPIRE	L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
32	ÉQUITABLE - VIE	L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DU CANADA
33	FINANCIÈRE FAITHLIFE	FINANCIÈRE FAITHLIFE
34	FIRST CANADIAN	LA CORPORATION D'ASSURANCE FIRST CANADIAN
35	FORESTERS VIE	FORESTERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
36	FORESTIERS (ORDRE IND.)	L'ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS
37	FRAIS FUNÉRAIRES INC. <sup>(1) (5)</sup>	LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES INC.
38	GENERAL RE LIFE	LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GENERAL RE LIFE CORPORATION
39	GRANDE LODGE D'ORANGE	FONDATION D'ENTRAIDE DE LA GRANDE LODGE D'ORANGE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE
40	HUMANIA	HUMANIA ASSURANCE INC.
41	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE <sup>(3)</sup>	INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.
42	IVARI	IVARI
43	JACKSON NATIONAL <sup>(1)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE JACKSON NATIONAL
44	L'UNION-VIE	L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE
45	MANUFACTURERS <sup>(3)</sup>	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS
46	MANUVIE	COMPAGNIE D'ASSURANCE MANUVIE DU CANADA
47	MEDAVIE	MEDAVIE INC.
48	METROPOLITAN	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE METROPOLITAN TOWER
49	MUNICH	LA MUNICH, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
50	NEW YORK LIFE	COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW YORK LIFE
51	NORTH AMERICA - VIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE NORTH AMERICA
52	OPTIMUM RÉASSURANCE	OPTIMUM RÉASSURANCE INC.
53	PAVONIA <sup>(1)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PAVONIA DE MICHIGAN
54	PREMIÈRE VIE	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PREMIÈRE DU CANADA
55	PRIMERICA DU CANADA	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PRIMERICA DU CANADA
56	RBC - VIE <sup>(5)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC
57	RELIABLE	LA RELIABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
58	RELIASTAR	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE RELIASTAR
59	RGA	RGA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE-VIE DU CANADA
60	ROUSSEAU & FRÈRE <sup>(1) (5)</sup>	LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU ET FRÈRE LIMITÉE
61	SCOR SE	SCOR SE
62	SCOTIA-VIE	SCOTIA-VIE COMPAGNIE D'ASSURANCE
63	SIAP	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE SIAP

Ville	Type de charte	Type d'institution	Catégories d'assurance		
			Vie	Accidents et maladie	
LÉVIS	Qué.	S.A.	X	X	30
KINGSTON	Can.	S.A.	X	X	31
WATERLOO	Can.	S.M.	X	X	32
WATERLOO	Can.	S.S.M.	X	X	33
SHERWOOD PARK	Aut.prov.	S.A.	X	X	34
NORTH YORK	Can.	S.A.	X	X	35
TORONTO	Can.	S.S.M.	X	X	36
ANJOU	Qué.	S.A.F.	X		37
STAMFORD	Étr.	S.A.	X	X	38
NORTH YORK	Can.	S.S.M.	X		39
SAINT-HYACINTHE	Qué.	S.A.	X	X	40
QUÉBEC	Qué.	S.A.	X	X	41
NORTH YORK	Can.	S.A.	X	X	42
LANSING	Étr.	S.A.	X	X	43
DRUMMONDVILLE	Qué.	S.M.	X	X	44
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	45
TORONTO	Can.	S.A.	X		46
MONCTON	Aut.prov.	S.A.		X	47
LINCOLN	Étr.	S.A.	X	X	48
MUNICH	Étr.	S.A.	X	X	49
NEW YORK	Étr.	S.M.	X	X	50
PHILADELPHIA	Étr.	S.A.	X	X	51
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X	52
DURHAM	Étr.	S.A.	X	X	53
NORTH YORK	Can.	S.A.	X	X	54
MISSISSAUGA	Can.	S.A.	X	X	55
MISSISSAUGA	Can.	S.A.	X	X	56
HAMILTON	Can.	S.A.	X	X	57
MINNEAPOLIS	Étr.	S.A.	X	X	58
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	59
TROIS-RIVIÈRES	Qué.	S.A.F.	X		60
PARIS	Étr.	S.A.	X	X	61
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	62
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	63

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle
64	SUISSE DE RÉASSURANCES	COMPAGNIE SUISSE DE RÉASSURANCES SA
65	SUN LIFE DU CANADA <sup>(3)</sup>	SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
66	SUN LIFE LIMITÉE	SUN LIFE ASSURANCES (CANADA) LIMITÉE
67	SURVIVANCE-VOYAGE	LA SURVIVANCE-VOYAGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
68	TD-ASSURANCE-VIE <sup>(5)</sup>	TD, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
69	TEACHERS	LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS (FRATERNELLE)
70	TRANS GLOBALE - VIE	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANS-GLOBALE
71	TRITON <sup>(6)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRITON
72	TRUSTAGE	TRUSTAGE VIE DU CANADA (MC)
73	UKRAINIENNE	ASSOCIATION NATIONALE UKRAINIENNE
74	VIACTION	VIACTION ASSURANCE INC.
75	WAWANESA VIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE WAWANESA

(1) L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat d'assurance ne peut être conclu par cet assureur.

(2) Dans la catégorie assurance contre la maladie ou les accidents, l'autorisation est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur dans cette catégorie.

(3) Détient une autorisation d'administrateur de RVER.

(4) L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur depuis le 6 juillet 2021. Il ne transmet plus à l'Autorité les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'Autorité les garanties nécessaires.

(5) Assureur n'ayant pas divulgué sous la norme IFRS 17 en 2023. Certaines données pourraient être manquantes ou modifiées.

(6) Cet assureur complète le formulaire des assureurs de dommages, parce qu'il est considéré comme tel par son organisme de réglementation principal. On retrouve donc les données financières de cet assureur dans la section assurance de dommages du rapport annuel.

(7) Détient un permis l'autorisant à recevoir des dépôts en vertu de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*.

Ville	Type de charte	Type d'institution	Catégories d'assurance		
			Vie	Accidents et maladie	
ZURICH	Étr.	S.A.	X	X	64
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	65
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	66
SAINT-HYACINTHE	Qué.	S.A.	X	X	67
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	68
MISSISSAUGA	Can.	S.S.M.	X	X	69
EDMONTON	Aut.prov.	S.A.	X	X	70
FORT WORTH	Étr.	S.A.		X	71
WATERLOO	Can.	S.A.	X		72
PARSIPPANY	Étr.	S.S.M.	X	X	73
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X	74
WINNIPEG	Can.	S.A.	X	X	75

**Tableau 24**

État des résultats non consolidés par assureur (milliers)

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net	Autres produits
1	ACTRA	21 919	21 501	(378)	40	6 596	6 787
2	AETNA-VIE	28 336	22 199	(1 437)	4 700	5 213	97
3	ALLIANZ D'AMÉRIQUE	1 474	-	191	1 665	493	21
4	AMÉRICAIN - VIE REVENU	69 042	51 048	-	17 994	41 669	-
5	AMERICAN BANKERS - VIE	376 491	158 806	(204 562)	13 123	8 588	12
6	AMERICAN-MALADIE	17 186	13 187	-	3 999	1 792	-
7	ASSOMPTION	134 699	112 364	(9 311)	13 024	5 963	4 215
8	ASSURANCE VIE MD <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
9	AWP	14 570	12 435	-	2 135	410	60
10	BANQUE NATIONALE <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11	BENEVA	2 141 649	1 943 963	(3 513)	194 173	279 004	66 138
12	BMO ASSURANCE-VIE <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13	BMO SOCIÉTÉ VIE <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14	BROOKFIELD	344 713	333 689	(1 813)	9 211	35 779	-
15	CANADA SUR LA VIE	16 998 442	11 373 663	(1 521 828)	4 102 951	(1 011 682)	822 701
16	CANADA-VIE DU CANADA	312 512	324 449	-	(11 937)	(63 365)	-
17	CANASSURANCE	29 866	31 930	(669)	(2 733)	1 649	4 731
18	CANASSURANCE HOSP.	122 258	142 942	2 547	(18 137)	26 300	3 790
19	CAPITALE SÉC. FINAN.	76 522	73 098	1	3 425	1 320	939
20	CHEVALIERS DE COLOMB	71 146	123 272	-	(52 126)	(54 611)	438
21	CHUBB ASSURANCE-VIE	309 719	133 687	(161 621)	14 411	7 241	63
22	CIBC <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
23	CIGNA DU CANADA - VIE	99 307	59 416	(7 085)	32 806	4 440	(1 420)
24	COMBINED D'AMÉRIQUE	229 614	199 446	(78)	30 090	57 755	296
25	CONNECTICUT GÉNÉRAL - VIE	3 794	2 136	(82)	1 576	9 456	(2 878)
26	CO-OPERATORS VIE	1 015 500	844 185	(73 104)	98 211	96 441	20 324
27	CROATE <sup>(2)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	CROIX BLEUE	667 373	505 321	(28 869)	133 183	9 777	1 828
29	DESJARDINS FINANCIÈRE	3 943 622	3 295 918	(61 844)	585 860	62 528	176 712

Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice (avant impôt)	Bénéfice net	Résultat étendu	
-	10 187	(3 400)	3 236	3 236	-	1
-	1 248	(1 151)	8 762	7 537	7 537	2
-	1 079	(1 058)	1 100	1 118	2 315	3
-	2 399	(2 399)	57 264	57 225	57 225	4
-	3 629	(3 617)	18 094	13 301	13 301	5
-	876	(876)	4 915	3 834	4 876	6
(132)	12 506	(8 423)	10 564	8 534	-	7
s.o.	s.o.	s.o.	2 129	1 565	1 565	8
-	445	(385)	2 160	2 138	2 773	9
s.o.	s.o.	s.o.	121 841	88 707	92 163	10
5	262 330	(196 187)	276 990	271 209	89 455	11
s.o.	s.o.	s.o.	(5 264)	(4 068)	(4 061)	12
s.o.	s.o.	s.o.	373 253	266 735	258 060	13
-	17 692	(17 692)	27 298	20 185	-	14
32 540	1 341 973	(486 732)	2 604 537	2 465 506	-	15
-	7 868	(7 868)	(83 170)	(9 991)	-	16
-	1 658	3 073	1 989	2 831	2 831	17
(899)	11 609	(8 718)	(555)	(555)	(1 975)	18
-	6 618	(5 679)	(934)	8 054	-	19
-	22 142	(21 704)	(128 441)	(128 441)	(128 441)	20
-	4 891	(4 828)	16 824	12 405	-	21
s.o.	s.o.	s.o.	7 519	5 357	5 453	22
-	17 937	(19 357)	17 889	13 476	-	23
-	8 373	(8 077)	79 768	51 147	52 060	24
-	1 507	(4 385)	6 647	5 283	5 283	25
10 271	100 705	(70 110)	124 542	100 199	-	26
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	27
-	118 621	(116 793)	26 167	19 659	-	28
213 783	644 443	(253 948)	394 440	350 047	250 742	29



Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice (avant impôt)	Bénéfice net	Résultat étendu	
1 300	112 140	(80 139)	235 606	189 956	-	30
-	40 248	(30 275)	191 413	146 876	-	31
-	7 822	(7 831)	(3 299)	(3 203)	-	32
-	11 610	(11 610)	5 502	4 141	-	33
-	11 775	(10 128)	11 550	6 343	-	34
-	78 413	(76 659)	171 941	191 533	-	35
s.o.	s.o.	s.o.	14 956	10 822	10 822	36
-	12 496	(12 496)	(3 652)	(3 653)	(3 653)	37
-	1 097	(1 063)	(252)	(167)	-	38
-	15 755	(15 684)	11 213	6 160	4 637	39
690 841	375 522	448 847	961 998	855 031	911 137	40
-	101 299	(100 339)	215 870	166 467	-	41
-	158	(158)	(183)	(183)	(183)	42
-	14 847	(14 048)	12 091	11 532	6 147	43
(1 000 551)	1 106 428	4 044 419	5 285 076	5 470 921	-	44
-	-	-	1 512	1 089	-	45
-	252 007	(68 842)	(7 067)	(10 067)	-	46
-	3 939	(4 084)	102 061	102 061	102 061	47
-	8 144	(12 604)	339 840	245 010	324 319	48
-	769	(688)	(547)	401	22 337	49
-	-	-	3 545	3 545	7 596	50
-	3 247	(3 247)	25 550	19 087	27 843	51
-	651	(631)	1 502	1 502	1 502	52
-	165 204	(156 764)	(167 272)	(124 185)	-	53
-	16 997	(7 512)	132 771	96 968	-	54
s.o.	s.o.	s.o.	503 720	367 600	267 080	55
-	516	(516)	135	118	-	56
-	524	(1 305)	1 019	1 019	1 019	57
-	19 646	(33 221)	74 866	51 608	-	58
s.o.	s.o.	s.o.	10 569	10 569	10 569	59

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net	Autres produits
60	SCOR SE	385 124	295 456	(7 336)	82 332	26 312	(349)
61	SCOTIA-VIE	-	-	-	-	935	17
62	SIAP	-	-	-	-	-	-
63	SUISSE DE RÉASSURANCES	1 142 594	1 104 271	(35 951)	2 372	67 934	773
64	SUN LIFE DU CANADA	16 301 090	13 784 271	(918 910)	1 597 909	866 335	2 298 252
65	SUN LIFE LIMITÉE	1 787 930	1 626 052	-	161 878	(373 549)	432 301
66	SURVIVANCE-VOYAGE	30 876	34 021	1 599	(1 546)	873	484
67	TD-ASSURANCE-VIE <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
68	TEACHERS	19 192	4 153	(2 208)	12 831	2 471	312
69	TRANS GLOBALE - VIE	10 400	3 913	-	6 487	291	-
70	TRUSTAGE	108 457	91 201	-	17 256	37 078	103
71	UKRAINIENNE	188	313	-	(125)	(252)	1 250
72	VIACTION	1 498	2 936	(163)	(1 601)	524	556
73	WAWANESA VIE	208 724	214 490	3 193	(2 573)	22 504	12 816
	<b>TOTAL</b>	<b>70 860 300</b>	<b>57 502 829</b>	<b>(3 614 087)</b>	<b>9 743 384</b>	<b>1 253 059</b>	<b>10 364 455</b>

(1) Assureur n'ayant pas divulgué sous la norme IFRS 17 en 2023. Certaines données pourraient être manquantes ou modifiées.

(2) L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur depuis le 6 juillet 2021. Il ne transmet plus à l'Autorité les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'Autorité les garanties nécessaires.

Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice (avant impôt)	Bénéfice net	Résultat étendu	
-	10 522	(10 871)	97 773	74 541	162 995	60
-	443	(426)	509	356	-	61
-	57	(57)	(57)	(57)	-	62
-	13 652	(12 879)	57 427	31 912	82 488	63
7 489	2 593 926	(288 185)	2 176 059	2 086 524	-	64
-	62 967	369 334	157 663	232 541	-	65
-	576	(92)	(765)	(557)	(591)	66
s.o.	s.o.	s.o.	211 619	152 781	153 046	67
-	6 510	(6 198)	9 104	9 619	-	68
-	4 587	(4 587)	2 191	1 674	-	69
-	10 518	(10 415)	43 919	32 234	-	70
-	39	1 211	834	834	834	71
-	925	(369)	(1 446)	(1 446)	(1 446)	72
-	14 245	(1 429)	18 502	14 334	-	73
<b>(45 353)</b>	<b>7 680 957</b>	<b>2 638 145</b>	<b>14 874 930</b>	<b>14 090 424</b>	<b>2 801 721</b>	

**Tableau 25**

État de la situation financière non consolidée par assureur (milliers)

	Actif						Passif	
	Nom de l'assureur	Placements	Actifs au titre des traités de réassurance détenus	Actif net de fonds distincts	Autres actifs	Total de l'actif	Passifs détenus pour la vente	Passifs au titre des contrats d'assurance
1	ACTRA	101 282	303	850 055	15 506	967 146	-	7 670
2	AETNA-VIE	74 931	419	-	17 159	92 509	-	9 390
3	ALLIANZ D'AMÉRIQUE	25 309	1 988	5 538	1 281	34 116	-	16 144
4	AMÉRICAINNE - VIE REVENU	616 669	-	-	69 378	686 047	-	220 424
5	AMERICAN BANKERS - VIE	134 713	-	-	33 009	167 722	-	47 258
6	AMERICAN-MALADIE	54 498	-	-	7 367	61 865	-	12 901
7	ASSOMPTION	819 245	240 712	894 913	54 106	2 008 976	-	1 095 322
8	ASSURANCE VIE MD	2 015	-	1 450 208	20 457	1 472 680	-	-
9	AWP	26 392	-	-	7 674	34 066	-	11 232
10	BANQUE NATIONALE	144 521	210	-	43 397	188 128	-	(173 823)
11	BENEVA	14 659 932	1 927 492	5 764 698	1 733 648	24 085 770	-	14 234 284
12	BMO ASSURANCE-VIE	14 596	635 460	-	601 117	1 251 173	-	635 460
13	BMO SOCIÉTÉ VIE	11 921 238	673 545	1 320 520	518 544	14 433 847	-	10 010 516
14	BROOKFIELD	4 787 769	107 227	-	456 253	5 351 249	-	4 812 060
15	CANADA SUR LA VIE	91 048 285	19 970 302	97 961 202	17 020 178	225 999 967	-	123 366 450
16	CANADA-VIE DU CANADA	18 462 897	-	-	1 013 575	19 476 472	-	17 243 735
17	CANASSURANCE	18 044	338	-	34 683	53 065	-	25 479
18	CANASSURANCE HOSP.	398 076	3 299	-	94 559	495 934	-	70 615
19	CAPITALE SÉC. FINAN.	292 452	7 484	-	52 501	352 437	-	143 752
20	CHEVALIERS DE COLOMB	3 866 273	-	-	165 995	4 032 268	-	3 577 500
21	CHUBB ASSURANCE-VIE	121 493	51 635	-	133 159	306 287	-	95 669
22	CIBC	82 775	32 386	-	11 492	126 653	-	(34 511)
23	CIGNA DU CANADA - VIE	67 945	475	-	52 379	120 799	-	26 850
24	COMBINED D'AMÉRIQUE	846 083	1 155	-	197 615	1 044 853	-	215 993
25	CONNECTICUT GÉNÉRAL - VIE	171 169	1 487	-	5 018	177 674	-	104 702
26	CO-OPERATORS VIE	5 166 139	561 874	3 765 965	262 031	9 756 009	-	5 502 984
27	CROATE <sup>(3)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	CROIX BLEUE	1 614 444	340 615	-	139 813	2 094 872	-	1 655 802

Passif						Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital <sup>(4)</sup>			
Passifs au titre des contrats d'investissement	Dépôts bancaires et dépôts en fiducie	Charge sur les prêts hypothécaires et autres charges immobilières	Instruments financiers dérivés	Autres passifs	Total du passif		Montant disponible <sup>(1)</sup>	Coussin de solvabilité <sup>(1)</sup>	Ratio total <sup>(1)</sup> (%)	
850 055	-	-	-	81 046	938 771	28 375	28 660	17 365	165	1
-	-	-	-	1 938	11 328	81 181	64 250	14 067	457	2
-	-	-	-	489	16 633	17 483	16 938	2 380	712	3
-	-	-	-	26 567	246 991	439 056	555 955	349 539	159	4
-	-	-	-	20 624	67 882	99 840	75 488	48 946	154	5
-	-	-	-	2 021	14 922	46 943	16 902	4 384	386	6
719 272	-	-	-	16 564	1 831 158	177 818	272 075	172 899	157	7
-	-	-	-	1 452 947	1 452 947	19 733	19 733	6 711	294	8
-	-	-	-	3 483	14 715	19 351	13 372	7 611	176	9
26 248	-	-	-	27 361	(120 214)	308 342	358 716	106 023	338	10
5 030 650	1 248	-	96 824	1 196 717	20 559 723	3 526 047	3 192 364	2 266 548	141	11
-	-	-	-	101 137	736 597	514 576	2 756 918	2 236 376	123	12
784 833	-	93 297	201 500	1 412 976	12 503 122	1 930 725	2 802 088	2 245 163	125	13
-	-	-	146 512	19 890	4 978 462	372 787	555 424	393 772	141	14
69 576 124	-	-	842 052	10 223 615	204 008 241	21 991 726	28 913 687	22 524 866	128	15
-	-	-	219 997	418 895	17 882 627	1 593 845	2 254 984	1 075 966	210	16
-	-	-	-	5 120	30 599	22 466	28 758	9 168	314	17
-	-	-	42	20 395	91 052	404 882	348 761	112 203	311	18
-	-	-	10 199	22 898	176 849	175 588	238 171	90 865	262	19
51 909	-	-	-	44 764	3 674 173	358 095	418 361	186 243	225	20
-	-	-	-	98 023	193 692	112 595	238 759	144 486	165	21
-	-	-	-	1 989	(32 522)	159 175	181 778	40 339	451	22
-	-	-	-	15 956	42 806	77 993	81 834	38 050	215	23
-	-	-	-	58 480	274 473	770 380	778 836	471 690	165	24
-	-	-	-	761	105 463	72 211	80 190	33 583	239	25
2 821 341	-	-	665	165 080	8 490 070	1 265 939	1 767 673	1 118 221	158	26
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	27
-	-	-	-	156 413	1 812 215	282 657	536 239	390 532	137	28

		Actif					Passif	
	Nom de l'assureur	Placements	Actifs au titre des traités de réassurance détenus	Actif net de fonds distincts	Autres actifs	Total de l'actif	Passifs détenus pour la vente	Passifs au titre des contrats d'assurance
29	DESJARDINS FINANCIÈRE	27 505 984	923 133	24 718 838	3 536 547	56 684 502	-	26 023 435
30	EMPIRE	8 835 924	281 359	8 812 724	734 536	18 664 543	-	15 215 719
31	ÉQUITABLE - VIE	5 159 098	430 273	2 319 955	210 716	8 120 042	-	6 360 461
32	FINANCIÈRE FAITHLIFE	267 047	13 818	44 750	50 199	375 814	-	194 194
33	FIRST CANADIAN	264 292	51 290	-	58 778	374 360	-	254 168
34	FORESTERS VIE	737 951	705 555	13 173	118 891	1 575 570	-	1 265 183
35	FORESTIERS (ORDRE IND.)	5 740 564	401 680	60 421	633 305	6 835 970	-	4 403 184
36	FRAIS FUNÉRAIRES INC. <sup>(2)(6)</sup>	728 231	s.o.	s.o.	s.o.	749 746	-	-
37	GENERAL RE LIFE	295 910	132 648	-	7 691	436 249	-	151 409
38	GRANDE LODGE D'ORANGE	22 993	550	-	4 184	27 727	-	21 117
39	HUMANIA	408 471	211 843	-	30 203	650 517	-	483 354
40	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE	38 157 846	385 553	41 837 204	4 569 766	84 950 369	-	59 986 823
41	IVARI	9 639 252	3 170 786	651 077	551 485	14 012 600	-	11 813 281
42	JACKSON NATIONAL	10 299	-	-	526	10 825	-	5 353
43	L'UNION-VIE	1 648 413	565 996	-	91 539	2 305 948	-	1 881 640
44	MANUFACTURERS	95 162 782	2 326 021	128 444 355	71 222 636	297 155 794	-	127 111 259
45	MANUVIE	59 022	926 621	-	472 614	1 458 257	-	926 621
46	MEDAVIE	528 889	3 119	-	906 803	1 438 811	-	158 893
47	METROPOLITAN	1 630 047	678 706	-	79 451	2 388 204	-	1 145 000
48	MUNICH	6 376 966	15 473	-	5 632 588	12 025 027	-	3 295 060
49	NEW YORK LIFE	609 623	-	-	23 961	633 584	-	229 695
50	NORTH AMERICA - VIE	158 728	1 449	-	10 090	170 267	-	35 394
51	OPTIMUM RÉASSURANCE	508 524	1 738 199	-	43 188	2 289 911	-	2 106 605
52	PAVONIA	46 410	-	-	5 018	51 428	-	31
53	PREMIÈRE VIE	835 957	75 238	-	471 069	1 382 264	-	705 159
54	PRIMERICA DU CANADA	299 768	387 894	3 159 127	130 283	3 977 072	-	3 322 729
55	RBC - VIE	16 785 679	964 358	2 759 762	1 248 402	21 758 201	-	12 628 150
56	RELIABLE	10 076	4 365	-	998	15 439	-	6 675
57	RELIASTAR	23 363	3 479	-	10 075	36 917	-	3 881
58	RGA	7 239 669	1 886 208	-	263 051	9 388 928	-	7 463 909

Passif						Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital <sup>(4)</sup>			
Passifs au titre des contrats d'investissement	Dépôts bancaires et dépôts en fiducie	Charge sur les prêts hypothécaires et autres charges immobilières	Instruments financiers dérivés	Autres passifs	Total du passif		Montant disponible <sup>(1)</sup>	Coussin de solvabilité <sup>(1)</sup>	Ratio total <sup>(1)</sup> (%)	
22 995 295	-	-	264 478	4 581 805	53 865 013	2 819 489	6 562 358	4 770 143	138	29
795 459	-	-	672	764 553	16 776 403	1 888 140	3 500 567	2 252 631	155	30
287 602	-	10 969	10 288	86 188	6 755 508	1 364 534	2 407 401	1 401 708	172	31
126 529	-	-	-	16 740	337 463	38 351	66 120	30 588	216	32
-	-	-	-	39 437	293 605	80 755	142 386	77 605	183	33
5 507	-	-	-	18 601	1 289 291	286 279	405 217	205 400	197	34
15 506	-	-	26 017	354 264	4 798 971	2 036 999	3 406 579	1 748 078	195	35
-	-	-	-	496 683	496 683	253 063	s.o.	s.o.	s.o.	36
-	-	-	-	4 653	156 062	280 187	339 831	238 359	143	37
228	-	-	-	599	21 944	5 783	11 515	4 665	247	38
1 458	-	-	-	14 522	499 334	151 183	241 733	119 092	203	39
16 107 667	-	-	781 150	1 888 538	78 764 178	6 186 191	10 245 360	7 370 624	139	40
12 038	-	-	711	1 025 108	12 851 138	1 161 462	2 393 366	1 828 207	131	41
-	-	-	-	264	5 617	5 208	5 476	1 172	467	42
173 054	-	-	-	24 996	2 079 690	226 258	377 877	233 926	162	43
100 378 897	-	-	4 998 873	5 795 192	238 284 221	58 871 573	83 087 076	60 743 188	137	44
444 756	-	-	-	20 571	1 391 948	66 309	65 817	45 024	146	45
-	-	-	-	685 471	844 364	594 447	459 749	349 660	131	46
-	-	-	-	20 648	1 165 648	1 222 556	1 669 087	972 681	172	47
-	-	-	-	3 276 018	6 571 078	5 453 949	10 836 375	8 221 864	132	48
-	-	-	-	1 860	231 555	402 029	116 410	37 813	308	49
-	-	-	-	5 481	40 875	129 392	133 229	12 024	1 108	50
-	340	768	-	7 202	2 114 915	174 996	1 244 902	891 614	140	51
-	-	-	-	370	401	51 027	46 211	1 237	3 734	52
-	-	-	-	281 094	986 253	396 011	332 075	225 423	147	53
-	-	-	-	30 753	3 353 482	623 590	1 489 564	824 201	181	54
231 686	-	-	-	5 166 329	18 026 165	3 732 036	4 816 599	3 766 118	128	55
-	-	-	-	-	6 675	8 764	18 131	7 270	249	56
-	-	-	-	271	4 152	32 765	25 852	12 671	204	57
-	-	-	-	199 211	7 663 120	1 725 808	9 162 766	7 668 363	119	58

	Nom de l'assureur	Actif				Passif		
		Placements	Actifs au titre des traités de réassurance détenus	Actif net de fonds distincts	Autres actifs	Total de l'actif	Passifs détenus pour la vente	Passifs au titre des contrats d'assurance
59	ROUSSEAU & FRÈRE <sup>(2)(5)</sup>	252 893	s.o.	s.o.	s.o.	272 079	-	s.o.
60	SCOR SE	758 871	-	-	106 094	864 965	-	159 383
61	SCOTIA-VIE	-	-	-	19 408	19 408	-	-
62	SIAP <sup>(2)</sup>	-	-	-	10 000	10 000	-	-
63	SUISSE DE RÉASSURANCES	2 070 950	3 175 432	-	558 807	5 805 189	-	3 393 377
64	SUN LIFE DU CANADA	119 379 721	25 795 721	121 721 824	16 588 486	283 485 752	-	129 348 621
65	SUN LIFE LIMITÉE	25 947 349	-	-	2 814 282	28 761 631	-	23 186 479
66	SURVIVANCE-VOYAGE	9 016	195	-	42 886	52 097	-	19 218
67	TD-ASSURANCE-VIE	73 451	54 639	-	152 532	280 622	-	(106 717)
68	TEACHERS	70 265	1 882	-	12 739	84 886	-	55 479
69	TRANS GLOBALE - VIE	4 383	-	-	2 774	7 157	-	-
70	TRUSTAGE	2 285 614	-	-	49 304	2 334 918	-	2 128 658
71	UKRAINIENNE	5 352	-	-	3 364	8 716	-	3 103
72	VIACTION	10 497	1 411	-	485	12 393	-	5 805
73	WAWANESA VIE	1 192 836	148 173	405 613	22 572	1 769 194	-	1 409 198
	<b>TOTAL</b>	<b>537 298 161</b>	<b>70 021 473</b>	<b>446 961 922</b>	<b>134 264 220</b>	<b>1 188 586 477</b>	<b>-</b>	<b>629 734 843</b>

(1) Les règles relatives à la suffisance du capital des assureurs de personnes se retrouvent dans la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital*, disponible sur le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca). Le ratio total de capital ne doit pas être interprété comme étant le seul élément pour juger de la situation financière d'un assureur ou de la qualité de sa gestion.

(2) Cet assureur n'est pas assujéti aux exigences relatives à la suffisance du capital.

(3) L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur depuis le 6 juillet 2021. Il ne transmet plus à l'Autorité les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'Autorité les garanties nécessaires.

(4) Consolidé.

(5) Assureur n'ayant pas divulgué sous la norme IFRS 17 en 2023. Certaines données pourraient être manquantes ou modifiées.

Passif						Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital <sup>(4)</sup>			
Passifs au titre des contrats d'investissement	Dépôts bancaires et dépôts en fiducie	Charge sur les prêts hypothécaires et autres charges immobilières	Instruments financiers dérivés	Autres passifs	Total du passif		Montant disponible <sup>(1)</sup>	Coussin de solvabilité <sup>(1)</sup>	Ratio total <sup>(1)</sup> (%)	
-	s.o.	s.o.	s.o.	188 118	188 118	83 961	s.o.	s.o.	s.o.	59
-	-	-	-	201 095	360 478	504 487	1 816 763	1 482 461	123	60
-	-	-	-	351	351	19 057	19 057	63	30 035	61
-	-	-	-	1 236	1 236	8 764	s.o.	s.o.	s.o.	62
-	-	-	-	51 453	3 444 830	2 360 359	6 893 315	5 301 668	130	63
120 145 256	35 823	74 793	887 207	16 109 967	266 601 667	16 884 085	30 319 558	21 537 985	141	64
2 821 201	-	-	240 885	766 915	27 015 480	174 615 1	4 063 888	3 228 303	126	65
-	-	-	30	398	19 646	32 451	16 025	4 935	325	66
36 197	-	-	4 211	78 810	12 501	268 121	319 060	90 759	352	67
496	-	-	-	4 245	60 220	24 666	28 599	12 791	224	68
-	-	-	-	1 573	1 573	5 584	5 663	1 461	388	69
-	-	-	-	14 380	2 143 038	191 880	319 765	187 292	171	70
-	-	-	-	258	3 361	5 355	6 085	511	1 191	71
-	-	-	-	221	6 026	6 367	7 989	1 895	422	72
-	-	-	-	62 986	1 472 184	297 010	430 186	268 251	160	73
<b>344 439 264</b>	<b>37 411</b>	<b>179 827</b>	<b>8 732 313</b>	<b>57 885 577</b>	<b>104 100 9235</b>	<b>147 577 241</b>	<b>234 452 494</b>	<b>170 287 716</b>	<b>138</b>	





	Assureur	Assurance vie			Rentés		
		Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Sous total
28	CROIX BLEUE	677	37 622	38 299	-	-	-
29	DESJARDINS FINANCIÈRE	485 474	396 706	882 180	94 307	308 899	403 206
30	EMPIRE	213 825	8 933	222 758	28 863	175	29 038
31	ÉQUITABLE - VIE	58 687	1 855	60 542	13 292	-	13 292
32	FINANCIÈRE FAITHLIFE	98	-	98	-	-	-
33	FIRST CANADIAN	-	8 676	8 676	-	-	-
34	FORESTERS VIE	54 177	323	54 500	-	-	-
35	FORESTIERS (ORDRE IND.)	15 574	-	15 574	-	-	-
36	FRAIS FUNÉRAIRES INC.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
37	GENERAL RE LIFE	-	-	-	-	-	-
38	GRANDE LODGE D'ORANGE	34	-	34	-	-	-
39	HUMANIA	17 097	12 389	29 486	19	-	19
40	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE	847 392	126 438	973 830	2 866 664	1 469 787	4 336 451
41	IVARI	166 699	-	166 699	258	-	258
42	JACKSON NATIONAL	4	-	4	-	-	-
43	L'UNION-VIE	54 020	10 121	64 141	40 579	-	40 579
44	MANUFACTURERS	721 808	128 166	849 974	1 666	-	1 666
45	MANUVIE	-	-	-	-	-	-
46	MEDAVIE	-	-	-	-	-	-
47	METROPOLITAN	-	-	-	-	-	-
48	MUNICH	-	-	-	-	-	-
49	NEW YORK LIFE	270	234	504	-	-	-
50	NORTH AMERICA - VIE	-	-	-	-	-	-
51	OPTIMUM RÉASSURANCE	-	-	-	-	-	-
52	PAVONIA	-	-	-	-	-	-
53	PREMIÈRE VIE	33	24 644	24 677	-	-	-
54	PRIMERICA DU CANADA	44 920	-	44 920	1	-	1
55	RBC - VIE	99 589	8 215	107 804	31 356	168 869	200 225
56	RELIABLE	67	-	67	-	-	-
57	RELIASTAR	-	-	-	-	-	-

Accidents et maladie			Total				
Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Grand total	Parts de marché (%)	
12 215	148 033	160 248	12 892	185 655	198 547	0,82	28
204 533	1 939 540	2 144 073	784 314	2 645 145	3 429 459	14,14	29
7 782	97 761	105 543	250 470	106 869	357 339	1,47	30
415	15 197	15 612	72 394	17 052	89 446	0,37	31
1	-	1	99	-	99	0,00	32
-	10 741	10 741	-	19 417	19 417	0,08	33
1 104	164	1 268	55 281	487	55 768	0,23	34
-	-	-	15 574	-	15 574	0,06	35
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	36
-	-	-	-	-	-	0,00	37
-	-	-	34	-	34	0,00	38
47 725	55 014	102 739	64 841	67 403	132 244	0,55	39
202 987	718 680	921 667	3 917 043	2 314 905	6 231 948	25,70	40
445	-	445	167 402	-	167 402	0,69	41
-	-	-	4	-	4	0,00	42
5 787	114 648	120 435	100 386	124 769	225 155	0,93	43
117 363	1 011 313	1 128 676	840 837	1 139 479	1 980 316	8,17	44
-	-	-	-	-	-	0,00	45
-	372 252	372 252	-	372 252	372 252	1,54	46
-	-	-	-	-	-	0,00	47
-	-	-	-	-	-	0,00	48
-	-	-	270	234	504	0,00	49
-	-	-	-	-	-	0,00	50
-	-	-	-	-	-	0,00	51
-	-	-	-	-	-	0,00	52
119	36 661	36 780	152	61 305	61 457	0,25	53
-	-	-	44 921	-	44 921	0,19	54
111 499	67 519	179 018	242 444	244 603	487 047	2,01	55
42	-	42	109	-	109	0,00	56
-	-	-	-	-	-	0,00	57

	Assureur	Assurance vie			Rentes		
		Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Sous total
58	RGA	-	-	-	-	-	-
59	ROUSSEAU & FRÈRE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
60	SCOR SE	-	-	-	-	-	-
61	SCOTIA-VIE	-	-	-	-	-	-
62	SIAP	-	-	-	-	-	-
63	SUISSE DE RÉASSURANCES	-	-	-	-	-	-
64	SUN LIFE DU CANADA	1 091 344	107 988	1 199 332	213 627	695 198	908 825
65	SUN LIFE LIMITÉE	-	-	-	-	-	-
66	SURVIVANCE-VOYAGE	-	-	-	-	-	-
67	TD-ASSURANCE-VIE	244	-	244	-	-	-
68	TEACHERS	12	-	12	-	-	-
69	TRANS GLOBALE - VIE	-	169	169	-	-	-
70	TRUSTAGE	4 207	-	4 207	15 943	997	16 940
71	UKRAINIENNE	4	-	4	-	-	-
72	VIACTION	1 449	-	1 449	-	-	-
73	WAWANESA VIE	672	185	857	2	-	2
<b>TOTAL</b>		<b>5 284 365</b>	<b>1 370 932</b>	<b>6 655 297</b>	<b>4 156 643</b>	<b>3 212 283</b>	<b>7 368 926</b>

(1) L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur depuis le 6 juillet 2021. Il ne transmet plus à l'Autorité les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'Autorité les garanties nécessaires.

Accidents et maladie			Total				Parts de marché (%)	
Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Grand total			
-	-	-	-	-	-	0,00	58	
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	59	
-	-	-	-	-	-	0,00	60	
-	-	-	-	-	-	0,00	61	
-	-	-	-	-	-	0,00	62	
-	-	-	-	-	-	0,00	63	
140 807	986 791	1 127 598	1 445 778	1 789 977	3 235 755	13,34	64	
-	-	-	-	-	-	0,00	65	
10 064	-	10 064	10 064	-	10 064	0,04	66	
-	6 637	6 637	244	6 637	6 881	0,03	67	
-	-	-	12	-	12	0,00	68	
-	3 736	3 736	-	3 905	3 905	0,02	69	
-	-	-	20 150	997	21 147	0,09	70	
-	-	-	4	-	4	0,00	71	
49	-	49	1 498	-	1 498	0,01	72	
33	1 356	1 389	707	1 541	2 248	0,01	73	
<b>1 362 457</b>	<b>8 860 712</b>	<b>10 223 169</b>	<b>10 803 465</b>	<b>13 443 927</b>	<b>24 247 392</b>	<b>100,00</b>		

## Tableau 27

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Total (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites (000 \$)		Parts de marché (%)				Parts de mar- ché cum. (%)
		2023	2023	2022	2021	2020	2019	2023
1	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE	6 231 948	25,70	22,38	23,50	20,09	18,08	25,70
2	BENEVA	3 799 709	15,67	15,93	15,80	17,40	14,48	41,37
3	DESJARDINS FINANCIÈRE	3 429 459	14,14	15,41	14,38	15,25	15,01	55,52
4	SUN LIFE DU CANADA	3 235 755	13,34	14,36	15,01	13,80	15,88	68,86
5	CANADA SUR LA VIE	2 012 440	8,30	10,00	8,97	10,79	s.o.	77,16
6	MANUFACTURERS	1 980 316	8,17	8,70	8,22	9,37	9,02	85,33
7	BMO SOCIÉTÉ VIE	528 507	2,18	0,73	0,71	1,00	0,96	87,51
8	RBC - VIE	487 047	2,01	1,95	2,78	1,68	2,13	89,52
9	MEDAVIE	372 252	1,54	1,52	1,42	1,46	1,27	91,05
10	EMPIRE	357 339	1,47	1,54	1,50	1,63	1,64	92,52
11	L'UNION-VIE	225 155	0,93	0,89	0,90	0,81	0,79	93,45
12	CROIX BLEUE	198 547	0,82	0,84	0,71	0,69	0,58	94,27
13	IVARI	167 402	0,69	0,79	0,87	1,00	0,97	94,96
14	BANQUE NATIONALE	163 902	0,68	0,73	0,72	0,86	0,84	95,64
15	HUMANIA	132 244	0,55	0,59	0,58	0,65	0,64	96,18
16	COMBINED D'AMÉRIQUE	116 317	0,48	0,55	0,58	0,69	0,70	96,66
17	BROOKFIELD	115 096	0,47	0,70	1,17	0,15	1,72	97,14
18	BMO ASSURANCE-VIE	94 282	0,39	0,00	0,00	0,08	0,03	97,53
19	ÉQUITABLE - VIE	89 446	0,37	0,38	0,31	0,34	0,30	97,90
20	CANASSURANCE HOSP.	65 030	0,27	0,27	0,21	0,45	0,81	98,16
21	PREMIÈRE VIE	61 457	0,25	0,07	0,07	0,09	0,10	98,42
22	ASSOMPTION	56 512	0,23	0,18	0,14	0,16	0,15	98,65
23	FORESTERS VIE	55 768	0,23	0,25	0,24	0,25	0,21	98,88
24	PRIMERICA DU CANADA	44 921	0,19	0,20	0,19	0,21	0,20	99,07
25	CHEVALIERS DE COLOMB	34 275	0,14	0,16	0,17	0,20	0,20	99,21
26	AMERICAN BANKERS - VIE	29 618	0,12	0,13	0,13	0,15	0,16	99,33
27	CO-OPERATORS VIE	22 956	0,09	0,15	0,10	s.o.	s.o.	99,42
28	TRUSTAGE	21 147	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08	99,51
29	CHUBB ASSURANCE-VIE	20 206	0,08	0,09	0,09	0,11	0,11	99,59
30	FIRST CANADIAN	19 417	0,08	0,09	0,07	0,04	0,01	99,67
	Sous-total	24 168 470	99,67	99,66	99,63	99,49	87,06	
	Autres assureurs	78 922	0,33	0,34	0,37	0,51	12,94	
	<b>Total</b>	<b>24 247 392</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	















## 2.2 L'assurance de dommages<sup>43</sup>

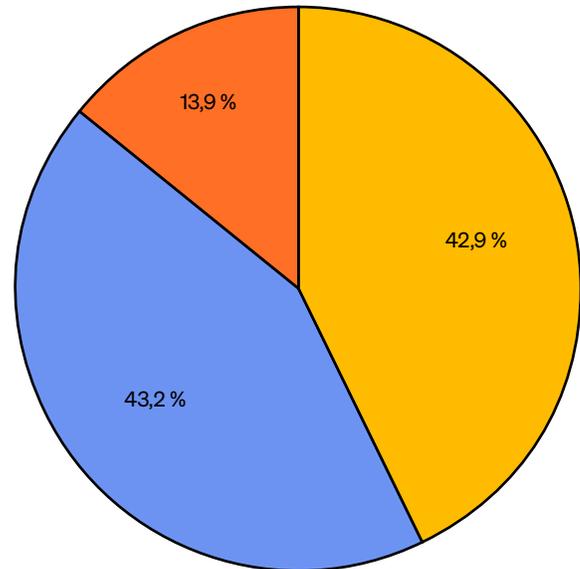
### 2.2.1. Portrait du secteur

#### L'offre d'assurance

En date du 31 décembre 2023, 161 assureurs sont autorisés à exercer en assurance de dommages au Québec. Toutefois, deux assureurs autorisés par l'Autorité à exercer en assurance de personnes complètent pour les fins d'une autre autorité de réglementation, un formulaire de divulgation d'assureurs de dommages<sup>44</sup>. Puisque l'Autorité accepte ces divulgations, cela explique donc que ce sont les données de 163 assureurs qui sont incluses dans les tableaux et graphiques présentés dans cette section. Le graphique 48 présente les parts de marché de ces assureurs en fonction de leur charte.

#### Graphique 48

Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec, selon la charte



- 43 assureurs québécois
- 66 assureurs canadiens
- 54 assureurs étrangers

La répartition des parts de marché, selon les primes directes souscrites au Québec, a peu changé par rapport à 2022. En effet, les assureurs québécois, au nombre de 43, ont vu leur part de marché passer de 41,9 % en 2022 à 42,9 % en 2023, soit une hausse d'un point de pourcentage.

Les assureurs à charte canadienne ou d'une autre province, au nombre de 66 et regroupés sous le vocable « assureurs canadiens » dans les graphiques présentés dans cette section, ont une part de marché de 43,2 % en 2023, soit une diminution d'un point de pourcentage par rapport à 2022. Pour ce qui est des assureurs à charte étrangère, leur part de marché est demeurée sensiblement la même. Elle est de 13,9 % en 2023 comparativement à 14 % en 2022.

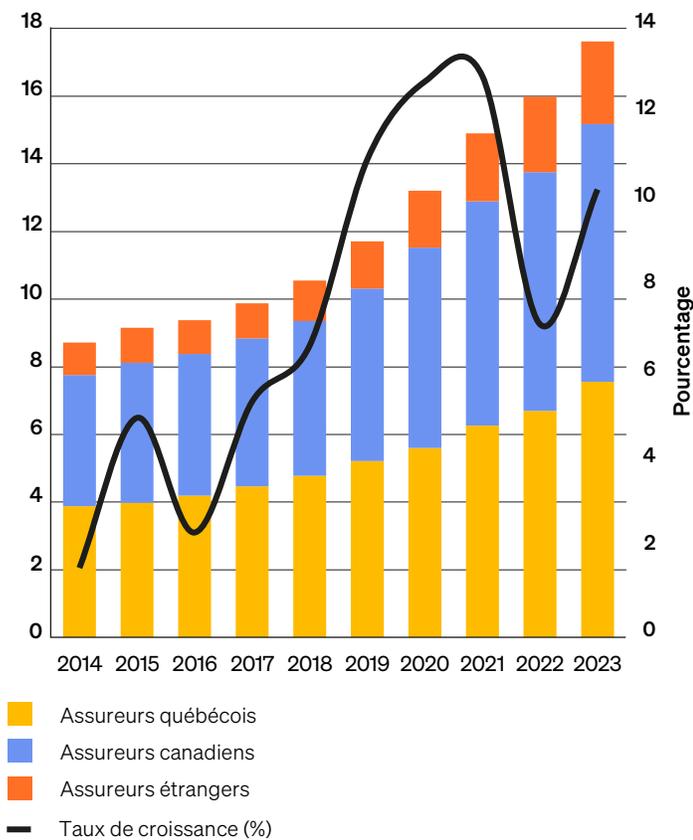
<sup>43</sup> Pour cette section, lorsqu'il est question du nombre d'assureurs et de parts de marché, les assureurs dont les activités se limitent à la réassurance sont inclus dans les calculs.

<sup>44</sup> Depuis le 31 décembre 2019, les données des deux assureurs de personnes suivants : Le Bouclier Vert du Canada et la Compagnie d'assurance Triton sont incluses dans les tableaux et graphiques des assureurs de dommages alors qu'elles étaient présentées dans la section des assureurs de personnes auparavant. Ces deux assureurs sont considérés comme des assureurs de dommages par leur organisme de réglementation principal. Ils remplissent donc un formulaire de divulgation des assureurs de dommages.

Le graphique 49 montre l'évolution des primes directes souscrites au Québec au cours des dix dernières années, selon le type de charte. Au cours de cette période, un taux de croissance variant entre 1,6 % et 12,9 % a été observé. Pour 2023, le taux de croissance des primes directes souscrites au Québec est de 10,3 %, soit la quatrième plus forte croissance observée au cours des dix dernières années. La progression des primes directes souscrites au Québec, observée au cours des dernières années, s'explique notamment par les hausses de tarifs initiées par les assureurs de dommages. Le volume des primes directes souscrites au Québec est donc passé de 16 G\$ en 2022 à plus de 17,6 G\$ en 2023.

### Graphique 49

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte (milliards)



Le graphique 49 permet également de constater que de 2014 à 2016, les assureurs canadiens détenaient la plus grande part du marché. Toutefois, pour les années 2017 à 2019, la situation a changé au profit des assureurs québécois. Cependant, pour les quatre dernières années, les assureurs canadiens présentent la plus grande part de marché. En 2023, cette part de marché est de 43,2 %, comme illustré au graphique 48.

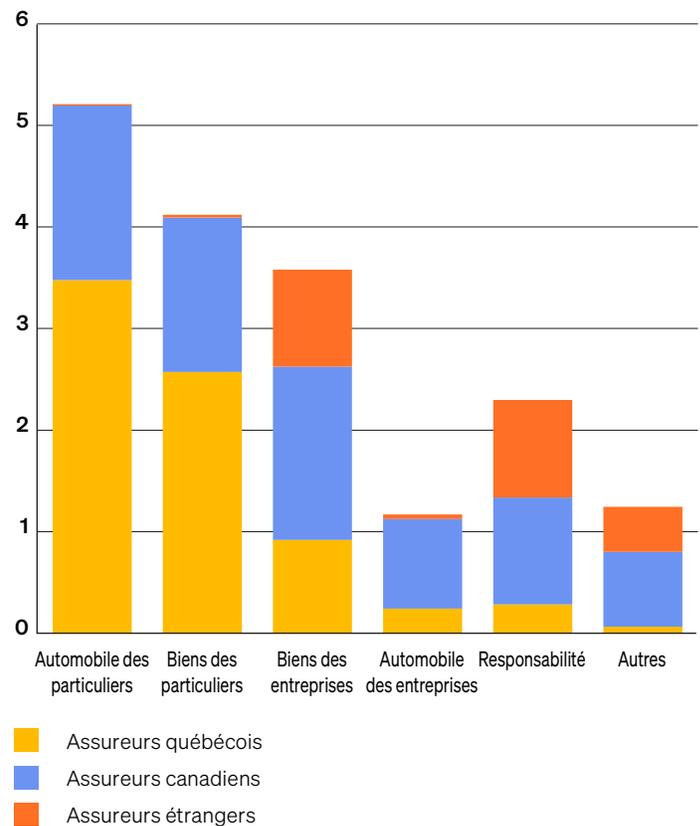
En 2023, les assureurs québécois ont souscrit pour plus de 7,5 G\$ de primes au Québec, ce qui correspond à un taux de croissance des primes directes souscrites de 12,9 %. Celui des assureurs canadiens est de 8 % et leur montant de primes directes souscrites au Québec est maintenant de 7,6 G\$. Les assureurs étrangers, quant à eux, présentent un taux de croissance de 9,6 % en 2023. Ces assureurs souscrivent désormais pour un peu plus de 2,4 G\$ de primes au Québec. Ainsi, l'industrie de l'assurance de dommages enregistre un taux de croissance global de 10,3 %.

### La demande d'assurance

Les graphiques 50 et 51 illustrent, selon différentes perspectives, la répartition des primes directes souscrites au Québec en 2023 en fonction des principales catégories d'assurance et de la charte des assureurs.

### Graphique 50

Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie selon la charte (milliards)



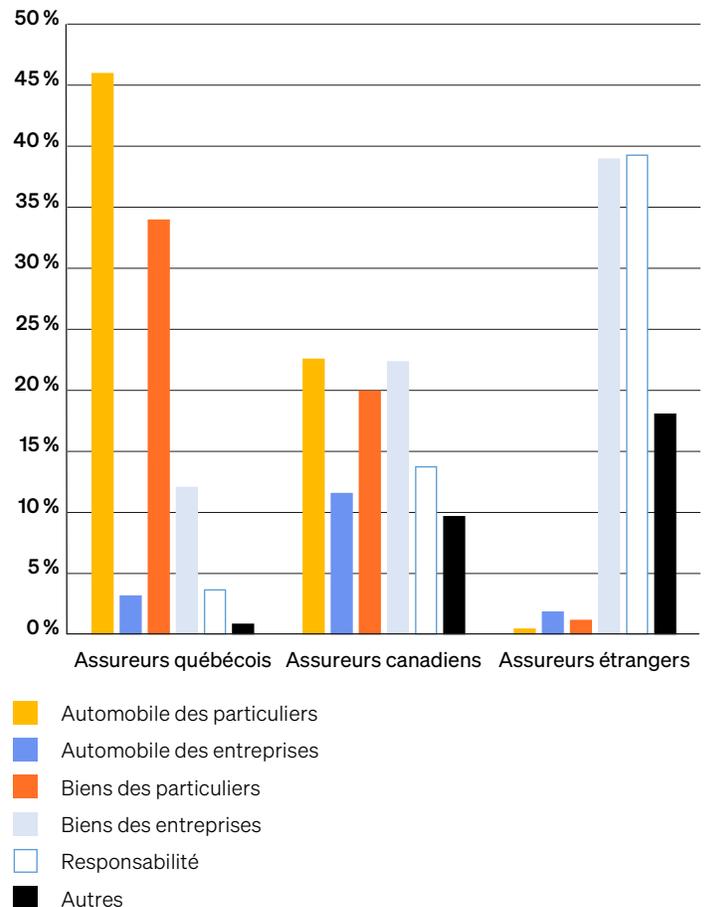
Dans un premier temps, le graphique 50 permet de constater la prédominance des assureurs québécois et canadiens en assurance des particuliers (automobile et biens). En effet, pour la catégorie d'assurance automobile des particuliers et celle de l'assurance de biens des particuliers, les assureurs québécois totalisent plus de 6 G\$ de primes directes souscrites au Québec, soit 64,8 % de ces marchés, tandis que les assureurs canadiens en totalisent plus de 3,2 G\$, ce qui représente 34,7 % du marché de l'assurance des particuliers. Il reste donc seulement 0,5 % de ce marché pour les assureurs étrangers. Au total, ces deux catégories de l'assurance des particuliers représentent 53 % du marché total de l'assurance de dommages au Québec.

Un examen détaillé des données des dix premiers assureurs pour le secteur de l'assurance automobile des particuliers et celui de l'assurance de biens des particuliers permet d'établir que la majorité de ceux-ci privilégient un mode de distribution directe. En effet, pour l'assurance automobile des particuliers, huit des dix premiers assureurs sont des assureurs directs, tandis que pour l'assurance de biens des particuliers, il s'agit de sept des dix premiers qui privilégient ce mode de distribution.

Par ailleurs, en assurance automobile des particuliers, huit assureurs à charte québécoise se classent parmi les dix premiers et détiennent 58,3 % du total des primes directes souscrites au Québec pour ce marché. En assurance de biens des particuliers, six assureurs québécois se retrouvent parmi les dix premiers et détiennent 52,8 % du total des primes directes souscrites au Québec pour ce marché. Les tableaux 42 et 44 présentent des données détaillées sur l'évolution des parts de marché des 30 premiers assureurs pour chacune de ces catégories d'assurance.

### Graphique 51

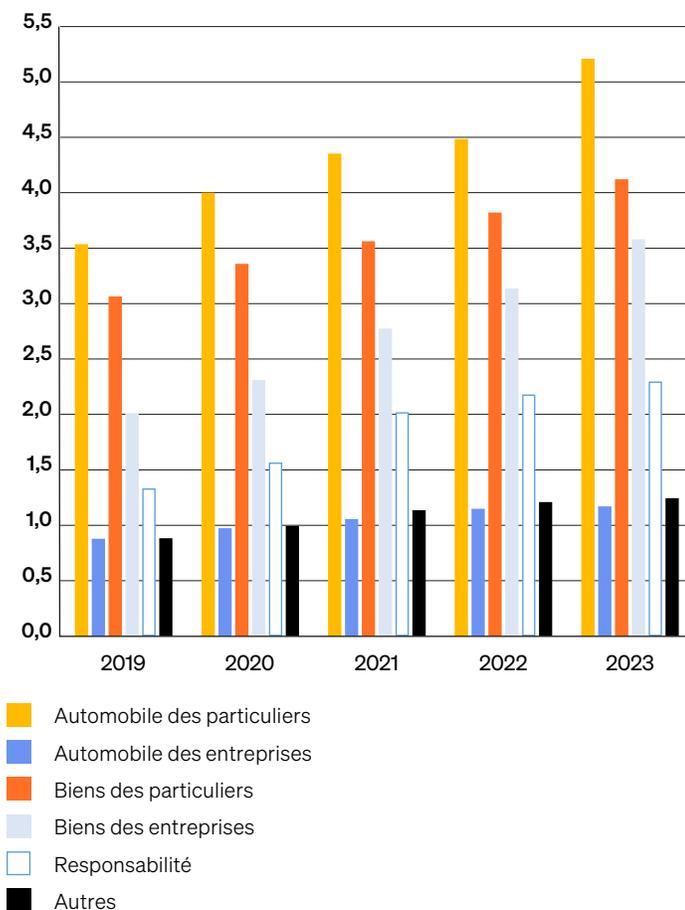
Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par charte selon la catégorie



Le graphique 51 démontre que les assureurs canadiens ont, en général, un portefeuille plus équilibré et diversifié en termes de catégories d'assurance que les assureurs des autres chartes. Les assureurs québécois sont principalement concentrés dans le secteur de l'assurance automobile des particuliers et dans celui de l'assurance de biens des particuliers, tandis que les assureurs étrangers se concentrent principalement dans le secteur de l'assurance de biens des entreprises et dans celui de la responsabilité. L'examen des données, par assureur, démontre que cette diversité se retrouve également dans les différents modes de distribution utilisés. En effet, les assureurs québécois souscrivent une majorité de leurs affaires selon un mode de distribution directe, alors que les assureurs étrangers sont plus présents en assurance des entreprises et dans les catégories de produits plus spécialisés, vendus presque exclusivement par l'entremise de courtiers d'assurance.

## Graphique 52

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie (milliards)



Le graphique 52, qui trace un portrait général de la répartition et de l'évolution des primes directes souscrites au Québec par catégorie d'assurance, indique un taux de croissance entre 2019 et 2023 pour chacune des catégories d'assurance.

Pour l'assurance automobile des particuliers, l'année 2023 présente une augmentation de 16,2 % des primes directes souscrites au Québec par rapport à 2022, soit la plus haute augmentation observée cette année parmi toutes les catégories. Observée sur une période de cinq ans, cette hausse est de 47,4 %. L'assurance automobile des entreprises a, quant à elle, affiché une croissance de 33,3 % depuis 2019. En 2023, la progression des primes directes souscrites au Québec pour ce secteur est de 1,8 %.

En 2023, la catégorie d'assurance de biens des particuliers présente une hausse de 7,8 % des primes directes souscrites au Québec par rapport à 2022. Depuis 2019, cette augmentation est de 34,5 %. L'assurance de biens des entreprises a, quant à elle, affiché une croissance de 78 % depuis 2019. En 2023, cette progression des primes directes souscrites au Québec est de 14,1 %.

La catégorie d'assurance responsabilité montre une croissance de 72,3 % depuis 2019. En 2023, cette croissance est de 5,3 %. La catégorie «autres», regroupant l'ensemble de toutes les autres catégories d'assurance de dommages, présente une augmentation de 2,8 % des primes directes souscrites au Québec en 2023. Ainsi, l'industrie de l'assurance de dommages, dans son ensemble, présente une croissance de ses primes directes souscrites au Québec de 50,5 % depuis cinq ans. Pour l'année 2023, cette croissance est de 10,3 %, entraînant une hausse du montant total des primes directes souscrites au Québec de 16 G\$ en 2022 à plus de 17,6 G\$ en 2023.

## La concentration du marché dans le secteur de l'assurance de dommages

Le tableau 34 fait état des parts de marché détenues par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché québécois de l'assurance de dommages.

### Tableau 34

Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs			
	1	4	7	10
2021	24,9	57,8	70,0	77,3
2022	24,5	57,6	69,9	77,1
2023	24,1	58,1	70,3	77,6

Les données de ce tableau indiquent qu'en 2023, les dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le secteur de l'assurance de dommages au Québec ont recueilli 77,6 % des 17,6 G\$ de primes directes souscrites. Pour l'année 2023, la part de marché du plus important assureur ou groupe d'assureurs a diminué par rapport à celle de 2022, passant de 24,5 % à 24,1 %.

Le tableau 35 présente l'évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le marché de l'assurance de dommages au Québec.

### Tableau 35

Évolution des parts de marché<sup>45</sup> des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le marché de l'assurance de dommages au Québec

	Part de marché (%)		
	2021	2022	2023
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE*	24,9	24,5	24,1
MOUVEMENT DESJARDINS*	14,4	14,1	15,0
BENEVA*	12,1	12,5	12,3
PROMUTUEL ASSURANCE*	6,5	6,5	6,7
LLOYD'S	4,8	4,9	4,5
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS*	3,6	3,8	3,8
AVIVA*	3,7	3,5	3,8
IA GROUPE FINANCIER*	3,4	3,3	3,4
ZURICH INSURANCE GROUP LTD	1,9	1,9	2,0
BANQUE TORONTO-DOMINION*	1,9	1,8	1,9

\* Pour ces groupes d'assureurs, les primes directes souscrites au Québec de toutes les institutions faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

45 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites au Québec, non consolidées.

Le tableau 36 présente les parts de marché détenues par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs pour les différentes catégories d'assurance liées au secteur de l'assurance de dommages au Québec.

**Tableau 36**

*Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs selon les différentes catégories liées à l'assurance de dommages (pourcentage)<sup>46</sup>*

Catégories d'assurance	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs											
	1			4			7			10		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Accidents et maladie	19	17	18	63	56	64	82	78	81	92	89	89
Automobile des entreprises	36	35	38	69	69	76	87	87	90	93	93	93
Automobile des particuliers	28	28	27	78	78	86	91	91	94	97	96	96
Aviation	24	31	25	61	61	66	83	79	83	95	93	90
Biens des entreprises	22	22	21	46	46	52	65	65	71	78	77	78
Biens des particuliers	30	29	28	80	80	80	90	90	90	96	95	94
Caution	49	42	42	73	69	76	87	86	86	94	93	91
Chaudières et machines	22	21	24	63	62	73	81	79	85	88	86	89
Crédit	27	23	24	77	74	82	98	95	97	100	100	100
Détournement	21	20	17	61	58	59	83	83	81	91	91	88
Frais juridiques	49	56	77	97	98	99	100	100	100	100	100	100
Hypothèque	64	59	55	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Maritime	22	18	18	72	71	72	84	83	85	93	91	91
Protection du crédit	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Responsabilité	21	20	18	46	45	48	59	58	60	68	68	66
Titres	37	38	49	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les données de ce tableau indiquent que les dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans les cinq principaux marchés de l'assurance de dommages, soit l'assurance automobile des particuliers, l'assurance automobile des entreprises, l'assurance de biens des particuliers, l'assurance de biens des entreprises et l'assurance responsabilité, détiennent respectivement 96 %, 93 %, 94 %, 78 % et 66 % des primes directes souscrites au Québec dans ces secteurs en 2023. Le plus important assureur ou groupe d'assureurs, quant à lui, détient 27 % du marché de l'assurance automobile des particuliers, 38 % du marché de l'assurance automobile des entreprises, 28 % du marché de l'assurance de biens des particuliers, 21 % du marché de l'assurance de biens des entreprises et 18 % du marché de l'assurance responsabilité.

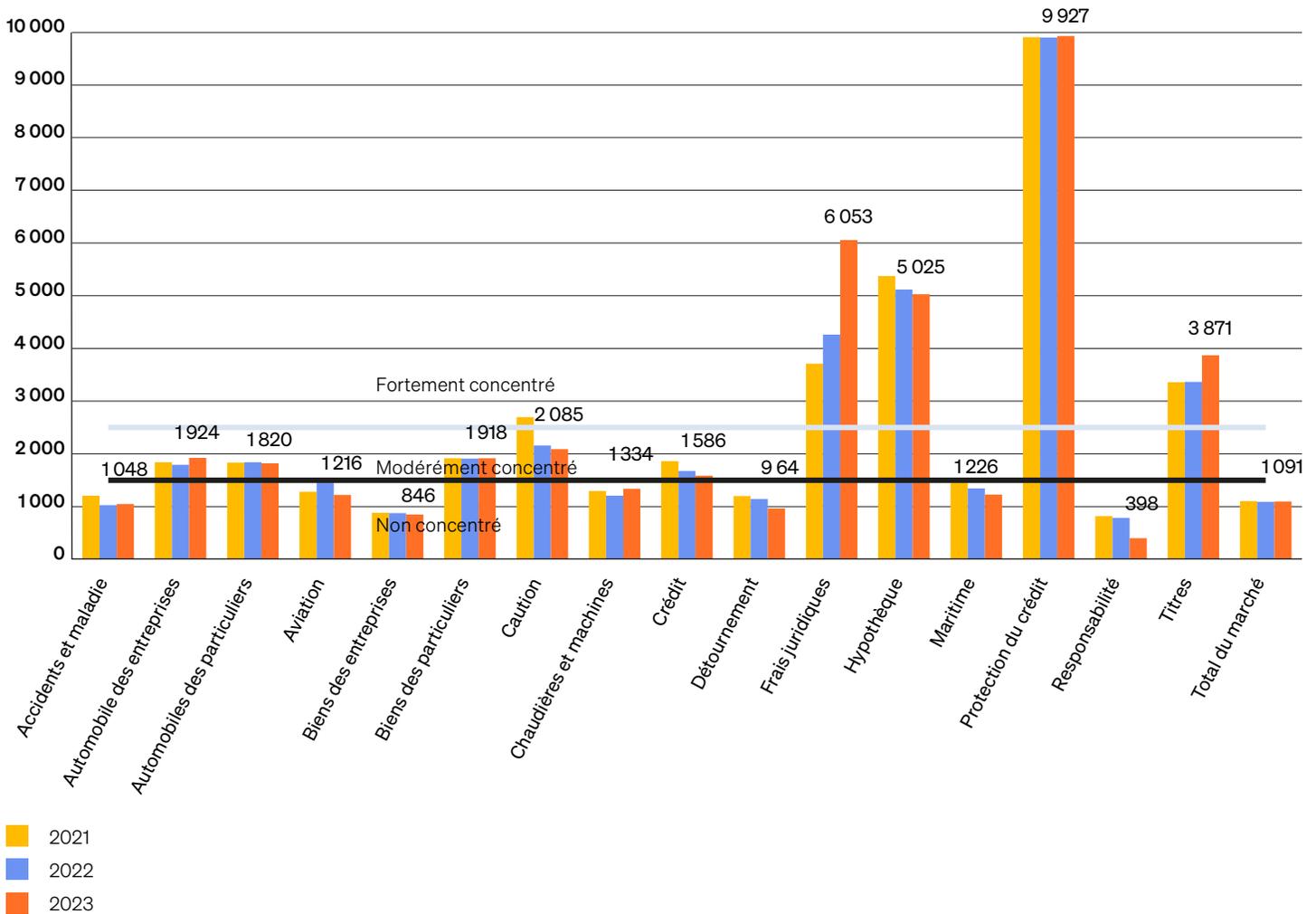
<sup>46</sup> À noter que pour les catégories d'assurance caution, d'assurance crédit et d'assurance hypothèque, l'Autorité ne dispose pas de l'entièreté des informations pour ces marchés, puisque des compagnies ou sociétés d'État, qui ne sont pas des assureurs, peuvent également souscrire ces protections.

En ce qui a trait aux catégories d'assurance protection du crédit, d'assurance hypothèque, d'assurance frais juridiques, d'assurance titres ainsi que d'assurance caution, le niveau de spécialisation élevé de même que la relative petitesse de ces marchés expliquent que peu d'assureurs y sont présents, favorisant ainsi une plus grande concentration. En effet, pour l'année 2023, le plus important assureur ou groupe d'assureurs dans chacune de ces catégories détient une part qui varie entre 42 % et 100 % du total des primes directes souscrites au Québec dans leur marché respectif.

Le graphique 53 présente l'indice HHI pour chacune des catégories d'assurance de dommages de même que pour l'ensemble de ce marché.

### Graphique 53

Indice de concentration HHI pour les différentes catégories d'assurance liées à l'assurance de dommages<sup>47</sup>



<sup>47</sup> À noter que pour les catégories d'assurance caution, d'assurance crédit et d'assurance hypothèque, l'Autorité ne dispose pas de l'entièreté des informations pour ces marchés, puisque des compagnies ou sociétés d'État, qui ne sont pas des assureurs, peuvent également souscrire ces protections.

En ce qui concerne les cinq principales catégories d'assurance de dommages, le marché de l'assurance de biens des entreprises (indice HHI de 846) et celui de l'assurance responsabilité (indice HHI de 398) peuvent être qualifiés de non concentrés, puisque leur indice HHI est inférieur à 1 500. Les marchés de l'assurance automobile des entreprises (indice HHI de 1 924), celui de l'assurance automobile des particuliers (indice HHI de 1 820) et celui de l'assurance de biens des particuliers (indice HHI de 1 918) peuvent, quant à eux, être qualifiés de modérément concentrés, puisque leur indice HHI est supérieur à 1 500, mais inférieur à 2 500.

Pour les autres catégories liées au secteur de l'assurance de dommages, soit la protection du crédit, hypothèque, frais juridiques et titres avec des indices HHI respectifs de 9 927, 5 025, 6 053 et 3 871, ces marchés sont qualifiés de fortement concentrés. Les catégories d'assurance crédit et de caution sont des marchés qualifiés de modérément concentrés, puisque leur indice HHI est inférieur à 2 500, mais supérieur à 1 500.

Finalement, les marchés de l'assurance accidents et maladie, de l'assurance aviation, de l'assurance chaudières et machines, de l'assurance détournement et celui de l'assurance maritime sont des marchés qualifiés de non concentrés, avec des indices HHI inférieurs à 1 500.

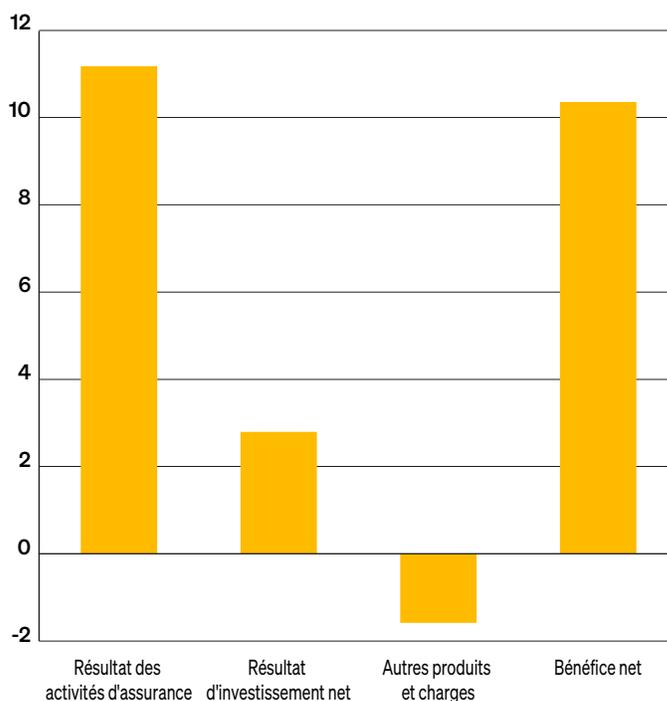
De façon générale, l'ensemble du marché présente une légère hausse de la concentration. L'indice HHI de cette année est de 1 091, soit inférieur à 1 500, indiquant ainsi que le marché total de l'assurance de dommages peut être qualifié de non concentré.

## Les résultats financiers

Le graphique 54 vise à présenter quelques éléments clés de l'état des résultats pour l'ensemble des assureurs faisant affaire au Québec. Ces données financières proviennent de l'état des résultats de chacun de ces assureurs et elles reflètent l'ensemble de leurs opérations tant canadiennes, étrangères, que québécoises.

### Graphique 54

Principaux éléments de l'état des résultats pour l'année 2023 – non consolidés (milliards)<sup>48 49</sup>



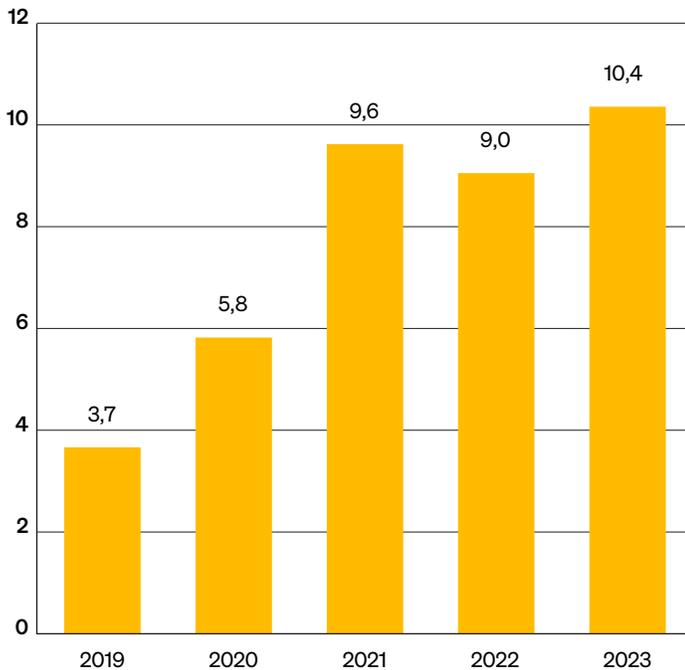
Ce graphique permet de constater que le résultat des activités d'assurance est de 11,2 G\$, tandis que le résultat d'investissement net est de 2,8 G\$, et ce, pour l'ensemble des assureurs de dommages. Les autres produits et charges, quant à eux, présentent un montant négatif de près de 1,6 G\$. Cette combinaison fait en sorte que l'industrie de l'assurance de dommages présente un bénéfice net de près de 10,4 G\$ en 2023.

48 En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique sont seulement disponibles pour l'année 2023.

49 Prendre note que le bénéfice net présenté dans ce graphique tient aussi compte des assureurs ayant divulgués leurs états financiers selon la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance. En effet, ces assureurs devaient effectuer leur divulgation selon cette norme étant donné que leur année financière débutait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17. Toutefois, pour ce qui est du résultat des activités d'assurance, le résultat d'investissement net et les autres produits et charges présentés dans ce graphique, ces derniers n'incluent pas les données des assureurs ayant effectué leur divulgation sous la norme IFRS 4.

## Graphique 55

Évolution des bénéfices nets – non consolidés (milliards)<sup>50</sup>

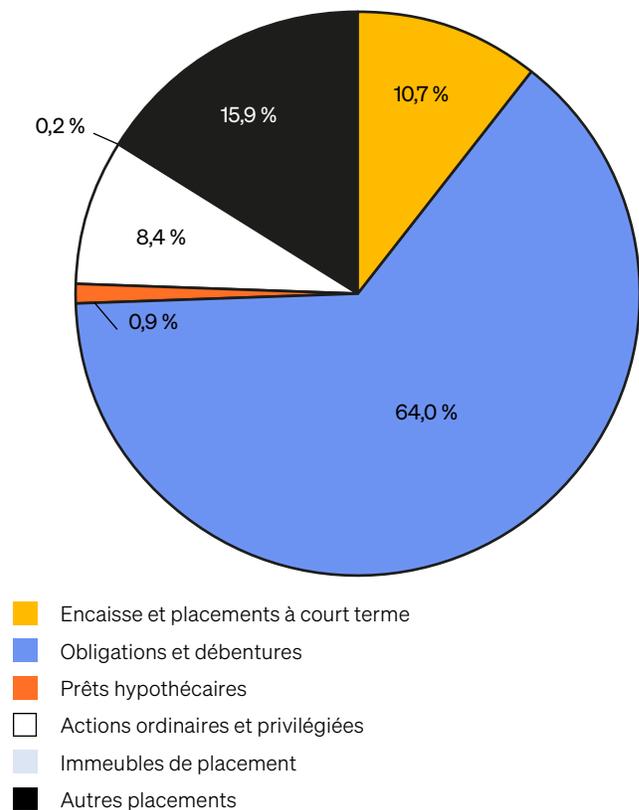


## Les placements

Le graphique 56<sup>51</sup> montre la composition du portefeuille de placement et de l'encaisse des assureurs de dommages, qui s'élève à plus de 154 G\$ au 31 décembre 2023. La part des obligations et débetures se situe à 64 %, alors que celle des actions ordinaires et privilégiées est de 8,4 %. Pour ce qui est des placements dans les prêts hypothécaires, ces derniers représentent 0,9 % de la composition du portefeuille de placement des assureurs de dommages. La portion liée aux autres placements représente 15,9 % du portefeuille.

## Graphique 56

Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé



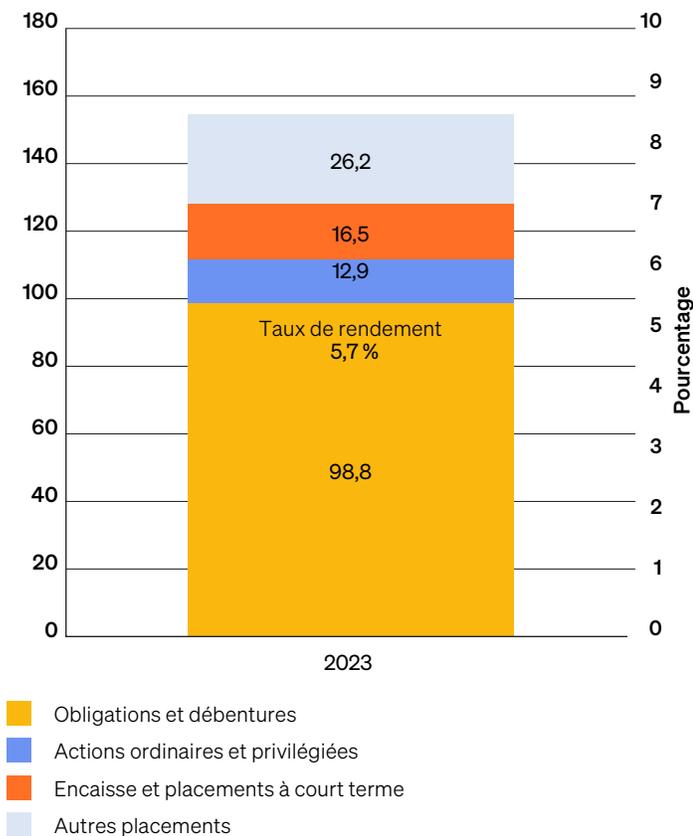
50 Les bénéfices nets pour les années 2019 à 2022 sont calculés selon la norme IFRS 4, tandis que le bénéfice net de l'année 2023 est calculé selon la norme IFRS 17. Cela a pour effet de limiter la comparabilité avec les années précédentes.

51 La répartition des placements est basée sur les états financiers consolidés présentés dans l'état annuel. Certains fonds groupés ne sont pas présentés, sur une base de transparence, et se retrouvent dans la catégorie « autres placements ».

Le graphique 57 présente la composition, en dollars, du portefeuille de placement, selon la catégorie ainsi que le taux de rendement global de l'industrie réalisé au cours de la dernière année. Ainsi, on observe que le rendement global du portefeuille de placements des assureurs de dommages est de 5,7 % en 2023.

### Graphique 57

Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (milliards)<sup>52</sup>



### La solvabilité

Au Québec, à l'instar des assureurs de personnes, les assureurs de dommages sont tenus de maintenir des capitaux suffisants pour couvrir les risques qu'ils encourent. Cette suffisance en matière de capital est mesurée en fonction des actifs qu'ils détiennent et des passifs dont ils ont la responsabilité. Elle est mesurée par le ratio de solvabilité qui compare le montant de capital disponible des assureurs avec celui du capital minimal requis par l'Autorité.

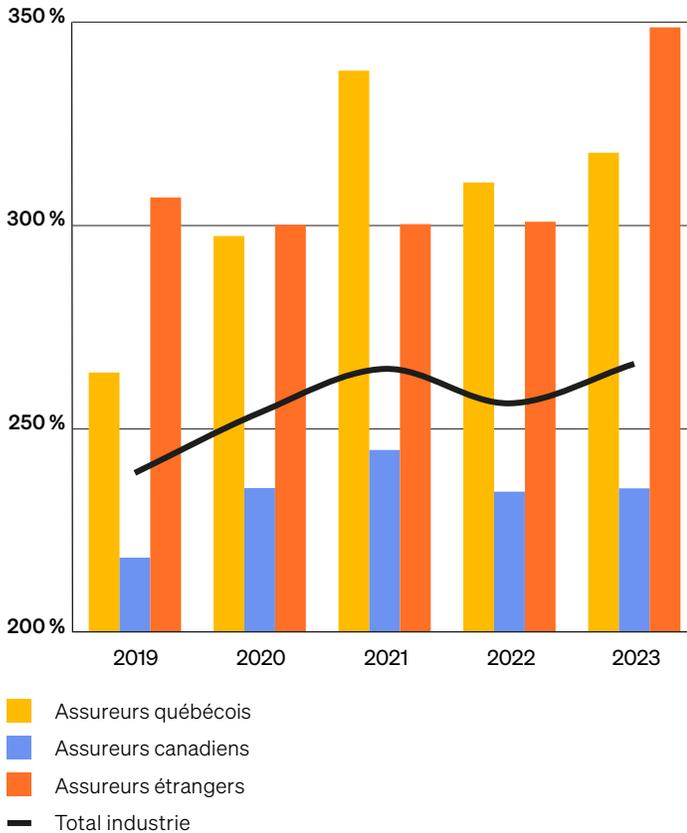
Ainsi, tout assureur de dommages détenant une autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec doit s'assurer de respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital*, laquelle définit les attentes de l'Autorité en matière de suffisance de capital. Cette ligne directrice prévoit également les niveaux de capital qu'un assureur devrait maintenir, déterminés par la division du montant des capitaux disponibles par le montant des capitaux requis (le «ratio de solvabilité»). Ils devraient, en tout temps, maintenir un ratio de solvabilité égal ou supérieur à 100 %. Toutefois, dans le cadre de ses activités de surveillance, l'Autorité s'attend à ce que chaque assureur de dommages maintienne un ratio de solvabilité d'au moins 150 %.

Comme le montre le graphique 58, les assureurs de dommages exerçant au Québec demeurent bien capitalisés avec un ratio de solvabilité moyen de 266 %, supérieur à celui de 2022 qui était de 256,3 %. Le graphique 58 permet aussi de constater que les assureurs à charte québécoise continuent de maintenir un ratio de solvabilité moyen supérieur à celui des assureurs canadiens. En 2023, le ratio de solvabilité moyen des assureurs québécois est de 317,9 %, en comparaison à 235,4 % pour les assureurs canadiens. Le ratio de solvabilité moyen des assureurs à charte étrangère, quant à lui, est de 348,7 % en 2023. Notons que le ratio de solvabilité moyen des assureurs québécois et canadiens a augmenté respectivement de 7,3 et 0,8 points de pourcentage par rapport à 2022, tandis que le ratio de solvabilité moyen des assureurs à charte étrangère a augmenté de 47,8 points de pourcentage au cours de la dernière année. Le ratio de solvabilité de chaque assureur est présenté au tableau 39 du présent rapport.

<sup>52</sup> En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique sont maintenant présentées sur une base consolidée alors que pour les années précédentes elles étaient présentées sur une base non consolidée. Par conséquent, il n'est pas possible d'effectuer un comparatif avec les années précédentes.

### Graphique 58

Évolution du ratio de solvabilité moyen – consolidé, selon la charte (pourcentage)

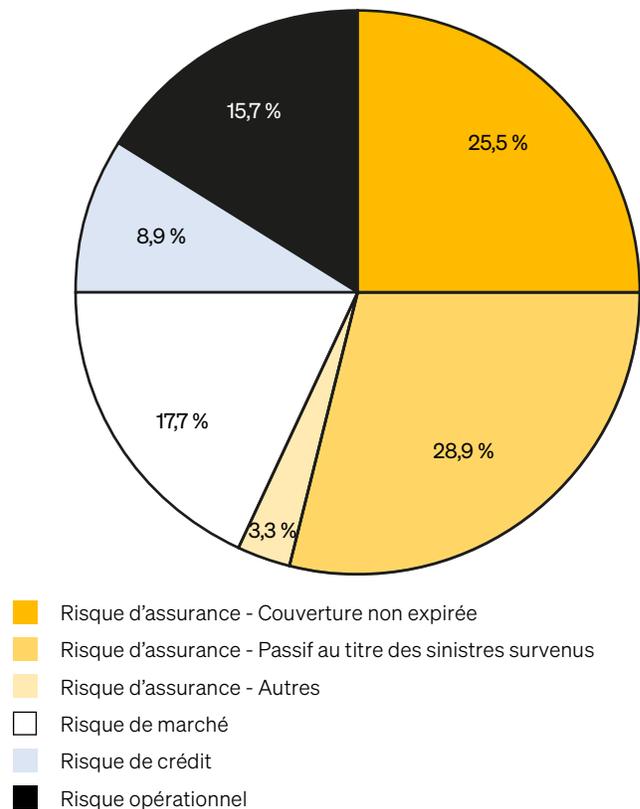


### Les risques

Le graphique 59 présente la composition des exigences de capital, par type de risque, en 2023. À peu de chose près, les proportions de ces risques sont sensiblement les mêmes que celles observées en 2022. Ainsi, on remarque que les exigences liées aux risques d'assurance représentent la principale proportion, avec 57,7 % des exigences totales, tandis que la proportion des exigences liées aux risques de crédit et de marché représente 26,6 % des exigences totales. Le risque opérationnel, quant à lui, représente 15,7 % des exigences totales.

### Graphique 59

Composition des exigences de capital – consolidée, par type de risque en 2023





## Données détaillées par institution

**Tableau 37**

Liste des assureurs de dommages exerçant au Québec au 31 décembre 2023<sup>53</sup>

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
1	AFFILIATED FM	CORPORATION D'ASSURANCES AFFILIATED FM	JOHNSTON	Étr.	S.A.
2	AIG DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
3	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFS	ALLIANCE RÉCIPROQUE DE L'INDUSTRIE DES OEUFS DE CONSOMMATION DU CANADA	CALGARY	Aut.prov.	U.R.
4	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ RISQUES MONDIAUX É.-U.	CHICAGO	Étr.	S.A.
5	ALLIED SPÉCIALITÉ	COMPAGNIE D'ASSURANCE DE SPÉCIALITÉ ALLIED WORLD	FARMINGTON	Étr.	S.A.
6	ALLSTATE DU CANADA	ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A.
7	ALPHA	L'ALPHA, COMPAGNIE D'ASSURANCES INC.	DRUMMOND-VILLE	Qué.	S.A.
8	AMERICAN BANKERS	AMERICAN BANKERS COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA FLORIDE	MIAMI	Étr.	S.A.
9	AMERICAN ROAD	COMPAGNIE D'ASSURANCE AMERICAN ROAD	DEARBORN	Étr.	S.A.
10	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	HAMILTON	Can.	S.A.
11	ARCH CANADA	ARCH ASSURANCES CANADA LTÉE	TORONTO	Can.	S.A.
12	ARCH RE	COMPAGNIE DE REASSURANCE ARCH	MORRISTOWN	Étr.	S.A.
13	ASPEN	COMPAGNIE D'ASSURANCE ASPEN UK	LONDON	Étr.	S.A.
14	ASSURANCES FCT <sup>(3)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCES FCT LTÉE	OAKVILLE	Can.	S.A.
15	ASSURANCES NLF	ASSURANCES NLF	OMAHA	Étr.	S.A.
16	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	MADRID	Étr.	S.A.
17	AVIVA	AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	MARKHAM	Can.	S.A.
18	AVIVA GÉNÉRALE	AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	MARKHAM	Can.	S.A.
19	AXIS	AXIS COMPAGNIE DE RÉASSURANCE (SUCCURSALE CANADIENNE)	NEW YORK	Étr.	S.A.
20	BAGOT	PROMUTUEL BAGOT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SAINT-LIBOIRE	Qué.	S.M.M.F.
21	BANQUE NATIONALE	ASSURANCE-VIE BANQUE NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	MONTRÉAL	Qué.	S.A.

53 Pour plus de détails sur ces assureurs, veuillez consulter le registre – Assureurs sur le site Web de l'Autorité.

Catégorie d'assurance																
Auto	Credit	Hypo- thèque	Detour- nement	Pro- tection de credit	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou acci- dents	Grêle	Frais juri- dique	Incen- die	Biens	Avia- tion	Caution- nement	Chaudières et machines	
			X		X		X				X	X		X	X	1
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	2
												X				3
X			X		X		X	X			X	X	X	X	X	4
	X		X		X			X			X	X		X	X	5
X					X			X		X	X	X			X	6
X			X		X						X	X		X		7
					X			X			X	X		X		8
X											X	X				9
X					X			X			X	X	X			10
X			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	11
X	X		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	12
					X		X				X	X	X	X	X	13
		X				X						X				14
X			X		X		X	X			X	X	X	X	X	15
	X													X		16
X			X		X		X	X		X	X	X	X	X	X	17
X					X			X			X	X				18
X	X		X		X			X	X	X	X	X	X	X	X	19
X			X		X		X			X	X	X		X	X	20
					X			X			X	X				21

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
22	BARREAU DU QUÉBEC	BARREAU DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
23	BELAIR INC.	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INC.	ANJOU	Qué.	S.A.
24	BENEVA ASSURANCE	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE BENEVA INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
25	BERKLEY	COMPAGNIE D'ASSURANCE BERKLEY	GREENWICH	Étr.	S.A.
26	BOIS-FRANCS	PROMUTUEL BOIS-FRANCS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	VICTORIAVILLE	Qué.	S.M.M.F.
27	BORÉALE	PROMUTUEL BORÉALE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	AMOS	Qué.	S.M.M.F.
28	CANASSURANCE	CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE	MONTRÉAL	Qué.	S.A.
29	CARIE	UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE DES AÉROPORTS CANADIENS	EDMONTON	Aut.prov.	U.R.
30	CCR RE	CCR RE	PARIS	Étr.	S.A.
31	CENTRE-SUD	PROMUTUEL CENTRE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SHERBROOKE	Qué.	S.M.M.F.
32	CHAMBRE DES NOTAIRES	CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
33	CHAUDIÈRE-APPALACHES	PROMUTUEL CHAUDIÈRE-APPALACHES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	LAURIER-STATION	Qué.	S.M.M.F.
34	CHICAGO	COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES CHICAGO	JACKSONVILLE	Étr.	S.A.
35	CHUBB DU CANADA	CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
36	COFACE	COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)	PRINCETON	Étr.	S.A.
37	CONTINENTAL CASUALTY	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTINENTAL CASUALTY	CHICAGO	Étr.	S.A.
38	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS	GUELPH	Can.	S.A.
39	COREPOINTE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE COREPOINTE	BIRMINGHAM	Étr.	S.A.
40	CUMIS - GÉN.	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CUMIS	BURLINGTON	Can.	S.A.
41	DEFINITY	COMPAGNIE D'ASSURANCE DEFINITY	WATERLOO	Can.	S.A.
42	DESJARDINS - GÉN.	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	LÉVIS	Qué.	S.A.
43	DEUX-MONTAGNES	PROMUTUEL DEUX-MONTAGNES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SAINT-EUSTACHE	Qué.	S.M.M.F.
44	DOMINION DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DOMINION DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
45	DU LAC AU FLEUVE	PROMUTUEL DU LAC AU FLEUVE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	BAIE-SAINT-PAUL	Qué.	S.M.M.F.

Catégorie d'assurance																
Auto	Credit	Hypo- thèque	Detour- nement	Pro- tection de credit	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou acci- dents	Grêle	Frais juri- dique	Incen- die	Biens	Avia- tion	Caution- nement	Chaudières et machines	
			X		X					X						22
X			X		X		X	X		X	X	X		X	X	23
X			X		X					X	X	X		X	X	24
			X		X		X	X			X	X	X	X	X	25
X			X		X		X			X	X	X		X	X	26
X			X		X		X			X	X	X		X	X	27
X					X			X			X	X				28
					X						X	X			X	29
X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	30
X			X		X		X			X	X	X		X	X	31
			X		X					X						32
X			X		X		X			X	X	X		X	X	33
							X									34
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	35
	X															36
X	X		X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	37
X			X		X			X		X	X	X	X	X	X	38
X																39
X			X		X			X			X	X		X	X	40
X			X		X		X			X	X	X		X	X	41
X			X		X	X					X	X		X	X	42
X			X		X		X			X	X	X		X	X	43
X			X		X						X	X		X	X	44
X			X		X		X			X	X	X		X	X	45

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
46	ECCLÉSIASTIQUES	SOCIÉTÉ DES ASSURANCES ECCLÉSIASTIQUES	GLOUCESTER	Étr.	S.A.
47	ÉCHELON	ÉCHELON ASSURANCE	MISSISSAUGA	Can.	S.A.
48	ELECTRIC	COMPAGNIE D'ASSURANCE ELECTRIC	BEVERLY	Étr.	S.A.
49	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	SERVICES D'ASSURANCE ASSOCIÉS ÉLECTRICITÉ ET GAZ	HAMILTON	Étr.	S.A.
50	ELITE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ELITE	MARKHAM	Can.	S.A.
51	EMPLOYEURS DE WAUSAU	COMPAGNIE D'ASSURANCES DES EMPLOYEURS DE WAUSAU	BOSTON	Étr.	S.A.
52	EULER HERMES	COMPAGNIE D'ASSURANCES EULER HERMES - AMÉRIQUE DU NORD	BALTIMORE	Étr.	S.A.
53	EVEREST	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EVEREST DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
54	FABRIQUES DE QUÉBEC	L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC	QUÉBEC	Qué.	S.M.
55	FÉDÉRALE <sup>(2)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE FÉDÉRALE	WHITEHOUSE STATION	Étr.	S.A.
56	FEDERATED DU CANADA - GÉN	LA FEDERATED, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	MISSISSAUGA	Can.	S.A.
57	FM GLOBAL	FM GLOBAL	JOHNSTON	Étr.	S.M.
58	FQM	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES (FQM)	QUÉBEC	Qué.	S.M.
59	GPIC	COMPAGNIE D'ASSURANCE GPIC	NORTH VANCOUVER	Can.	S.A.
60	GREAT AMERICAN	COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT AMERICAN	CINCINNATI	Étr.	S.A.
61	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	LE GROUPE ESTRIE-RICHELIEU, COMPAGNIE D'ASSURANCE	GRANBY	Qué.	S.M.
62	HABITATION ET AUTO TD	COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION ET AUTO TD	TORONTO	Can.	S.A.
63	HARTFORD INCENDIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INCENDIE HARTFORD	HARTFORD	Étr.	S.A.
64	HDI	HDI GLOBAL SE	HANNOVER	Étr.	S.A.
65	HDI SPÉCIALITÉS	HDI GLOBAL ASSURANCE SPÉCIALITÉS SE	HANNOVER	Étr.	S.A.
66	HORIZON OUEST	PROMUTUEL HORIZON OUEST, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	VAUDREUIL-DORION	Qué.	S.M.M.F.
67	HUDSON	ASSURANCES HUDSON	NEW YORK	Étr.	S.A.
68	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE CANADA GUARANTY	TORONTO	Can.	S.A.
69	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	CHARLOTTE-TOWN	Aut.prov.	S.A.

Catégorie d'assurance																
Auto	Credit	Hypo- thèque	Detour- nement	Pro- tection de credit	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou acci- dents	Grêle	Frais juri- dique	Incen- die	Biens	Avia- tion	Caution- nement	Chaudières et machines	
			X		X		X				X	X			X	46
X					X			X		X	X	X		X	X	47
X					X											48
					X		X				X	X	X		X	49
X					X						X	X				50
X					X						X	X			X	51
	X													X		52
X			X		X			X			X	X	X		X	53
X					X					X	X	X			X	54
X			X		X		X	X			X	X		X	X	55
X			X		X						X	X		X	X	56
					X		X				X	X			X	57
X			X		X					X	X	X			X	58
												X				59
			X		X		X				X	X		X	X	60
X					X						X	X			X	61
X					X						X	X				62
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	63
					X		X				X	X			X	64
X	X		X		X		X	X		X	X	X	X		X	65
X			X		X		X			X	X	X		X	X	66
X					X						X	X		X	X	67
		X														68
X	X		X		X		X			X	X	X		X	X	69

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
70	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	INDUSTRIELLE ALLIANCE PACIFIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES	QUÉBEC	Qué.	S.A.
71	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
72	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	LA COMPAGNIE D'INSPECTION ET D'ASSURANCE CHAUDIÈRE ET MACHINERIE	TORONTO	Can.	S.A.
73	INTACT	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
74	JEVCO	LA COMPAGNIE D'ASSURANCES JEVCO	TORONTO	Can.	S.A.
75	JEWELERS	JEWELERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE PAR ACTIONS	NEENAH	Étr.	S.A.
76	LANAUDIÈRE	PROMUTUEL LANAUDIÈRE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	JOLIETTE	Qué.	S.M.M.F.
77	LAWPRO	ASSURANCE LAWPRO	TORONTO	Aut.prov.	S.A.
78	L'ESTUAIRE	PROMUTUEL DE L'ESTUAIRE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	RIMOUSKI	Qué.	S.M.M.F.
79	LIBERTÉ MUTUELLE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ MUTUELLE	BOSTON	Étr.	S.A.
80	LLOYD'S	LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S	LONDON	Étr.	S.A.
81	MILLENNIUM	LA CORPORATION D'ASSURANCE MILLENNIUM	SHERWOOD PARK	Aut.prov.	S.A.
82	MISSISQUOI <sup>(4)</sup>	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MISSISQUOI	WATERLOO	Can.	S.A.
83	MITSUI SUMITOMO	COMPAGNIE D'ASSURANCE MITSUI SUMITOMO LIMITÉE	TOKYO	Étr.	S.A.
84	MONTMAGNY-LISLET	PROMUTUEL MONTMAGNY-LISLET, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	MONTMAGNY	Qué.	S.M.M.F.
85	MOTORS	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MOTORS	DETROIT	Étr.	S.A.
86	MUNICH AMÉRIQUE	RÉASSURANCE MUNICH AMÉRIQUE, INC.	WILMINGTON	Étr.	S.A.
87	MUNICH DU CANADA	LA MUNICH, DU CANADA, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
88	MUTUAL FIRE OF BC	COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE INCENDIE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE	LANGLEY	Aut.prov.	S.M.
89	MUTUELLE EN ÉGLISE	COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE	MONTRÉAL	Qué.	S.M.
90	NORD-AMÉRICAIN, PREMIÈRE	LA NORD-AMÉRICAIN, PREMIÈRE COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
91	NORDIQUE	LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
92	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRALE NORTHBRIDGE	TORONTO	Can.	S.A.
93	NOVEX	NOVEX COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.

Catégorie d'assurance																
Auto	Credit	Hypo- thèque	Detour- nement	Pro- tection de credit	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou acci- dents	Grêle	Frais juri- dique	Incen- die	Biens	Avia- tion	Caution- nement	Chaudières et machines	
X					X			X			X	X		X	X	70
X					X					X	X	X				71
					X						X	X			X	72
X	X		X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	73
X					X						X	X		X		74
			X		X						X	X			X	75
X			X		X		X			X	X	X		X	X	76
							X									77
X			X		X		X			X	X	X		X	X	78
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	79
X	X		X		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	80
X																81
X			X		X						X	X		X	X	82
X			X		X		X	X			X	X	X	X	X	83
X			X		X		X			X	X	X		X	X	84
X			X		X						X	X		X	X	85
X	X		X		X		X	X	X		X	X	X	X	X	86
X	X		X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	87
					X						X	X				88
X					X						X	X		X	X	89
											X	X				90
X			X		X		X	X		X	X	X	X	X	X	91
X			X		X		X	X			X	X	X	X	X	92
X			X		X		X	X	X	X	X	X		X	X	93

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
94	OACIQ	ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC (FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC)	BROSSARD	Qué.	O.A.R.
95	ODYSSEY RE	ODYSSEY COMPAGNIE DE RÉASSURANCE	STAMFORD	Étr.	S.A.
96	OMEGA	OMEGA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	TORONTO	Can.	S.A.
97	OPTIMUM - GÉNÉRAL	OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.	MONTRÉAL	Qué.	S.A.
98	ORDRE DES ARCHITECTES	ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROF. DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC)	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
99	ORDRE DES COMPTABLES	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
100	ORDRE DES DENTISTES	ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
101	ORDRE DES ÉVALUATEURS	ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
102	ORDRE DES PHARMACIENS	ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
103	ORION	COMPAGNIE D'ASSURANCE VOYAGE ORION	CALGARY	Can.	S.A.
104	PAFCO	PAFCO, COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A.
105	PEMBRIDGE	PEMBRIDGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A.
106	PERSONNELLE	LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES	LÉVIS	Can.	S.A.
107	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	LÉVIS	Qué.	S.A.
108	PETLINE	COMPAGNIE D'ASSURANCE PETLINE	WATERLOO	Can.	S.A.
109	PORTNEUF-CHAMPLAIN	PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SAINT-BASILE	Qué.	S.M.M.F.
110	PREMIÈRE GÉNÉRALE <sup>(1)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE PREMIÈRE DU CANADA	NORTH YORK	Can.	S.A.
111	PRIMUM	PRIMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
112	PROMUTUEL RÉASSURANCE	PROMUTUEL RÉASSURANCE	QUÉBEC	Qué.	S.M.
113	PROTECTRICE	LA PROTECTRICE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE	CARMEL	Étr.	S.A.
114	PRYSM	PRYSM ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
115	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC	ANJOU	Can.	S.A.
116	RBC DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE RBC DU CANADA	MISSISSAUGA	Can.	S.A.

Catégorie d'assurance																
Auto	Credit	Hypo- thèque	Detour- nement	Pro- tection de credit	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou acci- dents	Grêle	Frais juri- dique	Incen- die	Biens	Avia- tion	Caution- nement	Chaudières et machines	
					X											94
X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	95
X	X		X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	96
X			X		X						X	X		X	X	97
					X											98
			X		X					X						99
					X											100
					X											101
					X											102
								X			X	X				103
X											X	X				104
X											X	X				105
			X		X						X	X				106
X			X		X	X					X	X			X	107
					X						X	X				108
X			X		X		X			X	X	X		X	X	109
				X				X			X	X				110
X					X					X	X	X				111
X			X		X		X			X	X	X		X	X	112
X					X			X				X				113
X					X					X	X	X				114
X			X		X			X			X	X		X	X	115
					X			X				X				116

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
117	RIVE-SUD	PROMUTUEL RIVE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SAINT-GERVAIS	Qué.	S.M.M.F.
118	ROYAL & SUN ALLIANCE	ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES	TORONTO	Can.	S.A.
119	S&Y	S&Y COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A.
120	SAGEN	COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES SAGEN CANADA	OAKVILLE	Can.	S.A.
121	SCOR CANADA	SCOR CANADA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
122	SCOR UK	SCOR ASSURANCES - SUCCURSALE CANADIENNE	LONDON	Étr.	S.A.
123	SCOTTISH & YORK	COMPAGNIE D'ASSURANCE SCOTTISH & YORK LIMITÉE	MARKHAM	Can.	S.A.
124	SÉCURITÉ NATIONALE	SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE	MONTRÉAL	Can.	S.A.
125	SENTRY	COMPAGNIE D'ASSURANCE SENTRY	STEVENS POINT	Étr.	S.A.
126	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASSURANCE	STAMFORD	Étr.	S.A.
127	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCIDENT ET SÉCURITÉ	ST-LOUIS	Étr.	S.A.
128	SOMPO NIPPONKOA	ASSURANCES SOMPO DU JAPON INC.	TOKYO	Étr.	S.A.
129	SONNET	COMPAGNIE D'ASSURANCE SONNET	WATERLOO	Can.	S.A.
130	SOUVERAINE - GÉN.	LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	CALGARY	Can.	S.A.
131	ST. PAUL	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAINT PAUL	HARTFORD	Étr.	S.A.
132	STARR	ASSURANCE ET RÉASSURANCE STARR	HAMILTON	Étr.	S.A.
133	STEWART	COMPAGNIE D'ASSURANCE-TITRES STEWART	HOUSTON	Étr.	S.A.
134	SUISSE DE RÉASSURANCES	COMPAGNIE SUISSE DE RÉASSURANCES SA	ZURICH	Étr.	S.A.
135	SÛRETÉ DE L'OUEST	LA COMPAGNIE DE SÛRETÉ DE L'OUEST	REGINA	Can.	S.A.
136	SWISS RE	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SWISS RE CORPORATE SOLUTIONS D'AMÉRIQUE	KANSAS CITY	Étr.	S.A.
137	TECHNOLOGY	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE TECHNOLOGIE	CLEVELAND	Étr.	S.A.
138	TEMPLE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TEMPLE	TORONTO	Can.	S.A.
139	TITRES FIRST AMERICAN	COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES FIRST AMERICAN	SANTA ANA	Étr.	S.A.
140	TOKIO	TOKIO MARITIME & NICHIDO INCENDIE COMPAGNIE D'ASSURANCES LTÉE	TOKYO	Étr.	S.A.
141	TOKIO CANADA	TOKIO MARITIME CANADA LTÉE	TORONTO	Can.	S.A.
142	TRADERS GÉNÉRALE	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE	MARKHAM	Can.	S.A.

Catégorie d'assurance																
Auto	Credit	Hypo- thèque	Detour- nement	Pro- tection de credit	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou acci- dents	Grêle	Frais juri- dique	Incen- die	Biens	Avia- tion	Caution- nement	Chaudières et machines	
X			X		X		X			X	X	X		X	X	117
X			X		X		X	X		X	X	X	X	X	X	118
X					X		X	X				X				119
		X														120
X			X		X			X	X		X	X		X	X	121
					X		X				X	X			X	122
X					X					X	X	X			X	123
X			X		X						X	X			X	124
X					X						X	X				125
X	X		X		X		X	X	X		X	X	X	X	X	126
					X											127
X			X		X		X				X	X		X	X	128
X			X		X		X			X	X	X		X	X	129
X			X		X		X	X			X	X	X	X	X	130
X			X		X		X				X	X	X	X	X	131
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	132
						X										133
X	X		X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	134
			X											X		135
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	136
					X					X						137
X	X		X		X			X	X	X	X	X	X	X	X	138
						X										139
X			X		X		X				X	X	X	X	X	140
X	X		X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	141
X					X					X	X	X			X	142

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
143	TRAFALGAR DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAFALGAR DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
144	TRANS GLOBALE - GÉN.	COMPAGNIE D'ASSURANCES TRANS GLOBALE	EDMONTON	Aut.prov.	S.A.
145	TRANSATLANTIQUE	LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE TRANSATLANTIQUE	NEW YORK	Étr.	S.A.
146	TRAVELERS DU CANADA	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
147	TRISURA	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRISURA GARANTIE	TORONTO	Can.	S.A.
148	UNICA	UNICA ASSURANCES INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
149	UNIQUE - GÉN.	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
150	URASQ	UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC (URASQ)	QUÉBEC	Qué.	U.R.
151	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	PROMUTUEL VALLÉE DE L'OUTAOUAIS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	GATINEAU	Qué.	S.M.M.F.
152	VALLÉE DU ST-LAURENT	PROMUTUEL VALLÉE DU ST-LAURENT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	LA PRAIRIE	Qué.	S.M.M.F.
153	VERASSURE	COMPAGNIE D'ASSURANCE VERASSURE	TORONTO	Can.	S.A.
154	VERCHÈRES - LES FORGES	PROMUTUEL VERCHÈRES - LES FORGES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	BAIE-DU-FEBVRE	Qué.	S.M.M.F.
155	WATERLOO <sup>(4)</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE WATERLOO	WATERLOO	Can.	S.A.
156	WAWANESA	LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE WAWANESA	WINNIPEG	Can.	S.M.
157	WYNWARD	GROUPE D'ASSURANCE WYNWARD	WINNIPEG	Can.	S.A.
158	XL AMÉRIQUE	RÉASSURANCE XL AMÉRIQUE	STAMFORD	Étr.	S.A.
159	XL SPÉCIALITÉ	COMPAGNIE D'ASSURANCE XL SPÉCIALITÉ	STAMFORD	Étr.	S.A.
160	ZENITH	COMPAGNIE D'ASSURANCE ZENITH	TORONTO	Can.	S.A.
161	ZURICH	ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCES SA	ZURICH	Étr.	S.A.

(1) Dans les catégories assurance contre la maladie ou les accidents et assurance protection de crédit, l'autorisation est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur dans ces catégories.

(2) L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat d'assurance ne peut être conclu par cet assureur depuis le 31 mars 2022.

(3) Dans la catégorie assurance de biens, l'autorisation est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur dans cette catégorie.

(4) Étant donné la fusion à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de Compagnie d'Assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance, cet assureur n'a pas produit de divulgations financières au 31 décembre 2023.

Catégorie d'assurance																
Auto	Credit	Hypo- thèque	Detour- nement	Pro- tection de credit	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou acci- dents	Grêle	Frais juri- dique	Incen- die	Biens	Avia- tion	Caution- nement	Chaudières et machines	
X					X						X	X			X	143
											X	X				144
X	X		X		X		X	X	X		X	X	X	X	X	145
X	X		X		X	X	X	X			X	X	X	X	X	146
			X		X			X		X	X	X		X	X	147
X			X		X		X	X	X		X	X	X	X	X	148
X	X		X		X					X	X	X		X	X	149
					X											150
X			X		X		X			X	X	X		X	X	151
X			X		X		X			X	X	X		X	X	152
X					X						X	X			X	153
X			X		X		X			X	X	X		X	X	154
X					X						X	X				155
X			X		X		X			X	X	X		X		156
					X						X	X				157
X					X						X	X	X	X		158
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	159
X					X			X			X	X				160
X	X		X		X		X	X			X	X	X	X	X	161

**Tableau 38**

État des résultats non consolidés, par assureur (milliers)

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
1	ACCELERANT	232 969	201 568	(31 017)	384	808
2	AFFILIATED FM	255 444	149 138	(34 364)	71 942	12 985
3	AIG DU CANADA	1 587 619	743 620	(669 621)	174 378	52 491
4	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFS	7 031	12 548	2 784	(2 733)	698
5	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	436 560	204 633	(136 875)	95 052	13 751
6	ALLIED SPÉCIALITÉ	227 083	99 722	(72 089)	55 272	17 200
7	ALLSTATE DU CANADA	1 885 707	1 808 155	(22 932)	54 620	7 339
8	ALPHA	44 135	48 968	(954)	(5 787)	4 521
9	AMERICAN BANKERS	605 813	303 730	(282 515)	19 568	25 944
10	AMERICAN ROAD	9 092	3 493	-	5 599	991
11	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	319 791	281 481	(20 151)	18 159	11 257
12	ARCH CANADA	290 665	218 427	(58 136)	14 102	2 279
13	ARCH RE	166 619	96 571	(41 630)	28 418	4 826
14	ASPEN	42 562	23 080	(18 599)	883	6 464
15	ASSURANCES FCT	163 734	128 694	(8 271)	26 769	2 698
16	ASSURANCES NLF	394 601	190 728	(80 219)	123 654	38 202
17	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	23 419	20 149	(255)	3 015	1 243
18	AVIVA	5 860 080	5 286 669	(335 360)	238 051	88 974
19	AVIVA GÉNÉRALE	986 741	986 875	301	167	36 834
20	AXIS	286 274	180 771	(45 336)	60 167	9 115
21	BAGOT	39 473	26 318	(5 564)	7 591	3 610
22	BANQUE NATIONALE <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
23	BARREAU DU QUÉBEC <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
24	BELAIR INC.	1 829 475	1 665 379	12 148	176 244	(64 333)
25	BERKLEY	243 622	118 198	(82 360)	43 064	2 567
26	BOIS-FRANCS	39 946	34 681	(460)	4 805	2 119
27	BORÉALE	74 126	54 442	(6 403)	13 281	3 927

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat étendu	
-	-	2 712	(2 712)	(1 520)	(1 087)	(1 087)	1
31	-	4 844	(4 813)	80 114	61 136	61 136	2
(8 810)	-	45 132	(53 942)	172 927	127 073	172 949	3
-	-	-	-	(2 035)	(2 035)	(2 035)	4
(690)	-	8 975	(9 665)	99 137	72 297	96 285	5
1 103	-	2 822	(1 719)	70 753	55 117	55 117	6
(200)	1 969	51 034	(49 265)	12 694	11 493	115 994	7
448	-	7 626	(7 178)	(8 444)	(6 221)	(5 157)	8
608	-	8 934	(8 326)	37 186	28 706	28 706	9
-	-	1 303	(1 303)	5 287	4 114	4 114	10
2 787	-	-	2 787	32 203	23 666	29 306	11
(326)	-	4 940	(5 266)	11 115	7 894	7 894	12
(180)	-	2 949	(3 129)	30 115	23 071	25 927	13
129	-	1 656	(1 527)	5 820	5 820	5 820	14
-	-	8 200	(8 200)	21 267	16 205	16 205	15
(806)	-	6 765	(7 571)	154 285	139 984	139 984	16
1 256	-	1 034	222	4 480	3 516	3 732	17
1 131	1 505	-	2 636	329 661	247 181	247 181	18
56	-	-	56	37 057	27 383	27 383	19
910	-	5 519	(4 609)	64 673	50 942	50 942	20
153	-	5 133	(4 980)	6 221	4 710	4 258	21
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4 715	4 010	4 010	22
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	(5 911)	(5 911)	(6 034)	23
61	100 052	166 983	(66 870)	45 041	28 143	45 139	24
(2 134)	-	13 357	(15 491)	30 140	22 603	30 763	25
185	1	1 984	(1 798)	5 126	3 843	3 251	26
1 386	-	5 298	(3 912)	13 296	9 880	8 688	27

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
28	BOUCLIER VERT	866 819	804 223	2 442	65 038	56 073
29	CANASSURANCE	20 159	17 357	132	2 934	1 413
30	BENEVA ASSURANCE	1 494 402	1 306 274	(17 648)	170 480	119 734
31	CARIE	6 610	1 073	(5 110)	427	301
32	CCR RE	104 671	58 446	(3 695)	42 530	6 270
33	CENTRE-SUD	76 025	58 490	(4 264)	13 270	6 657
34	CHAMBRE DES NOTAIRES <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
35	CHAUDIÈRE-APPALACHES	135 322	118 692	(4 037)	12 593	11 747
36	CHICAGO	55 530	31 250	(147)	24 133	(3 604)
37	CHUBB DU CANADA	1 735 102	1 065 226	(336 427)	333 449	74 975
38	COFACE	37 708	27 908	(2 437)	7 363	2 376
39	CONTINENTAL CASUALTY	624 453	424 074	(70 940)	129 439	25 060
40	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	3 749 800	3 348 585	(80 742)	320 473	141 064
41	COREPOINTE	35	56	(15)	(36)	333
42	CUMIS - GÉN.	382 101	377 742	(13 311)	(8 952)	8 815
43	DEFINITY	3 707 357	3 256 172	(101 228)	349 957	122 779
44	DESJARDINS - GÉN.	2 469 131	2 111 778	(132 581)	224 772	46 324
45	DEUX-MONTAGNES	47 763	38 420	(5 940)	3 402	1 372
46	DOMINION DU CANADA	1 220 931	1 170 105	(18 203)	32 623	7 191
47	DU LAC AU FLEUVE	99 345	82 448	(2 937)	13 960	8 981
48	ECCLÉSIASTIQUES	177 258	138 223	(11 565)	27 470	6 440
49	ÉCHELON	811 993	727 991	(2 038)	81 964	14 566
50	ELECTRIC	(58)	(572)	(483)	31	659
51	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	88 457	71 404	8 922	25 975	9 527
52	ELITE	344 464	307 602	(36 902)	(40)	4 317
53	EMPLOYEURS DE WAUSAU	-	(46)	(42)	4	434
54	EULER HERMES	74 206	50 330	(531)	23 345	4 107
55	EVEREST	304 632	234 795	(48 362)	21 475	2 512
56	FABRIQUES DE QUÉBEC	8 596	11 605	(1 906)	(4 915)	4 988
57	FÉDÉRALE	-	1 480	(140)	(1 620)	2 399

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat étendu	
173 457	-	208 789	(35 332)	85 779	85 779	77 642	28
-	-	1 222	(1 222)	3 125	4 488	4 488	29
29 787	-	135 008	(105 221)	184 993	157 768	184 232	30
-	-	-	-	728	728	728	31
(275)	-	661	(936)	47 864	36 529	36 529	32
206	-	3 957	(3 751)	16 176	12 270	11 958	33
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1 377	1 377	1 474	34
707	-	6 566	(5 860)	18 480	14 044	12 275	35
76	-	-	76	20 605	17 313	17 313	36
(451)	-	59 222	(59 673)	348 751	255 249	250 069	37
1 534	-	9 072	(7 538)	2 201	2 277	2 277	38
(2 164)	-	20 643	(22 807)	131 692	101 157	147 773	39
-	99 300	354 455	(255 155)	206 382	199 554	255 754	40
-	-	212	(212)	85	48	48	41
-	-	2 159	(2 159)	(2 296)	(1 360)	2 242	42
-	-	78 586	(78 586)	394 150	316 731	321 996	43
6 765	4 211	100 668	(89 692)	181 404	138 836	152 821	44
249	164	2 150	(1 737)	3 037	2 299	2 347	45
972	-	70 996	(70 024)	(30 210)	(23 013)	35 854	46
174	-	4 604	(4 430)	18 511	13 964	12 065	47
(999)	-	3 054	(4 053)	29 857	22 688	22 688	48
2 688	-	44 571	(41 883)	54 647	44 616	44 550	49
(2)	-	462	(464)	226	278	676	50
(835)	-	8 565	(9 400)	26 102	22 263	24 847	51
479	-	-	479	4 756	3 504	3 504	52
-	-	108	(108)	330	328	328	53
5 182	-	21 792	(16 610)	10 842	8 312	10 680	54
1 051	-	13 602	(12 551)	11 436	8 045	8 045	55
-	-	-	-	73	73	587	56
157	-	635	(478)	301	785	4 856	57

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
58	FEDERATED DU CANADA - GÉN	425 996	322 661	(11 057)	92 278	41 553
59	FM GLOBAL	559 350	310 752	(125 687)	122 911	44 430
60	FQM	62 034	50 643	(8 018)	3 373	2 605
61	GPIC	-	-	-	-	-
62	GREAT AMERICAN	111 172	60 588	(11 148)	39 436	247
63	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	93 913	70 590	(4 344)	18 979	5 464
64	HABITATION ET AUTO TD <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
65	HARTFORD INCENDIE	48 395	36 300	98	12 193	935
66	HDI	183 848	105 427	(65 740)	12 681	21 350
67	HDI SPÉCIALITÉS	329 851	234 197	(80 300)	15 354	11 015
68	HORIZON OUEST	52 998	55 520	3 722	1 199	4 143
69	HUDSON	2 860	3 067	(147)	(354)	117
70	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY	521 759	45 870	-	475 889	141 747
71	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	117 458	104 300	(7 539)	5 619	2 101
72	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	152 373	128 564	4 127	27 936	13 031
73	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	350 980	307 314	2 218	45 884	4 251
74	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	146 796	117 723	(3 192)	25 881	261
75	INTACT	11 145 767	9 663 990	(413 241)	1 068 536	(283 670)
76	JEVCO	104 094	92 514	1 956	13 536	(11 103)
77	JEWELERS	13 494	16 400	4 207	1 301	239
78	LANAUDIÈRE	63 948	59 075	(2 764)	2 110	2 585
79	LAWPRO	122 162	107 608	(5 489)	9 065	28 377
80	L'ESTUAIRE	84 894	64 060	(5 739)	15 095	7 097
81	LIBERTÉ MUTUELLE	892 472	558 025	(86 408)	248 039	105 890
82	LLOYD'S	6 273 864	3 807 756	(1 628)	2 464 480	328 633
83	MILLENNIUM	602 765	458 831	(96 551)	47 383	15 917
84	MISSISQUOI <sup>(2)</sup>					



	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
85	MITSUI SUMITOMO	32 536	21 754	685	11 467	3 780
86	MONTMAGNY-L'ISLET	29 813	22 270	(2 040)	5 503	4 531
87	MOTORS	97 995	58 222	(14 852)	24 921	(42)
88	MUNICH AMÉRIQUE	20 545	6 632	(18)	13 895	3 795
89	MUNICH DU CANADA	394 614	170 793	(132 812)	91 009	1 709
90	MUTUAL FIRE OF BC	219 698	159 419	(46 078)	14 201	9 115
91	MUTUELLE EN ÉGLISE	10 708	13 061	894	(1 459)	2 229
92	NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE	9 370	8 954	-	416	431
93	NORDIQUE	3 451	5 115	-	(1 664)	309
94	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	2 499 171	1 987 236	(44 578)	467 357	184 266
95	NOVEX	237 192	195 165	(10 249)	31 778	(19 607)
96	OACIQ	7 551	4 609	(483)	2 459	2 922
97	ODYSSEY RE	128 675	70 071	(2 982)	55 622	38 602
98	OPTIMUM - GÉNÉRAL	157 438	138 551	(4 511)	14 376	3 364
99	ORDRE DES ARCHITECTES (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
100	ORDRE DES COMPTABLES (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
101	ORDRE DES DENTISTES (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
102	ORDRE DES ÉVALUATEURS (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
103	ORDRE DES PHARMACIENS (1)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
104	ORION	132 724	125 205	(6 529)	990	1 635
105	PAFCO	80 406	68 459	(263)	11 684	(629)
106	PEMBRIDGE	852 237	846 473	(5 567)	197	14 179
107	PERSONNELLE	1 826 430	1 697 556	7 475	136 349	66 562
108	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	1 072 347	982 952	(3 219)	86 176	12 146
109	PETLINE	82 675	74 117	-	8 558	1 458
110	PORTNEUF-CHAMPLAIN	85 651	70 470	(5 429)	9 751	9 165
111	PREMIÈRE GÉNÉRALE	12 044	8 981	(1 520)	1 543	54

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat étendu	
27	-	2 905	(2 878)	12 369	9 239	9 239	85
57	-	1 416	(1 359)	8 675	6 529	6 826	86
(130)	-	3 410	(3 540)	21 339	14 179	25 796	87
(1 137)	-	2 302	(3 439)	14 251	11 083	15 763	88
(823)	-	3 502	(4 325)	88 393	64 756	84 163	89
39	-	6 274	(6 235)	17 081	12 941	12 941	90
(770)	-	-	(770)	-	-	977	91
1	-	-	1	848	608	655	92
85 231	(5 723)	42 277	37 231	35 876	27 028	50 366	93
3 415	56 137	97 463	(37 911)	613 712	478 448	477 358	94
11 938	22 166	8 377	25 727	37 898	32 058	45 594	95
-	-	1 679	(1 679)	3 702	3 702	5 133	96
(160)	-	530	(690)	93 534	74 394	72 862	97
-	-	1 227	(1 227)	16 513	12 165	14 588	98
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5 248	5 248	4 371	99
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 557	3 557	3 557	100
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	831	831	831	101
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	774	774	1 321	102
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	750	750	1 008	103
(55)	-	1 665	(1 720)	905	829	829	104
4	-	2 606	(2 602)	8 453	6 258	10 246	105
17	-	20 885	(20 868)	(6 492)	(3 895)	21 961	106
52 320	-	59 456	(7 136)	195 775	149 700	139 164	107
131	-	42 229	(42 098)	56 224	42 917	55 524	108
-	-	296	(296)	9 720	7 160	7 160	109
316	(1 040)	4 282	(5 006)	13 910	10 615	10 347	110
198	-	1 687	(1 489)	108	60	208	111

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
112	PRIMUM <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
113	PROMUTUEL RÉASSURANCE	165 291	108 576	(40 686)	16 029	24 778
114	PROTECTRICE	7 558	9 394	-	(1 836)	417
115	PRYSM	143 891	130 474	(1 670)	11 747	3 716
116	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	-	-	-	-	620
117	RBC DU CANADA <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
118	RIVE-SUD	71 833	57 316	(4 171)	10 346	6 716
119	ROYAL & SUN ALLIANCE	637 753	551 408	(56 193)	30 152	(50 992)
120	S&Y	123 217	147 688	22 568	(1 903)	2 663
121	SAGEN	730 210	130 630	-	599 580	211 133
122	SCOR CANADA	353 745	202 288	(58 441)	93 016	5 512
123	SCOR UK	73 656	31 841	(26 411)	15 404	1 392
124	SCOTTISH & YORK	171 196	156 625	(17 232)	(2 661)	3 306
125	SÉCURITÉ NATIONALE <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
126	SENTRY	2 565	1 286	(279)	1 000	436
127	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	146 233	6 796	(718)	138 719	24 229
128	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	691	126	-	565	504
129	SOMPO NIPPONKOA	19 837	13 991	(2 637)	3 209	4 653
130	SONNET	658 215	677 980	58 649	38 884	11 869
131	SOUVERAINE - GÉN.	633 850	497 685	(41 953)	94 212	28 700
132	ST. PAUL	50 587	9 221	(10 033)	31 333	8 448
133	STARR	478 897	219 642	(207 041)	52 214	6 058
134	STEWART	121 388	66 134	-	55 254	580
135	SUISSE DE RÉASSURANCES	594 628	148 013	(379 533)	67 082	21 997
136	SÛRETÉ DE L'OUEST	37 408	22 489	(12 497)	2 422	875
137	SWISS RE	305 581	174 464	(46 820)	84 297	22 630
138	TECHNOLOGY	22 093	7 705	(6 778)	7 610	1 372
139	TEMPLE	415 951	418 671	(22 813)	(25 533)	2 127
140	TITRES FIRST AMERICAN	10 488	5 556	(800)	4 132	1 609

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat étendu	
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	18 280	15 482	6 688	112
-	-	4 312	(4 312)	36 495	27 969	28 056	113
102	-	510	(408)	(1 827)	(1 951)	(1 951)	114
23	-	8 306	(8 283)	7 180	5 267	5 282	115
1	(1 275)	-	(1 274)	(654)	(375)	2 223	116
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	38 858	28 453	29 103	117
242	-	3 248	(3 006)	14 057	10 577	9 486	118
112 260	123 053	13 809	221 504	200 664	196 143	209 435	119
276	-	-	276	1 036	763	763	120
(3 032)	-	29 954	(32 986)	777 727	580 619	670 232	121
(3 005)	-	9 911	(12 916)	85 612	62 787	63 655	122
3 800	-	1 825	1 975	18 771	14 272	14 289	123
620	-	-	620	1 265	932	932	124
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	191 361	175 687	133 685	125
(26)	-	392	(418)	1 018	1 018	2 450	126
2 227	-	13 563	(11 336)	151 612	114 095	119 062	127
-	-	365	(365)	704	704	704	128
-	-	-	-	7 862	6 131	6 131	129
-	-	13 216	(13 216)	37 537	28 358	28 858	130
-	-	36 154	(36 154)	86 758	64 978	76 458	131
43	-	2 806	(2 763)	37 018	28 836	41 225	132
630	-	9 028	(8 398)	49 874	57 541	65 199	133
851	-	2 548	(1 697)	54 137	39 710	39 710	134
(3 699)	-	3 939	(7 638)	81 441	59 878	64 540	135
19	-	3 071	(3 052)	245	290	1 983	136
(19 414)	-	9 505	(28 919)	78 008	59 395	56 231	137
15	-	764	(749)	8 233	6 674	6 674	138
(864)	-	1 621	(2 485)	(25 891)	(19 033)	(5 326)	139
-	-	1 064	(1 064)	4 677	3 417	3 417	140

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
141	TOKIO	71 612	55 979	3 829	19 462	5 248
142	TOKIO CANADA	38 969	33 388	(5 241)	340	3 376
143	TRADERS GÉNÉRALE	566 936	564 177	(2 666)	93	10 521
144	TRAFALGAR DU CANADA	7 360	6 564	(143)	653	766
145	TRANS GLOBALE - GÉN.	14 008	5 488	-	8 520	343
146	TRANSATLANTIQUE	223 466	138 057	(7 493)	77 916	13 895
147	TRAVELERS DU CANADA	392 209	257 774	(31 851)	102 584	18 003
148	TRISURA	824 340	543 221	(191 462)	89 657	17 823
149	TRITON	78 544	63 850	-	14 694	7 196
150	UNICA	190 484	172 374	(5 460)	12 650	9 815
151	UNIQUE - GÉN.	611 551	551 608	4 485	64 428	18 072
152	URASQ	4 362	3 380	(1 051)	(69)	88
153	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	61 171	53 891	(3 879)	3 400	3 270
154	VALLÉE DU ST-LAURENT	115 586	101 628	(6 890)	7 068	4 440
155	VERASSURE	56 444	113 921	32 127	(25 350)	6 201
156	VERCHÈRES - LES FORGES	75 284	57 490	(6 104)	11 690	6 214
157	WATERLOO <sup>(2)</sup>					
158	WAWANESA	3 337 976	2 927 542	(190 360)	220 074	401 739
159	WYNWARD	215 332	168 877	(26 793)	19 662	20 276
160	XL AMÉRIQUE	85 590	64 592	(2 143)	18 855	4 662
161	XL SPÉCIALITÉ	623 867	512 719	(55 248)	55 900	35 205
162	ZENITH	121 123	130 407	2 533	(6 751)	8 702
163	ZURICH	1 560 247	955 110	(338 617)	266 520	49 878
	<b>TOTAL</b>	<b>80 405 128</b>	<b>63 525 046</b>	<b>(5 700 670)</b>	<b>11 179 412</b>	<b>2 792 591</b>

(1) Assureur n'ayant pas divulgué sous la norme IFRS 17 en 2023. Certaines données pourraient être manquantes ou modifiées.

(2) Étant donné la fusion à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de Compagnie d'Assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance, cet assureur n'a pas produit de divulgations financières au 31 décembre 2023.

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat étendu	
183	-	3 640	(3 457)	21 253	16 174	16 174	141
(8)	-	10 834	(10 842)	(7 126)	(7 126)	(7 126)	142
394	-	-	394	11 008	8 099	8 099	143
6	(12 091)	2 765	(14 850)	(13 431)	(10 926)	12 077	144
-	-	6 430	(6 430)	2 433	1 861	1 818	145
(4 112)	-	4 558	(8 670)	83 141	76 753	77 893	146
2 910	-	21 234	(18 324)	102 263	76 286	99 007	147
7 540	-	16 109	(8 569)	98 911	73 444	79 357	148
-	-	1 306	(1 306)	20 584	15 972	20 384	149
-	296	5 635	(5 339)	17 126	13 906	17 523	150
3 017	2 080	13 134	(8 037)	74 463	56 818	65 935	151
-	-	-	-	19	19	19	152
188	-	2 742	(2 554)	4 116	3 121	1 576	153
1 213	177	5 748	(4 357)	7 150	5 478	5 133	154
12	(6 418)	1 928	(8 334)	(27 483)	(23 116)	(23 116)	155
519	-	3 600	(3 081)	14 823	11 083	10 651	156
							157
2 905	66 540	56 348	13 097	634 910	404 312	382 165	158
919	-	11 209	(10 290)	29 648	22 280	22 430	159
575	-	562	13	23 530	18 074	23 025	160
(4 158)	-	8 205	(12 363)	78 742	62 146	105 922	161
4	-	5 284	(5 280)	(3 329)	(3 838)	(3 838)	162
7 550	-	10 850	(3 300)	313 098	235 510	277 465	163
<b>430 936</b>	<b>1 107 949</b>	<b>3 125 340</b>	<b>(1 586 455)</b>	<b>12 673 002</b>	<b>10 358 513</b>	<b>11 122 227</b>	

**Tableau 39**

État de la situation financière non consolidée, par assureur (milliers)

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus <sup>(2)</sup>	Autres actifs	Total de l'actif
1	ACCELERANT	35 632	-	4 293	2 214	42 139
2	AFFILIATED FM	368 909	-	3 986	35 604	408 499
3	AIG DU CANADA	2 168 438	-	1 485 672	175 318	3 829 428
4	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFS	10 171	-	4 323	4 420	18 914
5	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	1 057 634	-	297 616	256 928	1 612 178
6	ALLIED SPÉCIALITÉ	316 534	-	129 130	23 730	469 394
7	ALLSTATE DU CANADA	2 806 326	518 966	85 165	239 105	3 649 562
8	ALPHA	56 143	-	-	22 743	78 886
9	AMERICAN BANKERS	425 429	-	14 603	63 330	503 362
10	AMERICAN ROAD	24 943	-	-	11 398	36 341
11	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	442 684	-	155 056	192 887	790 627
12	ARCH CANADA	125 017	-	436 054	51 050	612 121
13	ARCH RE	255 144	-	156 998	12 914	425 056
14	ASPEN	206 669	-	85 300	23 664	315 633
15	ASSURANCES FCT	403 953	-	34 412	160 361	598 726
16	ASSURANCES NLF	1 532 552	-	138 449	88 060	1 759 061
17	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	21 798	-	7 212	25 783	54 793
18	AVIVA	8 326 329	19 058	552 720	897 274	9 795 381
19	AVIVA GÉNÉRALE	664 911	-	688 319	64 829	1 418 059
20	AXIS	493 017	-	194 985	66 573	754 575
21	BAGOT	41 885	3 780	12 447	15 007	73 119
22	BANQUE NATIONALE <sup>(4)</sup>	-	11 420	118	6 446	17 984
23	BARREAU DU QUÉBEC <sup>(4)</sup>	145 686	-	7 264	18 768	171 718
24	BELAIR INC.	287 075	2 199 258	156 110	486 746	3 129 189
25	BERKLEY	381 485	-	281 659	29 228	692 372

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance <sup>(3)</sup>	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>(1)</sup>	Capital disponible <sup>(1)</sup>	Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup> (%)	
17 037	6 733	23 770	18 369	5 009	17 085	341,1	1
160 320	1 084	161 404	247 095	46 677	210 707	451,4	2
2 747 453	107 788	2 855 241	974 187	311 893	871 990	279,6	3
7 151	974	8 125	10 789	1 097	10 789	983,8	4
917 252	56 130	973 382	638 795	114 872	486 574	423,6	5
264 359	19 308	283 667	185 721	36 586	142 662	389,9	6
2 169 289	129 980	2 299 269	1 350 293	593 141	1 267 833	213,7	7
18 254	5 386	23 640	55 246	11 571	51 626	446,2	8
189 461	107 830	297 291	206 071	58 713	110 799	188,7	9
-	591	591	35 750	757	9 799	1294,0	10
405 261	194 497	599 758	190 869	60 081	190 723	317,4	11
486 313	10 294	496 607	115 514	23 450	110 043	469,3	12
195 785	6 188	201 973	223 083	13 132	79 230	603,3	13
145 279	14 452	159 731	155 902	20 956	78 238	373,3	14
506 083	4 303	510 386	88 340	50 471	256 633	508,5	15
760 308	30 624	790 932	968 129	155 351	815 540	525,0	16
11 847	13 833	25 680	29 113	2 718	16 851	620,1	17
7 519 489	586 030	8 105 519	1 689 862	744 009	1 453 409	195,3	18
1 154 321	119 365	1 273 686	144 373	25 589	133 152	520,4	19
435 479	80 217	515 696	238 879	66 808	177 358	265,5	20
21 825	7 017	28 842	44 277	8 558	38 912	454,7	21
1 187	1 327	2 514	15 470	566	15 102	2668,2	22
73 721	12 055	85 776	85 942	19 706	85 792	435,4	23
1 769 160	162 359	1 931 519	1 197 670	353 586	732 859	207,3	24
418 524	37 085	455 609	236 763	39 902	158 357	396,9	25

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus <sup>(2)</sup>	Autres actifs	Total de l'actif
26	BOIS-FRANCS	31 565	1 270	10 209	7 958	51 002
27	BORÉALE	50 293	1 160	10 663	33 007	95 123
28	BOUCLIER VERT	624 200	-	7 379	531 955	1 163 534
29	CANASSURANCE	17 956	-	12	3 440	21 408
30	BENEVA ASSURANCE	1 653 984	-	52 680	315 827	2 022 491
31	CARIE	-	-	2 814	7 721	10 535
32	CCR RE	298 823	-	8 867	33 626	341 316
33	CENTRE-SUD	86 509	1 861	10 258	23 128	121 756
34	CHAMBRE DES NOTAIRES <sup>(4)</sup>	80 971	-	9 761	3 927	94 659
35	CHAUDIÈRE-AP-PALACHES	161 319	3 045	17 169	10 762	192 295
36	CHICAGO	136 918	-	-	50 732	187 650
37	CHUBB DU CANADA	2 033 573	-	1 259 527	363 989	3 657 089
38	COFACE	69 766	-	547	7 726	78 039
39	CONTINENTAL CASUALTY	1 746 284	-	94 927	147 135	1 988 346
40	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	5 021 669	-	233 397	1 005 760	6 260 826
41	COREPOINTE	6 994	-	-	1 331	8 325
42	CUMIS - GÉN.	315 830	-	93 409	30 489	439 728
43	DEFINITY	3 614 977	-	564 600	1 472 251	5 651 828
44	DESJARDINS - GÉN.	2 553 368	59 801	723 822	165 343	3 502 334
45	DEUX-MON-TAGNES	29 653	587	9 500	7 340	47 080
46	DOMINION DU CANADA	2 857 769	-	106 976	243 685	3 208 430
47	DU LAC AU FLEUVE	121 728	3 943	8 978	7 341	141 990
48	ECCLÉSIASTIQUES	247 704	-	61 498	40 839	350 041
49	ÉCHELON	703 798	625	373 432	307 170	1 385 025
50	ELECTRIC	24 896	-	3 631	885	29 412

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance <sup>(3)</sup>	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>(1)</sup>	Capital disponible <sup>(1)</sup>	Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup> (%)	
20 815	1 942	22 757	28 245	6 299	24 998	396,8	26
30 501	4 639	35 140	59 983	11 038	55 474	502,6	27
94 694	570 687	665 381	498 153	188 070	415 148	220,7	28
9 308	507	9 815	11 593	3 150	8 214	260,8	29
289 740	174 796	464 536	1 557 955	353 224	1 224 796	346,7	30
5 379	-	5 379	5 156	367	5 156	1406,1	31
169 634	10 968	180 602	160 714	33 823	132 087	390,5	32
30 661	8 353	39 014	82 742	16 447	77 403	470,6	33
48 968	2 386	51 354	43 305	15 083	42 557	282,2	34
67 520	8 248	75 768	116 527	30 542	108 319	354,7	35
128 782	3 307	132 089	55 561	11 873	57 886	487,5	36
2 505 872	80 558	2 586 430	1 070 660	344 992	943 274	273,4	37
31 356	4 033	35 389	42 650	6 439	34 377	533,9	38
973 329	71 958	1 045 287	943 059	234 011	670 740	286,6	39
3 215 104	689 337	3 904 441	2 356 385	1 005 224	2 372 793	236,0	40
15	198	213	8 112	107	4 356	4055,2	41
285 909	19 040	304 949	134 779	49 420	119 756	242,3	42
3 312 892	508 030	3 820 922	1 830 906	725 117	1 484 719	204,8	43
2 143 000	204 815	2 347 815	1 154 519	376 114	1 095 101	291,2	44
22 881	1 175	24 056	23 026	5 598	20 173	360,4	45
1 874 723	78 290	1 953 013	1 255 417	274 659	1 116 418	406,5	46
38 595	8 857	47 452	94 538	22 366	85 987	384,5	47
205 246	10 898	216 144	133 897	35 975	87 533	243,3	48
1 027 763	46 121	1 073 884	311 141	111 804	275 028	246,0	49
4 594	105	4 699	24 713	758	10 578	1395,3	50

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus <sup>(2)</sup>	Autres actifs	Total de l'actif
51	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	313 138	-	190 826	103 334	607 298
52	ELITE	125 406	-	103 500	81 052	309 958
53	EMPLOYEURS DE WAUSAU	10 371	-	1 363	190	11 924
54	EULER HERMES	186 666	-	8 171	21 568	216 405
55	EVEREST	149 441	5 647	364 147	65 563	584 798
56	FABRIQUES DE QUÉBEC	80 078	-	22 454	6 631	109 163
57	FÉDÉRALE	77 966	-	375	37 003	115 344
58	FEDERATED DU CANADA - GÉN	877 639	6 269	20 641	47 882	952 431
59	FM GLOBAL	1 085 049	-	73 799	91 641	1 250 489
60	FQM	98 516	-	27 488	7 988	133 991
61	GPIC	5 500	-	-	3 067	8 567
62	GREAT AMERICAN	248 214	-	34 992	87 627	370 833
63	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	142 807	-	10 810	35 555	189 172
64	HABITATION ET AUTO TD <sup>(4)</sup>	319 854	-	31 736	40 641	392 231
65	HARTFORD INCENDIE	192 514	-	23 489	30 734	246 737
66	HDI	370 104	-	239 024	62 512	671 640
67	HDI SPÉCIALITÉS	298 337	-	338 529	27 723	664 589
68	HORIZON OUEST	38 963	2 961	16 545	8 222	66 691
69	HUDSON	-	-	1 117	6 937	8 054
70	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY	3 874 523	-	-	110 209	3 984 732
71	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	67 473	-	8 733	47 651	123 857
72	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	609 166	-	29	42 957	652 152
73	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	169 045	63 437	13 698	54 010	300 190
74	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	273 696	-	7 903	47 046	328 645
75	INTACT	1 317 099	12 358 628	2 096 893	2 612 275	18 384 895

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance <sup>(3)</sup>	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>(1)</sup>	Capital disponible <sup>(1)</sup>	Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup> (%)	
257 661	37 723	295 384	311 914	30 331	187 839	619,3	51
218 866	41 418	260 284	49 674	5 569	44 430	797,8	52
1 431	1 345	2 776	9 148	280	6 314	2255,8	53
52 006	17 632	69 638	146 767	13 694	134 177	979,8	54
451 920	10 378	462 298	122 500	35 590	106 039	297,9	55
39 612	4 778	44 390	64 773	14 383	56 680	394,1	56
14 712	37 279	51 991	63 353	5 309	50 876	958,4	57
519 755	28 835	548 590	403 841	129 891	378 732	291,6	58
453 334	67 617	520 951	729 538	110 952	636 081	573,3	59
81 281	43	81 324	52 667	13 918	52 667	378,4	60
-	51	51	8 516	1	8 516	603757,5	61
133 252	5 922	139 174	231 659	21 333	115 724	542,5	62
31 054	3 240	34 294	154 878	17 240	140 149	813,0	63
106 457	27 512	133 969	258 262	13 597	257 942	1897,1	64
95 455	1 248	96 703	150 034	14 278	94 951	665,0	65
290 883	235 272	526 155	145 485	19 355	102 017	527,1	66
421 383	156 372	577 755	86 834	22 000	75 830	344,7	67
28 052	2 375	30 427	36 264	9 226	30 554	331,2	68
2 852	77	2 929	5 125	344	3 270	949,2	69
2 127 094	140 936	2 268 030	1 716 702	907 423	1 716 654	189,2	70
77 235	4 201	81 436	42 421	12 968	33 917	261,5	71
420 329	55 384	475 713	176 439	52 335	158 487	302,8	72
97 617	32 332	129 949	170 241	48 324	114 906	237,8	73
150 805	42 280	193 085	135 560	31 247	109 630	350,9	74
11 316 051	952 855	12 268 906	6 115 989	2 103 549	4 205 175	199,9	75

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus <sup>(2)</sup>	Autres actifs	Total de l'actif
76	JEVCO	1 055	352 146	28 816	7 964	389 981
77	JEWELERS	29 246	-	2 714	6 230	38 190
78	LANAUDIÈRE	35 202	1 231	13 348	11 197	60 978
79	LAWPRO	674 419	-	30 249	68 565	773 233
80	L'ESTUAIRE	99 807	3 415	10 266	10 589	124 077
81	LIBERTÉ MUTUELLE	2 614 851	-	622 328	241 472	3 478 651
82	LLOYD'S	16 419 500	-	28 948	268 098	16 716 546
83	MILLENNIUM	756 219	-	65 618	106 821	928 658
84	MISSISQUOI <sup>(5)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
85	mitsui SUMITOMO	105 538	-	24 994	70 154	200 686
86	MONTMAGNY-L'ISLET	56 688	3 747	1 844	8 058	70 337
87	MOTORS	275 333	-	95 261	69 898	440 492
88	MUNICH AMÉRIQUE	266 003	-	527	9 799	276 329
89	MUNICH DU CANADA	1 231 173	-	69 053	68 904	1 369 130
90	MUTUAL FIRE OF BC	130 832	-	86 992	66 295	284 119
91	MUTUELLE EN ÉGLISE	45 650	-	17 745	2 211	65 606
92	NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE	6 421	-	-	4 434	10 855
93	NORDIQUE	-	153 965	-	24 916	178 881
94	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	4 374 307	1 121 285	466 478	211 271	6 173 341
95	NOVEX	-	567 651	7 115	33 838	608 604
96	OACIQ	65 328	-	341	1 177	66 846
97	ODYSSEY RE	631 844	-	-	31 243	663 087
98	OPTIMUM - GÉNÉRAL	211 189	-	25 178	34 212	270 579
99	ORDRE DES ARCHITECTES <sup>(4)</sup>	111 129	-	33 517	31 036	175 682
100	ORDRE DES COMPTABLES <sup>(4)</sup>	10 031	-	-	454	10 485

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance <sup>(3)</sup>	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>(1)</sup>	Capital disponible <sup>(1)</sup>	Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup> (%)	
235 616	17 915	253 531	136 450	37 184	134 634	362,1	76
15 997	940	16 937	21 253	2 729	17 538	642,7	77
29 497	2 654	32 151	28 827	8 005	24 948	311,6	78
459 473	13 271	472 744	300 489	122 717	295 488	240,8	79
40 674	7 526	48 200	75 878	15 932	62 217	390,5	80
1 754 294	218 386	1 972 680	1 505 971	280	6 314	2 255,8	81
10 791 122	-	10 791 122	5 925 424	2 027 546	5 866 188	289,3	82
647 802	76 977	724 779	203 879	65 384	200 092	306,0	83
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	84
72 690	5 008	77 698	122 988	13 506	83 475	618,0	85
9 519	2 910	12 429	57 908	8 715	53 128	609,6	86
234 311	16 163	250 474	190 019	32 190	95 112	295,5	87
74 313	4 123	78 436	197 893	13 269	59 848	451,0	88
921 677	56 880	978 557	390 573	137 047	390 573	285,0	89
169 143	25 802	194 945	89 174	31 797	88 132	277,2	90
25 696	1 060	26 756	38 850	6 676	38 832	581,7	91
3 267	820	4 087	6 768	1 415	6 768	478,4	92
7 281	128 979	136 260	42 621	11 281	42 506	376,8	93
3 255 531	144 330	3 399 861	2 773 480	1 037 520	2 610 566	251,6	94
391 680	28 362	420 042	188 562	74 029	182 171	246,1	95
19 125	1 064	20 189	46 657	8 078	46 540	576,1	96
235 487	29 074	264 561	398 526	63 729	198 257	311,1	97
157 413	6 854	164 267	106 312	29 174	88 097	302,0	98
128 460	1 720	130 180	45 502	16 311	45 214	277,2	99
5 150	78	5 228	5 257	1 819	5 111	281,0	100

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus <sup>(2)</sup>	Autres actifs	Total de l'actif
101	ORDRE DES DENTISTES <sup>(4)</sup>	25 006	-	1 942	9 885	36 833
102	ORDRE DES ÉVALUATEURS <sup>(4)</sup>	9 548	-	178	659	10 385
103	ORDRE DES PHARMACIENS <sup>(4)</sup>	31 409	-	-	2 752	34 161
104	ORION	32 897	-	6 459	42 482	81 838
105	PAFCO	160 099	-	7 019	11 238	178 356
106	PEMBRIDGE	1 271 552	-	21 631	74 011	1 367 194
107	PERSONNELLE	1 912 392	-	1 557 989	191 487	3 661 868
108	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	980 190	-	438 090	58 942	1 477 222
109	PETLINE	21 836	-	-	9 316	31 152
110	PORTNEUF-CHAMPLAIN	90 273	12 060	11 902	11 234	125 469
111	PREMIÈRE GÉNÉRALE	8 496	-	192	7 923	16 611
112	PRIMUM <sup>(4)</sup>	1 059 992	-	454 023	759 461	2 273 476
113	PROMUTUEL RÉASSURANCE	340 921	14	38 450	10 381	389 766
114	PROTECTRICE	21 564	-	-	3 410	24 974
115	PRYSM	93 777	-	9 009	10 789	113 575
116	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	-	-	-	2 340	2 340
117	RBC DU CANADA <sup>(4)</sup>	106 494	-	583	35 884	142 961
118	RIVE-SUD	75 828	3 913	9 599	15 860	105 200
119	ROYAL & SUN ALLIANCE	31 976	2 005 880	756 665	148 408	2 942 929
120	S&Y	93 444	-	77 551	19 427	190 422
121	SAGEN	5 922 150	-	-	820 211	6 742 361
122	SCOR CANADA	637 206	-	99 300	37 070	773 576
123	SCOR UK	55 454	-	140 086	8 412	203 952
124	SCOTTISH & YORK	112 017	-	158 046	47 626	317 689
125	SÉCURITÉ NATIONALE <sup>(4)</sup>	3 213 740	1 011 584	1 234 782	1 635 992	7 096 098

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance <sup>(3)</sup>	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>(1)</sup>	Capital disponible <sup>(1)</sup>	Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup> (%)	
9 381	7 058	16 439	20 394	5 049	19 066	377,6	101
2 560	69	2 629	7 756	1 495	7 716	516,1	102
4 331	3 401	7 732	26 429	3 333	26 429	792,9	103
42 775	7 104	49 879	31 959	6 989	23 341	333,9	104
105 951	6 456	112 407	65 949	16 684	65 220	390,9	105
898 394	15 937	914 331	452 863	153 065	446 483	291,7	106
2 587 706	244 796	2 832 502	829 366	261 001	754 924	289,2	107
980 456	99 126	1 079 582	397 640	124 575	365 948	293,8	108
9 247	5 976	15 223	15 929	5 761	15 587	270,6	109
40 079	3 801	43 880	81 589	21 714	69 415	319,7	110
1 924	1 166	3 090	13 521	1 667	13 521	811,2	111
1 775 726	83 153	1 858 879	414 597	153 714	407 369	265,0	112
221 788	4 163	225 951	163 815	53 580	162 161	302,7	113
7 195	1 944	9 139	15 835	1 311	12 502	953,6	114
41 372	8 766	50 138	63 437	14 490	52 713	363,8	115
-	1 365	1 365	975	4	975	23041,5	116
25 282	15 612	40 894	102 067	14 195	96 995	683,3	117
28 880	6 390	35 270	69 929	14 442	62 903	435,5	118
1 785 339	168 513	1 953 852	989 077	227 993	505 551	221,7	119
126 017	34 669	160 686	29 736	2 276	29 129	1279,8	120
2 562 603	455 905	3 018 508	3 723 853	2 186 803	3 768 749	172,3	121
466 588	12 097	478 685	294 891	92 461	294 891	318,9	122
158 513	3 313	161 826	42 126	6 486	33 728	520,0	123
256 937	27 658	284 595	33 094	7 511	30 030	399,8	124
4 835 901	431 220	5 267 121	1 828 977	721 277	1 806 487	250,5	125

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus <sup>(2)</sup>	Autres actifs	Total de l'actif
126	SENTRY	39 837	-	30	3 573	43 440
127	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	678 536	-	238	97 550	776 324
128	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	29 367	-	-	21 375	50 742
129	SOMPO NIPPONKOA	98 045	-	8	51 588	149 641
130	SONNET	383 666	-	325 797	122 541	832 004
131	SOUVERAINE - GÉN.	999 866	-	123 787	199 618	1 323 271
132	ST. PAUL	591 794	-	13 696	36 174	641 664
133	STARR	238 264	-	566 544	78 760	883 568
134	STEWART	374 495	-	-	85 224	459 719
135	SUISSE DE RÉASSURANCES	806 379	-	696 012	256 184	1 758 575
136	SÛRETÉ DE L'OUEST	42 995	-	15 613	2 493	61 101
137	SWISS RE	901 326	-	99 689	119 618	1 120 633
138	TECHNOLOGY	53 569	-	24 089	3 003	80 661
139	TEMPLE	787 060	-	714 735	63 711	1 565 506
140	TITRES FIRST AMERICAN	77 237	-	5 480	12 813	95 530
141	TOKIO	166 642	-	11 733	12 540	190 915
142	TOKIO CANADA	62 059	-	8 927	29 793	100 779
143	TRADERS GÉNÉRALE	295 868	-	329 582	70 745	696 195
144	TRAFALGAR DU CANADA	25 939	35 446	167	11 501	73 053
145	TRANS GLOBALE - GÉN.	4 766	-	-	3 097	7 863
146	TRANSATLANTIQUE	678 731	-	5 047	36 869	720 647
147	TRAVELERS DU CANADA	1 287 322	-	136 273	119 981	1 543 576
148	TRISURA	501 310	-	292 340	303 005	1 096 655
149	TRITON	242 690	-	-	20 470	263 160
150	UNICA	363 561	4 255	12 841	65 720	446 377

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance <sup>(3)</sup>	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>(1)</sup>	Capital disponible <sup>(1)</sup>	Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup> (%)	
3 398	1 255	4 653	38 787	1 038	15 754	1517,0	126
250 263	22 248	272 511	503 813	35 269	201 443	571,2	127
9 698	183	9 881	40 861	3 052	40 233	1318,3	128
18 396	27 620	46 016	103 625	3 843	60 384	1571,5	129
631 163	14 944	646 107	185 897	77 996	158 045	202,6	130
757 190	87 006	844 196	479 075	175 858	445 775	253,5	131
201 604	4 153	205 757	435 907	43 542	223 115	512,4	132
653 190	(8 056)	645 134	238 434	31 691	178 768	564,1	133
324 189	13 986	338 175	121 544	30 586	116 140	379,7	134
975 067	81 111	1 056 178	702 397	76 323	432 023	566,0	135
26 119	413	26 532	34 569	7 345	33 985	462,7	136
594 870	127 468	722 338	398 295	99 009	357 080	360,7	137
43 974	2 250	46 224	34 437	5 059	26 989	533,4	138
1 119 642	178 159	1 297 801	267 705	112 824	249 040	220,7	139
44 690	725	45 415	50 115	3 793	49 040	1292,7	140
78 329	5 455	83 784	107 131	14 065	83 364	592,7	141
36 366	10 755	47 121	53 658	8 297	49 611	597,9	142
582 942	47 232	630 174	66 021	12 499	58 918	471,4	143
19 188	15 048	34 236	38 817	4 634	38 661	834,3	144
-	2 431	2 431	5 432	1 333	5 428	407,2	145
295 342	8 580	303 922	416 725	54 797	268 824	490,6	146
710 056	79 868	789 924	753 652	141 941	641 857	452,2	147
654 683	151 164	805 847	290 808	108 021	271 227	251,1	148
101 057	7 180	108 237	154 923	21 545	67 375	312,7	149
186 141	38 482	224 623	221 754	49 260	206 837	419,9	150

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus <sup>(2)</sup>	Autres actifs	Total de l'actif
151	UNIQUE - GÉN.	541 689	23 502	33 503	60 496	659 190
152	URASQ	8 066	-	2 437	2 902	13 405
153	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	50 405	1 186	9 711	8 056	69 358
154	VALLÉE DU ST-LAURENT	83 673	1 470	13 926	9 443	108 512
155	VERASSURE	265 141	-	51 529	30 442	347 112
156	VERCHÈRES - LES FORGES	82 586	1 249	41 715	8 160	133 710
157	WATERLOO <sup>(5)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
158	WAWANESA	5 878 164	1 175 340	44 839	1 261 911	8 360 254
159	WYNWARD	280 938	-	31 962	23 215	336 115
160	XL AMÉRIQUE	386 318	-	9 133	24 699	420 150
161	XL SPÉCIALITÉ	2 116 741	-	711 847	67 473	2 896 061
162	ZENITH	259 082	-	12 721	15 071	286 874
163	ZURICH	2 543 708	-	1 041 097	263 780	3 848 585
	<b>TOTAL</b>	<b>120 708 337</b>	<b>21 741 055</b>	<b>24 274 085</b>	<b>20 445 397</b>	<b>187 168 874</b>

(1) Les règles relatives à la solvabilité des assureurs de dommages se retrouvent dans la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital*, disponible sur le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca). Le ratio de solvabilité ne doit pas être interprété comme étant le seul élément pour juger de la situation financière d'un assureur ou de la qualité de sa gestion.

(2) Pour les assureurs présentant selon la norme IFRS 4, cette colonne représente la somme des primes non gagnées et des sinistres non payés et frais de règlement à recouvrer des réassureurs ainsi que les autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés.

(3) Pour les assureurs présentant selon la norme IFRS 4, cette colonne représente la somme des sinistres non payés et frais de règlement, des primes non gagnées et des commissions non gagnées.

(4) Assureur n'ayant pas divulgué sous la norme IFRS 17 en 2023. Certaines données pourraient être manquantes ou modifiées.

(5) Étant donné la fusion à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de Compagnie d'Assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance, cet assureur n'a pas produit de divulgations financières au 31 décembre 2023.

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance <sup>(3)</sup>	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>(1)</sup>	Capital disponible <sup>(1)</sup>	Ratio de solvabilité <sup>(1)</sup> (%)	
176 168	82 107	258 275	400 915	85 408	334 307	391,4	151
7 429	-	7 429	5 976	1 113	5 774	518,9	152
26 475	5 443	31 918	37 440	9 206	33 830	367,5	153
46 814	8 511	55 325	53 187	15 636	45 145	288,7	154
146 145	6 127	152 272	194 840	31 612	157 833	499,3	155
62 010	5 429	67 439	66 271	16 524	61 993	375,2	156
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	157
3 494 291	572 549	4 066 840	4 293 414	1 112 254	2 843 598	255,7	158
173 568	16 317	189 885	146 230	41 925	133 251	317,8	159
205 668	10 933	216 601	203 549	45 207	149 876	331,5	160
1 440 826	56 294	1 497 120	1 398 941	255 521	809 726	316,9	161
178 296	1 861	180 157	106 717	33 989	101 667	299,1	162
2 367 151	206 589	2 573 740	1 274 845	346 354	1 020 081	294,5	163
<b>107 624 097</b>	<b>10 464 176</b>	<b>118 088 273</b>	<b>69 080 593</b>				

**Tableau 40**

Répartition des primes directes souscrites au Québec, non consolidées, par catégorie, par assureur (milliers)

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
1	ACCELERANT	-	-	-	11 285	1 189	12 474
2	AFFILIATED FM	-	-	-	12	120 272	120 284
3	AIG DU CANADA	-	8 365	8 365	-	78 861	78 861
4	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFS	-	-	-	-	2 767	2 767
5	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	-	189	189	1 067	25 681	26 749
6	ALLIED SPÉCIALITÉ	-	-	-	-	28 582	28 582
7	ALLSTATE DU CANADA	70 902	764	71 666	62 649	-	62 649
8	ALPHA	24 046	1 809	25 855	9 152	6 766	15 918
9	AMERICAN BANKERS	-	-	-	10 424	4	10 428
10	AMERICAN ROAD	-	2 177	2 177	-	-	-
11	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	-	379	379	-	4	4
12	ARCH CANADA	-	169	169	34	9 269	9 303
13	ARCH RE	-	-	-	-	-	-
14	ASPEN	-	-	-	-	20	20
15	ASSURANCES FCT	-	-	-	-	-	-
16	ASSURANCES NLF	-	21	21	332	15 409	15 741
17	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-
18	AVIVA	66 001	95 506	161 507	43 512	177 404	220 916
19	AVIVA GÉNÉRALE	16 811	2 427	19 238	19 583	-	19 583
20	AXIS	-	-	-	-	359	359
21	BAGOT	10 255	2 972	13 227	8 742	15 311	24 053
22	BANQUE NATIONALE	-	-	-	591	-	591
23	BARREAU DU QUÉBEC	-	-	-	-	-	-
24	BELAIR INC.	374 201	13 948	388 149	239 687	-	239 687
25	BERKLEY	-	-	-	-	524	524
26	BOIS-FRANCS	10 013	3 181	13 194	8 580	15 148	23 728
27	BORÉALE	25 234	6 651	31 885	23 646	12 610	36 256
28	BOUCLIER VERT	-	-	-	-	-	-
29	CANASSURANCE	(3)	-	(3)	1 296	-	1 296

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
649	-	-	-	-	-	13 123	1
-	6 289	138	-	-	-	126 711	2
66 724	2 059	2 186	6 334	370	30 424	195 323	3
-	-	-	-	-	-	2 767	4
20 007	2 195	5 606	10 756	-	558	66 059	5
6 837	-	-	-	-	442	35 861	6
-	-	-	-	-	1 333	135 648	7
-	-	-	-	2 362	-	44 135	8
-	-	-	-	-	59 471	69 899	9
-	-	-	-	-	-	2 177	10
4 210	-	-	1 516	-	2 512	8 621	11
23 233	-	-	-	286	183	33 174	12
-	-	-	-	-	-	-	13
2 826	-	-	-	1 455	-	4 301	14
-	-	6 763	-	-	678	7 441	15
31 919	616	-	3 569	5 227	8 401	65 494	16
-	-	-	-	-	3 733	3 733	17
112 218	19 605	23	3 771	23 942	3	541 985	18
-	-	104	-	-	-	38 925	19
38 755	-	-	-	-	742	39 856	20
2 441	438	88	-	13	-	40 260	21
565	-	-	-	-	1 632	2 788	22
12 269	-	-	-	-	-	12 269	23
483	-	-	-	-	608	628 927	24
46 849	44	476	-	1 121	3 202	52 216	25
3 382	644	170	-	14	-	41 132	26
4 142	528	754	-	177	-	73 742	27
-	-	-	-	-	35 705	35 705	28
-	-	-	-	-	9 891	11 184	29

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
30	BENEVA ASSURANCE	832 491	30 315	862 806	559 068	109 671	668 739
31	CARIE	-	-	-	-	1 607	1 607
32	CCR RE	-	-	-	-	-	-
33	CENTRE-SUD	25 910	4 442	30 352	21 002	20 076	41 078
34	CHAMBRE DES NOTAIRES	-	-	-	-	-	-
35	CHAUDIÈRE-APPALACHES	43 130	7 773	50 903	34 562	40 523	75 085
36	CHICAGO	-	-	-	-	-	-
37	CHUBB DU CANADA	8 206	9 558	17 764	56 400	49 126	105 526
38	COFACE	-	-	-	-	-	-
39	CONTINENTAL CASUALTY	-	6 082	6 082	2 888	28 112	31 000
40	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	72 532	5 885	78 417	53 783	14 561	68 344
41	COREPOINTE	-	-	-	-	-	-
42	CUMIS - GÉN.	-	-	-	6 094	5	6 099
43	DEFINITY	54 703	38 447	93 150	58 142	91 062	149 204
44	DESJARDINS - GÉN.	812 906	44 501	857 407	747 791	177 784	925 575
45	DEUX-MONTAGNES	13 078	4 230	17 308	11 747	14 741	26 488
46	DOMINION DU CANADA	-	217	217	1 100	316	1 416
47	DU LAC AU FLEUVE	39 182	5 951	45 133	31 841	17 092	48 933
48	ECCLÉSIASTIQUES	-	-	-	-	9 628	9 628
49	ÉCHELON	25 608	74 185	99 793	13 608	82 547	96 155
50	ELECTRIC	-	-	-	-	-	-
51	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	-	-	-	-	1 996	1 996
52	ELITE	1 238	16 640	17 878	4 011	-	4 011
53	EMPLOYEURS DE WAUSAU	-	-	-	-	-	-
54	EULER HERMES	-	-	-	-	-	-
55	EVEREST	-	1 892	1 892	-	21 248	21 248
56	FABRIQUES DE QUÉBEC	-	-	-	-	7 060	7 060
57	FÉDÉRALE	-	-	-	-	-	-
58	FEDERATED DU CANADA - GÉN	2 983	10 734	13 717	-	35 099	35 099
59	FM GLOBAL	-	-	-	-	95 278	95 278
60	FQM	-	5 963	5 963	-	31 814	31 814
61	GPIC	-	-	-	-	-	-



	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
62	GREAT AMERICAN	-	-	-	-	87	87
63	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	5 880	-	5 880	19 589	61 230	80 819
64	HABITATION ET AUTO TD	2 263	21	2 284	4 611	-	4 611
65	HARTFORD INCENDIE	16	384	400	-	2 633	2 633
66	HDI	-	-	-	-	14 100	14 100
67	HDI SPÉCIALITÉS	-	-	-	24	3 617	3 641
68	HORIZON OUEST	16 325	1 632	17 957	13 703	15 640	29 343
69	HUDSON	-	-	-	-	-	-
70	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY	-	-	-	-	-	-
71	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	18 612	-	18 612	10 256	38 954	49 210
72	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	85 262	6 082	91 344	(60)	-	(60)
73	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	201 902	9 253	211 155	148 130	-	148 130
74	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	-	-	-	-	1 312	1 312
75	INTACT	1 023 143	428 788	1 451 931	924 539	725 874	1 650 413
76	JEVCO	-	-	-	-	-	-
77	JEWELERS	-	-	-	-	944	944
78	LANAUDIÈRE	19 796	6 326	26 122	13 611	19 075	32 686
79	LAWPRO	-	-	-	-	-	-
80	L'ESTUAIRE	35 460	5 555	41 015	21 731	17 123	38 854
81	LIBERTÉ MUTUELLE	-	5 717	5 717	-	20 759	20 759
82	LLOYD'S	11 268	8 847	20 115	13 435	249 551	262 986
83	MILLENNIUM	10 625	-	10 625	-	-	-
84	MISSISQUOI <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
85	mitsui SUMITOMO	-	524	524	1	932	933
86	MONTMAGNY-L'ISLET	11 994	1 686	13 680	8 781	5 740	14 521
87	MOTORS	-	-	-	-	-	-
88	MUNICH AMÉRIQUE	-	-	-	-	-	-
89	MUNICH DU CANADA	-	-	-	-	-	-
90	MUTUAL FIRE OF BC	-	-	-	2 556	-	2 556
91	MUTUELLE EN ÉGLISE	-	-	-	-	9 148	9 148
92	NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE	-	-	-	955	-	955

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
2 960	-	4 952	-	-	1 338	9 337	62
8 605	1 334	-	-	-	-	96 638	63
1 724	-	-	-	-	-	8 619	64
2 497	20	-	-	453	1 630	7 633	65
14 264	-	113	-	-	-	28 477	66
15 309	-	-	4 496	-	2 947	26 393	67
3 687	577	162	-	28	-	51 754	68
27	-	-	-	-	-	27	69
-	-	-	-	-	96 742	96 742	70
3 030	47	-	-	107	-	71 006	71
-	-	-	-	37	-	91 321	72
10	-	-	-	-	-	359 295	73
4	7 979	-	-	-	-	9 295	74
317 562	34 344	14 812	-	91 209	29 580	3 589 851	75
-	-	-	-	-	-	-	76
245	-	-	-	-	-	1 189	77
5 067	683	153	-	187	-	64 898	78
-	-	-	-	-	-	-	79
5 534	673	132	-	25	-	86 233	80
76 986	191	2 322	-	7 400	11 658	125 033	81
422 376	25 728	23 110	25 960	6 566	12 907	799 748	82
-	-	-	-	-	-	10 625	83
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	84
85	93	-	1 814	-	-	3 449	85
1 879	183	64	-	46	-	30 373	86
313	-	-	-	-	-	313	87
-	-	-	-	-	-	-	88
-	-	-	-	-	-	-	89
675	-	-	-	-	-	3 231	90
1 560	-	-	-	-	-	10 708	91
-	-	-	-	-	3	958	92

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
93	NORDIQUE	-	-	-	-	-	-
94	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	8 027	169 046	177 073	526	236 248	236 774
95	NOVEX	-	-	-	-	631	631
96	OACIQ	-	-	-	-	-	-
97	ODYSSEY RE	-	-	-	-	-	-
98	OPTIMUM - GÉNÉRAL	12 583	4 165	16 748	11 750	30 820	42 570
99	ORDRE DES ARCHITECTES	-	-	-	-	-	-
100	ORDRE DES COMPTABLES	-	-	-	-	-	-
101	ORDRE DES DENTISTES	-	-	-	-	-	-
102	ORDRE DES ÉVALUATEURS	-	-	-	-	-	-
103	ORDRE DES PHARMACIENS	-	-	-	-	-	-
104	ORION	-	-	-	2 517	-	2 517
105	PAFCO	27 151	151	27 302	-	-	-
106	PEMBRIDGE	-	-	-	2 204	-	2 204
107	PERSONNELLE	-	-	-	-	-	-
108	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	358 796	5 600	364 396	343 417	22 857	366 274
109	PETLINE	-	-	-	16 764	-	16 764
110	PORTNEUF-CHAMPLAIN	33 357	4 571	37 928	24 218	19 259	43 477
111	PREMIÈRE GÉNÉRALE	-	-	-	-	-	-
112	PRIMUM	63 303	529	63 832	40 588	-	40 588
113	PROMUTUEL RÉASSURANCE	-	-	-	-	-	-
114	PROTECTRICE	-	962	962	-	-	-
115	PRYSM	114 887	2 669	117 556	39 661	-	39 661
116	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	-	-	-	-	-	-
117	RBC DU CANADA	-	-	-	8	-	8
118	RIVE-SUD	26 207	5 007	31 214	19 824	17 248	37 072
119	ROYAL & SUN ALLIANCE	(4 042)	16	(4 026)	6 752	12 485	19 237
120	S&Y	11 592	25	11 617	1 718	-	1 718
121	SAGEN	-	-	-	-	-	-
122	SCOR CANADA	-	-	-	-	-	-
123	SCOR UK	-	-	-	-	9 491	9 491
124	SCOTTISH & YORK	-	-	-	-	-	-



	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
125	SÉCURITÉ NATIONALE	109 265	602	109 867	110 971	3	110 974
126	SENTRY	-	123	123	-	-	-
127	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	-	-	-	-	-	-
128	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	-	-	-	-	-	-
129	SOMPO NIPPONKOA	-	237	237	-	767	767
130	SONNET	25 354	-	25 354	10 902	-	10 902
131	SOUVERAINE - GÉN.	3 239	11 703	14 942	968	60 030	60 998
132	ST. PAUL	-	165	165	-	1 517	1 517
133	STARR	-	1 121	1 121	-	38 445	38 445
134	STEWART	-	-	-	-	-	-
135	SUISSE DE RÉASSURANCES	-	-	-	-	-	-
136	SÛRETÉ DE L'OUEST	-	-	-	-	-	-
137	SWISS RE	-	-	-	-	34 320	34 320
138	TECHNOLOGY	-	-	-	-	-	-
139	TEMPLE	-	-	-	-	14 762	14 762
140	TITRES FIRST AMERICAN	-	-	-	-	-	-
141	TOKIO	18	769	787	11	8 246	8 257
142	TOKIO CANADA	-	1 136	1 136	-	8 335	8 335
143	TRADERS GÉNÉRALE	27 679	91	27 770	20 950	-	20 950
144	TRAFALGAR DU CANADA	-	-	-	-	-	-
145	TRANS GLOBALE - GÉN.	-	-	-	-	-	-
146	TRANSATLANTIQUE	-	-	-	-	-	-
147	TRAVELERS DU CANADA	-	1 187	1 187	-	4 806	4 806
148	TRISURA	-	-	-	34	12 593	12 627
149	TRITON	-	-	-	-	-	-
150	UNICA	-	-	-	-	-	-
151	UNIQUE - GÉN.	256 834	41 053	297 887	137 842	168 742	306 584
152	URASQ	-	-	-	-	-	-
153	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	20 645	6 410	27 055	18 379	12 044	30 423
154	VALLÉE DU ST-LAURENT	41 992	4 711	46 703	34 695	27 791	62 486
155	VERASSURE	-	-	-	-	-	-
156	VERCHÈRES - LES FORGES	24 033	4 458	28 491	18 839	22 486	41 325

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
8	-	-	-	-	-	220 849	125
2	-	-	-	-	-	125	126
-	-	-	-	-	-	-	127
-	-	-	-	-	-	-	128
288	-	104	-	-	-	1 396	129
420	-	-	-	-	-	36 676	130
43 572	1 757	563	-	1 842	46	123 720	131
1 426	98	805	-	-	5	4 016	132
37 123	-	2 852	5 905	-	3 059	88 505	133
-	-	-	-	-	7 379	7 379	134
-	-	-	-	-	-	-	135
-	-	-	-	107	-	107	136
18 726	-	-	3	1 188	1 612	55 849	137
-	-	-	-	-	18	18	138
25 891	120	-	13 326	-	17	54 116	139
-	-	-	-	-	3 320	3 320	140
386	79	135	1 006	-	8	10 658	141
2 678	8	-	-	534	275	12 966	142
-	-	14	-	-	-	48 734	143
-	-	-	-	-	-	-	144
-	-	-	-	-	-	-	145
-	-	-	-	-	-	-	146
14 217	297	370	-	15 585	2 921	39 383	147
74 669	3 966	-	-	20 309	1 020	112 591	148
-	-	-	-	-	26 838	26 838	149
-	-	-	-	-	-	-	150
-	5 472	-	-	16 411	-	626 354	151
8 701	-	-	-	-	-	8 701	152
4 147	522	185	-	66	-	62 398	153
7 403	1 124	64	-	13	-	117 793	154
-	-	-	-	-	-	-	155
5 371	932	212	-	47	-	76 378	156

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
157	WATERLOO <sup>(1)</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
158	WAWANESA	74 245	4 522	78 767	32 592	12 629	45 221
159	WYNWARD	-	-	-	-	14 028	14 028
160	XL AMÉRIQUE	-	-	-	-	-	-
161	XL SPÉCIALITÉ	-	1 348	1 348	-	32 153	32 153
162	ZENITH	201	24	225	284	-	284
163	ZURICH	1 608	16 972	18 580	-	211 153	211 153
<b>TOTAL</b>		<b>5 208 947</b>	<b>1 169 561</b>	<b>6 378 508</b>	<b>4 120 905</b>	<b>3 580 135</b>	<b>7 701 040</b>

(1) Étant donné la fusion à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de Compagnie d'Assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance, cet assureur n'a pas produit de divulgations financières au 31 décembre 2023.

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	157
3 104	432	-	-	-	122	127 646	158
6 275	294	-	-	-	65	20 662	159
18 589	-	-	-	-	-	18 589	160
39 649	-	302	7 379	-	7 890	88 721	161
3	-	-	-	-	-	512	162
105 468	2 248	4 583	-	2 331	1 576	345 939	163
<b>2 296 616</b>	<b>186 259</b>	<b>129 666</b>	<b>103 147</b>	<b>219 841</b>	<b>604 601</b>	<b>17 619 678</b>	

**Tableau 41**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Total (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2023 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2023
			2023	2022	2021	2020	2019	
1	INTACT	3 589 851	20,37	20,52	19,64	19,77	18,87	20,37
2	DESJARDINS - GÉN.	1 843 048	10,46	10,13	10,34	10,67	11,09	30,83
3	BENEVA ASSURANCE	1 532 777	8,70	9,09	8,81	8,83	8,44	39,53
4	LLOYD'S	799 748	4,54	4,91	4,84	4,19	3,96	44,07
5	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	735 091	4,17	3,94	4,04	4,13	4,28	48,24
6	BELAIR INC.	628 927	3,57	3,24	3,30	3,32	3,06	51,81
7	UNIQUE - GÉN.	626 354	3,55	3,43	3,24	3,15	2,76	55,37
8	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	564 534	3,20	3,25	3,01	2,88	2,84	58,57
9	AVIVA	541 985	3,08	2,79	2,93	3,13	3,02	61,65
10	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	359 295	2,04	2,01	2,14	2,23	2,35	63,69
11	ZURICH	345 939	1,96	1,85	1,91	1,45	1,42	65,65
12	DEFINITY	271 453	1,54	1,73	1,71	1,54	1,30	67,19
13	CHUBB DU CANADA	255 513	1,45	1,55	1,62	1,51	1,39	68,64
14	ÉCHELON	226 800	1,29	1,30	1,07	1,11	0,97	69,93
15	SÉCURITÉ NATIONALE	220 849	1,25	1,22	1,30	1,37	1,36	71,18
16	AIG DU CANADA	195 323	1,11	1,29	1,18	1,31	1,35	72,29
17	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	157 905	0,90	0,84	0,82	0,76	0,65	73,19
18	PRYSM	157 253	0,89	0,76	0,68	0,62	0,59	74,08
19	CHAUDIÈRE-APPALACHES	137 926	0,78	0,78	0,79	0,86	0,93	74,86
20	ALLSTATE DU CANADA	135 648	0,77	0,80	0,85	0,91	0,93	75,63
21	FM GLOBAL	132 722	0,75	0,58	0,59	0,58	0,61	76,39
22	WAWANESA	127 646	0,72	0,61	0,56	0,62	0,67	77,11
23	AFFILIATED FM	126 711	0,72	0,69	0,66	0,68	0,56	77,83
24	LIBERTÉ MUTUELLE	125 033	0,71	0,71	0,62	0,57	0,47	78,54
25	SOUVERAINE - GÉN.	123 720	0,70	0,69	0,72	0,72	0,77	79,24
26	SAGEN	119 699	0,68	1,02	1,56	1,34	1,01	79,92
27	VALLÉE DU ST-LAURENT	117 793	0,67	0,67	0,67	0,70	0,68	80,59
28	TRISURA	112 591	0,64	0,51	0,37	0,18	0,16	81,23
29	CONTINENTAL CASUALTY	110 767	0,63	0,64	0,61	0,62	0,61	81,86
30	PRIMUM	104 420	0,59	0,52	0,54	0,51	0,42	82,45
	Sous-total	14 527 321	82,45	82,08	81,11	80,26	77,52	
	Autres assureurs	3 092 357	17,55	17,92	18,89	19,74	22,48	
	<b>TOTAL</b>	<b>17 619 678</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 42**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2023 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2023
			2023	2022	2021	2020	2019	
1	INTACT	1 023 143	19,64	21,14	19,93	20,37	17,66	19,64
2	BENEVA ASSURANCE	832 491	15,98	16,75	15,77	14,63	14,41	35,62
3	DESJARDINS - GÉN.	812 906	15,61	15,18	15,69	15,78	16,89	51,23
4	BELAIR INC.	374 201	7,18	6,53	6,51	6,26	5,43	58,41
5	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	358 796	6,89	6,54	6,77	6,63	6,96	65,30
6	UNIQUE - GÉN.	256 834	4,93	4,65	4,29	4,03	3,76	70,23
7	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	201 902	3,88	3,85	3,97	3,88	4,13	74,11
8	PRYSM	114 887	2,21	1,91	1,70	1,50	1,45	76,31
9	SÉCURITÉ NATIONALE	109 265	2,10	2,08	2,22	2,18	2,15	78,41
10	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	85 262	1,64	1,83	1,86	2,11	2,87	80,05
11	WAWANESA	74 245	1,43	1,24	1,15	1,24	1,32	81,47
12	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	72 532	1,39	1,35	1,29	1,14	0,83	82,87
13	ALLSTATE DU CANADA	70 902	1,36	1,50	1,50	1,58	1,63	84,23
14	AVIVA	66 001	1,27	1,01	1,27	1,65	1,96	85,49
15	PRIMUM	63 303	1,22	1,07	1,10	0,97	0,75	86,71
16	DEFINITY	54 703	1,05	1,51	1,48	1,40	1,10	87,76
17	CHAUDIÈRE-APPALACHES	43 130	0,83	0,81	0,83	0,89	0,98	88,59
18	VALLÉE DU ST-LAURENT	41 992	0,81	0,76	0,73	0,74	0,71	89,39
19	DU LAC AU FLEUVE	39 182	0,75	0,74	0,73	0,76	0,81	90,15
20	L'ESTUAIRE	35 460	0,68	0,39	0,40	0,43	0,47	90,83
21	PORTNEUF-CHAMPLAIN	33 357	0,64	0,59	0,55	0,55	0,58	91,47
22	TRADERS GÉNÉRALE	27 679	0,53	0,56	0,67	0,83	1,01	92,00
23	PAFCO	27 151	0,52	0,66	0,85	1,01	0,95	92,52
24	RIVE-SUD	26 207	0,50	0,49	0,49	0,51	0,53	93,02
25	CENTRE-SUD	25 910	0,50	0,49	0,50	0,53	0,56	93,52
26	ÉCHELON	25 608	0,49	0,65	0,73	0,64	0,63	94,01
27	SONNET	25 354	0,49	0,48	0,44	0,45	0,41	94,50
28	BORÉALE	25 234	0,48	0,51	0,56	0,64	0,74	94,98
29	ALPHA	24 046	0,46	0,50	0,46	0,42	0,40	95,45
30	VERCHÈRES - LES FORGES	24 033	0,46	0,43	0,42	0,45	0,45	95,91
	Sous-total	4 995 716	95,91	96,19	94,85	94,21	92,53	
	Autres assureurs	213 231	4,09	3,81	5,15	5,79	7,47	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 208 947</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 43**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des entreprises (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2023 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2023
			2023	2022	2021	2020	2019	
1	INTACT	428 788	36,66	34,10	32,25	31,85	32,44	36,66
2	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	169 046	14,45	14,60	14,02	13,59	13,63	51,12
3	AVIVA	95 506	8,17	6,97	7,40	7,11	6,79	59,28
4	ÉCHELON	74 185	6,34	7,14	6,59	7,21	7,30	65,63
5	DESJARDINS - GÉN.	44 501	3,80	3,34	3,31	3,08	2,79	69,43
6	UNIQUE - GÉN.	41 053	3,51	3,79	3,58	3,53	2,99	72,94
7	DEFINITY	38 447	3,29	3,12	2,97	2,43	2,09	76,23
8	BENEVA ASSURANCE	30 315	2,59	5,46	5,28	5,79	4,59	78,82
9	ZURICH	16 972	1,45	1,19	1,34	1,07	1,16	80,27
10	ELITE	16 640	1,42	1,53	1,73	1,91	2,23	81,69
11	BELAIR INC.	13 948	1,19	1,08	1,08	1,09	1,10	82,89
12	SOUVERAINE - GÉN.	11 703	1,00	1,05	1,09	1,18	1,45	83,89
13	FEDERATED DU CANADA - GÉN	10 734	0,92	0,96	0,90	0,92	0,84	84,80
14	CHUBB DU CANADA	9 558	0,82	0,93	0,33	0,90	0,79	85,62
15	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	9 253	0,79	0,79	0,85	0,84	0,85	86,41
16	LLOYD'S	8 847	0,76	0,72	1,00	0,75	0,97	87,17
17	AIG DU CANADA	8 365	0,72	0,73	0,86	1,23	1,16	87,88
18	CHAUDIÈRE-APPALACHES	7 773	0,66	0,80	0,80	0,80	0,84	88,55
19	BORÉALE	6 651	0,57	0,63	0,67	0,66	0,72	89,12
20	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	6 410	0,55	0,52	0,53	0,51	0,50	89,67
21	LANAUDIÈRE	6 326	0,54	0,56	0,49	0,46	0,44	90,21
22	CONTINENTAL CASUALTY	6 082	0,52	0,47	0,32	0,31	0,26	90,73
23	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	6 082	0,52	0,51	0,54	0,58	0,76	91,25
24	FQM	5 963	0,51	0,47	0,46	0,46	0,49	91,76
25	DU LAC AU FLEUVE	5 951	0,51	0,61	0,63	0,63	0,64	92,27
26	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	5 885	0,50	0,45	0,46	0,52	0,47	92,77
27	LIBERTÉ MUTUELLE	5 717	0,49	0,41	0,32	0,23	0,23	93,26
28	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	5 600	0,48	0,39	0,38	0,35	0,32	93,74
29	L'ESTUAIRE	5 555	0,47	0,56	0,53	0,50	0,50	94,21
30	RIVE-SUD	5 007	0,43	0,50	0,53	0,52	0,49	94,64
	Sous-total	1 106 863	94,64	94,37	91,25	91,00	89,84	
	Autres assureurs	62 698	5,36	5,63	8,75	9,00	10,16	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 169 561</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 44**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Biens des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2023 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2023
			2023	2022	2021	2020	2019	
1	INTACT	924 539	22,44	23,04	22,76	21,88	20,88	22,44
2	DESJARDINS - GÉN.	747 791	18,15	17,84	17,56	17,24	17,28	40,58
3	BENEVA ASSURANCE	559 068	13,57	14,09	13,64	13,47	12,43	54,15
4	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	343 417	8,33	8,03	7,90	7,67	7,70	62,48
5	BELAIR INC.	239 687	5,82	5,54	5,53	5,25	5,09	68,30
6	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	148 130	3,59	3,67	3,85	3,89	3,95	71,89
7	UNIQUE - GÉN.	137 842	3,34	3,26	3,07	2,90	2,45	75,24
8	SÉCURITÉ NATIONALE	110 971	2,69	2,66	2,71	2,78	2,70	77,93
9	ALLSTATE DU CANADA	62 649	1,52	1,55	1,66	1,66	1,62	79,45
10	DEFINITY	58 142	1,41	1,72	1,74	1,48	1,21	80,86
11	CHUBB DU CANADA	56 400	1,37	1,37	1,38	1,39	1,35	82,23
12	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	53 783	1,31	1,22	1,18	1,06	0,76	83,54
13	AVIVA	43 512	1,06	1,05	1,29	1,64	1,83	84,59
14	PRIMUM	40 588	0,98	0,91	0,88	0,84	0,74	85,58
15	PRYSM	39 661	0,96	0,87	0,73	0,62	0,53	86,54
16	VALLÉE DU ST-LAURENT	34 695	0,84	0,84	0,86	0,89	0,83	87,38
17	CHAUDIÈRE-APPALACHES	34 562	0,84	0,84	0,85	0,92	0,99	88,22
18	WAWANESA	32 592	0,79	0,76	0,82	0,86	0,91	89,01
19	DU LAC AU FLEUVE	31 841	0,77	0,77	0,79	0,85	0,88	89,78
20	PORTNEUF-CHAMPLAIN	24 218	0,59	0,59	0,59	0,59	0,61	90,37
21	BORÉALE	23 646	0,57	0,59	0,63	0,69	0,80	90,94
22	L'ESTUAIRE	21 731	0,53	0,42	0,42	0,46	0,50	91,47
23	CENTRE-SUD	21 002	0,51	0,51	0,53	0,56	0,61	91,98
24	TRADERS GÉNÉRALE	20 950	0,51	0,53	0,61	0,72	0,83	92,49
25	RIVE-SUD	19 824	0,48	0,49	0,49	0,52	0,52	92,97
26	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	19 589	0,48	0,49	0,49	0,47	0,46	93,45
27	AVIVA GÉNÉRALE	19 583	0,48	0,47	0,49	0,50	0,51	93,92
28	VERCHÈRES - LES FORGES	18 839	0,46	0,47	0,48	0,52	0,52	94,38
29	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	18 379	0,45	0,46	0,48	0,53	0,60	94,82
30	PETLINE	16 764	0,41	0,35	0,28	0,20	0,17	95,23
	Sous-total	3 924 395	95,23	95,40	94,68	93,06	90,26	
	Autres assureurs	196 510	4,77	4,60	5,32	6,94	9,74	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 120 905</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 45**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Biens des entreprises (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2023 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2023
			2023	2022	2021	2020	2019	
1	INTACT	725 874	20,28	19,91	18,92	19,27	18,90	20,28
2	LLOYD'S	249 551	6,97	7,45	7,76	6,59	6,32	27,25
3	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	236 248	6,60	6,66	6,40	6,32	6,04	33,84
4	ZURICH	211 153	5,90	5,16	5,80	4,43	5,36	39,74
5	DESJARDINS - GÉN.	177 784	4,97	5,11	5,13	5,04	4,86	44,71
6	AVIVA	177 404	4,96	4,65	4,58	4,86	4,32	49,66
7	UNIQUE - GÉN.	168 742	4,71	4,83	4,79	4,54	3,89	54,38
8	AFFILIATED FM	120 272	3,36	3,34	3,41	3,67	3,06	57,74
9	BENEVA ASSURANCE	109 671	3,06	2,79	2,62	2,59	2,30	60,80
10	FM GLOBAL	95 278	2,66	2,15	2,31	2,44	2,61	63,46
11	DEFINITY	91 062	2,54	2,53	2,70	2,38	2,10	66,00
12	ÉCHELON	82 547	2,31	2,05	1,63	1,41	0,85	68,31
13	AIG DU CANADA	78 861	2,20	2,57	2,52	2,99	2,72	70,51
14	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	61 230	1,71	1,88	1,91	2,02	2,03	72,22
15	SOUVERAINE - GÉN.	60 030	1,68	1,70	1,94	2,04	2,25	73,90
16	CHUBB DU CANADA	49 126	1,37	1,34	1,42	1,58	1,46	75,27
17	CHAUDIÈRE-APPALACHES	40 523	1,13	1,16	1,17	1,26	1,34	76,40
18	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	38 954	1,09	0,70	0,46	0,05	s.o.	77,49
19	STARR	38 445	1,07	0,72	0,76	0,62	0,38	78,57
20	FEDERATED DU CANADA - GÉN	35 099	0,98	0,93	0,85	0,78	0,68	79,55
21	SWISS RE	34 320	0,96	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	80,50
22	XL SPÉCIALITÉ	32 153	0,90	1,14	0,96	0,90	1,26	81,40
23	FQM	31 814	0,89	0,88	0,86	0,94	0,99	82,29
24	OPTIMUM - GÉNÉRAL	30 820	0,86	0,47	0,47	0,69	0,68	83,15
25	ALLIED SPÉCIALITÉ	28 582	0,80	0,74	0,85	0,68	0,42	83,95
26	CONTINENTAL CASUALTY	28 112	0,79	0,93	0,67	0,80	0,72	84,74
27	VALLÉE DU ST-LAURENT	27 791	0,78	0,81	0,84	0,92	0,93	85,51
28	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	25 681	0,72	0,59	0,78	2,03	1,75	86,23
29	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	22 857	0,64	0,65	0,64	0,64	0,62	86,87
30	VERCHÈRES - LES FORGES	22 486	0,63	0,65	0,65	0,70	0,72	87,50
	Sous-total	3 132 471	87,50	84,45	83,77	83,20	79,56	
	Autres assureurs	447 664	12,50	15,55	16,23	16,80	20,44	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 580 135</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 46**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Responsabilité (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2023 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2023
			2023	2022	2021	2020	2019	
1	LLOYD'S	422376	18,39	19,69	20,75	19,29	18,49	18,39
2	INTACT	317562	13,83	13,22	12,30	12,97	13,87	32,22
3	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	117370	5,11	4,84	4,24	4,39	4,56	37,33
4	AVIVA	112218	4,89	4,58	5,17	5,56	4,73	42,22
5	ZURICH	105468	4,59	4,85	4,71	4,27	2,81	46,81
6	CHUBB DU CANADA	104492	4,55	5,00	5,58	5,29	4,58	51,36
7	LIBERTÉ MUTUELLE	76986	3,35	3,11	2,67	3,07	2,24	54,71
8	TRISURA	74669	3,25	2,31	1,36	0,49	0,38	57,96
9	AIG DU CANADA	66724	2,91	3,36	3,39	3,90	4,44	60,87
10	DESJARDINS - GÉN.	53557	2,33	2,37	2,40	2,90	3,20	63,20
11	CONTINENTAL CASUALTY	48689	2,12	2,00	2,43	2,75	2,80	65,32
12	BERKLEY	46849	2,04	1,95	1,87	1,81	1,11	67,36
13	SOUVERAINE - GÉN.	43572	1,90	1,85	1,86	2,10	2,20	69,26
14	EVEREST	41842	1,82	1,85	1,98	2,07	1,51	71,08
15	XL SPÉCIALITÉ	39649	1,73	1,88	1,80	2,11	1,66	72,80
16	AXIS	38755	1,69	1,38	1,41	1,22	0,98	74,49
17	STARR	37123	1,62	1,47	0,85	0,84	0,12	76,11
18	ORDRE DES ARCHITECTES	36168	1,57	1,35	2,23	0,00	1,71	77,68
19	ASSURANCES NLF	31919	1,39	1,76	1,71	1,73	0,90	79,07
20	FEDERATED DU CANADA - GÉN	26309	1,15	1,02	0,88	0,95	0,83	80,22
21	DEFINITY	25943	1,13	1,16	0,99	1,07	1,04	81,35
22	TEMPLE	25891	1,13	0,91	1,19	1,62	1,60	82,47
23	FQM	25581,759	1,11	1,05	1,04	1,25	1,41	83,59
24	ÉCHELON	23336	1,02	0,92	0,09	0,25	0,12	84,60
25	ARCH CANADA	23233	1,01	1,02	0,90	0,96	0,87	85,62
26	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	20006,9	0,87	0,98	1,01	2,66	2,84	86,49
27	SWISS RE	18726	0,82	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	87,30
28	XL AMÉRIQUE	18589	0,81	0,75	0,79	0,70	0,65	88,11
29	HDI SPÉCIALITÉS	15309	0,67	0,93	0,80	1,03	0,85	88,78
30	HDI	14264	0,62	0,56	0,50	0,45	0,23	89,40
	Sous-total	2053176,659	89,40	88,12	86,90	87,70	82,72	
	Autres assureurs	243439,7	10,60	11,88	13,10	12,30	17,28	
	<b>TOTAL</b>	<b>2296616,359</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

## 2.3 La tarification en assurance automobile

L'article 182 de la *Loi sur l'assurance automobile* (LAA) requiert une analyse des données et des renseignements concernant l'expérience des assureurs automobiles, de même qu'une analyse de leur manuel de tarification.

### L'environnement légal et ses particularités québécoises

La LAA établit une différence dans le traitement des dommages corporels et matériels subis lors d'un accident impliquant un véhicule automobile ainsi que dans le cadre duquel évoluent les différents intervenants. Cette loi établit notamment un régime d'indemnisation sans égard à la responsabilité pour le préjudice corporel résultant d'un accident automobile.

L'indemnisation des dommages corporels causés par l'utilisation d'un véhicule automobile est prise en charge par l'État, par l'entremise de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

La SAAQ prévoit certaines exceptions quant à l'indemnisation d'un préjudice corporel causé à des tiers. Il est donc obligatoire pour un propriétaire de véhicule de se procurer une assurance de responsabilité civile auprès d'un assureur privé pour couvrir cette éventualité.

Quant à l'indemnisation des dommages matériels, ce sont les assureurs privés qui fournissent la garantie d'assurance de responsabilité civile obligatoire prévue par la LAA<sup>54</sup>, de même que d'autres protections facultatives visant à couvrir les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.

### Le contrat d'assurance

L'article 71 de la LASS édicte que la forme et les conditions des polices d'assurance relatives à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation sont approuvées par l'Autorité. Il en est de même des avenants pouvant être joints à ces polices. Les polices d'assurance automobile du Québec approuvées par l'Autorité sont les suivantes :

- F.P.Q. n° 1 – Formulaire des propriétaires;
- F.P.Q. n° 2 – Assurance pour les conducteurs non propriétaires d'un véhicule;
- F.P.Q. n° 4 – Formulaire des garagistes;
- F.P.Q. n° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré – Assurance de remplacement;
- F.P.Q. n° 6 – Formule des non-propriétaires;
- F.P.Q. n° 7 – Formule d'assurance excédentaire de la responsabilité civile;
- F.P.Q. n° 8 – Formule des locateurs.

De plus, des avenants qui sont également des formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité<sup>55</sup> peuvent être ajoutés à certaines de ces polices d'assurance automobile.

---

54 Article 84 de la LAA.

55 Les formulaires de police d'assurance automobile approuvés par l'Autorité et leurs avenants sont disponibles sur le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

## Les manuels de tarification

L'article 180 de la LAA oblige tous les assureurs qui font affaire au Québec à déposer leur manuel de tarification auprès de l'Autorité. Ce manuel est composé de documents définissant les règles de classification des risques de l'assureur ainsi que les primes applicables à chacun de ces risques.

Le premier alinéa de l'article 180 de la LAA précise le moment et les conditions relatives au dépôt du manuel de tarification en assurance automobile. Il a été déterminé que deux dépôts annuels du manuel de tarification en assurance automobile seraient requis, soit le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Conformément à l'article 183 de la LAA, les manuels de tarification déposés auprès de l'Autorité sont mis à la disposition de toute personne qui en fait la demande pour consultation.

## Le Plan statistique automobile du Québec

Le Plan statistique automobile (PSA) permet de recueillir de la part des assureurs les données d'expérience en assurance automobile au Québec en matière de primes, de sinistres et de frais d'exploitation. Ces données renseignent l'Autorité sur l'évolution et la rentabilité de l'industrie.

Ce plan est administré par le Groupement des assureurs automobiles (GAA)<sup>56</sup> en vertu d'un mandat que lui a confié l'Autorité conformément à la LAA.

## Le Fichier central des sinistres automobiles

Le Fichier central des sinistres automobiles (FCSA) met à la disposition de l'industrie des renseignements sur tous les sinistres automobiles dans lesquels des conducteurs québécois ont été impliqués, ayant fait l'objet d'une réclamation d'assurance. Ces renseignements<sup>57</sup> couvrent les six dernières années d'expérience de conduite d'un assuré.

Dans la mesure où l'inscription d'un sinistre au FCSA est obligatoire à la suite d'une réclamation d'assurance contenant des renseignements personnels sur les conducteurs, des mécanismes ont été mis en place afin d'assurer la protection et l'exactitude de ces renseignements. À titre d'exemple, un titulaire de permis de conduire peut demander une confirmation ou une rectification, le cas échéant, des données inscrites à son dossier au FCSA, et ce, conformément aux dispositions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>58</sup>.

---

56 Le GAA est l'organisme regroupant tous les assureurs titulaires d'un permis délivré par l'Autorité qui ont la catégorie d'assurance «automobile».

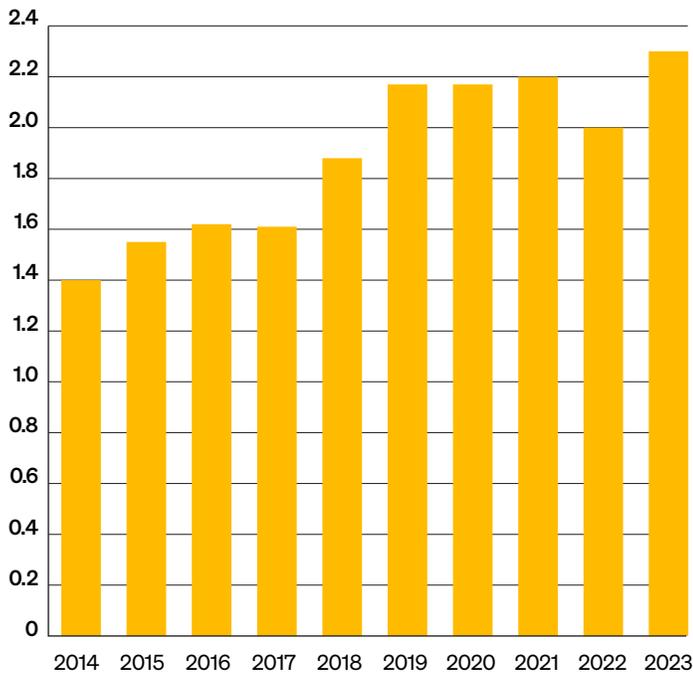
57 La liste des renseignements disponibles aux assureurs est édictée par l'article 179.1 de la LAA.

58 RLRQ, c. A-2.1.

Le graphique 60 montre l'évolution des demandes de consultation au FCSA effectuées par l'industrie durant les dix dernières années. Au cours des douze derniers mois, le nombre de consultations a augmenté pour une huitième fois au cours des dix dernières années. En 2023, cette augmentation est de 16,1 % et le nombre de consultations effectuées par l'industrie est de 2 327 815.

### Graphique 60

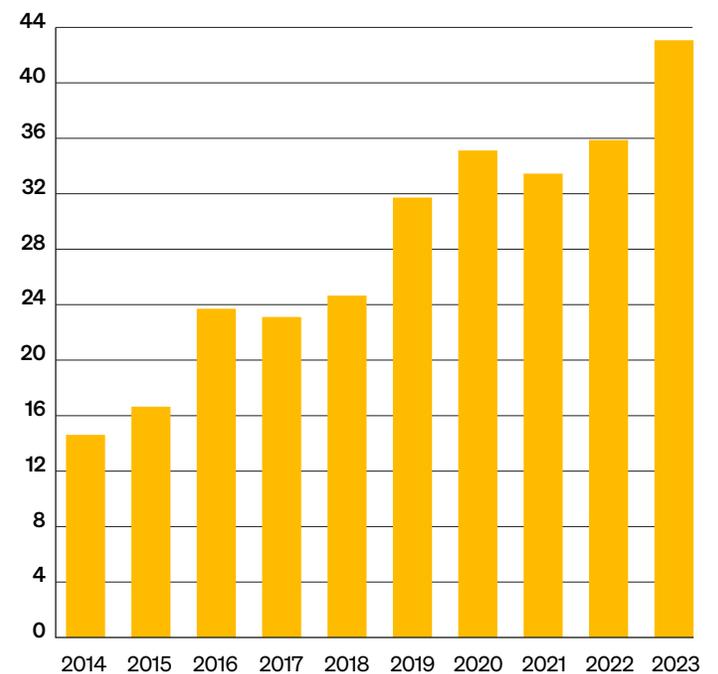
Évolution des demandes de consultation au FCSA par l'industrie (millions)



Le graphique 61 permet de constater que le nombre de titulaires de permis de conduire qui consultent leur dossier au FCSA a augmenté de 20,1 % en 2023 par rapport à 2022. En 2023, 43 079 consultations ont été effectuées par les titulaires de permis de conduire et elles se ventilent comme suit : 18 366 (43 %) consultations par l'entremise du site Web du GAA, 24 424 (57 %) consultations à partir d'un compte ClicSÉCUR, et 289 (1 %) consultations par la poste ou directement dans les bureaux du GAA.

### Graphique 61

Évolution des demandes de consultation au FCSA par les titulaires de permis de conduire (milliers)



## 2.3.1 Portrait du secteur

Cette partie présente une analyse de l'offre et de la demande observées sur le marché de l'assurance automobile au Québec en 2023.

### Les assureurs automobiles et l'offre d'assurance

Le tableau 47 présente la ventilation des parts de marché des assureurs automobiles au Québec selon leur charte.

**Tableau 47**

*Ventilation des parts de marché<sup>59</sup> des assureurs automobiles au Québec selon leur charte*

Année	Québec	Autre province	Canada	État ou pays étranger
2014	55 %	0 %	44 %	1 %
2015	55 %	0 %	44 %	1 %
2016	55 %	0 %	44 %	1 %
2017	56 %	0 %	43 %	1 %
2018	55 %	0 %	44 %	1 %
2019	56 %	0 %	43 %	1 %
2020	56 %	0 %	43 %	1 %
2021	57 %	0 %	42 %	1 %
2022	57 %	0 %	42 %	1 %
2023	58 %	0 %	41 %	1 %

Les assureurs à charte du Québec recueillent, pour 2023, 58 % des 6,2 G\$ de primes souscrites en assurance automobile au Québec, tandis que les assureurs à charte du Canada en recueillent 41 %. En comparaison avec l'année 2022, il s'agit d'une augmentation d'un point de pourcentage pour les assureurs à charte du Québec et d'une baisse équivalente pour les assureurs à charte du Canada.

<sup>59</sup> Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le *Rapport statistique sur l'assurance automobile, Québec 2023-12-31, Version finale*, publié par le GAA agissant à titre d'agence autorisée par l'Autorité (Rapport du GAA, 2023). Les parts de marché et les primes directes souscrites présentées dans cette section excluent le marché du F.P.Q. N° 5 – Assurance de remplacement. Une section propre à ce segment de marché est présentée ultérieurement dans ce rapport.

Le tableau 48 présente l'évolution de la part de marché des assureurs selon le mode de distribution principal utilisé pour leurs opérations d'assurance automobile, respectivement pour le secteur de l'assurance automobile des particuliers et celui des entreprises.

### Tableau 48

Part de marché<sup>60</sup> des assureurs selon leur mode de distribution<sup>61</sup> pour les secteurs de l'assurance automobile des particuliers<sup>62</sup>, de l'assurance automobile des entreprises<sup>63</sup> et pour l'ensemble du secteur de l'assurance automobile au Québec

Année	Assurance automobile des particuliers		Assurance automobile des entreprises		Total du marché	
	Distribution directe	Distribution par courtiers	Distribution directe	Distribution par courtiers	Distribution directe	Distribution par courtiers
2014	63 %	37 %	12 %	88 %	56 %	44 %
2015	64 %	36 %	12 %	88 %	57 %	43 %
2016	65 %	35 %	12 %	88 %	57 %	43 %
2017	65 %	35 %	12 %	88 %	57 %	43 %
2018	65 %	35 %	11 %	89 %	56 %	44 %
2019	65 %	35 %	12 %	88 %	56 %	44 %
2020	65 %	35 %	12 %	88 %	56 %	44 %
2021	65 %	35 %	14 %	86 %	57 %	43 %
2022	66 %	34 %	15 %	85 %	57 %	43 %
2023	67 %	33 %	16 %	84 %	59 %	41 %

Les données du tableau 48 permettent de constater que les assureurs directs dominent largement le secteur de l'assurance automobile des particuliers, et ce, depuis plusieurs années. En 2023, ils détenaient 67 % de ce marché comparativement à 33 % pour les assureurs par courtiers. Il s'agit d'une hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2022 pour les assureurs directs. À l'inverse, pour le secteur de l'assurance automobile des entreprises, les assureurs par courtiers détiennent 84 % du marché. Globalement, en 2023, les assureurs directs ont une part de marché de 59 % pour le total du marché comparativement à 41 % pour les assureurs par courtiers.

60 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2023.

61 La répartition entre assureurs directs et assureurs par courtiers est établie sur la base des déclarations des assureurs concernant le mode de distribution qu'ils utilisent pour la majorité de leurs activités d'assurance automobile au Québec.

62 Le secteur de l'assurance automobile des particuliers inclut les catégories de risque suivantes : voitures de tourisme, motocyclettes, motoneiges et véhicules tout-terrain.

63 Le secteur de l'assurance automobile des entreprises inclut les catégories de risque suivantes : véhicules utilitaires, véhicules publics et autres risques.

Le tableau 49 présente les parts de marché des assureurs pour les dix dernières années en fonction du mode de distribution et des différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile.

**Tableau 49**

*Part de marché<sup>64</sup> des assureurs selon leur mode de distribution<sup>65</sup> pour les catégories de risques<sup>66</sup> liées à l'assurance automobile au Québec*

Année	Assurance automobile des particuliers								Assurance automobile des entreprises					
	VT		MC		MN		TT		VU		VP		AR	
	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers
2014	64 %	36 %	46 %	54 %	52 %	48 %	59 %	41 %	24 %	76 %	43 %	57 %	4 %	96 %
2015	65 %	35 %	50 %	50 %	55 %	45 %	60 %	40 %	24 %	76 %	44 %	56 %	4 %	96 %
2016	65 %	35 %	50 %	50 %	61 %	39 %	60 %	40 %	24 %	76 %	34 %	66 %	4 %	96 %
2017	65 %	35 %	51 %	49 %	62 %	38 %	61 %	39 %	24 %	76 %	33 %	67 %	3 %	97 %
2018	65 %	35 %	53 %	47 %	61 %	39 %	62 %	38 %	24 %	76 %	37 %	63 %	3 %	97 %
2019	65 %	35 %	54 %	46 %	62 %	38 %	62 %	38 %	26 %	74 %	37 %	63 %	3 %	97 %
2020	65 %	35 %	54 %	46 %	58 %	42 %	61 %	39 %	29 %	71 %	37 %	63 %	3 %	97 %
2021	65 %	35 %	56 %	44 %	62 %	38 %	63 %	37 %	31 %	69 %	36 %	64 %	4 %	96 %
2022	66 %	34 %	57 %	43 %	62 %	38 %	64 %	36 %	31 %	69 %	36 %	64 %	4 %	96 %
2023	67 %	33 %	58 %	42 %	62 %	38 %	64 %	36 %	34 %	66 %	41 %	59 %	5 %	95 %

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

AR = Autres risques

64 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2023.

65 La répartition entre assureurs directs et assureurs par courtiers est établie sur la base des déclarations des assureurs concernant le mode de distribution qu'ils utilisent pour la majorité de leurs activités d'assurance automobile au Québec.

66 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

Concernant l'assurance automobile des particuliers, les données du tableau 49 démontrent qu'au cours des dix dernières années, la progression des parts de marché des assureurs directs s'est manifestée principalement dans les catégories de risque suivantes : motocyclettes, motoneiges et véhicules tout-terrain, soit respectivement de 12, 10 et 5 points de pourcentage. En ce qui concerne le secteur des voitures de tourisme, il y a eu une variation de trois points de pourcentage depuis dix ans, et ce, à la faveur des assureurs directs. La répartition entre les assureurs directs et les assureurs par courtiers, pour cette catégorie de risque, est respectivement de 67 % et de 33 % en 2023.

Pour l'assurance automobile des entreprises, les assureurs par courtiers continuent de dominer ce secteur. En 2023, leurs parts de marché sont respectivement de 66 %, 59 % et 95 % pour les véhicules utilitaires, les véhicules publics et les autres risques comparativement à 34 %, 41 % et 5 % pour les assureurs directs.

Le tableau 50 fait état de la part de marché détenue par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs pour l'assurance automobile.

## Tableau 50

Part du marché<sup>67</sup> québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs automobiles			
	1	4	7	10
2014	30 %	68 %	83 %	91 %
2015	30 %	69 %	83 %	91 %
2016	30 %	69 %	83 %	91 %
2017	29 %	68 %	82 %	90 %
2018	28 %	68 %	82 %	90 %
2019	28 %	68 %	81 %	89 %
2020	29 %	73 %	85 %	92 %
2021	30 %	76 %	88 %	94 %
2022	30 %	75 %	87 %	94 %
2023	29 %	75 %	87 %	94 %

Les données de ce tableau indiquent que les dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles au Québec ont recueilli 94 % des 6,2 G\$ de primes souscrites au cours de la dernière année. Il s'agit de la même proportion que celle observée au cours des années 2021 et 2022. En 2023, le plus important assureur ou groupe d'assureurs détient 29 % du marché, soit une diminution d'un point de pourcentage par rapport à l'année dernière. Les parts de marché des quatre plus importants assureurs ou groupes d'assureurs totalisent 75 %, soit la même proportion que celle de 2022. Pour leur part, les sept plus importants assureurs ou groupes d'assureurs détiennent 87 % des parts de marché, également la même proportion que celle de l'année passée.

<sup>67</sup> Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2023.

Le tableau 51 présente distinctement la part de marché détenue par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs pour l'assurance automobile en 2023, selon les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile.

### Tableau 51

Part du marché<sup>68</sup> québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon la catégorie de risque pour l'année 2023

Catégories de risque <sup>69</sup>	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs automobiles			
	1	4	7	10
Voitures de tourisme	27 %	78 %	92 %	97 %
Motocyclettes	32 %	89 %	98 %	99 %
Motoneiges	26 %	88 %	97 %	98 %
Véhicules tout-terrain	28 %	89 %	97 %	99 %
Véhicules utilitaires	30 %	69 %	94 %	100 %
Véhicules publics	61 %	97 %	100 %	100 %
Autres risques	42 %	80 %	91 %	94 %

Le tableau 52 présente distinctement la part de marché détenue par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles pour les secteurs des assureurs directs et des assureurs par courtiers.

### Tableau 52

Part du marché<sup>70</sup> québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon qu'ils opèrent par courtage ou de façon directe

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs							
	1		4		7		10	
	Assureurs directs	Assureurs par courtiers	Assureurs directs	Assureurs par courtiers	Assureurs directs	Assureurs par courtiers	Assureurs directs	Assureurs par courtiers
2014	32 %	53 %	74 %	84 %	92 %	93 %	97 %	96 %
2015	32 %	54 %	74 %	83 %	92 %	93 %	97 %	96 %
2016	33 %	55 %	73 %	81 %	92 %	92 %	97 %	96 %
2017	33 %	54 %	72 %	80 %	91 %	92 %	97 %	96 %
2018	35 %	52 %	73 %	79 %	92 %	92 %	97 %	96 %
2019	36 %	52 %	73 %	75 %	93 %	89 %	98 %	95 %
2020	35 %	52 %	80 %	77 %	96 %	90 %	99 %	96 %
2021	35 %	57 %	81 %	82 %	96 %	92 %	99 %	96 %
2022	33 %	56 %	80 %	81 %	96 %	92 %	99 %	96 %
2023	34 %	55 %	79 %	83 %	96 %	92 %	99 %	96 %

68 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2023.

69 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

70 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2023.

En 2023, le plus important assureur ou groupe d'assureurs directs détient 34 % du marché des assureurs directs, soit une augmentation de deux points de pourcentage au cours des dix dernières années, tandis que la part de marché des quatre plus importants assureurs ou groupes d'assureurs directs s'élève à 79 % comparativement à 74 % en 2014.

Pour ce qui est du marché des assureurs par courtiers, la concentration est plus élevée. En effet, le plus important assureur ou groupe d'assureurs par courtiers détient plus de la moitié de ce marché, soit 55 %, tandis que les quatre plus importants assureurs ou groupes d'assureurs par courtiers détiennent 83 % de ce marché.

Le tableau 53 présente un autre indice de concentration, soit l'indice HHI. Cet indice est présenté pour chacune des catégories de risque liées à l'assurance automobile et pour l'ensemble du marché, tandis que le tableau 54 présente cet indice selon le secteur des assureurs directs et celui des assureurs par courtiers.

### Tableau 53

Indice de concentration HHI pour chacune des catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec et pour l'ensemble du marché

		Indice HHI						
		Catégories de risque <sup>71</sup>						
Année	Total du marché	VT	MC	MN	TT	VU	VP	AR
2014	1 523	1 564	2 207	1 654	1 897	1 450	4 192	2 316
2015	1 551	1 599	2 334	1 670	1 877	1 551	4 227	2 335
2016	1 545	1 615	2 066	1 784	1 837	1 477	3 339	2 294
2017	1 514	1 609	1 996	1 791	1 806	1 318	2 746	2 213
2018	1 492	1 582	1 918	1 682	1 768	1 322	3 167	2 326
2019	1 516	1 611	2 023	1 726	1 758	1 324	4 345	2 465
2020	1 647	1 785	2 204	1 940	1 968	1 460	4 681	2 309
2021	1 775	1 812	2 249	2 020	2 056	1 720	4 476	2 513
2022	1 722	1 857	2 237	2 045	2 065	1 601	4 119	2 516
2023	1 716	1 846	2 242	2 063	2 076	1 692	4 308	2 478

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

AR = Autres risques

71. Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

En 2023, l'indice HHI est de 1 716 pour l'ensemble du marché de l'assurance automobile au Québec. En conséquence, ce marché est qualifié de modérément concentré selon cet indice puisqu'il est supérieur à 1 500. Le marché est également qualifié de modérément concentré pour le secteur des voitures de tourisme, des motocyclettes, des motoneiges, des véhicules tout-terrain, des véhicules utilitaires et des autres risques. Quant au secteur des véhicules publics, ce marché est qualifié de fortement concentré avec un indice HHI de 4 308.

## Tableau 54

*Indice de concentration HHI selon les secteurs des assureurs directs et des assureurs par courtiers*

Année	Indice HHI	
	Secteur des assureurs directs	Secteur des assureurs par courtiers
2014	1725	3243
2015	1754	3331
2016	1747	3299
2017	1776	3204
2018	1841	3007
2019	1919	2925
2020	2144	2990
2021	2 142	3 529
2022	2 062	3 386
2023	2 068	3 355

Le tableau 54 montre que le niveau de concentration s'est quelque peu accru au cours des dix dernières années pour le secteur des assureurs directs, et cette concentration peut être qualifiée de modérée selon l'indice HHI. Pour ce qui est du secteur des assureurs par courtiers, le niveau de concentration est qualifié de fortement concentré, et ce, depuis les dix dernières années. En 2023, l'indice HHI se situait à 3 355 comparativement à 2 068 pour le secteur des assureurs directs.

Le tableau 55 présente la part de marché des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs, en 2023, pour l'ensemble du marché de l'assurance automobile ainsi que leur évolution des dix dernières années.

### Tableau 55

Évolution des parts de marché<sup>72</sup> des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec

	Part de marché (%)									
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Intact Corporation financière*	29,0	29,7	30,5	28,6	28,5	28,3	28,8	29,7	29,9	29,6
Mouvement Desjardins*	19,9	18,6	19,6	19,7	20,3	19,7	19,4	18,8	18,6	18,1
Beneva*	18,7	19,2	18,4	17,8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Promutuel Assurance*	7,5	7,4	7,4	6,8	7,2	8,3	8,5	8,5	8,7	8,7
IA Groupe financier*	5,4	5,2	5,2	5,1	5,1	4,6	5,2	4,9	4,2	3,8
Aviva *	3,9	3,5	3,8	4,2	4,1	5,6	5,1	5,9	6,4	7,1
Fairfax Financial Holdings*	3,0	3,2	2,7	2,9	2,9	2,7	2,5	2,5	2,1	1,5
Banque Toronto-Dominion*	3,0	2,9	2,3	2,4	2,6	2,4	2,4	2,5	2,6	2,8
Société financière Definity*	1,6	2,0	2,2	1,8	1,8	1,6	1,6	1,6	1,4	1,3
Allstate*	1,5	1,6	1,5	2,2	2,0	1,7	1,7	1,7	1,6	1,8
Groupe Co-Operators Limitée*	1,5	1,4	1,3	1,3	1,2	1,0	0,9	0,8	0,7	0,6
CAA	1,4	2,0	1,9	1,9	1,7	1,7	1,4	0,5	0,4	0,3
Wawanesa	1,3	1,1	1,0	1,0	1,2	1,3	1,6	1,5	1,3	1,1
Alpha	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Lloyd's	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3

\* Pour ces groupes d'assureurs, les parts de marché de toutes les institutions financières faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

72 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2023.

**Tableau 56**

Évolution des primes directes souscrites<sup>73</sup> des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec

	Primes directes souscrites (millions)									
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Intact Corporation financière*	1 780	1 612	1 580	1 361	1 249	1 106	1 025	1 004	970	938
Mouvement Desjardins*	1 223	1 011	1 017	936	888	770	691	637	605	573
Beneva*	1 149	1 044	955	846	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Promutuel Assurance*	462	403	382	321	316	326	302	287	282	274
IA Groupe financier*	329	282	267	244	222	179	184	165	136	120
Aviva*	237	190	196	198	179	220	180	198	209	224
Fairfax Financial Holdings*	187	175	141	137	129	104	90	83	67	48
Banque Toronto-Dominion*	184	156	119	114	113	93	84	85	86	89
Société financière Definity*	99	107	114	87	79	64	57	53	44	40
Allstate*	95	86	80	103	87	68	59	57	52	57
Groupe Co-Operators Limitée*	90	75	69	60	55	40	32	27	21	19
CAA	85	108	98	88	76	65	48	18	12	10
Wawanesa	80	58	51	48	51	52	56	50	42	34
Alpha	25	23	20	15	16	14	12	10	10	10
Lloyd's	19	16	16	16	17	13	12	12	11	9

\* Pour ces groupes d'assureurs, les parts de marché de toutes les institutions financières faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

Le tableau 56 présente l'évolution des primes directes souscrites pour les quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs. Cette année, peu de changements sont à signaler au sein de ce groupe. En effet, le Mouvement Desjardins et Beneva ont inversé leur position respective par rapport à leur classement de 2022, tandis que CAA a chuté de deux rangs au profit d'Allstate et du Groupe Co-Operators Limitée qui ont grimpé d'un rang chacun. Autre fait à souligner, Lloyd's occupe maintenant le 15<sup>e</sup> rang faisant en sorte d'exclure Chubb Group des quinze premiers assureurs ou groupes d'assureurs.

Parmi les taux de croissance les plus significatifs en 2023, outre ceux de Wawanesa (37,4 %) et d'Aviva (25,1 %), ceux du Mouvement Desjardins (21 %), du Groupe Co-Operators Limitée (20,4 %), de Lloyd's (18,3 %) et de la Banque Toronto-Dominion (18,1 %) sont à signaler. En ce qui a trait à ceux présentant une diminution de leur croissance, il est à noter que CAA affiche une diminution de 21,5 % de ses primes directes souscrites en assurance automobile en 2023, tandis que la Société Financière Definity présente une diminution de 7,4 %.

<sup>73</sup> Les données liées aux primes directes souscrites en assurance automobile au Québec sont extraites du Rapport du GAA, 2023.

## La concurrence en assurance automobile au Québec

Il est généralement reconnu que des écarts de prix entre les assureurs existent pour des profils d'assurés identiques, ce qui indique une saine concurrence. À ce sujet, le tableau 57 montre ces écarts entre assureurs dans le marché québécois.

**Tableau 57**

Comparaison des primes<sup>74</sup> d'assurance automobile offertes par différents assureurs<sup>75</sup> au Québec pour différents profils d'assurés<sup>76</sup>

Profils d'assuré	Assureurs <sup>77</sup>												Écart MAX/ MIN
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
N° 1	1750 \$	1663 \$	1468 \$	1585 \$	1528 \$	1151 \$	2 064 \$	1751 \$	1311 \$	1769 \$	2 048 \$	1396 \$	79 %
N° 2	1591 \$	1609 \$	1399 \$	1524 \$	1413 \$	1260 \$	1752 \$	1 671 \$	1181 \$	1 683 \$	1 757 \$	1 288 \$	49 %
N° 3	980 \$	1 121 \$	1 057 \$	974 \$	832 \$	645 \$	1 195 \$	1 054 \$	956 \$	1 222 \$	1 210 \$	864 \$	89 %
N° 4	893 \$	1 086 \$	1 015 \$	937 \$	774 \$	724 \$	1 061 \$	958 \$	866 \$	1 174 \$	1 066 \$	848 \$	62 %
N° 5	1 251 \$	1 502 \$	1 608 \$	1 074 \$	1 270 \$	816 \$	1 579 \$	1 408 \$	1 133 \$	1 722 \$	1 600 \$	1 309 \$	111 %
N° 6	793 \$	1 255 \$	1 190 \$	1 246 \$	1 058 \$	705 \$	895 \$	1 285 \$	1 023 \$	1 092 \$	897 \$	1 142 \$	82 %
N° 7	511 \$	708 \$	830 \$	725 \$	552 \$	453 \$	708 \$	654 \$	748 \$	822 \$	710 \$	871 \$	92 %
N° 8	504 \$	700 \$	819 \$	719 \$	533 \$	509 \$	662 \$	654 \$	740 \$	827 \$	662 \$	861 \$	71 %
N° 9	569 \$	941 \$	891 \$	658 \$	660 \$	488 \$	781 \$	867 \$	836 \$	980 \$	783 \$	788 \$	101 %
N° 10	639 \$	988 \$	1 237 \$	817 \$	790 \$	576 \$	974 \$	980 \$	871 \$	1 060 \$	993 \$	884 \$	115 %

Ce tableau indique que la prime demandée à un même assuré, en 2023, peut grandement varier d'un assureur à l'autre<sup>78</sup>. Ainsi, un assureur peut être très concurrentiel pour un profil donné, mais pas nécessairement pour un autre. De plus, l'examen de la situation permet de constater que la concurrence s'exerce différemment selon les segments du marché. À titre d'exemple, le tableau 57 révèle que les profils d'assurés N° 2 et 4 se voient offrir un plus petit éventail de prix pour leur couverture d'assurance que les autres profils d'assurés présentés dans ce tableau.

74 Il s'agit de primes pour une couverture complète d'assurance automobile pour différentes voitures de tourisme et différents profils d'assurés.

75 Les assureurs désignés comme A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L sont les mêmes pour les dix profils d'assurés présentés. Ces profils représentent des gens de tout âge provenant des régions principales du Québec et possédant les marques de vé

76 Ces primes ont été obtenues dans le cadre de la demande de renseignements additionnels effectuée par l'Autorité auprès de tous les assureurs automobiles au Québec. Des variations plus ou moins élevées ont été constatées avec d'autres assureurs et d'autres profils que ceux présentés dans ce tableau.

77 Les douze assureurs présentés dans ce tableau représentent plus de 80 % du total des primes directes souscrites pour les voitures de tourisme en 2023.

78 Pour l'assuré N° 10, il y a un écart de 115 %, soit de 661 \$ entre les assureurs C et F.

## La demande d'assurance automobile

La demande d'assurance automobile est étroitement liée à l'évolution du nombre de véhicules en circulation et à l'âge moyen du parc automobile. Les propriétaires de véhicules neufs ou récents choisissent généralement une couverture d'assurance plus étendue que ceux possédant des véhicules plus âgés. En outre, le fait qu'il y ait souvent un créancier impliqué au contrat d'assurance des véhicules récents oblige le propriétaire à se procurer une protection d'assurance complète pour la durée du prêt automobile.

La demande d'assurance automobile est également liée au nombre de personnes en âge de conduire un véhicule de même qu'au nombre de permis de conduire en vigueur au Québec.

Le tableau 58 fait état du nombre de véhicules pour lesquels une assurance a été souscrite et l'âge moyen des véhicules en circulation au Québec.

**Tableau 58**

*Âge moyen des véhicules en circulation et nombre de véhicules souscrits en assurance automobile au Québec<sup>79</sup>*

Année	Voitures de tourisme <sup>80</sup>		Tous véhicules combinés <sup>81</sup>	
	Âge moyen	Nombre (en milliers)	Âge moyen	Nombre (en milliers)
2014	7,3	4 969	8,2	5 940
2015	7,4	5 017	8,3	5 986
2016	7,5	5 098	8,5	6 036
2017	7,6	5 194	8,6	6 168
2018	7,6	5 255	8,7	6 256
2019	7,8	5 303	8,8	6 332
2020	8,0	5 388	9,1	6 448
2021	8,2	5 437	9,3	6 558
2022	8,6	5 439	9,7	6 598
2023	8,9	5 527	10,0	6 710

Ce tableau permet de constater que le nombre de véhicules a augmenté au cours des dix dernières années, soit de 11,2 % pour les voitures de tourisme et de 13 % pour l'ensemble des véhicules. L'âge moyen des véhicules passe à 8,9 ans en 2023 pour les voitures de tourisme et à 10 ans pour l'ensemble des véhicules. De plus, en 2023, le nombre de voitures de tourisme pour lesquelles une assurance a été souscrite a augmenté de 1,6 % par rapport à 2022. Pour l'ensemble des véhicules, il s'agit d'une hausse de 1,7 % en 2023.

79 L'âge moyen des véhicules en circulation provient du Bilan routier, parc automobile et permis de conduire 2023, publié par la SAAQ. Le nombre de véhicules souscrits provient du Rapport du GAA, 2023.

80 Comprend les automobiles et les camions légers de promenade.

81 Comprend les voitures de tourisme et tous les autres types de véhicules à l'exception des véhicules couverts par une police d'assurance automobile de garagistes ou faisant partie d'une flotte non tarifée par véhicule, ainsi que les véhicules de compétition ou de démonstration.

**Tableau 59**

Nombre de véhicules souscrits<sup>82</sup> dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec

Année	Catégories de risque <sup>83</sup>					
	VT	MC	MN	TT	VU	VP
2014	4 969 442	234 107	197 647	305 719	223 849	9 558
2015	5 017 441	242 039	181 207	309 010	226 519	9 848
2016	5 097 653	251 324	126 889	314 146	233 508	12 033
2017	5 194 218	260 186	135 945	319 987	244 558	13 010
2018	5 254 898	271 027	143 049	323 932	250 429	12 856
2019	5 303 062	278 019	150 142	328 085	259 592	13 037
2020	5 388 262	288 118	159 216	338 793	261 629	11 515
2021	5 437 150	304 605	170 699	353 039	280 698	11 801
2022	5 438 824	316 003	176 304	362 265	292 178	12 694
2023	5 527 255	325 670	180 671	367 915	294 720	13 651

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

Le tableau 59 illustre une progression du nombre de véhicules souscrits, pour la catégorie des véhicules publics, de 7,5 % par rapport à l'année 2022, tandis que des augmentations de 3,1 %, 2,5 %, 1,6 % et 0,9 % respectivement pour les motocyclettes, les motoneiges, les véhicules tout-terrain et les véhicules utilitaires sont également observées.

Sur une période de dix ans, à l'exception de la catégorie des motoneiges, toutes les autres catégories de véhicules présentent un accroissement du nombre de véhicules souscrits. Les hausses observées sont respectivement de 42,8 %, 39,1 %, 31,7 %, et 20,3 % pour les véhicules publics, les motocyclettes, les véhicules utilitaires et les véhicules tout-terrain, tandis que la baisse pour les motoneiges est de 8,6 %.

82 Les données liées au nombre de véhicules souscrits dans les différentes catégories de risque de l'assurance automobile sont extraites du Rapport du GAA, 2023.

83 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA. Le glossaire présenté en annexe fournit une définition de ces catégories de risque.

**Tableau 60**

Nombre de personnes en âge de conduire un véhicule au Québec<sup>84</sup> et nombre de titulaires de permis de conduire<sup>85</sup> pour l'ensemble du Québec (en milliers)

Année	Nombre de personnes au Québec	
	Individus âgés de 16 ans et plus	Titulaires de permis de conduire
2014	6 798	5 284
2015	6 816	5 331
2016	6 852	5 376
2017	6 902	5 414
2018	6 972	5 473
2019	7 047	5 529
2020	7 100	5 546
2021	7 120	5 656
2022	7 209	5 734
2023	7 393	5 788

Dans le tableau 60, le nombre de personnes, au Québec, âgées de seize ans et plus, c'est-à-dire susceptibles de conduire un véhicule, augmente graduellement depuis 2014. Ce nombre est passé de 6,8 millions en 2014 à près de 7,4 millions en 2023, soit une hausse de 8,8 %. Ce tableau montre également que le nombre de titulaires de permis de conduire pour l'ensemble du Québec a augmenté de 9,5 % au cours des dix dernières années.

## 2.3.2 Rentabilité de l'assurance automobile

La tarification d'un assureur, c'est-à-dire le prix qu'il demande pour ses produits et services, est un élément déterminant de sa rentabilité et de sa santé financière. Cette partie présente l'analyse de la rentabilité de l'assurance automobile au Québec et traite des résultats des activités d'assurance.

### Le contexte de l'analyse de rentabilité

La rentabilité des opérations d'assurance s'évalue principalement en comparant les revenus de primes et les revenus de placement découlant des activités d'exploitation aux dépenses qui y sont liées, c'est-à-dire les sinistres et les frais d'exploitation. La rentabilité est analysée pour l'ensemble du marché québécois de l'assurance automobile.

Une tarification est jugée adéquate lorsqu'elle permet à l'assureur de couvrir tous les coûts liés à ses opérations d'assurance et de générer des bénéfices raisonnables qui tiennent compte du niveau de risque associé à la vente d'un produit dont le coût n'est pas connu avant sa mise en marché.

Ainsi, l'évaluation de la prime demandée est avant tout prospective, c'est-à-dire que l'établissement de cette prime repose sur la représentation qu'un assureur se fait des conditions futures du marché et non pas uniquement sur l'expérience passée.

Étant donné que les primes sont établies avant que les dépenses (sinistres et frais d'exploitation) ne soient payées et que les revenus de placement réels liés aux opérations ne soient connus, la probabilité que les revenus de primes et de placement correspondent précisément au montant des dépenses est à peu près nulle.

La difficulté principale provient de l'estimation que l'assureur doit faire du coût des sinistres, soit d'une part, de l'interprétation des différentes tendances qui influent sur les résultats, à savoir comment elles se refléteront dans le futur et, d'autre part, de l'effet que peuvent avoir certains événements imprévisibles sur l'expérience d'une année.

84 Le nombre de personnes provient du Rapport sur les données démographiques publié par l'Institut de la statistique du Québec.

85 Le nombre de titulaires de permis de conduire provient du Bilan routier, parc automobile et permis de conduire 2023, publié par la SAAQ.

## L'évolution globale des résultats

Le tableau 61 présente les résultats des opérations en assurance automobile de l'ensemble des assureurs exerçant au Québec de 2014 à 2023.

**Tableau 61**

Résultats des opérations en assurance automobile au Québec

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
<b>Primes souscrites (M\$)</b>										
- Voitures de tourisme	4 949	4 331	4 216	3 949	3 565	3 147	2 909	2 760	2 671	2 611
- Tous véhicules <sup>86</sup>	6 208	5 466	5 264	4 898	4 429	3 904	3 568	3 386	3 274	3 190
<b>Primes acquises (M\$)</b>										
- Voitures de tourisme	4 615	4 250	4 116	3 745	3 349	3 022	2 832	2 715	2 638	2 596
- Tous véhicules	5 824	5 342	5 115	4 645	4 156	3 731	3 475	3 329	3 226	3 165
<b>Revenus</b>										
<b>Primes acquises (%)<sup>87</sup></b>										
- Voitures de tourisme	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
- Tous véhicules	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Revenus de placement (%)<sup>88</sup></b>										
- Voitures de tourisme	4,5	2,0	0,7	1,0	1,5	1,3	1,0	0,8	0,8	0,9
- Tous véhicules	4,5	2,0	0,7	1,0	1,5	1,3	1,0	0,8	0,8	0,9
<b>Total des revenus (%)</b>										
- Voitures de tourisme	104,5	102,0	100,7	101,0	101,5	101,3	101,0	100,8	100,8	100,9
- Tous véhicules	104,5	102,0	100,7	101,0	101,5	101,3	101,0	100,8	100,8	100,9
<b>Dépenses</b>										
<b>Sinistres (%)<sup>89</sup></b>										
- Voitures de tourisme	73,3	72,3	53,9	53,6	74,9	76,0	76,5	72,9	70,6	67,2
- Tous véhicules	68,7	67,5	51,7	52,6	72,9	74,1	75,2	71,5	69,5	66,2
<b>Frais d'exploitation (%)<sup>90</sup></b>										
- Voitures de tourisme	28,1	28,5	30,9	29,4	29,4	30,4	30,8	31,7	31,4	30,8
- Tous véhicules	28,0	28,6	31,1	29,5	29,5	30,5	30,8	31,7	31,5	30,9
<b>Total des dépenses (%)</b>										
- Voitures de tourisme	101,4	100,8	84,8	83,1	104,4	106,4	107,4	104,5	102,0	98,0
- Tous véhicules	96,7	96,2	82,8	82,1	102,3	104,6	106,0	103,2	101,0	97,1

86 Comprend les voitures de tourisme ainsi que tous les autres types de véhicules, tels que les véhicules utilitaires, les camions et les motocyclettes.

87 Tous les pourcentages sont en fonction des primes directes acquises.

88 Il s'agit d'estimations et ce sont des valeurs minimales. Elles sont établies en fonction de l'évolution observée des taux annuels moyens des bons du Trésor de trois mois et de six mois (source : Banque du Canada).

89 Les sinistres incluent tous les frais de règlement.

90 Les frais d'exploitation de l'année 2023 sont estimés.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Bénéfice (perte) (%) <sup>91</sup>										
- Voitures de tourisme	3,1	1,2	15,9	17,9	(2,9)	(5,1)	(6,4)	(3,7)	(1,2)	2,9
- Tous véhicules	7,8	5,8	17,9	18,9	(0,8)	(3,3)	(5,0)	(2,4)	(0,2)	3,8
Bénéfice (perte) sur 10 ans (%) <sup>92</sup>										
- Tous véhicules	5,4	5,1	5,3	3,9	2,9	4,4	6,0	7,9	9,8	11,5
Bénéfice (perte) sur 20 ans (%) <sup>93</sup>										
- Tous véhicules	8,5	8,9	9,3	8,7	7,7	8,0	8,2	8,6	9,1	9,7

L'analyse du tableau 61 permet de constater que la rentabilité des opérations en assurance automobile fluctue continuellement. L'industrie de l'assurance automobile au Québec a présenté, en 2014, un bénéfice représentant 3,8 % des primes acquises, et ce, pour l'ensemble des véhicules. Toutefois, l'industrie a présenté des pertes variant entre 0,2 % et 5 % de 2015 à 2019 pour l'ensemble des véhicules souscrits. Le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, combiné aux hausses de primes des dernières années, a fait en sorte que les assureurs automobiles ont dégagé d'importants bénéfices pour les années 2020 et 2021, soit respectivement de 18,9 % et 17,9 %. En 2023, le bénéfice estimé représente 7,8 % des primes acquises pour l'ensemble des véhicules. En ce qui concerne les voitures de tourisme, l'industrie a également présenté un bénéfice en 2014 pour ensuite présenter des pertes pour les cinq années suivantes. Depuis quatre ans, l'industrie de l'assurance automobile présente des bénéfices pour les voitures de tourisme. Cette année, le bénéfice estimé est de 3,1 % des primes acquises.

91 Bénéfice (perte) d'exploitation de l'année avant impôts et autres postes extraordinaires.

92 Il s'agit du bénéfice (perte) calculé pour la période de dix ans se terminant l'année courante, pondéré par les primes acquises de chaque année. Par exemple, le résultat présenté pour l'année 2023 représente le bénéfice réalisé de 2014 à 2023.

93 Il s'agit du bénéfice (perte) calculé pour la période de vingt ans se terminant l'année courante, pondéré par les primes acquises de chaque année. Par exemple, le résultat présenté pour l'année 2023 représente le bénéfice réalisé de 2004 à 2023.

En raison de l'importance de la catégorie des voitures de tourisme, représentant 79,7 % du total des primes souscrites, l'analyse qui suit, outre le fait qu'elle soit effectuée pour l'ensemble des véhicules, porte principalement sur cette catégorie de véhicules. Le tableau 61 indique que le montant des primes acquises pour les voitures de tourisme a augmenté par rapport à 2022, présentant une hausse de 8,6 % en 2023. De plus, ce tableau démontre que le montant total des primes acquises a augmenté de façon continue au cours des neuf dernières années, ce qui correspond notamment à la hausse des tarifs de l'industrie présentée au tableau 62. Observé sur une période de dix ans, le montant des primes acquises pour les voitures de tourisme a progressé de 77,8 %.

En ce qui concerne les dépenses, le tableau 61 montre que la proportion des frais d'exploitation par rapport aux primes acquises ne fluctue que très légèrement d'une année à l'autre. À titre d'exemple, cette proportion est passée de 30,8 % à 28,1 % des primes acquises pour les voitures de tourisme entre 2014 et 2023.

Pour conclure, les variations les plus importantes au chapitre des dépenses proviennent principalement des sinistres, suggérant ici les principales explications de la fluctuation des résultats.

## L'évolution des sinistres

L'évolution des coûts des sinistres se mesure par les deux composantes suivantes : la fréquence des réclamations et le coût moyen des sinistres pour chacune des garanties principales du contrat d'assurance automobile, à savoir « responsabilité civile », « risques de collision et de renversement » et « tous les risques sauf collision ou renversement ».

Le coût total des sinistres est directement lié à leur fréquence et à leur coût moyen. L'analyse de l'expérience passée liée à ces deux composantes permet non seulement de suivre l'évolution du coût de l'assurance automobile au Québec, mais aussi de comprendre et d'apprécier les effets et le comportement de ces deux variables.

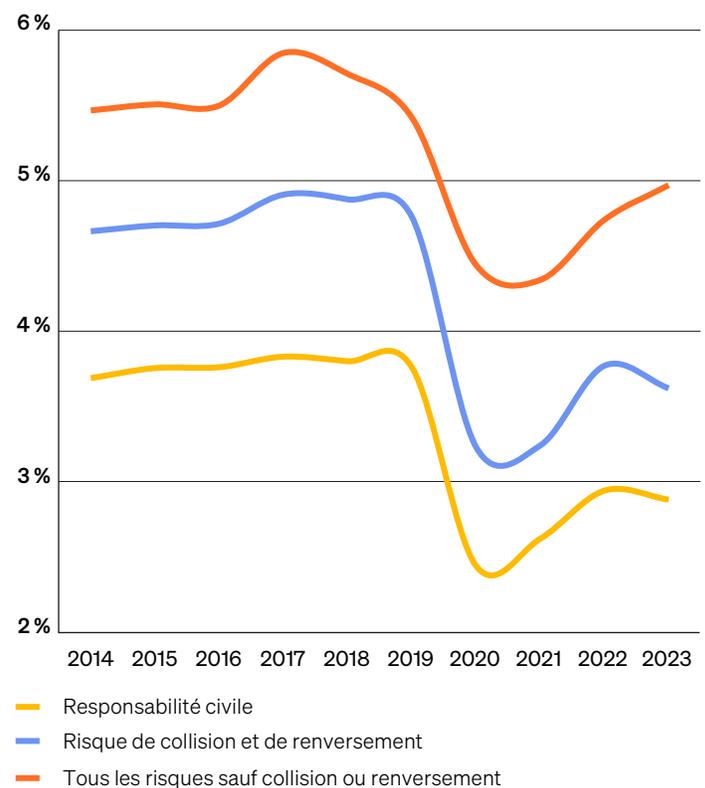
L'évolution des coûts des sinistres est également influencée par d'autres facteurs. Dans ce domaine, tant les assureurs que les assurés peuvent exercer une influence puisque les comportements de ces derniers déterminent souvent le niveau des principales composantes des coûts des sinistres. Les politiques gouvernementales en matière de sécurité routière exercent aussi une influence puisqu'elles portent tant sur les conditions de conduite des automobiles que sur le comportement des automobilistes. Enfin, le coût des sinistres varie selon divers facteurs économiques tels que le prix des automobiles, le prix de l'essence, le taux de chômage, le prix des pièces automobiles de rechange et les taux horaires des réparateurs.

## Fréquence des réclamations

Le graphique 62 présente l'évolution de la fréquence des réclamations, de 2014 à 2023, de chacune des garanties principales du contrat d'assurance automobile pour les voitures de tourisme.

### Graphique 62

*Fréquence des réclamations pour les voitures de tourisme (pourcentage)*



Pour les garanties «responsabilité civile», «risques de collision et de renversement» et «tous les risques sauf collision ou renversement», la variation de la fréquence des réclamations est grandement influencée par les conditions météorologiques. Les deux premières garanties le sont fortement par les conditions des routes, tandis que la troisième garantie peut l'être de manière ponctuelle par des tempêtes de vent ou de grêle, ou par des inondations, par exemple.

Après avoir présenté deux hausses consécutives de sa fréquence des réclamations, la garantie «responsabilité civile» présente, en 2023, une baisse. Cette année, la diminution de la fréquence des réclamations pour cette garantie est de 1,9 % et cette fréquence se situe maintenant à 2,9 %, soit le troisième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années.

Pour les années 2014 à 2017, la fréquence des réclamations de la garantie «risques de collision et de renversement» présentait des hausses pour atteindre un point culminant en 2017. Par la suite, cette garantie a présenté des baisses de sa fréquence des réclamations pour les trois années suivantes, dont une importante diminution de 32,1 % en 2020. Après avoir augmenté de façon significative en 2022, soit de 16,5 %, la fréquence des réclamations de la garantie «risques de collision et de renversement» présente une diminution de 3,9 % en 2023. Elle se situe maintenant à 3,6 %, soit le troisième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années.

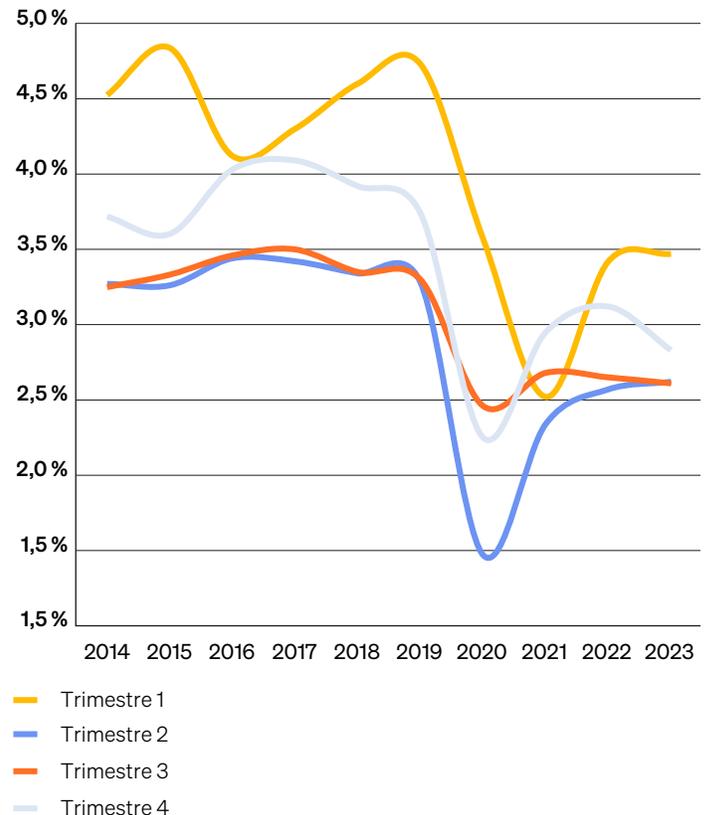
Quant à la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement», la fréquence des réclamations a augmenté pour une deuxième année consécutive. L'augmentation pour l'année 2023 est de 4,9 %. Ainsi, la fréquence des réclamations présentée cette année pour cette garantie est de 5 %. Il s'agit du quatrième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années.

Comme il a été mentionné, la fréquence des réclamations est grandement influencée par les conditions météorologiques. Par conséquent, afin d'être en mesure de suivre plus attentivement son évolution et de pouvoir observer certaines tendances, il est pertinent d'analyser ces données par trimestre, ce qui permet de désaisonnaliser les résultats.

Les graphiques 63, 64 et 65 présentent l'évolution de la fréquence des réclamations, de 2014 à 2023, de chacune des garanties principales du contrat d'assurance automobile pour les voitures de tourisme sur une base trimestrielle.

### Graphique 63

*Fréquence des réclamations pour la garantie «responsabilité civile» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)*



Historiquement, pour les garanties « responsabilité civile » et « risques de collision et de renversement », les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres présentent des fréquences de réclamations plus élevées que les deux autres trimestres étant donné qu'ils regroupent les mois où les précipitations et les conditions routières sont les plus changeantes.

Après avoir présenté des diminutions importantes au cours des années 2020 et 2021, soit respectivement de 24,5 % et de 29,4 %, la fréquence des réclamations pour le 1<sup>er</sup> trimestre de la garantie « responsabilité civile » augmente pour une deuxième année consécutive. La hausse présentée en 2023 est de 1,5 % et la fréquence se situe maintenant à 3,5 %. Il s'agit tout de même du troisième niveau le plus bas observé au cours des dix dernières années.

Pour le 2<sup>e</sup> trimestre, après avoir affiché son niveau le plus bas historiquement en 2020, la fréquence des réclamations a augmenté pour les trois années suivantes. En 2023, l'augmentation est de 2 % faisant en sorte que la fréquence se situe maintenant à 2,6 %, soit le quatrième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années pour le 2<sup>e</sup> trimestre de la garantie « responsabilité civile ».

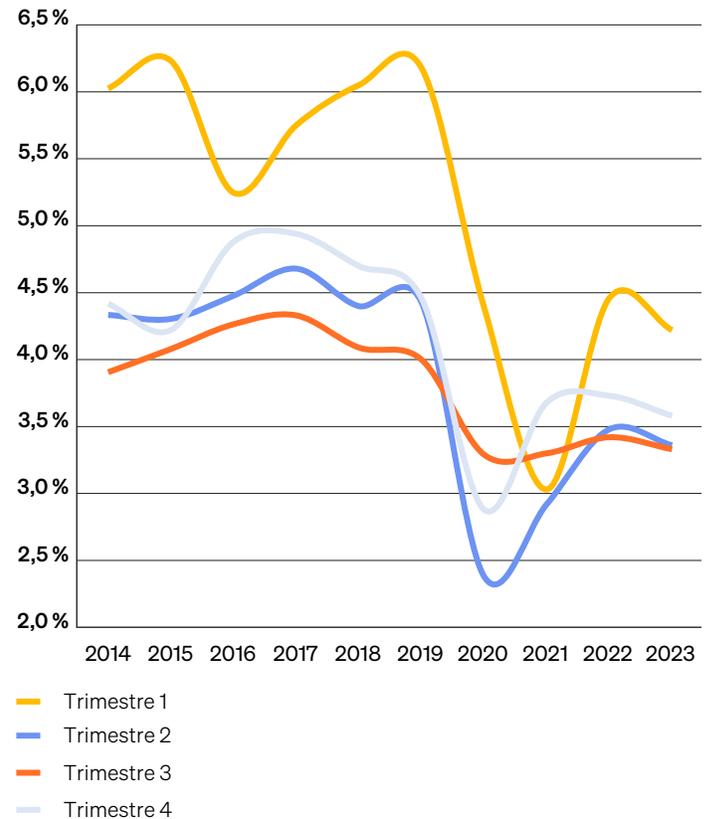
Le 3<sup>e</sup> trimestre de cette garantie présente une diminution de sa fréquence des réclamations pour l'année 2023. Cette baisse est de 1,5 % et il s'agit d'une cinquième baisse observée au cours des six dernières années pour ce trimestre. La fréquence des réclamations du 3<sup>e</sup> trimestre se situe maintenant à 2,6 % faisant en sorte qu'il s'agit du deuxième niveau le plus bas observé au cours des dix dernières années.

Le 4<sup>e</sup> trimestre de la garantie « responsabilité civile », quant à lui, après avoir augmenté pendant deux ans, diminue en 2023. La baisse de la fréquence des réclamations pour l'année 2023 est de 9,3 % faisant en sorte que la fréquence se situe maintenant à 2,8 %, soit le deuxième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années.

Ainsi, étant donné que deux des quatre trimestres de l'année 2023 présentent une diminution de la fréquence des réclamations et qu'il y a une baisse significative de la fréquence pour le 4<sup>e</sup> trimestre, la garantie « responsabilité civile » présente une baisse globale de sa fréquence des réclamations de 1,9 %, comme présenté au graphique 62.

## Graphique 64

Fréquence des réclamations pour la garantie « risques de collision et de renversement » pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)



La garantie « risques de collision et de renversement » est, elle aussi, grandement influencée par les conditions météorologiques. Ainsi, les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de l'année sont historiquement ceux qui présentent les plus hautes fréquences. En 2023, la fréquence des réclamations pour le 1<sup>er</sup> trimestre de cette garantie a diminué pour une troisième fois au cours des quatre dernières années. La baisse de cette année est de 5,3 % faisant en sorte que la fréquence se situe maintenant à 4,2 %, soit le deuxième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années.

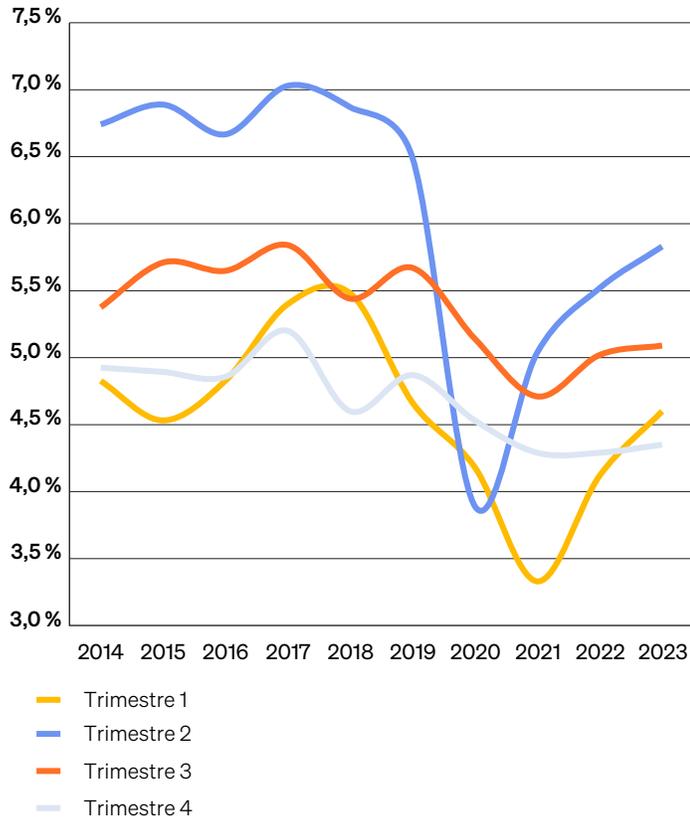
La fréquence des réclamations pour le 2<sup>e</sup> trimestre de la garantie «risques de collision et de renversement», après avoir augmenté durant les années 2021 et 2022, diminue en 2023. La baisse de cette année est de 3,4 % faisant en sorte que cette fréquence se situe maintenant 3,4 %, soit le troisième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années. Le 3<sup>e</sup> trimestre, quant à lui, présente également une diminution en 2023. Cette baisse est de 2,4 % et la fréquence des réclamations de ce trimestre atteint maintenant 3,3 %, soit le troisième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années.

La fréquence des réclamations de la garantie «risques de collision et de renversement» du 4<sup>e</sup> trimestre, après avoir augmenté pendant deux ans, diminue en 2023. La baisse de cette année est de 4,2 % faisant en sorte que la fréquence des réclamations est maintenant à 3,6 %, soit le deuxième plus bas niveau observé au cours des dix dernières années.

Ainsi, étant donné que tous les trimestres de cette garantie présentent une baisse de leur fréquence des réclamations, la diminution globale pour cette garantie est de 3,9 %, comme observé au graphique 62.

## Graphique 65

Fréquence des réclamations pour la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)



Contrairement aux deux autres garanties, la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» est beaucoup moins influencée par les conditions météorologiques, sauf lors d'événements ponctuels et généralement violents tels que des inondations, des orages, des tornades ou des tempêtes de vent ou de grêle.

En ce qui concerne la fréquence des réclamations, par opposition aux garanties «responsabilité civile» et «risques de collision et de renversement», les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres présentent généralement les fréquences les plus élevées pour la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement».

En 2023, la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» présente des augmentations de la fréquence des réclamations pour les quatre trimestres de l'année. Le 1<sup>er</sup> trimestre augmente pour une deuxième année consécutive. La hausse de cette année est de 11,8 %. Le 2<sup>e</sup> trimestre, quant à lui, augmente pour une troisième année consécutive, soit de 5,7 % en 2023. En ce qui a trait au 3<sup>e</sup> trimestre, la hausse de cette année est de 1,4 %, tandis que celle du 4<sup>e</sup> trimestre est également de 1,4 %.

La hausse observée pour le 1<sup>er</sup> trimestre fait en sorte que la fréquence des réclamations se situe maintenant à 4,6 %, tandis que la fréquence des réclamations du 2<sup>e</sup> trimestre est de 5,8 %. Pour ce qui est du 3<sup>e</sup> trimestre de cette garantie, la fréquence des réclamations atteint maintenant 5,1 %. Il s'agit tout de même du troisième niveau le plus bas observé au cours des dix dernières années pour ce trimestre. Malgré la hausse de la fréquence du 4<sup>e</sup> trimestre qui se situe maintenant à 4,4 %, il s'agit du deuxième niveau le plus bas observé au cours des dix dernières années.

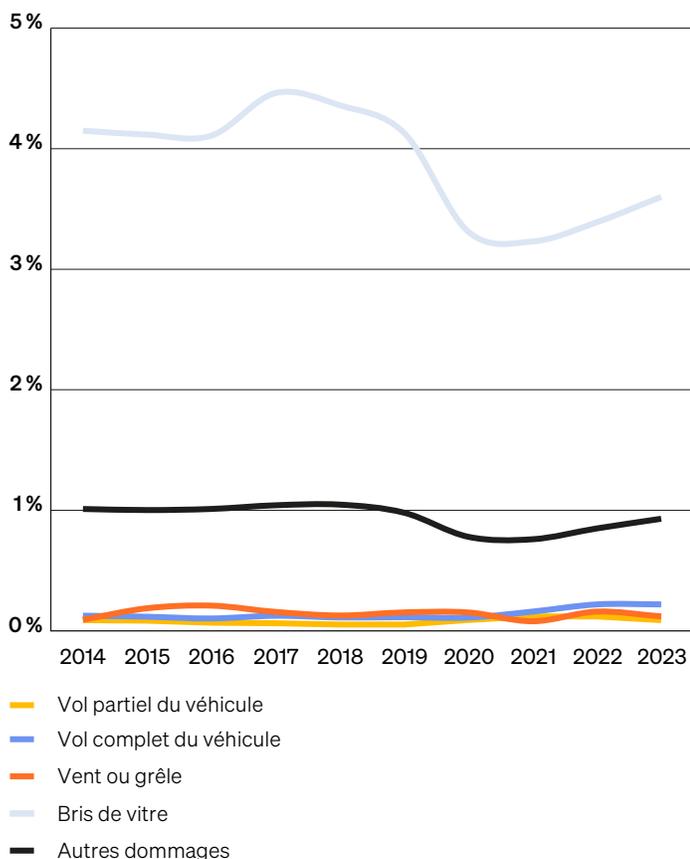
Par conséquent, cette garantie présente une augmentation globale de sa fréquence des réclamations de 4,9 % en 2023, comme illustré au graphique 62.

En résumé, la fréquence des réclamations diminue en 2023 pour deux des trois garanties principales du contrat d'assurance automobile. Toutefois, étant donné que la garantie qui présente une hausse en 2023 est celle sous laquelle on recense le plus grand nombre de réclamations, l'effet combiné des variations de cette fréquence pour ces trois garanties se traduit par une hausse globale de 0,4 % pour les voitures de tourisme comparativement à une hausse globale de 12,2 % observée l'année dernière.

En ce qui concerne la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement», le graphique 62 montre une augmentation de 4,9 % de la fréquence des réclamations pour ce type de sinistre en 2023. Comme elle couvre un large éventail de risques<sup>94</sup>, plusieurs facteurs distincts peuvent influencer l'évolution de cette fréquence des réclamations, et ce, indépendamment les uns les autres. Par exemple, l'évolution du taux de criminalité aura une incidence sur les réclamations pour le vol ou le vandalisme et les conditions météorologiques auront un impact sur certaines réclamations dont celles comportant des dommages causés par le vent ou la grêle, ou celles visant les «autres dommages» incluant notamment les inondations.

### Graphique 66

Fréquence selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (pourcentage)



Le graphique 66 illustre l'évolution de la fréquence des réclamations selon la nature de l'événement couvert par la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» pour la période s'étendant de 2014 à 2023. Il permet de constater que les vols partiels d'un véhicule, les vols complets d'un véhicule et les dommages causés par le vent ou la grêle ont enregistré une augmentation de leur fréquence des réclamations depuis 2014, tandis que les bris de vitre et les « autres dommages », comprenant notamment les inondations, présentent une diminution de la fréquence des réclamations au cours de la même période.

Comparativement à l'année 2014, la fréquence des réclamations des vols partiels d'un véhicule a augmenté de 5,8 %, celle pour les vols complets d'un véhicule de 72,3 % et celle pour les dommages causés par le vent ou la grêle de 31,4 %. Pour ce qui est des bris de vitre et des « autres dommages », ces derniers présentent des baisses respectives de 13,2 % et 7,7 % en comparaison avec l'année 2014.

Malgré la tendance à la hausse observée depuis 2014 pour les vols partiels d'un véhicule, les vols complets d'un véhicule et les dommages causés par le vent ou la grêle, l'année 2023 présente une baisse de leur fréquence des réclamations pour ces trois types de sinistres. Pour les vols partiels, les années 2020 et 2021 présentent d'importantes augmentations de la fréquence des réclamations, soit respectivement de 71,9 % et 34,5 %. Pour l'année 2023, la fréquence des réclamations pour les vols partiels a diminué de 22,8 %. En ce qui a trait aux vols complets d'un véhicule, après avoir vu la fréquence des réclamations augmenter significativement de 50,2 % en 2021 et de 35,7 % en 2022, l'année 2023 présente une baisse de 2,7 %. La fréquence des réclamations pour les dommages causés par le vent ou la grêle avait présenté une importante hausse de 106,9 % en 2022. Cette année, cette catégorie de sinistre présente une diminution de 25,3 %.

En 2023, seuls les bris de vitre et les « autres dommages » ont vu leur fréquence des réclamations augmenter. Cette hausse est respectivement de 6,4 % et 10,1 %. Dans les deux cas, il s'agit d'une deuxième augmentation consécutive. Donc, étant donné que ces deux catégories de sinistres sont celles pour lesquelles on enregistre le plus grand nombre de réclamations, cela fait en sorte que la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » présente globalement une hausse de sa fréquence des réclamations de 4,9 %, comme illustré au graphique 62<sup>95</sup>.

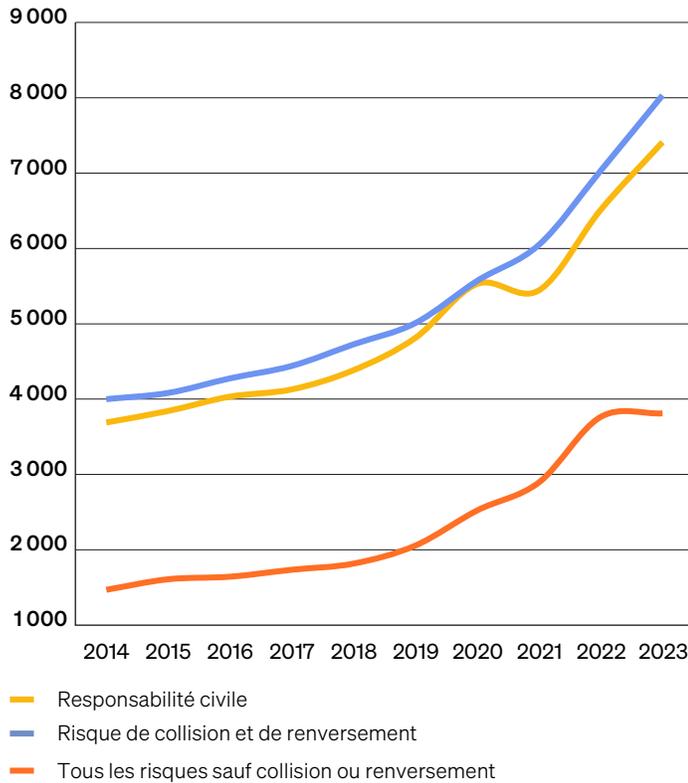
94 Cette garantie couvre notamment les réclamations pour le vol partiel ou complet du véhicule, les dommages causés par le vent ou la grêle, les bris de vitre et d'autres dommages comme l'incendie, le vandalisme et les inondations.

95 La fréquence des réclamations pour les vols partiels d'un véhicule est de 0,09 %, tandis que celle des vols complets d'un véhicule est de 0,22 % en 2023. Pour ce qui est des dommages causés par le vent ou la grêle, les bris de vitre et les « autres dommages », leur fréquence des réclamations en 2023 sont respectivement de 0,12 %, 3,6 % et 0,93 %.

## Coût moyen par sinistre

### Graphique 67

Coût moyen par sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)

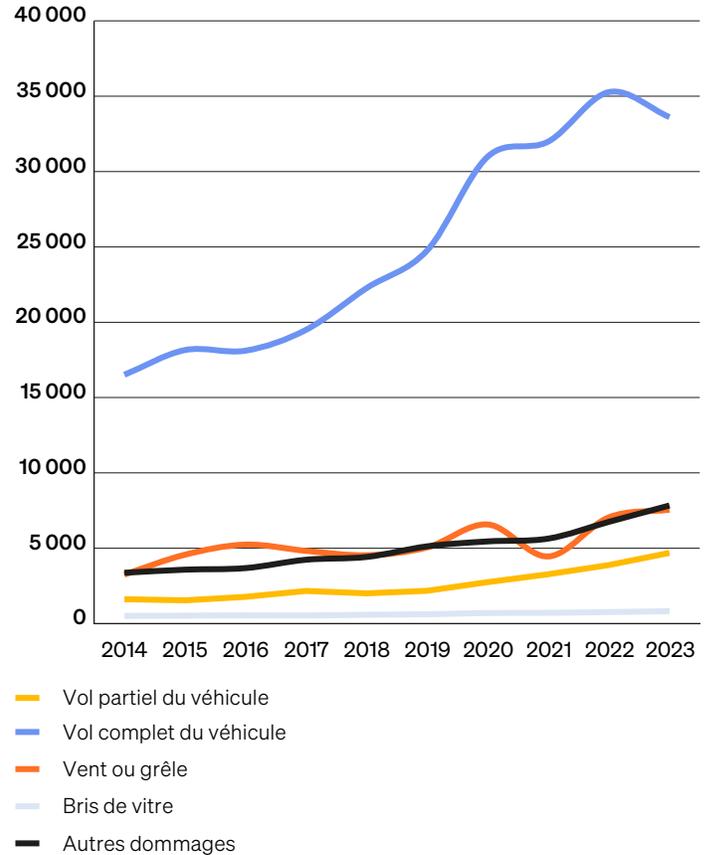


Comme le montre le graphique 67, le coût moyen par sinistre a augmenté continuellement pour les garanties « responsabilité civile », « risques de collision et de renversement » et « tous les risques sauf collision ou renversement » au cours des dix dernières années. En effet, ces coûts se sont accrus respectivement de 100,8 %, 100,8 % et 159,2 % pour ces trois garanties principales du contrat d'assurance automobile depuis 2014<sup>96</sup>.

Par ailleurs, en 2023, le coût moyen par sinistre de la garantie « responsabilité civile » augmente pour une neuvième fois au cours des dix dernières années. L'augmentation pour cette année est de 13,8 %. Le coût moyen par sinistre de la garantie « risques de collision et de renversement » a augmenté, quant à lui, pour une neuvième année consécutive, soit de 14,2 % en 2023. Le coût moyen par sinistre pour la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » augmente également pour une neuvième année consécutive. La hausse de cette année est de 1,3 %.

### Graphique 68

Coût moyen par sinistre selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)



Le coût moyen des réclamations couvertes par la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » est influencé principalement par les vols complets de véhicules dont les coûts moyens sont supérieurs à ceux des autres types de réclamations de cette garantie, comme l'illustre le graphique 68.

En effet, bien que le nombre de vols complets de véhicules ne représente que 4,4 % du nombre total des réclamations couvertes par la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement », ils représentent 38,5 % des montants versés. Le coût moyen des vols complets de véhicules, après avoir augmenté pendant six ans, diminue de 4,7 % en 2023<sup>97</sup>.

96 Le coût moyen par sinistre pour la garantie « responsabilité civile » est passé de 3 691 \$ en 2014 à 7 410 \$ en 2023, tandis que celui pour la garantie « risques de collision et de renversement » est passé de 4 001 \$ à 8 032 \$ au cours de la même période. Celui de la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » est passé de 1 470 \$ en 2014 à 3 810 \$ en 2023.

97 Le coût moyen par sinistre des vols complets de véhicules passe de 35 266 \$ en 2022 à 33 607 \$ en 2023.

Au chapitre des vols partiels, après avoir présenté une baisse en 2018, le coût moyen par sinistre a connu une cinquième augmentation consécutive. Cette année, la hausse est de 20,8 %. Le coût moyen par sinistre pour les bris de vitre augmente pour la neuvième fois au cours des dix dernières années. La hausse de cette année est de 7,8 %, tandis que le coût moyen par sinistre pour les dommages causés par le vent ou la grêle augmente pour une deuxième année consécutive. En 2023, il présente une hausse de 7,2 %. En ce qui a trait aux « autres dommages », comprenant notamment l'incendie, le vandalisme et les inondations, le coût moyen par sinistre augmente pour une dixième année consécutive. La hausse de cette année est de 16 %<sup>98</sup>.

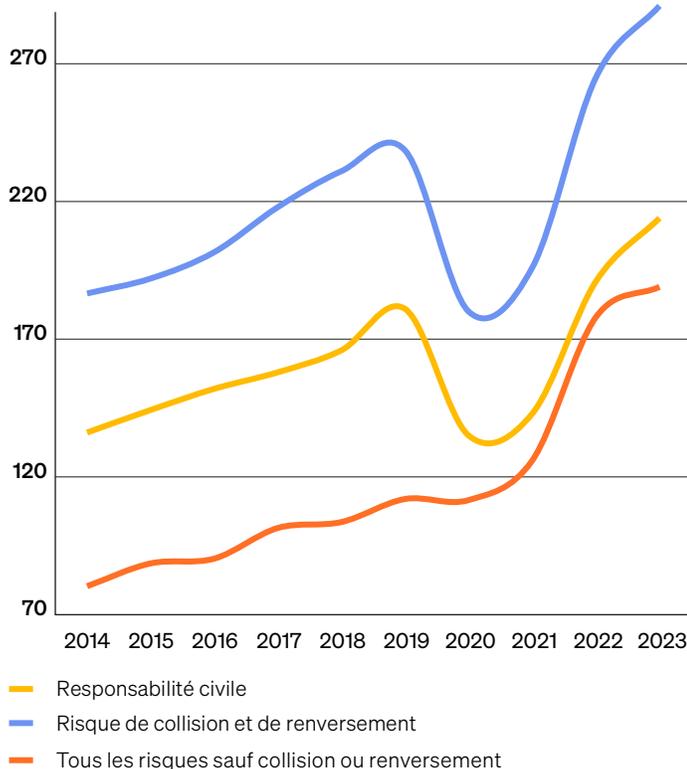
Ainsi, étant donné que le coût moyen des réclamations de quatre des cinq types de sinistres couverts par la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » augmentent en 2023, cela fait en sorte que cette garantie présente une hausse globale de son coût moyen par sinistre de 1,3 % en 2023, comme illustré au graphique 67.

## Coûts globaux

En combinant la fréquence des réclamations et le coût moyen par sinistre, on obtient l'évolution des coûts globaux pour chacune des garanties présentées au graphique 69.

### Graphique 69

Coût moyen par véhicule pour les voitures de tourisme (dollars)



En 2023, le coût global pour les trois garanties principales du contrat d'assurance automobile, soit « responsabilité civile », « risques de collision et de renversement » et « tous les risques sauf collision ou renversement » augmente par rapport à 2022. En effet, pour l'année 2023, ces trois garanties présentent respectivement des hausses de leur coût global de 11,6 %, 9,7 % et 6,2 %.

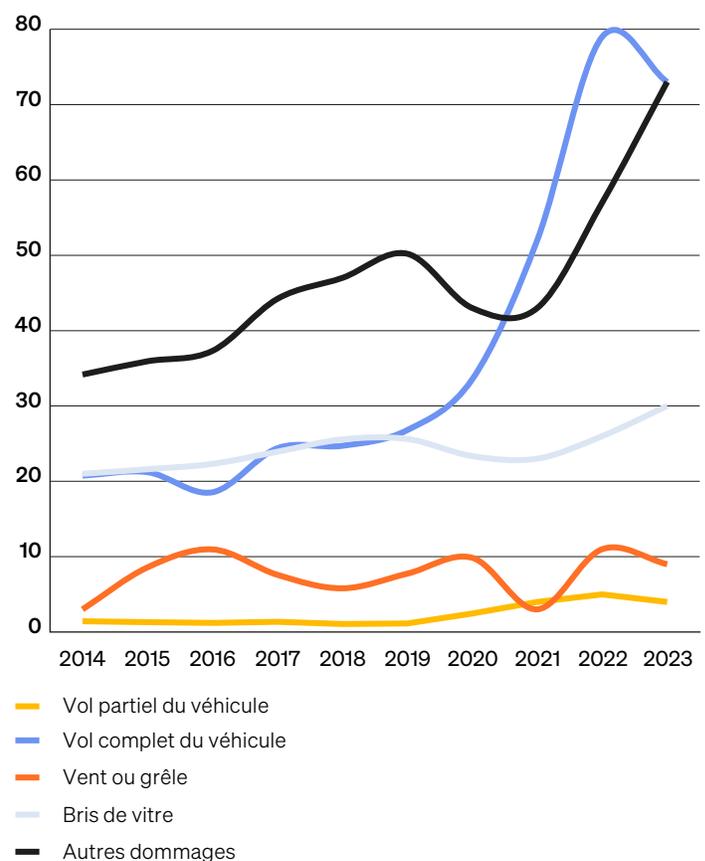
Pour ce qui est de la garantie « responsabilité civile », étant donné que la hausse du coût moyen par sinistre est supérieure à la baisse de la fréquence des réclamations, cela entraîne une augmentation de son coût global en 2023. Il s'agit d'une neuvième hausse observée au cours des dix dernières années. On observe une situation similaire pour la garantie « risques de collision et de renversement », soit une augmentation de son coût global en raison d'une hausse du coût moyen par sinistre supérieure à la diminution de la fréquence des réclamations. Pour cette garantie, il s'agit d'une huitième hausse observée au cours des dix dernières années.

Quant à la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement », étant donné que la fréquence des réclamations et le coût moyen par sinistre présente des hausses en 2023, cela fait en sorte qu'il y a une augmentation de son coût global en 2023.

Le graphique 70 présente l'évolution de ce coût global pour les cinq protections principales de la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement ».

### Graphique 70

Coût moyen par véhicule selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)



98 Plus précisément, le coût moyen par sinistre pour le vol partiel passe de 3 882 \$ en 2022 à 4 689 \$ en 2023. Pour les mêmes années, celui pour les dommages causés par le vent ou la grêle est passé de 7 055 \$ à 7 562 \$, tandis que ceux pour les bris de vitre et pour les « autres dommages » sont passés de 767 \$ à 826 \$ et de 6 757 \$ à 7 840 \$ respectivement.

Pour les bris de vitre et les « autres dommages », incluant notamment l'incendie, le vandalisme et les inondations, les hausses de la fréquence des réclamations et du coût moyen par sinistre ont entraîné une augmentation de leur coût global respectivement de 14,6 % et de 27,7 % en 2023. Pour ce qui est des vols partiels d'un véhicule et des dommages causés par le vent ou la grêle, leur coût global a diminué respectivement de 6,7 % et de 20 % en 2023 étant donné que la diminution de leur fréquence des réclamations est supérieure à la hausse de leur coût moyen par sinistre. Pour les vols complets d'un véhicule, le coût global, après avoir augmenté pendant six ans, diminue de 7,3 % en 2023 vu les baisses de la fréquence des réclamations et du coût moyen par sinistre.

Après avoir présenté une augmentation de 38,4 % en 2022, le montant total des sinistres pour les voitures de tourisme a augmenté de 10,1 % cette année faisant en sorte que ce montant se situe maintenant à près de 3,4 G\$. Il s'agit d'une neuvième hausse observée au cours des dix dernières années du montant total des sinistres pour les voitures de tourisme.

Malgré le fait que la fréquence des réclamations diminue pour deux des trois garanties principales du contrat d'assurance automobile, tel que mentionné précédemment, globalement la fréquence des réclamations augmente de 0,4 %. Combiné à une augmentation de 9,2 % du coût moyen global des sinistres, cela fait en sorte qu'on observe une hausse du montant total des sinistres pour les voitures de tourisme en 2023 de 10,1 %. Quant au montant total des sinistres pour l'ensemble des véhicules, il est passé d'un peu plus de 3,6 G\$ en 2022 à près de 4 G\$ en 2023, soit une augmentation de 11 %.

Pour les voitures de tourisme, considérant que le montant total des sinistres affiche une hausse de 10,1 % et que cette hausse est supérieure à l'augmentation des primes acquises, qui est de 8,6 %, les résultats de 2023 affichent une détérioration globale par rapport à l'année dernière. En effet, le ratio sinistres / primes pour cette catégorie de véhicules est passé de 72,3 % en 2022 à 73,3 % en 2023, comme l'indique le tableau 61. Toutefois, après avoir présenté des pertes pour les années 2015 à 2018, la hausse des revenus de placements des dernières années fait en sorte que l'ensemble des assureurs présents dans cette catégorie de véhicules présente un quatrième bénéfice consécutif. Le bénéfice estimé de cette année représente 3,1 % des primes acquises comparativement à un bénéfice de 1,2 % en 2022.

Finalement, en regroupant l'ensemble des véhicules souscrits par les assureurs, les résultats de cette année se sont également détériorés par rapport à 2022. Le montant total des sinistres augmente de 11 %, tandis que les primes acquises augmentent de 9 %. Par conséquent, le ratio sinistres / primes est passé de 67,5 % en 2022 à 68,7 % en 2023. Par contre, étant donné la hausse des revenus de placements, les bénéfices présentés pour l'ensemble des assureurs automobiles au Québec sont estimés à 7,8 % des primes acquises comparativement à un bénéfice de 5,8 % en 2022.

## Adéquation de la tarification en 2023

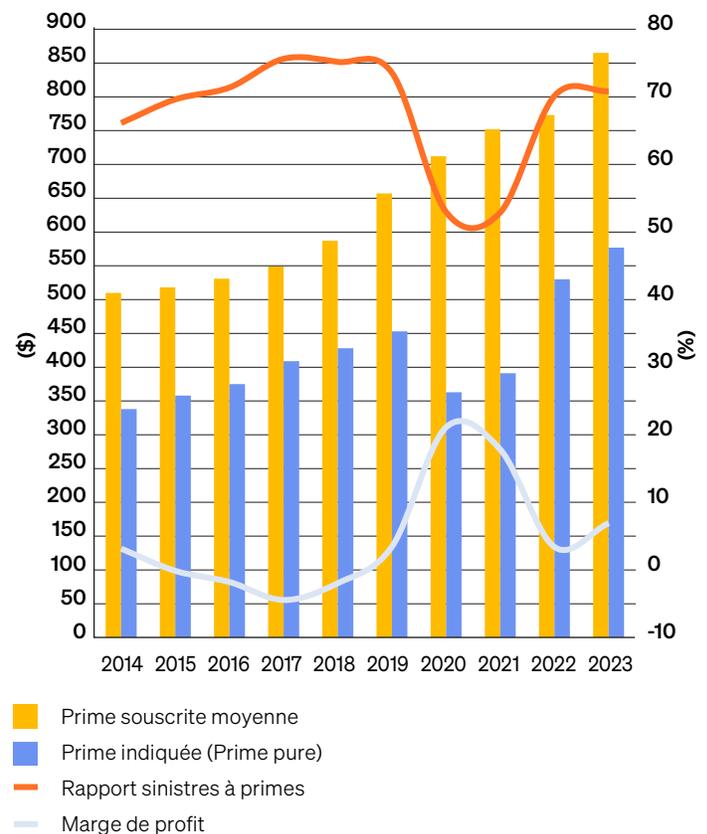
Avant d'évaluer le caractère adéquat de la tarification en 2023, il importe de considérer l'écart entre la prime indiquée (prime pure) et la prime moyenne souscrite. La prime indiquée ou la prime pure peut être définie comme étant la portion de la prime souscrite qu'un assureur aurait normalement demandée pour payer les réclamations et les frais de règlement qui y sont associés ayant été en mesure de connaître à l'avance le montant exact des déboursés totaux à venir.

Pour qu'une tarification soit qualifiée d'adéquante, l'écart entre la prime souscrite et la prime indiquée doit permettre aux assureurs de couvrir tous les coûts liés à leurs opérations d'assurance et, conséquemment, de générer une marge de profit raisonnable compte tenu des risques associés à leurs activités.

Le graphique 71 présente l'évolution de la prime souscrite moyenne en comparaison avec la prime indiquée ainsi que le ratio sinistres / primes et la marge de profit estimée pour l'ensemble des véhicules, à l'exception de la catégorie « autres risques »<sup>99</sup>.

### Graphique 71

Évolution de la prime souscrite moyenne en comparaison avec la prime indiquée ainsi que le ratio sinistres / primes et la marge de profit estimée pour l'ensemble des véhicules, à l'exception de la catégorie « autres risques »<sup>99</sup>

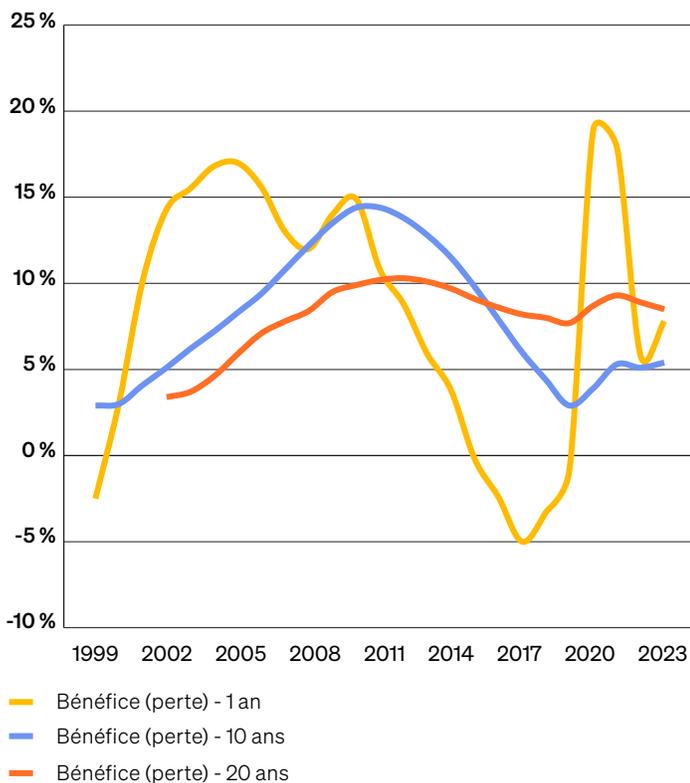


<sup>99</sup> Les résultats présentés dans ce graphique ne tiennent pas compte de la catégorie de risque « autres risques » étant donné que certaines variables ne sont pas disponibles. Cette catégorie de risque représente 10,4 % du total des primes souscrites et 8,5 % du total des sinistres pour l'année 2023.

Le graphique 72 présente les bénéfices et les pertes d'exploitation en assurance automobile au Québec entre 1999 et 2023. Ce graphique montre que les résultats peuvent fluctuer de façon significative dans un court laps de temps en raison des facteurs susmentionnés pouvant affecter la fréquence et le coût moyen des sinistres.

### Graphique 72

Bénéfice (perte)<sup>100</sup> d'exploitation par année et par période de dix et vingt ans pour l'ensemble des véhicules (pourcentage)



Le graphique 72 illustre l'évolution de la rentabilité moyenne des opérations d'assurance automobile au Québec sur une base annuelle et sur des périodes de dix et vingt ans. On observe ainsi que le bénéfice annuel estimé pour l'année 2023 représente 7,8 % des primes acquises, soit un quatrième bénéfice consécutif après cinq ans de perte pour l'industrie. Pour ce qui est du bénéfice moyen pour les périodes de dix et vingt ans, il demeure positif. En effet, le bénéfice d'exploitation généré par l'ensemble des assureurs automobiles pour la période de dix ans, comprenant les années 2014 à 2023, s'établit à 5,4 % des primes acquises comparativement à 5,1 % pour la période se terminant en 2022. Lorsqu'il est calculé sur une période de vingt ans, le bénéfice d'exploitation est de l'ordre de 8,5 % des primes acquises.

## 2.3.3 Évolution des tarifs et portrait du marché de l'assurance de remplacement

Cette partie traite d'abord de l'évolution des tarifs et des primes moyennes souscrites et dresse ensuite un portrait du marché de l'assurance de remplacement.

### L'évolution des tarifs et des primes moyennes souscrites

Tous les assurés ne paient pas la même prime d'assurance. Des différences de primes entre assureurs pour un même assuré sont d'ailleurs présentées au tableau 57. Pour déterminer les primes que doivent payer les assurés, il faut d'abord les regrouper selon des caractéristiques communes reflétant le risque qu'ils représentent. Les assureurs utilisent donc différentes règles pour classer les risques en assurance automobile. Cet aspect représente un élément fondamental du processus de tarification. Un assuré se verra attribuer un classement qui déterminera sa prime d'assurance automobile selon l'appréciation du risque, établie par l'assureur, qu'il représente.

Au fil des ans, en fonction de l'expérience acquise et du développement de nouvelles technologies, les règles utilisées par les assureurs se sont multipliées de sorte qu'il existe, aujourd'hui, une multitude de possibilités de classement d'un assuré dans le système de classification des risques des assureurs. Ces règles sont définies dans le manuel de tarification des assureurs<sup>101</sup>.

L'assurance automobile, comme toute autre forme d'assurance, repose sur l'évaluation du risque. Or, plus le risque est grand aux yeux d'un assureur, plus la prime d'assurance demandée sera élevée. À partir de leurs propres données et de leur expérience, les assureurs sont en mesure d'effectuer des études afin de déterminer des similitudes et des différences parmi les facteurs qu'ils désirent utiliser dans leur processus de tarification.

C'est sur la base de ces analyses que les assureurs fondent leurs pratiques. L'utilisation de facteurs influençant le risque de manière significative, mais non pris en compte dans la détermination de la prime, serait jugée inéquitable. Le fait de passer sous silence des différences existantes pourrait favoriser une antisélection, c'est-à-dire la possibilité pour les assurés de profiter d'un classement inadéquat, ce qui pourrait nuire à la rentabilité et même à la solvabilité d'un assureur. Dans cette perspective, il est plus équitable qu'un assuré ayant un plus grand potentiel de générer des coûts pour le système d'assurance en supporte une plus grande part que celui en ayant moins.

## Tableau 62

Nombre d'assureurs et variation moyenne<sup>102</sup> des tarifs selon les modifications apportées aux tarifs en assurance automobile au Québec pour les voitures de tourisme<sup>103</sup>

Modification des tarifs							
Année	Réduction		Stable		Hausse		Effet global
	Nombre	Variation moyenne	Nombre	Variation moyenne	Nombre	Variation moyenne	Variation moyenne
2014	12	-3,0 %	22	---	12	2,6 %	0,7 %
2015	11	-1,2 %	19	---	14	1,4 %	0,04 %
2016	14	-2,2 %	22	---	30	2,8 %	1,9 %
2017	9	-0,7 %	19	---	35	3,1 %	2,7 %
2018	3	-0,6 %	17	---	45	7,7 %	6,7 %
2019	2	-9,2 %	23	---	45	10,4 %	9,1 %
2020	3	-0,8 %	18	---	41	5,9 %	4,5 %
2021	5	-6,9 %	17	---	36	2,3 %	-1,2 %
2022	4	-5,7 %	14	---	37	7,3 %	5,2 %
2023	0	---	11	---	49	13,7 %	13,6 %

En ce qui a trait aux tarifs, l'analyse des manuels de tarification indique que le marché de l'assurance automobile au Québec présentait des hausses moyennes de tarifs pour les années 2014 à 2020. Pour l'année 2023, il présente une hausse moyenne de 13,6 % comparativement à une hausse moyenne de 5,2 % en 2022, comme l'illustre le tableau 62.

101 Conformément à l'article 180 de la LAA, chaque assureur automobile doit déposer auprès de l'Autorité son manuel de tarification où sont identifiées et définies les règles de classification des risques ainsi que les primes applicables à chacun de ces risques. De plus, en vertu de l'article 183 de la LAA, l'Autorité doit permettre à toute personne qui en fait la demande de consulter les manuels de tarification déposés par les assureurs.

102 Il s'agit de variations moyennes, c'est-à-dire que l'effet global évalué à une augmentation de 13,6 % ne signifie pas que tous les assurés ont vu leur prime d'assurance automobile augmenter de 13,6 %. De ce fait, certains ont subi des hausses plus importantes, alors que d'autres ont vu leur prime diminuer.

103 Les assureurs considérés dans cette analyse représentent 100 % des primes directes souscrites en 2023 pour les voitures de tourisme selon le Rapport du GAA, 2023.

**Tableau 63**

Évolution de la prime moyenne souscrite dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec<sup>104</sup>

Catégories de risque <sup>105</sup>						
Année	VT	MC	MN	TT	VU	VP
2014	525 \$	238 \$	158 \$	162 \$	720 \$	1237 \$
2015	532 \$	239 \$	175 \$	159 \$	733 \$	1178 \$
2016	541 \$	238 \$	242 \$	156 \$	753 \$	1169 \$
2017	560 \$	235 \$	251 \$	153 \$	778 \$	1179 \$
2018	599 \$	236 \$	260 \$	153 \$	872 \$	1281 \$
2019	672 \$	240 \$	274 \$	156 \$	974 \$	1300 \$
2020	733 \$	241 \$	286 \$	163 \$	1032 \$	1464 \$
2021	775 \$	241 \$	280 \$	165 \$	1101 \$	1540 \$
2022	796 \$	241 \$	284 \$	168 \$	1170 \$	1639 \$
2023	897 \$	241 \$	284 \$	171 \$	1278 \$	1771 \$

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

L'effet des hausses de tarif des dernières années se fait ressentir de plus en plus dans la prime moyenne souscrite pour les voitures de tourisme. En effet, le tableau 63 permet de constater que la prime moyenne pour ces véhicules a augmenté de 12,7 % en 2023. Il s'agit d'une neuvième hausse consécutive pour cette catégorie de véhicule. En 2023, la prime moyenne pour les voitures de tourisme est de 897 \$ comparativement à 796 \$ en 2022.

À partir de l'information obtenue dans le cadre de la demande de renseignements additionnels effectuée par l'Autorité en 2023, 31 assureurs représentant 99 % du marché des voitures de tourisme envisagent une hausse de leurs tarifs au cours de l'année 2024, tandis que cinq assureurs représentant moins de 1 % de ce marché n'envisagent aucune modification de leurs tarifs en 2024. Pour l'année 2024, aucun assureur ne nous a mentionné envisager une baisse de leurs tarifs.

Le tableau 63 présente aussi l'évolution de la prime moyenne souscrite pour les autres catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec. Ainsi, les catégories de risque des véhicules tout-terrain, des véhicules utilitaires et des véhicules publics ont également vu leur prime moyenne souscrite augmenter au cours de l'année 2023. Les hausses pour l'année 2023 sont de 1,8 %, 9,2 % et 8,1 % respectivement pour ces catégories de véhicules. Seules les catégories de risque des motocyclettes et des motoneiges conservent la même prime moyenne souscrite que celle de 2022. Pour les véhicules utilitaires, il s'agit d'une neuvième augmentation consécutive, tandis qu'il s'agit d'une septième hausse consécutive pour les véhicules publics et d'une cinquième hausse consécutive pour les véhicules tout-terrain.

104 Les données liées aux primes moyennes souscrites dans les différentes catégories de risque de l'assurance automobile sont extraites du Rapport du GAA, 2023.

105 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

## Portrait du marché de l'assurance de remplacement

La police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Assurance de remplacement<sup>106</sup> est un produit qui peut être distribué directement par les assureurs ou les cabinets de courtage en assurance. Toutefois, en vertu du Titre VIII de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>107</sup>, elle peut également être distribuée par des concessionnaires d'automobiles agissant alors à titre de distributeurs.

À cet effet, le tableau 64 présente le nombre de polices de même que le montant total des primes directes souscrites au cours de la dernière année pour cette police d'assurance automobile.

### Tableau 64

Nombre de polices et primes directes souscrites pour la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Assurance de remplacement pour l'année 2023<sup>108</sup>

Mode de distribution <sup>109</sup>									
Durée de la police	Concessionnaires d'automobiles			Agents / courtiers			Total		
	Nombre de polices	Prime directe souscrite	Prime moyenne	Nombre de polices	Prime directe souscrite	Prime moyenne	Nombre de polices	Prime directe souscrite	Prime moyenne
1 an	2	1 112 \$	556 \$	---	---	---	2	1 112 \$	556 \$
2 ans	1 644	2 225 652 \$	1 354 \$	1 101	1 188 332 \$	1 079 \$	2 745	3 413 984 \$	1 244 \$
3 ans	5 743	8 790 326 \$	1 531 \$	3 128	3 752 335 \$	1 200 \$	8 871	12 542 661 \$	1 414 \$
4 ans	16 534	31 212 414 \$	1 888 \$	14 380	20 734 186 \$	1 442 \$	30 914	51 946 600 \$	1 680 \$
5 ans	23 350	57 815 808 \$	2 476 \$	21 674	41 277 801 \$	1 904 \$	45 024	99 093 609 \$	2 201 \$
6 ans	5 558	16 800 789 \$	3 023 \$	1 000	2 801 260 \$	2 801 \$	6 558	19 602 049 \$	2 989 \$
7 ans	11 057	38 834 938 \$	3 512 \$	3 045	11 208 967 \$	3 681 \$	14 102	50 043 905 \$	3 549 \$
8 ans	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Plus de 8 ans	144	312 189 \$	2 168 \$	---	---	---	144	312 189 \$	2 168 \$
<b>Total</b>	<b>64 032</b>	<b>155 993 228 \$</b>	<b>2 436 \$</b>	<b>44 328</b>	<b>80 962 881 \$</b>	<b>1 826 \$</b>	<b>108 360</b>	<b>236 956 109 \$</b>	<b>2 187 \$</b>

Les données présentées dans le tableau 64 illustrent que le marché de l'assurance de remplacement est dominé par les assureurs utilisant le mode de distribution sans représentant. En effet, ces derniers recueillent 59,1 % du total des polices vendues au cours de la dernière année et 65,8 % du total des primes souscrites. À titre comparatif, ces proportions étaient de 65,2 % et de 71,1 % respectivement en 2022. Durant l'année 2023, plus de 108 000 polices ont été souscrites, et ce, pour près de 237 M\$ en primes comparativement à un peu plus de 98 000 polices et 211,1 M\$ de primes en 2022.

106 La police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré – Assurance de remplacement est disponible sur le site Web de l'Autorité au : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

107 RLRQ, c. D-9.2.

108 Ces données proviennent du Rapport du GAA, 2023.

109 Représente le mode de distribution retenu par l'assureur pour distribuer cette police, soit par des représentants certifiés (agents ou courtiers) ou par l'entremise de la distribution sans représentant (concessionnaires d'automobiles).

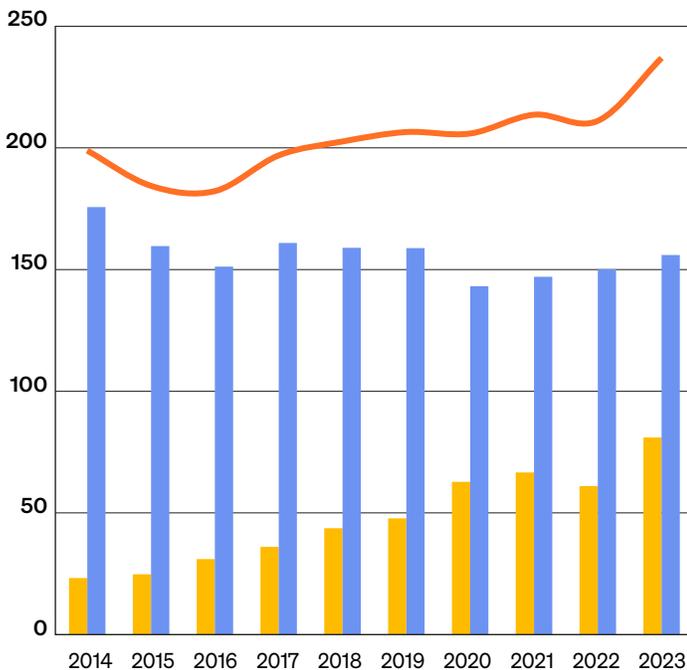
Les assureurs distribuant cette police d'assurance par l'entremise de représentants certifiés ont, quant à eux, souscrit 40,9 % du total des polices vendues en 2023 et détiennent 34,2 % du total des primes souscrites. En 2022, ces proportions étaient respectivement de 34,8 % et de 28,9 %.

Enfin, les consommateurs ont tendance à opter pour un terme de cinq ans pour cette police d'assurance. En effet, peu importe le mode de distribution, les polices ayant une durée de cinq ans représentent 42 % des polices souscrites en 2023.

Les graphiques 73 et 74 présentent l'évolution du marché de l'assurance de remplacement depuis 2014. Le graphique 73 illustre l'évolution du marché selon le total des primes souscrites en fonction du mode de distribution, tandis que le graphique 74 illustre cette évolution en fonction du nombre de polices souscrites selon le mode de distribution.

### Graphique 73

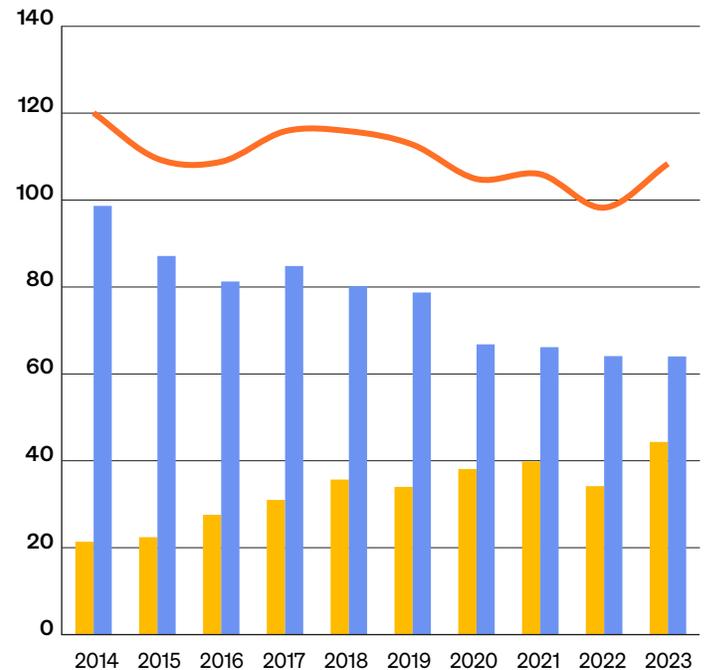
Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total des primes souscrites en fonction du mode de distribution (millions)



- Agents/courtiers
- Concessionnaires d'automobiles
- Primes souscrites totales

### Graphique 74

Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total de polices souscrites en fonction du mode de distribution (milliers)



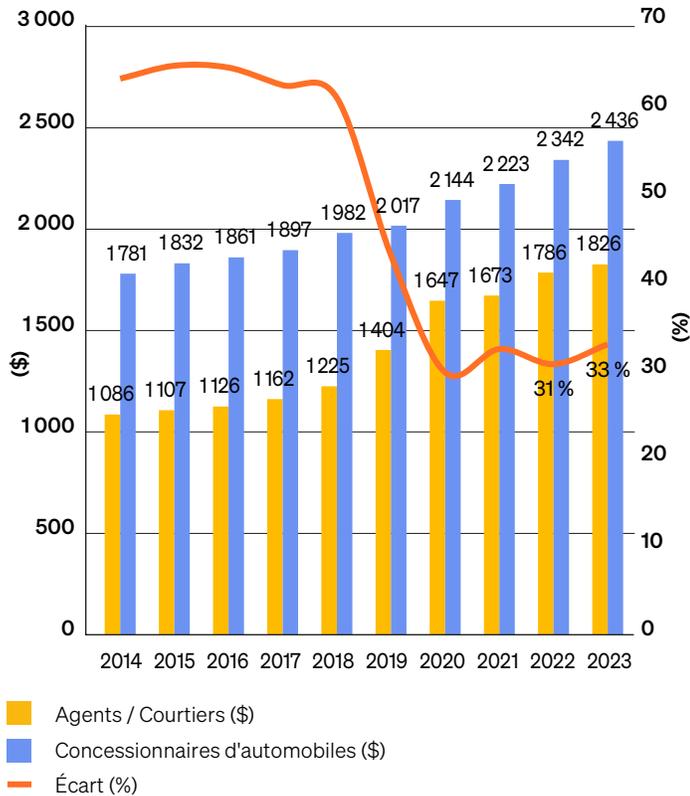
- Agents/courtiers
- Concessionnaires d'automobiles
- Polices souscrites totales

Les graphiques 73 et 74 permettent de constater que le nombre de polices et le montant total des primes souscrites ont augmenté en 2023. Cette année, le nombre de polices a augmenté de 10,3 %, tandis que le montant total des primes souscrites a augmenté de 12,2 %. Du côté des représentants certifiés, leur nombre de polices vendues est en hausse de 29,7 % et le montant des primes souscrites augmente de 32,7 %. Les concessionnaires d'automobiles, quant à eux, présentent une baisse de 3,1 % de leur nombre de polices vendues, mais une hausse de 3,9 % de leurs primes souscrites.

Le graphique 75 permet d'illustrer les différences entre la prime moyenne d'une police souscrite par un représentant certifié et celle souscrite par un distributeur, c'est-à-dire un concessionnaire d'automobiles.

**Graphique 75**

*Évolution de la prime moyenne souscrite pour le marché de l'assurance de remplacement selon le mode de distribution*



Au niveau de la prime moyenne souscrite en 2023, il y a un écart de 610 \$, soit 33 %, entre le mode de distribution sans représentant (2 436 \$) et celui par l'entremise d'un représentant certifié (1 826 \$). Cet écart a augmenté par rapport à 2022, lequel était de 31 %. Cette augmentation s'explique par le fait que la prime moyenne souscrite des assureurs faisant affaire avec les concessionnaires d'automobiles a augmenté de 4 %, tandis que celle des assureurs distribuant cette police par l'entremise de représentants certifiés a augmenté de 2,2 %. Ainsi, en raison des hausses tarifaires présentées par les assureurs faisant affaire avec les concessionnaires d'automobiles et ceux distribuant cette police par l'entremise de représentants certifiés, la prime moyenne souscrite est passée de 2 148 \$ en 2022 à 2 187 \$ en 2023, soit une hausse de 1,8 %.

Le tableau 65 présente l'évolution du rapport sinistres à primes pour l'assurance de remplacement de 2019 à 2023. Ce tableau permet ainsi de constater que le marché, dans son ensemble, présente un taux de sinistre moyen de 28,3 % en 2023 comparativement à 28,7 % en 2022. Toutefois, ce dernier peut varier considérablement selon le mode de distribution.

## Tableau 65

Évolution du rapport sinistres à primes pour l'assurance de remplacement

Durée du contrat	2019			2020		
	Primes acquises <sup>110</sup>	Sinistres subis et frais de règlement <sup>111</sup>	Taux de sinistre	Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre
2 ans	1 212 994 \$	232 667 \$	19,2 %	1 147 249 \$	329 874 \$	28,8 %
3 ans	7 307 290 \$	1 623 335 \$	22,2 %	7 051 592 \$	1 893 014 \$	26,8 %
4 ans	26 216 148 \$	8 772 691 \$	33,5 %	27 926 778 \$	9 186 362 \$	32,9 %
5 ans	55 060 053 \$	20 152 680 \$	36,6 %	55 431 074 \$	19 208 193 \$	34,7 %
6 ans	18 723 513 \$	7 926 704 \$	42,3 %	18 644 466 \$	7 445 464 \$	39,9 %
7 ans	44 308 160 \$	21 757 453 \$	49,1 %	42 178 018 \$	17 622 921 \$	41,8 %
<b>Total</b>	<b>152 828 158 \$</b>	<b>60 465 530 \$</b>	<b>39,6 %</b>	<b>152 379 177 \$</b>	<b>55 685 828 \$</b>	<b>36,5 %</b>

110 Le montant des primes acquises inclut les commissions versées. De plus, ce montant tient compte des résiliations de contrats qui ont eu lieu en cours de terme.

111 Le montant des sinistres subis et frais de règlement correspond à celui encouru pour l'année en cours selon le terme du contrat. À titre d'exemple, le montant de 1 285 698 \$ correspond aux montants encourus en 2023 pour la 1<sup>ère</sup> année, la 2<sup>e</sup> année et la 3<sup>e</sup> année d'un contrat de 3 ans.

2021			2022			2023		
Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre	Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre	Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre
1 213 977 \$	326 221 \$	26,9 %	1 564 433 \$	189 000 \$	12,1 %	2 155 021 \$	437 296 \$	20,3 %
7 038 982 \$	1 435 901 \$	20,4 %	7 167 510 \$	1 589 464 \$	22,2 %	7 868 697 \$	1 285 698 \$	16,3 %
29 341 805 \$	8 761 228 \$	29,9 %	30 646 925 \$	7 523 747 \$	24,5 %	32 578 244 \$	9 037 058 \$	27,7 %
57 446 599 \$	18 247 923 \$	31,8 %	59 676 195 \$	16 211 784 \$	27,2 %	61 564 393 \$	17 604 869 \$	28,6 %
18 697 491 \$	6 008 201 \$	32,1 %	18 893 074 \$	6 263 586 \$	33,2 %	18 717 379 \$	5 300 983 \$	28,3 %
40 983 474 \$	14 525 882 \$	35,4 %	40 517 369 \$	13 626 404 \$	33,6 %	40 311 103 \$	12 473 846 \$	30,9 %
<b>154 722 328 \$</b>	<b>49 305 356 \$</b>	<b>31,9 %</b>	<b>158 465 506 \$</b>	<b>45 403 985 \$</b>	<b>28,7 %</b>	<b>163 194 837 \$</b>	<b>46 139 750 \$</b>	<b>28,3 %</b>

Le tableau 66 présente la part de marché des assureurs présents, en 2023, dans la vente de l'assurance de remplacement.

## Tableau 66

Évolution de la part de marché<sup>112</sup> de la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 - Assurance de remplacement

Mode de distribution	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Concessionnaires	44 %	49 %	49 %	54 %	61 %	62 %	63 %	55 %	53 %	52 %
Agents / Courtiers	27 %	24 %	26 %	25 %	18 %	15 %	13 %	12 %	9 %	7 %
Concessionnaires	14 %	14 %	14 %	13 %	15 %	15 %	14 %	11 %	10 %	7 %
Agents / Courtiers	7 %	5 %	5 %	6 %	5 %	7 %	6 %	5 %	4 %	4 %
Concessionnaires	5 %	5 %	4 %	2 %	---	---	---	---	---	---
Concessionnaires	%	3 %	2 %	1 %	moins de 1 %	---	---	---	---	---
Concessionnaires	---	---	---	---	1 %	1 %	1 %	1 %	moins de 1 %	---
Concessionnaires	---	---	---	---	---	---	3 %	12 %	12 %	15 %
Concessionnaires	---	---	---	---	---	---	1 %	4 %	12 %	14 %
Concessionnaires	---	---	---	---	---	---	moins de 1 %			
Concessionnaires	---	---	---	---	---	---	moins de 1 %			

<sup>112</sup> Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes émises au Québec pour l'assurance de remplacement selon le Rapport du GAA, 2023.

# Les agents d'évaluation du crédit

3

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, l'Autorité s'est vu confier le mandat de s'assurer que les agents d'évaluation du crédit (AEC) respectent les attentes prudentielles qu'elle émet à leur égard et les obligations légales.

## 3.1 Encadrement des AEC

Les AEC sont encadrés par la *Loi sur les agents d'évaluation du crédit* (LAEC) et la *Ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit*. Cette ligne directrice traite notamment de la gouvernance, des pratiques commerciales, de la gestion du risque opérationnel, des risques liés aux technologies de l'information et des communications. De plus, l'Autorité a publié le 15 février 2024, le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier*, lequel entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Ce règlement s'appliquera également aux AEC. Dans ce règlement, plusieurs éléments sont traités notamment la définition de la notion de plainte et les délais convenus pour traiter une plainte.

En vertu de l'article 51 de la LAEC, l'Autorité peut requérir d'un AEC, qu'il lui fournisse les documents et renseignements qu'elle juge utiles aux fins de l'application de la présente loi ou qu'il lui donne autrement accès à ces documents et renseignements. À cet effet, l'Autorité a demandé aux AEC, au cours de la dernière année, qu'ils remplissent une auto-évaluation à l'égard de leur conformité à la *Ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit*.

Également, en matière de gouvernance, l'Autorité s'attend à ce que les AEC mettent en place et suivent des pratiques de gestion appropriées en s'appuyant notamment sur l'adoption et la promotion d'une culture d'entreprise fondée sur un comportement organisationnel éthique et sur la responsabilisation des instances décisionnelles. En matière de saines pratiques commerciales, l'Autorité s'attend à l'égard du traitement des plaintes qu'elles soient traitées équitablement et avec diligence, selon un processus simple et facilement accessible pour les consommateurs.

## 3.2 Travaux de surveillance des AEC

L'article 49 de LAEC, exige que les AEC préparent, annuellement, un état de la situation de leurs affaires au Québec selon le formulaire et la date de transmission déterminés par l'Autorité. Par conséquent, l'Autorité a reçu les formulaires de divulgation des AEC ce qui lui permet de poursuivre ses travaux de surveillance.

Les AEC s'adaptent progressivement à cette nouvelle réalité découlant d'un encadrement prudentiel et, en ce sens, l'Autorité les accompagne et s'assure en même temps que les mesures de protection prévue par la loi continuent d'être accessibles aux consommateurs.

Les travaux de surveillance et d'encadrement qui sont effectués par l'Autorité auprès des AEC permettent de les amener à suivre des pratiques de gestion et des pratiques commerciales visant à assurer le traitement équitable de la clientèle.

## 3.3 Nombre de demandes par droit

En vertu de la LAEC, les mesures de protection offertes aux consommateurs sur leur dossier de crédit détenu par un AEC sont le gel de sécurité, l'alerte de sécurité et la note explicative. De plus, la LAEC permet au client d'obtenir sa cote de crédit par téléphone, par courrier ou par internet.

Le tableau 67 présente le nombre de demandes faites par les clients québécois auprès des AEC concernant ces mesures de protection.

**Tableau 67**

*Ventilation des demandes par mesure de protection pour les années 2022 et 2023*

Mesure de protection	2022	2023	Variation
Alerte de sécurité	15 175	25 978	+71,2 %
Note explicative	3 555	7 425	+108,9 %
Gel de sécurité <sup>113</sup>	n.a.	183 196	n.a.
Communication de la cote de crédit			
Par téléphone	55 921	95 648	+71,0 %
Par courrier	10 825	5 146	-52,5 %
Par Internet	1 151 171	1 017 719	-11,6 %
<b>Total</b>	<b>1 236 647</b>	<b>1 335 112</b>	<b>+8,0 %</b>

Selon la LAEC, le gel de sécurité interdit à l'AEC qui détient le dossier de crédit de communiquer les renseignements personnels qu'il contient ainsi que ceux qu'il produit à partir de ceux-ci à toute personne qui en fait la demande. Ainsi, avec la mise en application du gel de sécurité, un client peut demander à chaque AEC de limiter temporairement le partage de son dossier de crédit à un tiers afin de le protéger d'une utilisation frauduleuse.

Le Québec est, pour le moment, la seule province à mettre en place une telle mesure au bénéfice des consommateurs québécois. De plus, bien que la LAEC permet aux AEC d'imposer des frais pour la mise en application du gel de sécurité, ces derniers ont décidé de l'offrir gratuitement.

# Annexes

4

## ABRÉVIATIONS

<b>ACVM</b>	Autorités canadiennes en valeurs mobilières
<b>AEC</b>	Agent d'évaluation du crédit
<b>AICA</b>	Association internationale des contrôleurs d'assurance
<b>Autorité</b>	Autorité des marchés financiers
<b>Aut.prov.</b>	Charte d'une autre province ou territoire
<b>BSIF</b>	Bureau du surintendant des institutions financières
<b>Can.</b>	Charte du Canada
<b>CBCB</b>	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
<b>CCRRA</b>	Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance
<b>CICV</b>	Contrats individuels à capital variable afférents à des fonds distincts
<b>EDI</b>	Équité, diversité et inclusion
<b>Étr.</b>	Charte d'un État ou pays étranger
<b>FCDQ</b>	Fédération des caisses Desjardins du Québec
<b>FCSA</b>	Fichier central des sinistres automobiles
<b>FinCoNet</b>	<i>International Financial Consumer Protection Organization</i>
<b>F.P.Q.</b>	Formulaire de police d'assurance automobile du Québec
<b>FPUNV</b>	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité
<b>G\$</b>	Milliards de dollars
<b>GAA</b>	Groupement des assureurs automobiles
<b>HHI</b>	Indice de concentration d'Herfindahl-Hirschman
<b>IADI</b>	<i>International Association of Deposit Insurers</i>
<b>IFRS</b>	Normes internationales d'information financière
<b>K\$</b>	Milliers de dollars
<b>LAA</b>	Loi sur l'assurance automobile
<b>LAEC</b>	Loi sur les agents d'évaluation du crédit
<b>LASS</b>	Loi sur les assureurs
<b>LSFSE</b>	Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne
<b>M\$</b>	Millions de dollars
<b>O.A.R.</b>	Organismes d'autoréglementation
<b>PSA</b>	Plan statistique automobile
<b>Qué.</b>	Charte du Québec
<b>RALIDPD</b>	Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts
<b>RVER</b>	Régime volontaire d'épargne-retraite
<b>S.A.</b>	Sociétés par actions
<b>SAAQ</b>	Société de l'assurance automobile du Québec

<b>SADC</b>	Société d'assurance-dépôts du Canada
<b>S.A.F.</b>	Société d'assurance funéraire
<b>SCHL</b>	Société canadienne d'hypothèques et de logement
<b>SFSE</b>	Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne
<b>S.M.</b>	Sociétés mutuelles
<b>S.M.M.F.</b>	Sociétés mutuelles membres d'une fédération
<b>S.S.M.</b>	Sociétés de secours mutuels
<b>U.R.</b>	Unions réciproques
<b>VAC</b>	Véhicule automatisé et connecté

## Liste des avis 2023 concernant l'encadrement prudentiel applicable aux institutions financières et liés aux activités de surveillance de l'autorité

Date	Avis	Résumé
12 janvier 2023	Avis de fusion	Optimum Société d'Assurance inc. et Optimum Assurance agricole inc. ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société par actions. Le nom de la personne morale issue de la fusion, Optimum Société d'Assurance inc. La fusion a eu lieu le 1 <sup>er</sup> janvier 2023.
12 janvier 2023	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion	L'Autorité maintient l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec d'intacte Compagnie d'assurance (nom utilisé par Intact Insurance Company)
12 janvier 2023	Avis de fusion	La Capitale assureur de l'administration publique inc. et SSQ, Société d'assurance-vie inc., qui détiennent l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, ont procédé à des opérations juridiques afin de former qu'une seule société par actions. Le nom de la personne morale issue de la fusion, Beneva Inc. La fusion a eu lieu le 1 <sup>er</sup> janvier 2023.
12 janvier 2023	Avis de fusion	La Survivance-Voyage, compagnie d'assurance, qui détient l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec, a procédé à une fusion avec Tour+Med inc. pour ne former qu'une seule société par actions. Le nom de la personne morale issue de la fusion, La Survivance-Voyage, compagnie d'assurance. La fusion a eu lieu le 31 décembre 2022.
12 janvier 2023	Avis de fusion	L'Autorité des marchés financiers a autorisé les institutions de dépôts autorisées suivantes à procéder à leur fusion, en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, pour ne former qu'une seule personne morale régie par la Loi sur les coopératives de services financiers et assujettie à la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts.  La Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata ainsi que la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage a procédé à une fusion. La personne morale issue de la fusion, Caisse Desjardins du Témiscouata. La fusion a eu lieu le 1 <sup>er</sup> janvier 2023.  La Caisse Populaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ainsi que la Caisse Desjardins GOX 2LO de Saint-Boniface a procédé à une fusion. La personne morale issue de la fusion, Caisse Desjardins de Saint-Boniface. La fusion a eu lieu le 1 <sup>er</sup> janvier 2023.  La Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication ainsi que la Caisse Desjardins des Technologies de l'information ont procédé à une fusion. La personne morale issue de la fusion, Caisse Desjardins des Technologies. La fusion a eu lieu le 1 <sup>er</sup> janvier 2023.
12 janvier 2023	Avis d'octroi d'une autorisation	L'Autorité des marchés financiers autorise, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, Société d'assurance Swiss Re Corporate Solutions d'Amérique (nom utilisé au Québec par Swiss Re Corporate Solutions America Insurance Corporation) (« SRCSAIC ») à exercer au Québec l'activité d'assureur dans diverses catégories.
12 janvier 2023	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom	L'Autorité des marchés financiers a maintenue inchangée l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec de La Capitale assurances générales inc.
19 janvier 2023	Avis d'octroi d'une autorisation	L'Autorité des marchés financiers a autorisé La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (nom utilisé au Québec par The Bank of Nova Scotia Trust Company), à exercer l'activité d'institution de dépôts au Québec
19 janvier 2023	Avis de révocation volontaire et partielle d'une autorisation	L'Autorité des marchés financiers a fait droit à la demande de révocation volontaire et partielle de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec de SSQ, Société d'assurance-vie inc. (« SSQ-Vie ».)

Date	Avis	Résumé
26 janvier 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages	Cet avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux assureurs. L'Autorité confirme que seuls les contrats comptabilisés par l'application des sections a) ou b) du paragraphe 25 de la norme IFRS 17 doivent être inclus lors du calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis. L'Autorité note que les formules de calcul ne précisent pas les flux de trésorerie à comptabiliser. Il s'agit des flux de trésorerie induits par tous les contrats d'assurance sous-jacents qui tombent dans le périmètre du contrat. Ainsi, les flux de trésorerie future ou encourent les primes à recevoir devront être prise en compte dans ce calcul.
26 janvier 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation	Cet avis a pour objectif d'apporter une précision ou de présenter des mesures d'ajustement aux organismes d'autoréglementation, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité. La section 4.2.2 de la Ligne directrice semble laisser place à interprétation quant à savoir si tous les contrats d'assurance émis et comptabilisés devraient être inclus dans le calcul. L'Autorité confirme que seuls les contrats comptabilisés par l'application des sections a) ou b) du paragraphe 25 de la norme IFRS 17 doivent être inclus lors du calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis. Toujours à la section 4.2 de la ligne directrice, l'Autorité note que les formules de calcul ne précisent pas les flux de trésorerie à comptabiliser. L'Autorité précise qu'il s'agit des flux de trésorerie induits par tous les contrats d'assurance sous-jacents qui tombent dans le périmètre du contrat, même s'ils n'ont pas encore été émis. Ainsi, les flux de trésorerie future ou encourent les primes à recevoir devront être prise en compte dans ce calcul.
26 janvier 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques	Cet avis a pour objectif d'apporter une précision ou de présenter des mesures d'ajustement aux unions réciproques, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité. La section 4.3.2 de la Ligne directrice, semblent laisser place à interprétation quant à savoir si tous les contrats d'assurance émis et comptabilisés doivent être inclus dans le calcul. L'Autorité confirme que seuls les contrats comptabilisés par l'application des sections a) ou b) du paragraphe 25 de la norme IFRS 17 doivent être inclus lors du calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis. Toujours à la section 4.3.2 de la ligne directrice, l'Autorité note que les formules de calcul ne précisent pas les flux de trésorerie à comptabiliser. L'Autorité précise qu'il s'agit des flux de trésorerie induits par tous les contrats d'assurance sous-jacents qui tombent dans le périmètre du contrat, même s'ils n'ont pas encore été émis. Ainsi, les flux de trésorerie future ou encourent les primes à recevoir devront être prise en compte dans ce calcul.
2 février 2023	Avis d'intention de procéder à une fusion	Échelon Assurance (nom utilisé au Québec par Echelon Insurance) et Compagnie d'assurance voyage Orion (nom utilisé au Québec par Orion Travel Insurance Company) ont donné avis de leur intention de fusionner en seule société par actions. La fusion est prévue le 1 <sup>er</sup> avril 2023. La personne morale issue de la fusion, Échelon assurance.
9 février 2023	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion	L'Autorité des marchés financiers maintient inchangée l'autorisation d'exercer l'activité de société de fiducie au Québec de la société de Fiducie banque de Nouvelle-Écosse (nom utilisé par The Bank of Nova-Scotia Trust Company).
11 février 2023	Avis de consultation de modification du Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts	Modification du Règlement pour l'ajout des dépôts faits dans un CELIAPP à la liste de catégories de dépôts. Entrée en vigueur le 30 avril 2023
16 février 2023	Avis d'octroi d'une autorisation	L'Autorité des marchés financiers a autorisé Fiducie Odyssey (nom utilisé au Québec par Odyssey Trust Company), à exercer au Québec l'activité de société de fiducie.

Date	Avis	Résumé
9 mars 2023	Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation	L'Autorité a fait droit à la demande de révocation volontaire et complète de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec par Le Conseil Suprême de l'Arcane royal (nom utilisé au Québec par Supreme Council of the Royal Arcanum) (« Arcane Royal »).
9 mars 2023	Mise à jour par l'Autorité des marchés financiers des Guides de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de dommages et des assureurs de personnes	<p>Cet avis s'adresse aux assureurs de dommages et aux assureurs de personnes à charte du Québec assujettis à la Loi sur les assureurs ainsi qu'à leur actuaire désigné. Conformément à l'article 128 de la Loi sur les assureurs, l'actuaire désigné prépare aux dates déterminées par l'Autorité une étude sur la situation financière actuelle ainsi que projetée de l'assureur autorisé. L'étude en question doit aussi décrire toutes répercussions financières qui pourraient découler des activités de l'assureur. Conformément à l'article 133 de la Loi sur les assureurs, ces études doivent être transmises annuellement à l'Autorité. Dans le but d'aider l'actuaire à produire le rapport découlant de cette étude (le « rapport sur l'Examen de la santé financière »), l'Autorité publie annuellement les guides suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de dommages (incluant le fichier Excel à transmettre).</li> <li>• Guide de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de personnes (incluant le fichier Excel à transmettre).</li> </ul> <p>Ces guides sont disponibles dans la section « Rapport sur l'Examen de la santé financière » du site Web de l'Autorité.</p>
16 mars 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages	Cet avis est en référence l'application de la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital. L'avis apporte une précision sur les ententes de façade pour les captives. Pour davantage de contexte, veuillez-vous référer à l'avis datant du 26 janvier 2023. L'Autorité constate que des ententes de façade pour des captives pourraient ne pas être pas comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 17. Dans sa section 3.4, la Ligne directrice établit que ce type d'entente est assujetti aux mécanismes d'atténuation et de transfert de risque pour la réassurance non agréée. Ces mécanismes sont basés sur une comptabilité utilisant le cadre de présentation comptable de la norme IFRS 17. Ainsi, l'Autorité rappelle que l'ensemble des ententes de réassurance détenue auprès d'assureurs non agréés y compris les ententes de façade pour des captives doivent être déclarées.
16 mars 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation	Cet avis est en référence l'application de la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital. L'avis apporte une précision sur les ententes de façade pour les captives. Pour davantage de contexte, veuillez-vous référer à l'avis datant du 26 janvier 2023. L'Autorité constate que des ententes de façade pour des captives pourraient ne pas être pas comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 17. Dans sa section 4.3, la Ligne directrice établit que ce type d'entente est assujetti aux mécanismes d'atténuation et de transfert de risque pour la réassurance non agréée. Ces mécanismes sont basés sur une comptabilité utilisant le cadre de présentation comptable de la norme IFRS 17. Ainsi, l'Autorité rappelle que l'ensemble des ententes de réassurance détenue auprès d'assureurs non agréés y compris les ententes de façade pour des captives doivent être déclarées.

Date	Avis	Résumé
16 mars 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques	Cet avis est en référence l'application de la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital. L'avis apporte une précision sur les ententes de façade pour les captives. Pour davantage de contexte, veuillez-vous référer à l'avis datant du 26 janvier 2023. L'Autorité constate que des ententes de façade pour des captives pourraient ne pas être pas comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 17. Dans sa section 4.4, la Ligne directrice établit que ce type d'entente est assujetti aux mécanismes d'atténuation et de transfert de risque pour la réassurance non agréée. Ces mécanismes sont basés sur une comptabilité utilisant le cadre de présentation comptable de la norme IFRS 17. Ainsi, l'Autorité rappelle que l'ensemble des ententes de réassurance détenue auprès d'assureurs non agréés y compris les ententes de façade pour des captives doivent être déclarées.
30 mars 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes	<p>Le présent avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux assureurs, afin que ces derniers soient en mesure de compléter les calculs relatifs à la Ligne directrice selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>L'avis fait référence à la section 2.1.1 de la Ligne directrice qui indique que l'assureur peut faire le choix de renverser partiellement les variations des passifs pour tous les produits sauf les fonds distincts depuis la fin du trimestre précédent. Ce choix doit être fait pendant les trois premiers mois qui suivent la prise d'effet d'IFRS 17 et ne peut pas être modifié par la suite. Or, étant donné que la mesure d'ajustement de la volatilité n'est opérante qu'à partir du second trimestre, le délai pour arrêter ce choix peut donc être fait dans les six premiers mois qui suivent la prise d'effet d'IFRS 17 et non « pendant les trois premiers mois ».</p> <p>En vertu d'un amendement apporté à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles (paragraphe 29A et 29B), un assureur peut choisir d'évaluer un immeuble occupé par son propriétaire selon le modèle de la juste valeur décrite dans IAS 40 Immeubles de placement. Si un assureur fait ce choix, l'immeuble doit être traité comme un immeuble de placement selon la Ligne directrice.</p> <p>La section 2.3 de la Ligne directrice énumère trois limites que doit respecter la composition du capital. La première limite exige que le total des éléments spécifiés à l'égard de cette limite soit égal ou supérieur à 75 % du capital net de catégorie 1. Malgré l'ajout d'un élément de capital lors des modifications apportées à la ligne directrice pour 2023, la formule du calcul de la première limite prévue n'a pas été ajustée en conséquence. L'Autorité a donc ajusté cette formule afin de prendre en considération le nouvel élément de capital.</p>
20 avril 2023	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2023 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.

Date	Avis	Résumé
20 avril 2023	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2023 – Assureurs de personnes autorisées à exercer leurs activités au Québec	Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.
27 avril 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages	<p>Cet avis est en référence l'application de la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital. L'avis apporte une précision sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance. Pour davantage de contexte, veuillez-vous référer à l'avis datant du 26 janvier 2023.</p> <p>Des représentants des assureurs de dommage ont communiqué avec l'Autorité dans le but d'obtenir des clarifications sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance. L'Autorité précise que si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne sont pas comptabilisés en charge, conformément au paragraphe 59 (a) de la norme IFRS 17, alors le solde des flux de trésorerie non amortis liés aux frais d'acquisition d'assurance à la fin d'une période de déclaration devra être obtenu selon l'une ou l'autre des méthodes soit la méthode générale d'évaluation (MGE) ou encore la méthode de répartition de la prime (MRP). L'Autorité rappelle que le solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne peut être négatif.</p> <p>Des divergences entre la définition de la notion de commission de réassurance non amortie fournie à la section 3.3.2.2 et celle à la section 3.4.2.1 de la Ligne directrice. L'Autorité précise que la définition de la notion de commission de réassurance non amortie qui doit être utilisée est celle prévue à la section 3.3.2.2.</p>
27 avril 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation	<p>Cet avis est en référence l'application de la ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital. L'avis apporte une précision sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance. Pour davantage de contexte, veuillez-vous référer à l'avis datant du 26 janvier 2023.</p> <p>Des représentants des assureurs de dommage ont communiqué avec l'Autorité dans le but d'obtenir des clarifications sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance.</p> <p>L'Autorité précise que si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne sont pas comptabilisés en charge, conformément au paragraphe 59 (a) de la norme IFRS 17, alors le solde des flux de trésorerie non amortis liés aux frais d'acquisition d'assurance à la fin d'une période de déclaration devra être obtenu selon l'une ou l'autre des méthodes soit la méthode générale d'évaluation (MGE) ou encore la méthode de répartition de la prime (MRP). L'Autorité rappelle que le solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne peut être négatif.</p> <p>Des divergences entre la définition de la notion de commission de réassurance non amortie fournie à la section 3.3.2.2 et celle à la section 3.4.2.1 de la Ligne directrice. L'Autorité précise que la définition de la notion de commission de réassurance non amortie qui doit être utilisée est celle prévue à la section 3.3.2.2.</p>

Date	Avis	Résumé
27 avril 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques	<p>Cet avis a pour objectif d'apporter une précision ou de présenter des mesures d'ajustement aux Unions réciproques, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>Des représentants des assureurs de dommage ont communiqué avec l'Autorité dans le but d'obtenir des clarifications sur la notion de solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance.</p> <p>L'Autorité précise que si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance ne sont pas comptabilisés en charge, conformément au paragraphe 59 (a) de la norme IFRS 17, alors le solde des flux de trésorerie non amortis liés aux frais d'acquisition d'assurance à la fin d'une période de déclaration devra être obtenu selon l'une ou l'autre des méthodes soit la méthode générale d'évaluation (MGE) ou encore la méthode de répartition de la prime (MRP). L'Autorité rappelle que le solde non amorti des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne peut être négatif.</p> <p>Des divergences entre la définition de la notion de commission de réassurance non amortie fournie à la section 4.3.2.2 et celle à la section 4.4.2.1 de la Ligne directrice.</p> <p>L'Autorité précise que la définition de la notion de commission de réassurance non amortie qui doit être utilisée est celle prévue à la section 4.3.2.2.</p>
11 mai 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages	<p>Cet avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux assureurs, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>En septembre 2018, le Groupe de soutien à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 de l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié une interprétation relative aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance. L'Autorité constate que cette interprétation pourrait avoir un impact sur le calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis, évaluée selon la méthode générale d'évaluation (MGÉ) ou la méthode de répartition des primes (MRP). Ainsi, pour assurer une application cohérente du TCM et conforme à la norme IFRS 17 l'Autorité précise que la couverture non expirée pour les groupes de contrats d'assurance émis devra être obtenue selon les groupes de contrats d'assurance émis évalués selon la méthode générale d'évaluation (MGÉ) ou encore les groupes de contrats d'assurance émis évalués selon la méthode de répartition des primes (MRP).</p>
11 mai 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation	<p>Cet avis a pour objectif d'apporter une précision ou de présenter des mesures d'ajustement aux organismes d'autoréglementation, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>En septembre 2018, le Groupe de soutien à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 de l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié une interprétation relative aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance. L'Autorité constate que cette interprétation pourrait avoir un impact sur le calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis, évaluée selon la méthode générale d'évaluation (MGÉ) ou la méthode de répartition des primes (MRP). Ainsi, pour assurer une application cohérente du TCM et conforme à la norme IFRS 17 l'Autorité précise que la couverture non expirée pour les groupes de contrats d'assurance émis devra être obtenue selon les groupes de contrats d'assurance émis évalués selon la méthode générale d'évaluation (MGÉ) ou encore les groupes de contrats d'assurance émis évalués selon la méthode de répartition des primes (MRP).</p>

Date	Avis	Résumé
11 mai 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques	<p>Cet avis a pour objectif d'apporter une précision ou de présenter des mesures d'ajustement aux Unions réciproques, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>En septembre 2018, le Groupe de soutien à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 de l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié une interprétation relative aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance. L'Autorité constate que cette interprétation pourrait avoir un impact sur le calcul de la couverture non expirée pour les contrats d'assurance émis, évaluée selon la méthode générale d'évaluation (MGÉ) ou la méthode de répartition des primes (MRP). Ainsi, pour assurer une application cohérente du TCM et conforme à la norme IFRS 17 l'Autorité précise que la couverture non expirée pour les groupes de contrats d'assurance émis devra être obtenue selon les groupes de contrats d'assurance émis évalués selon la méthode générale d'évaluation (MGÉ) ou encore les groupes de contrats d'assurance émis évalués selon la méthode de répartition des primes (MRP).</p>
8 juin 2023	Avis d'intention de procéder à une fusion	<p>La Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton ainsi que la Caisse Populaire St-Théodore d'Actona procédé a partagé une intention fusion. La personne morale issue de la fusion, Caisse Desjardins Caisse Desjardins de la vallée d'Acton. La fusion aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2023.</p>
8 juin 2023	Avis d'intention de changement d'autorité de réglementaire	<p>Compagnie d'assurance voyage Orion (nom utilisé au Québec par Orion Travel Insurance Company), qui détient l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec, a donné avis de son intention de changer d'autorité de réglementation du domicile. Compagnie d'assurance de voyage Orion présente le Conseil du Trésor et des finances (Alberta). Comme autorité de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada).</p>
22 juin 2023	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2023 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	<p>Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.</p>
22 juin 2023	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2023 – Assureurs de personnes autorisées à exercer leurs activités au Québec	<p>Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.</p>

Date	Avis	Résumé
29 juin 2023	Avis relatif à l'admissibilité des billets avec remboursement de capital à recours limité à titre d'instruments de capital ou de fonds propres de la catégorie 1, autres que des actions ordinaires, B ou 1B	<p>Cet avis a pour objectif de préciser les limites des émissions de billets avec remboursement de capital à recours limité (billets ARL) qui s'appliquent aux assureurs de dommages.</p> <p>Depuis 2020, des institutions financières ont procédé à l'émission d'instruments de capital ou de fonds propres nommés billets avec remboursement de capital à recours limité (ARL).</p> <p>Étant donné que les institutions financières assujetties aux lois québécoises pourraient émettre de tels billets, l'Autorité précise son interprétation quant à l'admissibilité de tels instruments.</p> <p>L'évaluation porte sur la structure d'émission des billets ARL déjà émis sur le marché canadien. L'émission de billets ARL se compose en deux catégories, soit des billets ARL fortement subordonnés ainsi que des actions privilégiées de durée indéterminée.</p> <p>Afin de déterminer l'admissibilité des billets ARL à titre d'instruments reconnus, l'Autorité tiendra compte des structures dans leur ensemble ainsi que de la substance économique plutôt que sur la forme juridique. De plus, l'Autorité évaluera les billets ARL et les tires sous-jacentes détenus par la SAH individuellement et collectivement.</p> <p>La base d'évaluation qui sera utilisée par l'Autorité concernant les principales questions d'interprétation est détaillée dans l'avis.</p> <p>Ainsi, L'Autorité conclut que si la structure des billets ARL satisfait à tous les critères d'admissibilité applicables, ceux-ci pourront être reconnus à titre d'instrument de capital de catégorie 1m autre que des actions ordinaires, en vertu de l'ESCAP, d'instruments de capital de la catégorie B en vertu du TCM ainsi que de fonds propres de la catégorie 1B en vertu de la LD ID.</p> <p>Une institution qui veut obtenir une confirmation de l'admissibilité d'éventuels instruments à titre d'instruments reconnus doit en faire la demande à l'Autorité avant de procéder à une émission. De plus, la reconnaissance des billets ARL sera assujettie aux limites applicables au bassin d'investisseurs, aux limites applicables aux modalités des billets ARL et des actions privilégiées ainsi qu'aux limites applicables aux émissions ARL. L'Autorité rappelle qu'elle se réserve le droit d'étoffer, de modifier ou d'abroger les limites à tous moments. Pour ce qui est du volet communicatif, les informations de nature marketing ou autre doivent indiquer clairement en quoi les risques posés par ces billets sont équivalents aux risques d'investir directement dans les actifs détenus par la SAH.</p>
29 juin 2023	Avis d'octroi d'une autorisation	L'Autorité des marchés financiers autorise à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2023, Union réciproque d'assurance scolaire du Québec à exercer au Québec l'activité d'assureur dans la catégorie « Assurance de responsabilité ».
29 juin 2023	Avis de fusion	La Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton ainsi que la Caisse Populaire St-Théodore d'Actona procèdent à une fusion. La personne morale issue de la fusion, Caisse Desjardins Caisse Desjardins de la vallée d'Acton. La fusion a eu lieu le 1 <sup>er</sup> juillet 2023.
6 juillet 2023	Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités	L'Autorité des marchés financiers a autorisé HDI Globale Assurance Spécialités SE (nom utilisé au Québec par HDI Global Specialty SE) à exercer, au Québec, l'activité d'assureur dans la catégorie supplémentaire « assurance crédit ».

Date	Avis	Résumé
6 juillet 2023	Avis relatif aux contrats individuels à capital variable souscrit avant le 1 <sup>er</sup> juin 2023	<p>Cet avis a pour objectif de préciser les attentes de l'Autorité à l'égard des assureurs autorisés qui ont souscrit des contrats individuels à capital variable avec une option FAR avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 et pour lesquelles des investissements additionnels à ces mêmes contrats pourraient être effectués après cette date.</p> <p>L'Autorité rappelle aux assureurs autorisés que leurs pratiques commerciales ont un impact sur les relations avec leur clientèle, et ce tout au long de leur contrat et jusqu'à l'extinction de toutes les obligations contractuelles.</p> <p>Comme énoncé dans son communiqué du 28 février 2022, l'Autorité considère que la pratique de souscriptions à un CICV visant à imposer des FARS va à l'encontre du traitement équitable du client. Ainsi, l'Autorité considère que les assureurs devraient offrir des alternatives aux FARS. Ainsi permettre aux intermédiaires d'offrir des options qui tiennent compte des besoins et des intérêts de leur client permettra à l'intermédiaire de formuler une recommandation ainsi que de fournir des explications à son client.</p> <p>L'Autorité précise que l'option de souscription avec rétrofacturation ne devrait pas systématiquement constituer l'option à privilégier pour les investissements futurs. En effet, sans mesures appropriées, cette option présente des risques pour le client.</p> <p>Les indicateurs et contrôles utilisés pour évaluer les stratégies de distribution doivent permettre la performance des options de souscription qui constituent une alternative à l'option FAR. De plus, il est impératif que ces indicateurs et contrôles permettent de maintenir les garanties et les contrats existants lorsque ceux-ci sont avantageux pour le client.</p> <p>L'Autorité considère qu'il est de la responsabilité de l'assureur de veiller à ce que les intermédiaires aient accès à de l'information pertinente et à des formations appropriées sur les diverses options de souscription disponibles pour leur clientèle. Ainsi, les intermédiaires devraient bénéficier de tous les outils nécessaires qui leur permettent d'évaluer et d'offrir aux clients une alternative. Les intermédiaires devraient être informés de la clientèle cible pour laquelle le maintien de l'option FAR représente la meilleure option.</p> <p>L'Autorité s'attend que les assureurs informent leurs clients de l'importance de revoir leurs besoins afin d'évaluer la meilleure option de souscription.</p> <p>L'Autorité reconnaît qu'une période d'adaptation à l'égard des contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 sera nécessaire. Les assureurs doivent toutefois procéder avec diligence et poser des actions concrètes.</p>
13 juillet 2023	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion	L'Autorité maintiendra inchangée l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec d'Échelon Assurance (nom utilisé par Echelon Insurance) et de Compagnie d'assurance voyage Orion (nom utilisé par Orion Travel Insurance Company).
13 juillet 2023	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'un changement d'autorité de réglementation du domicile	L'Autorité maintiendra inchangée l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec de Compagnie d'assurance voyage Orion (nom utilisé par Orion Travel Insurance Company).
3 août 2023	Avis d'intention de changement de nom	<p>Les coopératives de services financiers suivantes ont donné avis de leur intention de changer de nom à partir du 11 septembre 2023.</p> <p>Caisse populaire Desjardins d'Alma envisage Caisse Desjardins d'Alma.</p> <p>Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly envisage Caisse Desjardins du Bassin-de-Chambly.</p> <p>Caisse populaire de La Prairie envisage Caisse Desjardins de La Prairie.</p> <p>Caisse Desjardins de La Prairie envisage Caisse Desjardins du personnel municipal (Québec).</p>

Date	Avis	Résumé
17 août 2023	Avis de demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation	La Compagnie d'assurance United American (nom utilisé au Québec par United American Insurance Company) (« United American ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec. Depuis le 31 décembre 2022, United American a cessé d'exercer ses activités d'assurance dans toutes les catégories pour lesquelles il était autorisé.
7 septembre 2023	Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation	L'Autorité des marchés financiers a fait droit à la demande de révocation volontaire et complète de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec par La Compagnie d'assurance United American (nom utilisé au Québec par United American Insurance Company) (« United American »). United American n'est plus autorisé à exercer dans le domaine de l'assurance sur la vie ainsi que dans le domaine de l'assurance contre la maladie ou les accidents.
14 septembre 2023	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'un changement nom	L'Autorité a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts, des coopératives de services financiers mentionnées ci-dessous. Les institutions sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse Desjardins d'Alma</li> <li>• Caisse Desjardins du Bassin-de-Chambly</li> <li>• Caisse Desjardins de La Prairie</li> <li>• Caisse Desjardins du personnel municipal (Québec)</li> </ul>
5 octobre 2023	Avis d'intention de procéder à une fusion	Les institutions de dépôts autorisées suivantes ont donné un avis de leur intention de fusionner à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024. La Caisse Desjardins de Charlevoix-Est ainsi que la Caisse populaire Desjardins de L'Île-aux-Coudres ont l'intention de procéder à une fusion. La personne morale issue de la fusion, Caisse Desjardins de Charlevoix-Est en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2024. La Caisse Desjardins de Havre-Saint-Pierre, la Caisse Populaire Desjardins de Mingan-Anticosti. La Caisse Populaire Desjardins de Blanc-Sablon, la Caisse Populaire Desjardins de Tête-à-la-Baleine, la Caisse Populaire de La Tabatière ont l'intention de fusionner afin de former la Caisse Desjardins de Minganie—Basse-Côte-Nord, et ce en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2024.
5 octobre 2023	Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif à la mise à jour du Cadre de surveillance des institutions financières	L'Autorité s'est dotée d'un Cadre de surveillance en 2009 qui prévoit assurer l'adoption de pratiques de gestion saine et de saines pratiques commerciales par les institutions financières. Selon l'évolution du secteur financier, des référentiels en matière de pratiques de surveillance, de réglementation ainsi que des nouveaux risques, le Cadre prévoit une actualisation tous les trois ans. En 2022, la Surintendance des institutions financières (SIF) s'est dotée d'une nouvelle structure organisationnelle en 2022. L'objectif est de maximiser la valeur ajoutée des surveillances en établissant une priorité selon les impacts potentiels sur la stabilité financière et la protection des consommateurs. Des travaux pour optimiser ses pratiques de surveillance ont depuis été entrepris. L'Autorité différer la mise à jour du Cadre prévu en 2023, à une date ultérieure en 2024.
19 octobre 2023	Avis d'intention de procéder à une fusion	Beneva Inc. et La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société par actions régie par la Loi sur les sociétés par actions. La date cible, 1 <sup>er</sup> janvier 2024. La personne morale issue de la fusion, Beneva Inc.
26 octobre 2023	Avis d'intention de procéder à une fusion	Promutuel Portneuf Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Bois-Francs, société mutuelle d'assurance générale, ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société mutuelle. La date envisagée de la fusion est le 1 <sup>er</sup> janvier 2024. La personne morale issue de la fusion, Promutuel Les Bâisseurs, sociétés mutuelles d'assurance générales.

Date	Avis	Résumé
26 octobre 2023	Avis d'intention de procéder à une fusion	Promutuel Montmagny L'Islet, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société mutuelle. La date envisagée pour la fusion est le 1 <sup>er</sup> janvier 2024. La personne morale issue de la fusion, Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale.
26 octobre 2023	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023 – Assureurs de personnes autorisées à exercer leurs activités au Québec	Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.
26 octobre 2023	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.
9 novembre 2023	Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités	L'Autorité a autorisé la Compagnie d'assurance Everest du Canada (nom utilisé au Québec par Everest insurance Company of Canada) à exercer, au Québec, l'activité d'assureur dans la catégorie supplémentaire « Assurance aviation » en date du 3 novembre 2023.
16 novembre 2023	Avis de demande de révocation volontaire complète d'une autorisation	La Société d'assurance Westport (nom utilisé au Québec par Westport Insurance Corporation) (« Westport ») a demandé à l'Autorité des marchés financiers la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.
23 novembre 2023	Avis de retrait d'une restriction	L'Autorité a libéré, en date du 21 novembre 2023, l'autorisation octroyée à La Compagnie d'assurance Belair Inc. (« Belair ») de la restriction suivante dont elle était assortie : « Les activités dans la catégorie Assurance contre la maladie ou les accidents sont limitées à la réassurance à l'intérieur du Groupe Intact Corporation financière ».
30 novembre	Avis d'intention de procéder à une fusion	Beneva Inc. a donné avis de son intention de fusionner avec La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance. La date envisagée de la fusion est le 1 <sup>er</sup> janvier 2024. Le nom envisagé de la personne morale issue de la fusion, Beneva Inc.
7 décembre 2023	Avis d'intention de changer de nom	Oméga Compagnie d'Assurance Générale (nom utilisé au Québec par Omega General Insurance Company), qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné un avis faisant état de son intention de changer de nom pour celui de Accelerant Compagnie d'Assurance du Canada.

Date	Avis	Résumé
7 décembre 2023	Publication pour consultation de nouveaux formulaires de divulgation de l'Autorité des marchés financiers relativement aux Exigences de données de Résolution	L'Autorité a publié de nouveaux formulaires relativement aux exigences de données aux fins de planification des opérations de résolution à l'égard d'un groupe coopératif au sens de la Loi sur les coopératives de services financiers.  La fédération faisant partie d'un tel groupe coopératif doit divulguer ces nouveaux formulaires auprès de l'Autorité.
14 décembre 2023	Avis de révocation complète d'une autorisation	Assurance GMS (nom utilisé au Québec par GMS Insurance Inc.) (« GMS ») a demandé à l'Autorité des marchés financiers la révocation complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur. Depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2022, GMS a cessé d'exercer ses activités d'assureur dans toutes les catégories pour lesquelles il est autorisé.
14 décembre 2023	Avis de révocation complète d'une autorisation	L'Autorité a fait droit à la demande de Société d'assurance Westport (nom utilisé au Québec par Westport Insurance Corporation) (« Westport ») visant la révocation volontaire et complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur. Depuis le 8 décembre 2023, Westport n'est plus autorisé à exercer l'activité d'assureur dans toutes les catégories pour lesquelles il était autorisé.
14 décembre 2023	Avis d'intention de procéder à une fusion	La Compagnie d'assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance (Les « Sociétés »), qui détiennent l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec, ont donné avis de leur intention de fusionner avec Perth, Compagnie d'Assurance en vue de ne former qu'une seule société par actions en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés d'assurances. La date envisagée est le 1 <sup>er</sup> janvier 2024. Le nom envisagé pour la personne morale issue de la fusion, Compagnie d'assurance Definity.
14 décembre 2023	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.
14 décembre 2023	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 – Assureurs de personnes autorisées à exercer leurs activités au Québec	Tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité. Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés. Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité. La liste des documents demandés est disponible aux annexes de l'avis.

Date	Avis	Résumé
14 décembre 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages	<p>Cet avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux assureurs, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>L'Autorité a reçu des commentaires visant à obtenir des précisions sur les flux de trésorerie à considérer dans le calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus, à la section 3.3.2.2 de la Ligne directrice. Conformément à la norme IFRS 17, la couverture non expirée pour les groupes de contrats de réassurance détenus doit être calculée selon la méthode générale d'évaluation (MRG) ou encore selon la méthode de répartition des primes (MRP).</p>
14 décembre 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation	<p>Cet avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux organismes d'autoréglementation, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>L'Autorité a reçu des commentaires visant à obtenir des précisions sur les flux de trésorerie à considérer dans le calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus, à la section 4.2.2.2 de la Ligne directrice. Conformément à la norme IFRS 17, la couverture non expirée pour les groupes de contrats de réassurance détenus doit être calculée selon la méthode générale d'évaluation (MRG) ou encore selon la méthode de répartition des primes (MRP).</p>
14 décembre 2023	Avis relatif à l'application de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques	<p>Cet avis a pour objectif d'apporter des clarifications ou de présenter des mesures d'ajustement aux unions réciproques, afin que ces derniers soient en mesure de compléter le calcul du Test du capital minimal (TCM) selon les attentes de l'Autorité.</p> <p>L'Autorité a reçu des commentaires visant à obtenir des précisions sur les flux de trésorerie à considérer dans le calcul de la couverture non expirée pour les contrats de réassurance détenus, à la section 4.3.2.2 de la Ligne directrice. Conformément à la norme IFRS 17, la couverture non expirée pour les groupes de contrats de réassurance détenus doit être calculée selon la méthode générale d'évaluation (MRG) ou encore selon la méthode de répartition des primes (MRP).</p>
14 décembre 2023	Avis relatif à la levée des dispositions temporaires visant les exclusions du ratio de levier	<p>Afin de minimiser les impacts de la pandémie de COVID-19 sur le système financier québécois, l'Autorité a annoncé en avril 2020 que les institutions de dépôt étaient temporairement autorisées à exclure de leur mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier les réserves auprès d'une banque centrale et les titres émis par des emprunteurs souverains. Cette mesure devait être en vigueur jusqu'au 30 avril 2021. En novembre 2020, l'Autorité annonçait une prolongation de huit mois des dispositions et donc devait se terminer en décembre 2021.</p> <p>Finalement, l'Autorité annonce dans le même mois que les institutions de dépôt devraient inclure les titres d'émetteurs souverains admissibles dans leur mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, mais l'Autorité continue d'exclure de leur mesure d'exposition les réserves auprès d'une banque centrale.</p> <p>L'Autorité en s'appuyant sur ses activités de surveillance, l'environnement macroéconomique et l'équité concurrentielle met fin à la consigne d'exclure les réserves auprès d'une banque centrale de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier.</p>

## Listes des tableaux et graphiques

- 30 Graphique 1**  
Évolution du nombre de coopératives de services financiers
- 30 Graphique 2**  
Évolution du ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à la médiane des six grandes banques canadiennes (pourcentage)
- 31 Graphique 3**  
Évolution du ratio de levier du Mouvement Desjardins par rapport à la moyenne des six grandes banques canadiennes
- 31 Graphique 4**  
Répartition du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins par type de produits (milliards)
- 32 Graphique 5**  
Évolution de l'actif du Mouvement Desjardins (milliards)
- 32 Graphique 6**  
Évolution du passif et des capitaux propres du Mouvement Desjardins (milliards)
- 33 Graphique 7**  
Évolution des composantes du revenu total du Mouvement Desjardins (milliards)
- 33 Graphique 8**  
Évolution de l'excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins (millions)
- 34 Graphique 9**  
Excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins par secteur d'affaires (millions)
- 34 Graphique 10**  
Évolution de chacun des secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins qui contribuent aux excédents avant ristournes aux membres (pourcentage)
- 35 Graphique 11**  
Évolution des ristournes aux membres du Mouvement Desjardins et évolution du ratio des ristournes sur excédents
- 35 Graphique 12**  
Sources de financement à long terme du Mouvement Desjardins (millions)
- 36 Graphique 13**  
Évolution des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins (milliards)
- 36 Graphique 14**  
Parts de marché des prêts au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)
- 37 Graphique 15**  
Parts de marché des prêts hypothécaires au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)
- 37 Graphique 16**  
Parts de marché des prêts hypothécaires résidentiels au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)
- 38 Graphique 17**  
Parts de marché des prêts personnels au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)
- 38 Graphique 18**  
Parts de marché des prêts non hypothécaires aux entreprises, au Québec, selon le type d'institution de dépôts (milliards)
- 39 Graphique 19**  
Parts de marché des prêts agricoles au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)
- 39 Graphique 20**  
Parts de marché des dépôts au Québec selon le type d'institution de dépôts (milliards)
- 40 Graphique 21**  
Évolution de l'actif de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)
- 40 Graphique 22**  
Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)
- 41 Graphique 23**  
Évolution des composantes du revenu total de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)
- 41 Graphique 24**  
Évolution des frais autres que d'intérêts de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (milliers)
- 42 Tableau 1**  
Bilan combiné du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2023 (milliers)
- 45 Tableau 2**  
État combiné du résultat du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2023 (milliers)
- 48 Tableau 3**  
Bilan de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2023 (milliers)
- 50 Tableau 4**  
État des résultats de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2023 (milliers)
- 52 Tableau 5**  
Ventilation du nombre de SFSE autorisées à exercer au Québec

<p><b>53 Tableau 6</b> Répartition du nombre de SFSE en fonction de la taille des actifs pour l'exercice de 2023</p> <p><b>54 Graphique 25</b> Prêts totaux des SFSE (milliards)</p> <p><b>55 Graphique 26</b> Dépôts des SFSE (milliards)</p> <p><b>55 Graphique 27</b> Biens sous administration et sous gestion des sociétés de fiducie (milliards)</p> <p><b>56 Graphique 28</b> Honoraires et commissions des SFSE (millions)</p> <p><b>56 Graphique 29</b> Évolution de l'actif des SFSE (milliards)</p> <p><b>57 Graphique 30</b> Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres des SFSE (milliards)</p> <p><b>57 Graphique 31</b> Évolution des composantes du revenu total des SFSE (milliards)</p> <p><b>58 Graphique 32</b> Évolution des frais autres que d'intérêts des SFSE</p> <p><b>58 Graphique 33</b> Évolution du rendement sur capitaux et actif moyen des SFSE (pourcentage)</p> <p><b>59 Graphiques 34</b> Moyenne pondérée des ratios de fonds propres des SFSE (pourcentage)</p> <p><b>59 Graphiques 35</b> Moyenne pondérée des ratios de levier des SFSE</p> <p><b>60 Tableau 7</b> Liste des sociétés de fiducie détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2023</p> <p><b>61 Tableau 8</b> Liste des sociétés d'épargne détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2023</p> <p><b>62 Tableau 9</b> Bilan, résultats et biens sous administration cumulés des sociétés de fiducie exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2023 (milliers)</p> <p><b>63 Tableau 10</b> Bilan, résultats cumulés des sociétés d'épargne exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2023 (milliers)</p> <p><b>64 Tableau 11</b> États annuels des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)</p>	<p><b>66 Tableau 12</b> États annuels des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)</p> <p><b>68 Tableau 13</b> Répartition de l'actif et du passif des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)</p> <p><b>70 Tableau 14</b> Répartition de l'actif et du passif des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)</p> <p><b>72 Tableau 15</b> Intermédiation financière des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)</p> <p><b>74 Tableau 16</b> Intermédiation financière des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)</p> <p><b>74 Tableau 17</b> Biens sous administration et sous gestion des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2023 (milliers)</p> <p><b>76 Tableau 18</b> Biens sous administration et sous gestion des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2023 (milliers)</p> <p><b>80 Tableau 19</b> Ventilation du nombre d'assureurs autorisés à exercer au Québec au 31 décembre 2023</p> <p><b>81 Graphique 36</b> Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte</p> <p><b>82 Graphique 37</b> Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte (milliards)</p> <p><b>82 Graphique 38</b> Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité selon la charte (milliards)</p> <p><b>83 Graphique 39</b> Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité (milliards)</p> <p><b>83 Graphique 40</b> Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par type de contrat (milliards)</p> <p><b>84 Tableau 20</b> Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)</p>
---	---

- 84 Tableau 21**  
Évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché de l'assurance de personnes au Québec (pourcentage)
- 85 Tableau 22**  
Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs, pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes (pourcentage)
- 86 Graphique 41**  
Indice de concentration HHI pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes
- 87 Graphique 42**  
Principaux éléments de l'état des résultats pour l'année 2023 – non consolidés (milliards)
- 87 Graphique 43**  
Évolution des bénéfices nets - non consolidés (milliards)
- 88 Graphique 44**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie - consolidé
- 88 Graphique 45**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (milliards)
- 89 Graphique 46**  
Évolution du ratio total de capital moyen - consolidé, selon la charte (pourcentage)
- 89 Graphique 47**  
Composition des exigences de capital – consolidé, par type de risque en 2023
- 90 Tableau 23**  
Liste des assureurs de personnes autorisés à exercer au Québec, au 31 décembre 2023
- 96 Tableau 24**  
État des résultats non consolidés par assureur (milliers)
- 102 Tableau 25**  
État de la situation financière non consolidée par assureur (milliers)
- 108 Tableau 26**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec, non consolidées, par catégorie, par assureur (milliers)
- 114 Tableau 27**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Total (pour les 30 premiers assureurs)
- 115 Tableau 28**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Assurance vie individuelle (pour les 20 premiers assureurs)
- 116 Tableau 29**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Assurance vie collective (pour les 20 premiers assureurs)
- 117 Tableau 30**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Rentes individuelles (pour les 19 premiers assureurs)
- 118 Tableau 31**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Rentes collectives (pour les 13 premiers assureurs)
- 119 Tableau 32**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Accidents et maladie individuel (pour les 20 premiers assureurs)
- 120 Tableau 33**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Accidents et maladie collectif (pour les 20 premiers assureurs)
- 122 Graphique 48**  
Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec, selon la charte
- 123 Graphique 49**  
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte (milliards)
- 123 Graphique 50**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie selon la charte (milliards)
- 124 Graphique 51**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par charte selon la catégorie
- 125 Graphique 52**  
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie (milliards)
- 126 Tableau 34**  
Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)
- 126 Tableau 35**  
Évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le marché de l'assurance de dommages au Québec
- 127 Tableau 36**  
Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs selon les différentes catégories liées à l'assurance de dommages (pourcentage)

- 128 Graphique 53**  
Indice de concentration HHI pour les différentes catégories d'assurance liées à l'assurance de dommages
- 129 Graphique 54**  
Principaux éléments de l'état des résultats pour l'année 2023 – non consolidés (milliards)
- 130 Graphique 55**  
Évolution des bénéfices nets – non consolidés (milliards)
- 130 Graphique 56**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé
- 131 Graphique 57**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (milliards)
- 132 Graphique 58**  
Évolution du ratio de solvabilité moyen – consolidé, selon la charte (pourcentage)
- 132 Graphique 59**  
Composition des exigences de capital – consolidée, par type de risque en 2023
- 134 Tableau 37**  
Liste des assureurs de dommages exerçant au Québec au 31 décembre 2023
- 148 Tableau 38**  
État des résultats non consolidés, par assureur (milliers)
- 160 Tableau 39**  
État de la situation financière non consolidée, par assureur (milliers)
- 174 Tableau 40**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec, non consolidées, par catégorie, par assureur (milliers)
- 186 Tableau 41**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Total (pour les 30 premiers assureurs)
- 187 Tableau 42**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)
- 188 Tableau 43**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des entreprises (pour les 30 premiers assureurs)
- 189 Tableau 44**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Biens des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)
- 190 Tableau 45**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Biens des entreprises (pour les 30 premiers assureurs)
- 191 Tableau 46**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Responsabilité (pour les 30 premiers assureurs)
- 194 Graphique 60**  
Évolution des demandes de consultation au FCSA par l'industrie (millions)
- 194 Graphique 61**  
Évolution des demandes de consultation au FCSA par les titulaires de permis de conduire (milliers)
- 195 Tableau 47**  
Ventilation des parts de marché des assureurs automobiles au Québec selon leur charte
- 196 Tableau 48**  
Part de marché des assureurs selon leur mode de distribution pour les secteurs de l'assurance automobile des particuliers, de l'assurance automobile des entreprises et pour l'ensemble du secteur de l'assurance automobile au Québec
- 197 Tableau 49**  
Part de marché des assureurs selon leur mode de distribution pour les catégories de risques liées à l'assurance automobile au Québec
- 198 Tableau 50**  
Part du marché québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles
- 199 Tableau 51**  
Part du marché québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon la catégorie de risque pour l'année 2023
- 199 Tableau 52**  
Part du marché québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon qu'ils opèrent par courtage ou de façon directe
- 200 Tableau 53**  
Indice de concentration HHI pour chacune des catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec et pour l'ensemble du marché
- 201 Tableau 54**  
Indice de concentration HHI selon les secteurs des assureurs directs et des assureurs par courtiers
- 202 Tableau 55**  
Évolution des parts de marché des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec

- 203 Tableau 56**  
Évolution des primes directes souscrites des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec
- 204 Tableau 57**  
Comparaison des primes d'assurance automobile offertes par différents assureurs au Québec pour différents profils d'assurés
- 205 Tableau 58**  
Âge moyen des véhicules en circulation et nombre de véhicules souscrits en assurance automobile au Québec
- 206 Tableau 59**  
Nombre de véhicules souscrits dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec
- 207 Tableau 60**  
Nombre de personnes en âge de conduire un véhicule au Québec et nombre de titulaires de permis de conduire pour l'ensemble du Québec (en milliers)
- 208 Tableau 61**  
Résultats des opérations en assurance automobile au Québec
- 210 Graphique 62**  
Fréquence des réclamations pour les voitures de tourisme (pourcentage)
- 211 Graphique 63**  
Fréquence des réclamations pour la garantie «responsabilité civile» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)
- 212 Graphique 64**  
Fréquence des réclamations pour la garantie «risques de collision et de renversement» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)
- 213 Graphique 65**  
Fréquence des réclamations pour la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)
- 214 Graphique 66**  
Fréquence selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (pourcentage)
- 215 Graphique 67**  
Coût moyen par sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)
- 215 Graphique 68**  
Coût moyen par sinistre selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)
- 216 Graphique 69**  
Coût moyen par véhicule pour les voitures de tourisme (dollars)
- 216 Graphique 70**  
Coût moyen par véhicule selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)
- 217 Graphique 71**  
Évolution de la prime souscrite moyenne en comparaison avec la prime indiquée ainsi que le ratio sinistres / primes et la marge de profit estimée pour l'ensemble des véhicules, à l'exception de la catégorie «autres risques»
- 218 Graphique 72**  
Bénéfice (perte) d'exploitation par année et par période de dix et vingt ans pour l'ensemble des véhicules (pourcentage)
- 219 Tableau 62**  
Nombre d'assureurs et variation moyenne des tarifs selon les modifications apportées aux tarifs en assurance automobile au Québec pour les voitures de tourisme
- 220 Tableau 63**  
Évolution de la prime moyenne souscrite dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec
- 221 Tableau 64**  
Nombre de polices et primes directes souscrites pour la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Assurance de remplacement pour l'année 2023
- 222 Graphique 73**  
Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total des primes souscrites en fonction du mode de distribution (millions)
- 222 Graphique 74**  
Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total de polices souscrites en fonction du mode de distribution (milliers)
- 223 Graphique 75**  
Évolution de la prime moyenne souscrite pour le marché de l'assurance de remplacement selon le mode de distribution
- 224 Tableau 65**  
Évolution du rapport sinistres à primes pour l'assurance de remplacement
- 225 Tableau 66**  
Évolution de la part de marché de la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 - Assurance de remplacement
- 229 Tableau 67**  
Ventilation des demandes par mesure de protection pour les années 2022 et 2023

Sans frais : 1 877 525-0337

[lautorite.gc.ca](http://lautorite.gc.ca)

**Québec**

418 525-0337

Place de la Cité, tour PwC

2640, boulevard Laurier, bureau 400

Québec (Québec) G1V 5C1

**Montréal**

514 395-0337

800, rue du Square-Victoria, bureau 2200

Montréal (Québec) H3C 0B4